

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION

PROJET DE RENOUVELLEMENT

DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

DE GLENCORE POUR LA FONDERIE HORNE

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avec la collaboration du Sous-ministériat adjoint des actions gouvernementales dans le cadre du dossier de la Fonderie Horne.

Renseignements

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document

Sous-ministériat adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 23
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3848

Ou

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-93497-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2022

Préambule

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a choisi de tenir une consultation publique en lien avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne.

Notons que, dans ce cas précis, une consultation publique n'était pas requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

Le ministre a ainsi convié toute la population de Rouyn-Noranda et de ses environs, de même que toutes les personnes intéressées par cette question au Québec à manifester leur opinion, entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022, selon trois modes possibles de communication :

- En répondant à un questionnaire en ligne;
- En participant en présentiel à une audience publique;
- En déposant un mémoire au Ministère.

Un volet autochtone a été prévu dans le cadre de la consultation publique afin de permettre aux communautés autochtones de faire entendre leur voix en lien avec le renouvellement de l'autorisation ministérielle.

Le présent document rend compte des résultats de la consultation publique, précédés d'une mise en contexte et d'un descriptif des composantes de cette consultation publique.

Mise en garde : Les propos rapportés dans ce qui suit n'engagent que leurs auteur(e)s. Ils ont été inscrits dans le présent document et ses annexes de façon à refléter le plus fidèlement possible ce qui a été dit ou écrit dans le cadre de la consultation publique. On ne peut considérer que le gouvernement du Québec et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs adhèrent d'emblée à tous ces propos.

Table des matières

Préambule	iii
1. Le contexte	6
2. La proposition de Glencore pour la Fonderie Horne	8
3. L’avis de la Santé publique	9
4. La consultation publique en quatre volets	11
4.1 Le questionnaire en ligne	12
4.2 Les mémoires	14
4.3 Les audiences publiques	14
4.4 La consultation des communautés autochtones	15
5. Le questionnaire en ligne : la compilation des résultats, des commentaires et des recommandations	16
5.1 Le sommaire des résultats	16
5.2 La compilation détaillée des résultats	22
6. Les mémoires : le résumé des commentaires et des recommandations	39
6.1 Les commentaires et les recommandations des institutions, des organismes, des entreprises et des regroupements	39
6.2 Les commentaires et les recommandations des citoyen(ne)s	100
7. Les audiences publiques	164
7.1 Le résumé des commentaires	164
7.2 Le résumé des recommandations	169
8. La consultation des communautés autochtones	173
9. Conclusion	175
Annexes	176
ANNEXE 1 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 1.1	176

ANNEXE 2 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 2.1	184
ANNEXE 3 – TRAITEMENT DES RÉPONSES À LA QUESTION 3	186
ANNEXE 4 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 4.1	195
ANNEXE 5 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 5.1	199
ANNEXE 6 – TRAITEMENT DES RÉPONSES À LA QUESTION 6	205
ANNEXE 7 (liée à la section 6.1)	217
ANNEXE 8 (liée à la section 6.2)	218
ANNEXE 9 (liée à la section 7)	2

1. Le contexte

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a reçu, le 20 mai 2022, une demande de l'entreprise Glencore portant sur le renouvellement de l'autorisation ministérielle liée à l'exploitation de la Fonderie Horne. Cette demande de renouvellement s'inscrit dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), qui a vu le jour en 1988. En quoi consiste ce programme? Pourquoi une autorisation ministérielle est-elle requise? Voici, en bref, quelques explications.

Le PRRI a pour objectif d'accélérer la cadence de la réduction des rejets industriels afin de les rendre compatibles avec la capacité de support du milieu récepteur. En raison de son caractère renouvelable, l'autorisation ministérielle permet un resserrement progressif des exigences environnementales demandées aux établissements. Ainsi, tous les établissements du Québec visés par ce programme, dont la Fonderie Horne, sont tenus d'améliorer en continu leurs opérations afin de se conformer à ses exigences. Rappelons qu'en 1978, le Ministère lançait un ambitieux projet de dépollution des cours d'eau : le Programme d'assainissement des eaux du Québec. Au fil des ans, alors que les travaux d'assainissement des eaux progressaient, la nécessité de mieux contrôler les rejets industriels prenait de l'importance. Le Québec décide alors de lancer, en 1988, le PRRI, encore en vigueur aujourd'hui.

L'autorisation ministérielle, autrefois appelée « attestation d'assainissement » et délivrée dans le cadre du PRRI, est l'outil stratégique utilisé pour imposer des mesures menant à la réduction des rejets. Elle regroupe l'ensemble des exigences environnementales d'exploitation auxquelles un établissement assujetti doit se conformer. Elle vise les rejets dans l'eau, les émissions atmosphériques, les matières résiduelles et les milieux récepteurs, et veille à ce qu'il n'y ait aucun transfert de rejets d'un milieu à l'autre. Document légal, l'autorisation ministérielle équivaut à un règlement formel, applicable à un seul établissement. Des droits annuels y sont fixés, selon les rejets émis et suivant le principe économique de « pollueur-payeur ».

L'approche de cet outil est celle de l'amélioration continue, c'est-à-dire d'un resserrement progressif des exigences dans le but d'améliorer la performance environnementale des établissements assujettis. Couvrant une période de cinq ans¹, l'autorisation ministérielle peut être renouvelée à partir de la cinquième année. Enfin, grâce à ce document, le Ministère est en mesure d'exercer un meilleur contrôle des rejets industriels.

Les établissements assujettis au PRRI sont ceux des secteurs industriels où les rejets de contaminants ont le plus d'impact sur l'environnement, soit le secteur des pâtes et papiers, comptant actuellement une quarantaine d'établissements au Québec, et le secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, où l'on dénombre une cinquantaine d'établissements sur le territoire québécois. Mentionnons qu'en 2002, ce dernier secteur a été ajouté au champ d'application du PRRI.

¹ Selon l'article 31.18 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

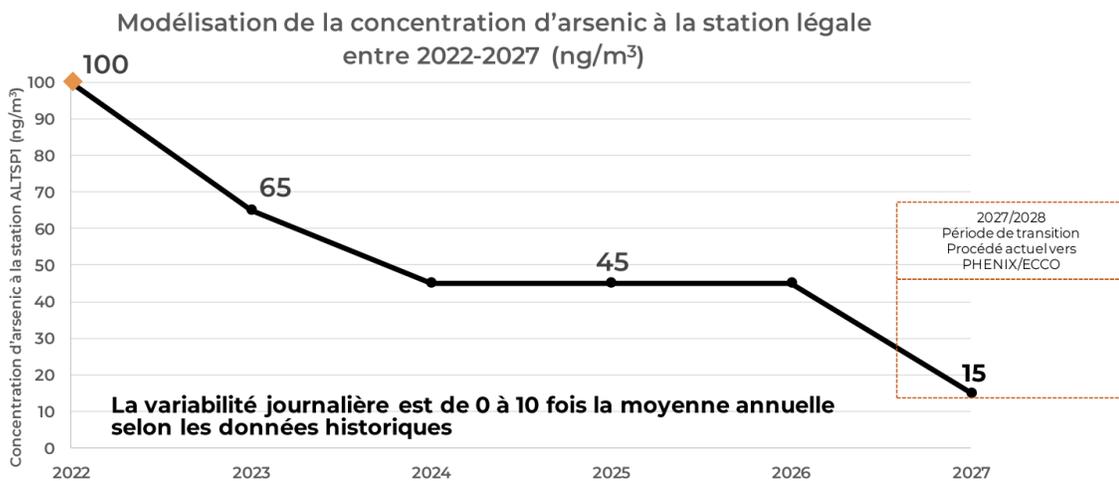
L'historique des attestations d'assainissement pour la Fonderie Horne débute le 26 octobre 2007 avec la délivrance d'une première attestation d'assainissement en milieu industriel. Cette attestation d'assainissement est modifiée le 22 janvier 2010 et elle fixe la cible à 200 nanogrammes par mètre cube (ng/m³) d'arsenic dans l'air ambiant, selon une moyenne annuelle, à compter de mars 2010. Un premier renouvellement de l'attestation d'assainissement est accordé le 20 novembre 2017, réduisant cette fois la cible à 100 ng/m³ d'arsenic à compter de novembre 2021. En novembre 2022, cinq années se seront donc écoulées depuis le dernier renouvellement.

2. La proposition de Glencore pour la Fonderie Horne

Le plan d'action du 19 août 2022 proposé par Glencore pour la Fonderie Horne est, au dire de l'entreprise, « un plan bonifié par rapport à celui de février 2022 [qui] comporte l'ajout de deux projets majeurs complémentaires à Phénix, l'ajout de cinq projets transitoires afin de permettre une réduction avancée ainsi qu'une optimisation d'équipements existants bonifiés. De plus, de nouvelles données ont permis de mieux préciser les gains attendus des projets ».

Le graphique présenté en page 32 du plan d'action, reproduit ci-dessous, illustre la cible de performance que se donne la Fonderie Horne, par année et d'ici 2027, en ce qui a trait à la concentration de l'arsenic dans l'air ambiant à la station ALTSP1. Bien qu'il ne s'agisse que d'un élément du plan parmi d'autres, il résume à lui seul l'enjeu principal au cœur des préoccupations de la population.

Cible de la concentration de l'As dans l'air ambiant à la station ALTSP1*



* Relocalisée selon emplacement final projeté

GLENCORE

La version intégrale de ce plan d'action est [disponible en ligne](#).

3. L'avis de la Santé publique

Le 7 octobre 2022, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié un document de 146 pages, intitulé « Soutien scientifique aux autorités de santé publique dans le cadre du processus de renouvellement de l'autorisation ministérielle accordée à Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda – rapport d'évaluation du risque ». Ce document offre « un soutien scientifique, sous forme d'évaluation prospective ».

Le texte qui suit est un extrait du contenu du communiqué de l'INSPQ du 7 octobre 2022, accompagnant la publication de son « rapport d'évaluation du risque ».

« La présente évaluation des risques répond à des questions spécifiques sur l'exposition de la population à l'arsenic, au cadmium, au plomb et au nickel. Ces contaminants sont d'intérêt en raison de l'importance de leurs émissions dans l'environnement et à cause de leur potentiel toxique élevé.

Selon les données examinées ici, les concentrations dans l'air ambiant d'arsenic, de cadmium et de plomb dépassent les normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère à l'endroit désigné légalement pour la prise d'échantillons (station légale) et aux autres stations du quartier Notre-Dame. Des variations importantes des concentrations journalières dans l'air sont également observées à ces mêmes emplacements. Toutefois, la Fonderie Horne n'est pas assujettie aux normes du règlement, mais doit respecter une moyenne annuelle de 100 ng/m³ d'arsenic.

Afin de prévenir les risques pour la santé liés à ces dépassements, notamment pour les groupes les plus vulnérables comme les jeunes enfants et ceux à naître, des valeurs repères sont proposées.

- Pour l'arsenic, la norme annuelle de 3 nanogrammes (ng) par mètre cube (m³) du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère demeure la cible à atteindre à la station légale.
- Sur une base intérimaire, le respect d'une moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic protégerait les groupes vulnérables contre les effets chroniques non cancérigènes de ce contaminant.
- Les valeurs repères retenues pour les concentrations moyennes annuelles de cadmium, de plomb et de nickel à la station légale correspondent aux normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, soit des valeurs de respectivement 3,6 ng/m³, 100 ng/m³ et 20 ng/m³.
- Des concentrations journalières maximales sont proposées afin de limiter les variations des concentrations journalières dans l'air. Ces valeurs repères sont les suivantes : 200 ng/m³ pour l'arsenic, 30 ng/m³ pour le cadmium, 350 ng/m³ pour le plomb et 70 ng/m³ pour le nickel (soit la norme du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère).
- Le plan de réduction des émissions de la Fonderie Horne mentionne l'atteinte en 2027 de concentrations à la future station légale, qui correspondent aux valeurs repères annuelles proposées. L'analyse de ce plan montre ici que ces valeurs repères seront également atteintes aux autres stations du quartier Notre-Dame, à l'exception de la valeur journalière de plomb et de la norme annuelle d'arsenic du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

-
- En faisant abstraction des émissions ayant prévalu jusqu'en 2022, les risques de cancer sur 70 ans, si l'on considère les concentrations projetées par la fonderie de 2023 à 2027, se situent à des niveaux considérés comme acceptables selon des balises utilisées dans des contextes nord-américains similaires.
 - Concernant les effets sur le développement des jeunes enfants et des enfants à naître, les risques d'apparition d'effets sanitaires associés aux dépassements appréhendés entre 2023 et 2027, bien qu'ils ne soient pas nuls, se situent en toute vraisemblance dans une zone de faible risque.
 - Toutefois, les concentrations actuelles et historiquement élevées et les risques en découlant ont été jugés inacceptables selon les balises suivies en santé publique. Dans ce contexte, toute mesure permettant d'atteindre les valeurs repères proposées ici plus rapidement que ce qui est prévu au plan de la Fonderie Horne constituerait un gain par rapport à la situation actuelle, compte tenu des incertitudes qui persistent.

En plus des valeurs repères annuelles et journalières mentionnées ci-dessus, le présent rapport détermine des besoins complémentaires en matière de caractérisation et de suivi de l'air ambiant.

- Du point de vue sanitaire, une meilleure évaluation de l'exposition de la population à d'autres contaminants d'intérêt est souhaitable. Il serait pertinent d'ajouter ces autres contaminants dans le suivi prévu à la station légale, notamment le dioxyde de soufre. Le respect des normes prévues au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère contribuerait également à limiter l'exposition de la population de Rouyn-Noranda à ces mêmes contaminants et les risques associés.
- Il serait également opportun de documenter l'ensemble des contaminants potentiellement rejetés par la Fonderie Horne. Cela renseignerait les autorités de santé publique sur la nécessité de mettre en œuvre des actions supplémentaires pour protéger la santé de la population de Rouyn-Noranda.

Enfin, au-delà de la présence de contaminants dans l'air ambiant, les émissions atmosphériques de la Fonderie Horne contribuent à la contamination des sols et des poussières, ce qui peut se traduire par une exposition par ingestion qui a été modélisée ici.

- L'exposition des enfants de moins de 5 ans de Rouyn-Noranda, qui découle de l'ingestion de ces sols et poussières, résulterait théoriquement en un risque d'effet, qui se traduirait par une perte de moins de 1 point de QI en moyenne.
- De plus, toujours selon ce modèle théorique, l'exposition à l'As par cette même voie d'exposition dépasserait, pour environ 4 % des enfants du quartier Notre-Dame, le seuil associé à une perte de 1 point de QI à l'échelle populationnelle.
- À l'échelle individuelle, la perte d'un point de QI n'est pas mesurable et ne présente pas d'impact clinique. Par contre, du point de vue de la santé publique, et à l'échelle populationnelle, la perte d'un point de QI est considérée comme un effet non négligeable.
- Pour cette raison, l'INSPQ souligne l'importance de la décontamination des sols afin de réduire considérablement l'exposition des enfants et les risques sanitaires que cette exposition engendre. »

4. La consultation publique en quatre volets

La consultation publique s'est déroulée du 6 septembre au 20 octobre 2022. Elle a été divisée en quatre volets :

- Une consultation en ligne au moyen d'un questionnaire portant sur des sujets précis, avec questions fermées et ouvertes, c'est-à-dire avec ou sans choix préétabli de réponses;
- Une consultation par écrit, sous forme de mémoire ou l'équivalent, où l'auteur(e) aborde le propos selon un point de vue de son choix;
- Une consultation en présentiel lors d'audiences publiques tenues sur place, à Rouyn-Noranda, auprès de la population directement concernée par le propos;
- Une consultation particulière auprès des communautés autochtones, qui fait l'objet d'une section distincte dans le présent compte rendu.

En lançant cette consultation publique, le MELCCFP avait plusieurs objectifs :

- Permettre aux personnes désireuses de s'exprimer sur le sujet de le faire librement, selon le mode de communication de leur choix;
- Recueillir les opinions et les préoccupations ainsi que les recommandations de la population – individus, entreprises, associations, institutions, groupes d'intérêt citoyens ou tout autre type de regroupement que le sujet intéresse – afin de prendre le pouls de l'opinion publique et de recevoir, le cas échéant, des propositions de pistes à explorer, susceptibles de faire évoluer la situation dans un sens optimal;
- Faire preuve de transparence en donnant à toutes les personnes intéressées un accès libre à une information pertinente et la plus complète possible sur le sujet.

Une documentation abondante a été rendue disponible en ligne, dans le site du MELCCFP et dans la plateforme gouvernementale consultation.quebec.ca. Elle portait sur :

- Les enjeux environnementaux;
- Les enjeux touchant la santé;
- Les enjeux économiques;
- Les travaux du comité interministériel sur le plan d'action de la Fonderie Horne;
- L'aménagement du territoire.

4.1 Le questionnaire en ligne

Le public avait accès au questionnaire en ligne en consultant le site du MELCCFP ou la plateforme gouvernementale consultation.quebec.ca. Dès la page d'accueil de ces deux sites, et ce, pendant la durée de la consultation publique, un onglet renvoyait au questionnaire en ligne lié à la Fonderie Horne.

Les répondants avaient l'obligation de dévoiler leur l'identité et leur lieu de résidence. Bien que ces renseignements soient demeurés confidentiels, ils ont notamment permis de découper les réponses au questionnaire selon quatre territoires :

- Tout le Québec;
- Tout le Québec, excluant Rouyn-Noranda et son périmètre urbain;
- La ville de Rouyn-Noranda, incluant le quartier Notre-Dame;
- Le quartier Notre-Dame.

Dix questions, dont six questions principales et quatre sous-questions, ont été posées. Elles se présentaient dans l'ordre qui suit :

Question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)² propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Sous-question 1.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Sous-question 2.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

² Rappelons qu'au moment de la consultation publique, le Ministère n'avait pas encore incorporé la Faune et les Parcs à son nom et à ses attributions. Ce n'est qu'après l'annonce de la composition du nouveau cabinet ministériel, le 20 octobre 2022, à la suite des élections générales du 3 octobre au Québec, que le nouveau nom du ministère a été officialisé.

Question 3

Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?

Question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Sous-question 4.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Sous-question 5.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Question 6

Avez-vous d'autres préoccupations à formuler?

Les documents en référence à ces questions étaient directement accessibles au moyen de liens cliquables insérés à même les questions.

Les résultats de la compilation des réponses au questionnaire sont présentés dans la section 5 qui suit.

4.2 Les mémoires

L'option de soumettre un mémoire dans le cadre de la consultation publique, et ce, pendant toute sa durée, donnait aux individus, aux entreprises et aux différents regroupements une autre occasion de se prononcer sur les orientations générales et sur les principaux enjeux du projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne.

L'expression des commentaires et des recommandations s'inscrivait alors dans un cadre très flexible, où, en sus de devoir s'identifier, les seules obligations étaient celles de respecter le délai pour le dépôt du mémoire à l'adresse indiquée et de transmettre celui-ci en français, sinon dans une autre langue, mais accompagné d'une version ou d'un résumé substantiel en français.

Dès l'annonce de la consultation publique, il avait été précisé que les mémoires de source anonyme n'allaient pas être considérés, pas plus que les mémoires reçus après la date d'échéance de la consultation publique, le 20 octobre 2022.

La compilation des commentaires et des recommandations issus des mémoires est présentée dans la section 6 qui suit.

4.3 Les audiences publiques

Les audiences publiques ont eu lieu à l'hôtel Le Noranda de Rouyn-Noranda, le mardi 18 octobre 2022. L'annonce de la tenue de ces audiences a été faite par voie de [communiqué](#), en date du 5 octobre 2022, diffusé sur Telbec à l'échelle du Québec. Cette information était aussi disponible en ligne, jointe à toute l'information sur la consultation publique. Aucune inscription préalable n'était requise.

Ces audiences publiques se sont déroulées en deux temps, soit une séance à 13 h 30 et une autre à 19 h 30. Elles ont été animées par un modérateur indépendant, M. Miguel Levasseur, de l'agence Eklosion – Animation professionnelle.

Les représentants ministériels, présents à ces séances, étaient :

- M. Marc Croteau, alors sous-ministre du MELCC;
- M^{me} Hélène Proteau, sous-ministre adjointe responsable de la coordination des actions gouvernementales dans le dossier de la Fonderie Horne;
- M. Jean Bissonnette, sous-ministre adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales;
- M^{me} Cynthia Claveau, directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et directrice du Pôle d'expertise nordique et minier;
- Plusieurs membres du personnel du Ministère, à titre auditeurs.

Chacune des séances a débuté par une mise en contexte relative au renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne.

Le compte rendu de ces deux séances est présenté dans la section 7 qui suit.

4.4 La consultation des communautés autochtones

En août 2022, des chefs autochtones algonquins ont écrit au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de lui faire part de leurs préoccupations au regard de la Fonderie Horne et de l'impact de ses émissions sur leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette de plantes et autres produits de la terre.

Prenant très au sérieux ces enjeux liés à la santé publique et à la préservation des ressources que sont l'eau, la faune et la flore, qui touchent particulièrement les communautés autochtones dans leurs pratiques ancestrales, le ministre a aussitôt invité ces chefs et leurs représentants à prendre part à la consultation publique devant se tenir du 6 septembre au 20 octobre 2022.

La sous-ministre adjointe attitrée au dossier de la Fonderie Horne a réitéré cette invitation, cette fois en proposant une rencontre réservée aux chefs autochtones des communautés algonquines de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et à leurs représentants. Ainsi, une séance virtuelle a été prévue le 12 octobre 2022, en présence de M^{me} Hélène Proteau, sous-ministre adjointe responsable de la coordination des actions gouvernementales dans le dossier de la Fonderie Horne, et de M. Jean Bissonnette, sous-ministre adjoint aux évaluations et aux autorisations environnementales.

Des accommodements pour les communautés qui ont l'anglais comme langue de communication ont été consentis d'emblée :

- La traduction en anglais de la plateforme de consultation en ligne;
- La traduction et la mise en ligne des documents clés sur la plateforme de consultation en ligne;
- Un service de traduction simultanée lors de la séance virtuelle.

Les représentants ministériels ont, par ailleurs, pris l'engagement de poursuivre, avec les communautés autochtones de la région, les échanges et l'acquisition de connaissances sur les impacts potentiels des émissions atmosphériques de la Fonderie Horne sur la faune, la flore et le milieu aquatique propres au territoire de ces communautés.

En réponse à l'invitation ministérielle, seule la Première Nation d'Abitibiwinni (Communauté de Pikogan) a assisté à la séance virtuelle du 12 octobre 2022 et a transmis ses commentaires et ses recommandations. Mentionnons que la Fonderie Horne est située sur le territoire revendiqué notamment par cette communauté.

Les commentaires et recommandations transmis par la Première Nation d'Abitibiwinni sont rapportés dans la section 8 du présent compte rendu.

5. Le questionnaire en ligne : la compilation des résultats, des commentaires et des recommandations

5.1 Le sommaire des résultats

Dans le questionnaire en ligne, le Ministère a posé dix questions, dont six questions principales et quatre sous-questions. Quatre de ces dix questions étaient des questions fermées offrant un choix préétabli de réponses, et les six autres questions étaient des questions ouvertes invitant les répondants à s'exprimer sans balise particulière autre que la question posée. Le traitement des réponses a été adapté selon chaque format de question.

Au total, 1 741 formulaires électroniques, dûment identifiés, ont été transmis au MELCCFP, entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022. Ils ont été traités par une équipe ministérielle interne.

Une compilation sommaire des résultats est présentée dans les pages qui suivent. Après le premier tableau général ci-dessous, des graphiques illustrent, pour chacune des questions, les taux de répondants entièrement ou plutôt d'accord ainsi que les taux de répondants entièrement ou plutôt en désaccord, et ce, selon un découpage territorial convenu par les analystes. Ces territoires sont le Québec, le Québec en excluant Rouyn-Noranda et son périmètre urbain, la ville de Rouyn-Noranda en incluant le quartier Notre-Dame et, enfin, le quartier Notre-Dame.

	Territoire	Nombre de répondants	% par rapport au total des répondants
1.	Tout le Québec	1 741	100 %
2.	Tout le Québec, excluant Rouyn-Noranda et son périmètre urbain	483*	27,7 %
3.	La ville de Rouyn-Noranda, incluant le quartier Notre-Dame	1 258	72,3 %
4.	Le quartier Notre-Dame	144	8,3 %**

* Plus de 62 % de ces 483 répondants (300 répondants) proviennent de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (codes postaux commençant par J0Y et J0Z). De ce nombre, plus de 94 % (283 répondants) proviennent du territoire immédiat entourant la ville de Rouyn-Noranda.

** Ce pourcentage ne doit pas être calculé dans le total de 100 % puisqu'il est déjà inclus dans le territoire n° 3.

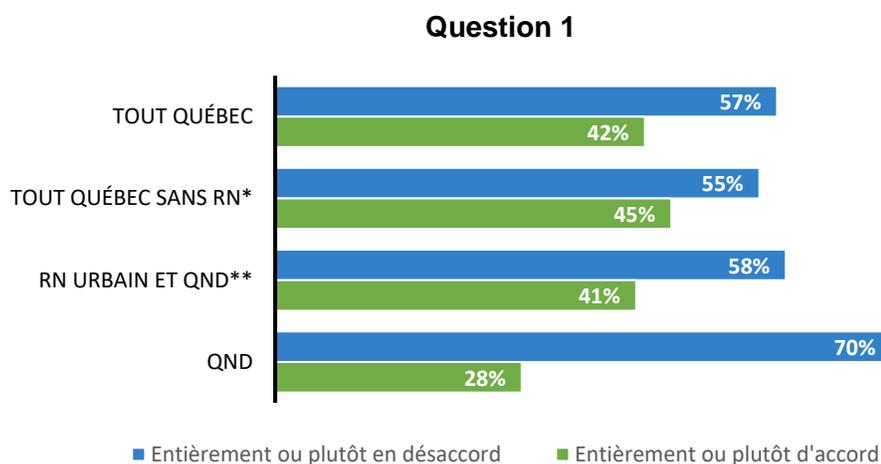
Une compilation plus détaillée de ces résultats, en fonction des choix de réponses, est disponible à la section 5.2 du présent compte rendu. Quelques observations générales y ont été ajoutées. De plus, à cette compilation détaillée des résultats sont liées six annexes présentant un relevé des principaux commentaires formulés par les répondants pour chacune des six questions principales. Plusieurs de ces commentaires ont été reproduits textuellement. Toutefois, le découpage territorial n'a pas été appliqué aux commentaires et aux recommandations, qui ont été rapportés globalement.

Enfin, mentionnons que, dans la compilation des résultats, il a été constaté qu'un petit nombre de répondants s'étant dits en désaccord avec une proposition énoncée dans une question avaient, en sous-question, précisé leur opinion dans un sens tout à fait contraire à celle de la plupart des répondants s'étant aussi dits en désaccord avec cette même proposition. Cette dichotomie, plus ou moins marquée selon les questions, a été soulignée, mais, au bout du compte, elle s'avère relativement faible par rapport à l'ensemble des réponses compilées et n'altère pas de façon déterminante la tendance des résultats.

5.1.1 La question 1 et sa sous-question

Question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?



* RN : Rouyn-Noranda

** QND : Quartier Notre-Dame

Sous-question 1.1

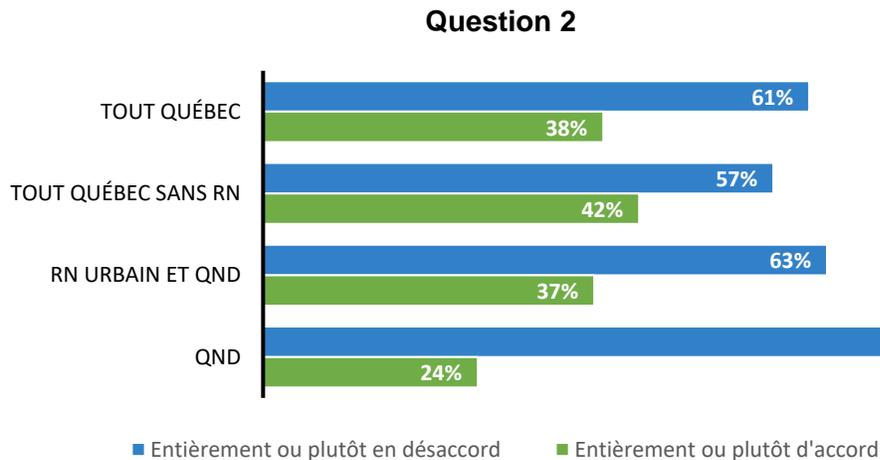
Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Seules 1 164 personnes ont répondu à la sous-question, soit plus des deux tiers (66,9 %) des répondants au questionnaire.

5.1.2 La question 2 et sa sous-question

Question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?



Sous-question 2.1

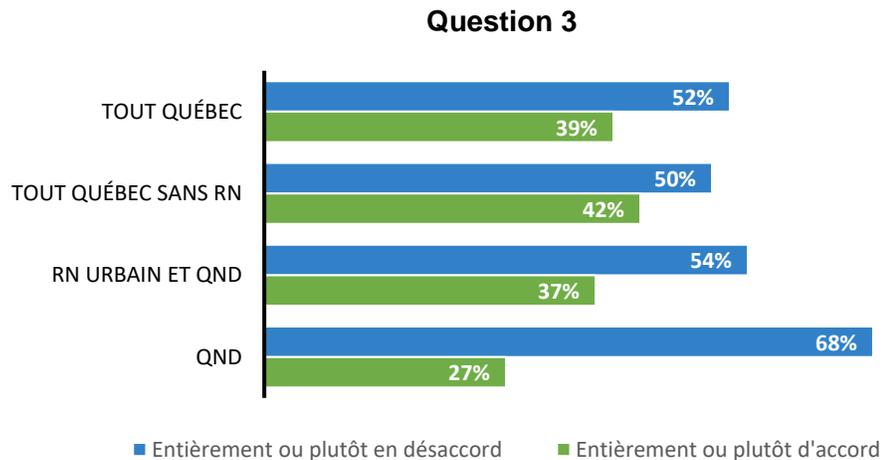
Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Seules 1 161 personnes ont répondu à la sous-question, soit les deux tiers exactement (66,7 %) des 1 741 répondants au questionnaire.

5.1.3 La question 3

Question 3

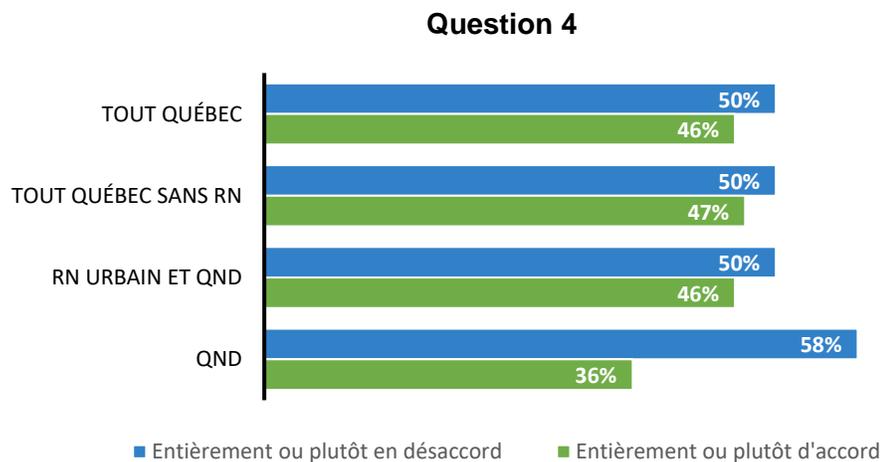
Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?



5.1.4 La question 4 et sa sous-question

Question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?



Sous-question 4.1

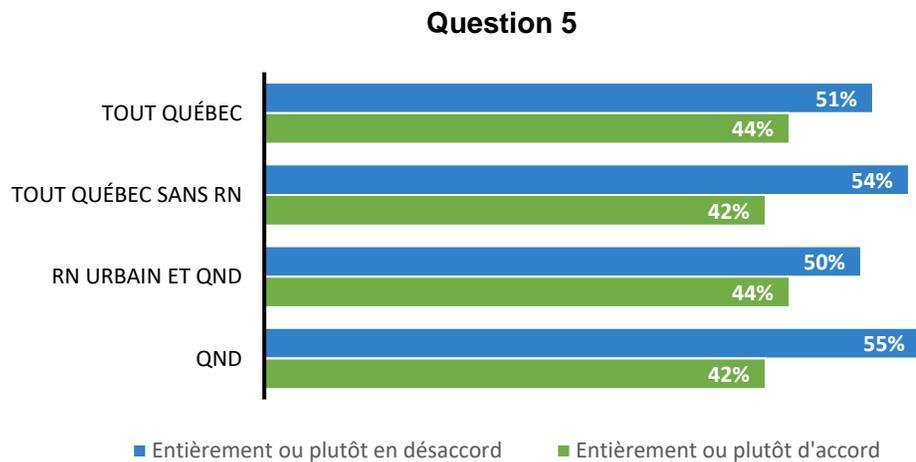
Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Seules 819 personnes ont répondu à la sous-question, soit 47 % des 1 741 répondants au questionnaire.

5.1.5 La question 5 et sa sous-question

Question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?



Sous-question 5.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Seules 700 personnes ont répondu à la sous-question, soit 40 % des 1 741 répondants au questionnaire.

5.1.6 La question 6

Question 6

Avez-vous d'autres préoccupations à formuler?

Sur les 1 741 répondants au questionnaire en ligne, 1 011 personnes ont répondu à cette question, soit 58 % des répondants.

Les préoccupations exprimées ont été regroupées par thème, comme suit :

- L'information de la population;
- La réputation et l'avenir de la ville;
- La santé et le bien-être des enfants, de la population et des travailleurs;
- Le respect ou l'imposition de la norme de 3 ng/m³;
- Les priorités que devraient avoir le MELCCFP ou le gouvernement;
- Le suivi attendu du gouvernement dans ce dossier;
- La fermeture ou non de l'usine;
- L'aspect financier;
- L'aspect économique;
- Les pistes possibles d'intervention;
- Les préoccupations autres.

5.2 La compilation détaillée des résultats

Données pour tout le Québec

Compilation des réponses provenant des 1 741 formulaires reçus entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement.

Question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	Nbre de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	516	29,6 %	734	42,2 %
Plutôt d'accord	218	12,5 %		
Plutôt en désaccord	200	11,5 %	996	57,2 %
Entièrement en désaccord	796	45,7 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	6	0,3 %	11	0,6 %
Aucune réponse	5	0,3 %		
Total	1 741	100 %	1 741	100 %

Sous-question 1.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Sur les 1 741 répondants au questionnaire en ligne, 577 n'ont pas répondu à cette question, soit près du tiers (33,1 %). À l'inverse, 1 164 personnes y ont répondu, soit plus des deux tiers (66,9 %).

Sur les 1 164 réponses à la sous-question 1.1 :

- 72,4 % (ou 842 réponses) proviennent des 996 personnes s'étant dites **entièrement ou plutôt en désaccord** avec l'énoncé de la question 1. Ces répondants demandent en grand nombre que la norme de 3 ng/m³ soit exigée dans l'autorisation ministérielle, certains souhaitant même qu'elle soit atteinte dans un délai plus court que cinq ans. Par contre, une dizaine de ces 842 répondants en désaccord avec l'énoncé de la question 1 jugent trop sévère la cible intermédiaire de 15 ng/m³ inscrite dans l'énoncé de la question 1.
- Seulement 319 répondants (27,4 % des réponses) s'étant montrés entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 1 se sont prononcés à la sous-question 1.1. Ils se disent satisfaits de l'exigence d'un niveau de 15 ng/m³, mais trois de ces personnes précisent que c'est trop ambitieux de viser une telle cible en cinq ans.

- Sur les 1 164 réponses, 2 répondants qui ont coché « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » à la question 1 sont demeurés neutres dans leur réponse à la question 1.1, et un autre qui n'a pas répondu à la question 1 a exprimé son désaccord à la sous-question 1.1

En contrepartie de ces réponses, il faut toutefois considérer que, parmi les 577 non-répondants à la sous-question (ou 33,1 % des répondants au questionnaire en ligne) :

- 415 personnes (23,8 % de l'ensemble des 1 741 répondants) sont entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 1 ;
- Seulement 154 personnes (8,8 % de l'ensemble des 1 741 répondants) sont entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 1 ;
- 4 personnes ont coché « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » à la question 1 ;
- 4 personnes n'ont pas répondu à la question 1.

En conclusion, pour la sous-question 1.1 :

- Moins d'un répondant sur deux qui s'est dit entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 1 (43,5 %, ou 336 répondants sur 734) a répondu à la sous-question 1.1.
- À l'inverse, les répondants qui se sont dits entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 1 ont massivement insisté sur leur désaccord en répondant, en grande majorité (à 84,5 %, soit 842 répondants sur 996), à la sous-question 1.1.

Le relevé des principaux commentaires liés à la question 1, tels qu'ils ont été exprimés à la sous-question 1.1, est joint en annexe 1.

Question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	483	27,7 %	669	38,4 %
Plutôt d'accord	186	10,7 %		
Plutôt en désaccord	211	12,1 %	1 065	61,2 %
Entièrement en désaccord	854	49,1 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	4	0,2 %	7	0,4 %
Aucune réponse	3	0,2 %		
Total	1 741	100 %	1 741	100 %

Sous-question 2.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Sur les 1 741 répondants au questionnaire en ligne, 580 n'ont pas répondu à la sous-question 2.1, soit le tiers (33,3 %). À l'inverse, 1 161 personnes y ont répondu, soit les deux tiers.

Parmi les 580 non-répondants à la sous-question 2.1 :

- 382 personnes sont entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 2;
- Seulement 194 personnes se disent entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 2;
- 4 personnes ont coché « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » ou n'ont pas répondu à la question 2.

En conclusion, pour la sous-question 2.1 :

- Un peu plus de la moitié des répondants qui sont entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 2 (57 %, ou 382 répondants sur 669) n'a pas répondu à la sous-question 2.1.
- Près de 82 % des répondants qui se sont dits entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 2 (soit 871 répondants sur 1 065) ont insisté sur leur désaccord en répondant à la sous-question 2.1.
- Les précisions données à la question 2.1 révèlent que les désaccords ne sont pas tous exprimés pour les mêmes raisons. En effet, la plupart des désaccords sont liés au fait que la norme de 15 ng/m³ ou le délai de cinq ans ne sont pas assez contraignants, mais plusieurs désaccords (au moins 33 personnes) vont dans le sens inverse, à savoir que la norme et le délai proposés sont trop restrictifs. Une telle dichotomie n'est pas observable dans le cas des réponses en accord avec la proposition.

Un relevé sommaire des commentaires fournis à la sous-question 2.1 est joint en annexe 2.

Question 3

Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	450	25,8 %	684	39,3 %
Plutôt d'accord	234	13,4 %		
Plutôt en désaccord	278	16,0 %	906	52,0 %
Entièrement en désaccord	628	36,0 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	27	1,6 %	151	8,7 %
Aucune réponse	124	7,1 %		
Total	1 741	100 %	1 741	100 %

À noter que la question 3 était une question ouverte, c'est-à-dire sans choix de réponses. Une analyse des réponses textuelles a dû être faite selon une méthodologie expliquée en annexe 3. Mentionnons également que, pour cette question en particulier, les résultats consolidés (entièrement ou plutôt d'accord; entièrement ou plutôt en désaccord) s'avèrent plus fiables en raison du type de question (ouverte), du caractère souvent « non tranché » des réponses données et de l'analyse qui a pu en être faite.

Commentaires récurrents de répondants « **entièrement ou plutôt d'accord** » :

- L'importance du rayonnement international à venir.
- Laissons le temps qu'il faut à Glencore pour s'ajuster.

Mais (pour les répondants plutôt d'accord) :

- Chercher plus rapidement des résultats, c'est une question de santé.
- Assurer le suivi des engagements, le respect des normes et des échéanciers.
- Que le gouvernement assume sa responsabilité dans l'encadrement des travaux.

Commentaires récurrents de répondants « **entièrement ou plutôt en désaccord** » :

- Plan peu ambitieux, insuffisant.
- Comment expliquer le mutisme de Glencore quant à l'atteinte éventuelle du 3 g/m³?
- La norme du 3 ng/m³ doit être atteinte rapidement, quitte à fermer l'usine temporairement pour permettre les mises à niveau.
- Il y a une autre façon d'atteindre la norme : ralentir la production ou mieux contrôler les intrants, ou les deux.

- Pourquoi ne pas contrôler les intrants, lesquels seraient la principale source des émissions toxiques?
- Pour Glencore, la quête de profits semble avoir plus d'importance que la santé de la population.
- La confiance de la population envers Glencore est érodée.
- Glencore fait le minimum requis et gagne du temps.
- Le gouvernement doit imposer ses attentes et non suivre ce que propose Glencore.

Le relevé des principaux commentaires liés à la question 3 est joint en annexe 3.

Question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	459	26,3 %	798	45,8 %
Plutôt d'accord	339	19,5 %		
Plutôt en désaccord	268	15,4 %	863	49,6 %
Entièrement en désaccord	595	34,2 %		
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	72	4,1 %	80	4,6 %
Aucune réponse	8	0,5 %		
Total	1 741	100 %	1 741	100 %

Question 4.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Sur les 1 741 répondants au questionnaire en ligne, 922 n'ont pas répondu à la sous-question 4.1, soit près de 53 %. À l'inverse, 819 y ont répondu, soit 47 %.

Notons que sur les 922 personnes qui se sont abstenues de répondre à la sous-question 4.1 :

- 581 sont entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 4;
- Seulement 279 personnes sont entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 4;
- 56 répondants ont inscrit « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » à la question 4;
- 6 personnes n'ont pas répondu à la question 4.

En conclusion, pour la sous-question 4.1 :

- La grande majorité (73 %) des répondants qui se sont dits entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 4 n'a pas répondu à la sous-question 4.1.
- À l'inverse, 584 personnes, soit une bonne majorité (près de 68 %) des répondants se disant entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 4, ont insisté sur leur désaccord en répondant à la sous-question 4.1.
- Attention, cependant, en ce qui a trait aux désaccords (entièrement ou plutôt en désaccord) : les précisions données à la sous-question 4.1 révèlent que les désaccords ne sont pas tous exprimés pour les mêmes raisons. En effet, de nombreux répondants sont en désaccord au sujet de la proposition faite par Glencore dans son plan d'action parce qu'ils la jugent insuffisante, mais plusieurs autres répondants expriment leur désaccord dans le sens inverse, à savoir que la pression ministérielle exercée sur l'entreprise est trop grande et que les attentes du Ministère sont trop élevées.

Le relevé des principaux commentaires liés à la question 4, tels qu'ils ont été exprimés à la sous-question 4.1, est joint en annexe 4.

Question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	417	24,0 %	760	43,7 %
Plutôt d'accord	343	19,7 %		
Plutôt en désaccord	282	16,2 %	884	50,8 %
Entièrement en désaccord	602	34,6 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	85	4,9 %	97	5,6 %
Aucune réponse	12	0,7 %		
Total	1 741	100 %	1 741	100 %

Sous-question 5.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Sur les 1 741 répondants au questionnaire en ligne, 1 041 n'ont pas répondu à la sous-question 5.1, soit près de 60 %. À l'inverse, 700 personnes y ont répondu, soit 40 %.

Notons que sur les 1 041 personnes qui se sont abstenues de répondre à la sous-question 5.1 :

- 581 sont entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 5;
- 383 personnes sont entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 5;
- 68 répondants ont coché « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » à la question 5;
- 9 personnes n'ont pas répondu à la question 5.

En conclusion, pour la sous-question 5.1 :

- La grande majorité (plus de 76 %) des répondants au questionnaire qui se sont dit entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 5 **n'a pas répondu à la sous-question 5.1.**
- Plus de la moitié (56,7 %) des répondants se disant entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 5, **ont insisté sur leur désaccord en répondant à la sous-question 5.1**, comparativement à moins du quart des répondants s'étant dits d'accord avec l'énoncé.
- Attention, cependant, en ce qui a trait aux désaccords (entièrement ou plutôt en désaccord) : les précisions données à la sous-question 5.1 révèlent de façon marquante par rapport aux autres questions que les désaccords ne sont pas tous exprimés pour les mêmes raisons. En effet, certains répondants sont en désaccord parce qu'ils jugent insuffisante la proposition de Glencore, alors que plusieurs autres expriment leur désaccord au regard des attentes du Ministère, qu'ils jugent trop restrictives. Une telle dichotomie dans une même réponse, qui exprime à la base un désaccord, n'est pas observable dans le cas des réponses en accord avec la proposition.

Le relevé des principaux commentaires liés à la question 5, tels qu'ils ont été exprimés à la sous-question 5.1, est joint en annexe 5.

Question 6

Avez-vous d'autres préoccupations à formuler?

Sur les 1 741 répondants au questionnaire en ligne, 1 011 personnes ont répondu à la question 6, soit 58 %.

Les préoccupations exprimées ont été regroupées par thème, comme suit :

- L'information de la population;
- La réputation et l'avenir de la ville;

-
- La santé et le bien-être des enfants, de la population et des travailleurs;
 - Le respect ou l'imposition de la norme de 3 ng/m³;
 - Les priorités que devraient avoir le Ministère ou le gouvernement;
 - Le suivi attendu du gouvernement dans ce dossier;
 - La fermeture ou non de l'usine;
 - L'aspect financier;
 - L'aspect économique;
 - Les pistes possibles d'intervention;
 - Les préoccupations autres.

Le relevé des principales réponses à la question 6 est joint en annexe 6.

**Données pour tout le Québec
excluant Rouyn-Noranda et son périmètre urbain**

Pour les 1 741 formulaires reçus entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement

Selon un tri par zone territoriale :

Tout le Québec sans Rouyn-Noranda et son périmètre urbain :	483 répondants
Le quartier Notre-Dame (QDN) seulement :	144 répondants
Rouyn-Noranda et périmètre urbain (QND inclus) :	1114 + 144 = 1 258 répondants

À noter que les réponses ci-dessous proviennent de 483 répondants de tout le Québec, hors Rouyn-Noranda et son périmètre urbain, soit 27,7 % des 1 741 répondants ayant transmis leur formulaire entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement.

Question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	160	33,1 %	215	44,5 %
Plutôt d'accord	55	11,4 %		
Plutôt en désaccord	54	11,2 %	265	54,9 %
Entièrement en désaccord	211	43,7 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	2	0,4 %	3	0,6 %
Aucune réponse	1	0,2 %		
Total	483	100 %	483	100 %

Question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	Nbre de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	157	32,5 %	205	42,4 %
Plutôt d'accord	48	9,9 %		
Plutôt en désaccord	44	9,1 %	277	57,3 %
Entièrement en désaccord	233	48,2 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	1	0,2 %	1	0,2 %
Total	483	100 %	483	100 %

Question 3

Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?

Choix de réponses	Nbre de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	148	30,6 %	202	41,8 %
Plutôt d'accord	54	11,2 %		
Plutôt en désaccord	70	14,5 %	239	49,5 %
Entièrement en désaccord	169	35,0 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	9	1,9 %	42	8,7 %
Aucune réponse	33	6,8 %		
Total	483	100 %	483	100 %

Question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	137	28,4 %	225	46,6 %
Plutôt d'accord	88	18,2 %		
Plutôt en désaccord	70	14,5 %	240	49,7 %
Entièrement en désaccord	170	35,2 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	17	3,5 %	18	3,7 %
Aucune réponse	1	0,2 %		
Total	483	100 %	483	100 %

Question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	119	24,6 %	202	41,8 %
Plutôt d'accord	83	17,2 %		
Plutôt en désaccord	81	16,8 %	261	54,1 %
Entièrement en désaccord	180	37,3 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	17	3,5 %	20	4,1 %
Aucune réponse	3	0,6 %		
Total	483	100 %	483	100 %

Données pour Rouyn-Noranda, incluant le quartier Notre-Dame
 Pour 1 741 formulaires reçus entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement

Selon un tri par zone territoriale :

Tout le Québec sans Rouyn-Noranda et son périmètre urbain :	483 répondants
Le quartier Notre-Dame (QDN) seulement :	144 répondants
Rouyn-Noranda et périmètre urbain (QND inclus) :	1114 + 144 = 1 258 répondants

À noter que les réponses ci-dessous proviennent des 1 258 répondants de la ville de Rouyn-Noranda, incluant le quartier Notre-Dame et le périmètre urbain, soit 72,3 % des 1 741 répondants ayant transmis leur formulaire entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement.

Question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	356	28,3 %	519	41,3 %
Plutôt d'accord	163	13,0 %		
Plutôt en désaccord	146	11,6 %	731	58,1 %
Entièrement en désaccord	585	46,5 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	4	0,3 %	8	0,6 %
Aucune réponse	4	0,3 %		
Total	1 258	100 %	1 258	100 %

Question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	326	25,9 %	464	36,9 %
Plutôt d'accord	138	11,0 %		
Plutôt en désaccord	167	13,3 %	788	62,7 %
Entièrement en désaccord	621	49,4 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	3	0,2 %	6	0,4 %
Aucune réponse	3	0,2 %		
Total	1 258	100 %	1 258	100 %

Question 3

Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	302	24,0 %	465	37,0 %
Plutôt d'accord	163	13,0 %		
Plutôt en désaccord	208	16,5 %	684	54,3 %
Entièrement en désaccord	476	37,8 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	18	1,4 %	109	8,7 %
Aucune réponse	91	7,2 %		
Total	1 258	100 %	1 258	100 %

Question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	322	25,6 %	573	45,6 %
Plutôt d'accord	251	20,0 %		
Plutôt en désaccord	198	15,7 %	623	49,5 %
Entièrement en désaccord	425	33,8 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	55	4,4 %	62	4,9 %
Aucune réponse	7	0,5 %		
Total	1 258	100 %	1 258	100 %

Question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	298	23,7 %	558	44,4 %
Plutôt d'accord	260	20,7 %		
Plutôt en désaccord	201	16,0 %	623	49,5 %
Entièrement en désaccord	422	33,5 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	68	5,4 %	77	6,1 %
Aucune réponse	9	0,7 %		
Total	1 258	100 %	1 258	100 %

Données pour le quartier Notre-Dame seulement
 Pour 1 741 formulaires reçus entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement

Selon un tri par zone territoriale :

Tout le Québec sans Rouyn-Noranda et son périmètre urbain :	483 répondants
Le quartier Notre-Dame (QDN) seulement :	144 répondants
Rouyn-Noranda et périmètre urbain (QND inclus) :	1114 + 144 = 1 258 répondants

À noter que les réponses ci-dessous proviennent des 144 répondants du quartier Notre-Dame seulement, de la ville de Rouyn-Noranda, soit 8,3 % des 1 741 répondants ayant transmis leur formulaire entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022 inclusivement.

Question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	27	18,8 %	40	27,8 %
Plutôt d'accord	13	9,0 %		
Plutôt en désaccord	17	11,8 %	101	70,1 %
Entièrement en désaccord	84	58,3 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	2	1,4 %	3	2,1 %
Aucune réponse	1	0,7 %		
Total	144	100 %	144	100 %

Question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	22	15,3 %	34	23,6 %
Plutôt d'accord	12	8,3 %		
Plutôt en désaccord	18	12,5 %	110	76,4 %
Entièrement en désaccord	92	63,9 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	0	0 %	0	0 %
Total	144	100 %	144	100 %

Question 3

Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	20	13,9 %	39	27,1 %
Plutôt d'accord	19	13,2 %		
Plutôt en désaccord	19	13,2 %	98	68,0 %
Entièrement en désaccord	79	54,8 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	2	1,4 %	7	4,9 %
Aucune réponse	5	3,5 %		
Total	144	100 %	144	100 %

Question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	25	17,4 %	52	36,1 %
Plutôt d'accord	27	18,8 %		
Plutôt en désaccord	21	14,6 %	84	58,3 %
Entièrement en désaccord	63	43,8 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	8	5,5 %	8	5,6 %
Total	144	100 %	144	100 %

Question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Choix de réponses	N ^{bre} de répondants	%	Cumul Nombre	Cumul %
Entièrement en accord	24	16,7 %	60	41,7 %
Plutôt d'accord	36	25,0 %		
Plutôt en désaccord	19	13,2 %	79	54,9 %
Entièrement en désaccord	60	41,7 %		
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	4	2,8 %	5	3,5 %
Aucune réponse	1	0,7 %		
Total	144	100 %	144	100 %

6. Les mémoires : le résumé des commentaires et des recommandations

Des 186 mémoires reçus entre le 6 septembre et le 20 octobre 2022, 178 répondaient à l'exigence d'être signé, c'est-à-dire que leur contenu puisse être attribué à une personne ou à un groupe dûment identifié.

De ces 178 mémoires, 36 mémoires portaient la signature d'une association, d'une organisation, d'une entreprise, d'une institution ou de tout autre type de regroupement. Il en est question dans la section 6.1 qui suit. La présentation des résumés des 142 autres mémoires émanant du public constitue la section 6.2 du présent compte rendu.

Tous les mémoires ont tous été lus, et même relus, par une équipe du MELCCFP³, afin d'en extraire les commentaires et les recommandations et de regrouper ces contenus dans un seul et même document. L'objectif ultime : dresser l'inventaire le plus juste et le plus complet possible des contenus présentés.

6.1 Les commentaires et les recommandations des institutions, des organismes, des entreprises et des regroupements

Un total de 36 institutions, organismes, entreprises et regroupements ont déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique liée au projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. Une liste de ces intervenants est jointe en annexe 7.

Ces mémoires ont été regroupés en neuf sous-groupes :

- 6.1.1 La Ville de Rouyn-Noranda
- 6.1.2 Les regroupements citoyens
- 6.1.3 Les travailleurs, les syndicats
- 6.1.4 Les groupes environnementaux
- 6.1.5 Les gens d'affaires
- 6.1.6 Les établissements d'enseignement
- 6.1.7 Les regroupements de médecins
- 6.1.8 Les autres organismes ou regroupements
- 6.1.9 Glencore–Fonderie Horne

Ils font état des principaux commentaires et des recommandations, ou demandes, de la communauté socioéconomique de Rouyn-Noranda, en grande majorité, à laquelle se sont joints quelques autres représentants de l'extérieur de la ville ou de la région abitibienne.

Ces mémoires, dans leur intégralité, sont [disponibles](#) dans la [consultation en ligne](#) du MELCCFP.

³ Prendre note qu'à la date d'échéance pour le dépôt des mémoires, le 20 octobre 2022, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs n'avait pas encore incorporé, dans son titre comme dans ses attributions, les secteurs de la faune et des parcs. C'est pourquoi, dans les résumés des mémoires de la présente section, il est question du MELCC, et non du MELCCFP.

6.1.1 La Ville de Rouyn-Noranda

« La population de Rouyn-Noranda se classe au 28^e rang des municipalités québécoises avec ses 43 053 habitants. Elle représente également 29 % de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et affiche la plus importante augmentation démographique de la dernière décennie. Le territoire de la ville comprend un pôle central et 12 quartiers ruraux. Les distances à parcourir entre le centre et les limites du territoire se trouvent de 40 à 50 km dans chaque direction. Cependant, près de trois quarts de la population vit en milieu urbain dans un rayon de moins de 8 km de la Fonderie Horne. »

« Le quartier Notre-Dame, situé à proximité de la Fonderie Horne, a été construit à l'origine par la mine Noranda en 1926 pour loger les travailleurs, une pratique courante à l'époque. » Aujourd'hui, « notamment en raison de la présence de logements abordables, un nombre appréciable de nouveaux arrivants s'installent dans le quartier Notre-Dame, mettant à risque leur santé et celle de leur famille ».

L'entreprise multinationale Glencore exploite à Rouyn-Noranda « la seule fonderie de cuivre au Canada, [qui] est également une usine de traitement des matériaux recyclés divers, dont les composants électroniques. Il s'agit du plus important recycleur de matériel électronique de notre continent et du plus grand producteur de cuivre et de métaux précieux en Amérique du Nord. Ce sont environ 600 emplois directs et 1 850 emplois indirects qui sont reliés à ses activités. La vision de la Fonderie Horne est de devenir la référence mondiale en transformation et recyclage durable des métaux. Les opérations de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda font partie d'un écosystème industriel beaucoup plus grand. Elles sont notamment directement reliées à l'Affinerie CCR, à Montréal-Est, où travaillent 550 personnes ».

« L'extraction de minerai et sa première transformation ont façonné le développement économique » de la ville. Cependant, bien que la Fonderie Horne demeure un acteur économique important, « la majeure partie de l'activité économique est [...] rattachée aux instances de santé, d'enseignement et de l'administration publique qui regroupent près de 7 000 emplois. [...] Le pôle de recherche et d'éducation est reconnu à travers le monde ».

Commentaires

En préambule du mémoire, la mairesse de Rouyn-Noranda s'exprime comme suit :

« La santé des citoyens et citoyennes étant au cœur de nos préoccupations, le conseil municipal a pris une position claire : le plan de réduction des émissions de la Fonderie Horne doit viser l'atteinte des normes environnementales pour l'ensemble des métaux. »

D'une part, la Fonderie Horne doit avoir un plan « plus ambitieux [...] tant au niveau des délais de réalisation que sur la portée des actions », et ce, malgré un premier « bon pas en avant ». D'autre part, « le gouvernement du Québec a [...] le devoir et le pouvoir d'imposer et de faire respecter les normes en vigueur, [en sus de son] rôle de suivi essentiel afin de s'assurer de la conformité des ententes intervenues entre les parties prenantes ».

« Il n'appartient aucunement à la population de Rouyn-Noranda de décider des règles qui doivent être fixées. Remettre cette responsabilité entre les mains de citoyens et citoyennes est inacceptable. » (Mentionnons que, plus loin dans le mémoire, la Ville insiste sur le même point : « En effet, une ville n'a ni les moyens ni l'expertise en matière de santé populationnelle, de gestion de la qualité de l'air ou d'encadrement environnemental des procédés industriels ». Puis elle précise sa contribution : « Toutefois, par son rôle de gouvernement de proximité, le conseil

municipal agit à titre de représentant direct et crédible de la population auprès des autres paliers décisionnels. »)

Après le mot d'introduction de la mairesse, le mémoire présente une mise en contexte du dossier, laquelle se conclut comme suit : « [Face à l'inquiétude manifeste de ses citoyens], la Ville souhaite jouer son rôle de vigie et d'influence pour améliorer la situation et trouver des solutions aux bénéfices d'un milieu de vie plus sain. »

La Ville détaille son point de vue sur la situation actuelle et sur les impacts qu'elle observe, posant ainsi les bases de ses recommandations. Elle retient notamment qu'il y a « une importante fracture sociale au sein de [la] population. Cette fracture a commencé avec les études de biosurveillance de 2018 et 2019, mais elle est de plus en plus importante depuis les derniers mois. [...] La question d'une zone de transition et le manque d'information entourant une possible zone tampon ainsi que les différentes mesures recommandées par la Santé publique pour limiter l'exposition des individus créent un milieu de vie particulièrement anxiogène ». Une autre source d'inquiétude est évoquée : « Soumettre la population à un référendum sur l'avenir de la Fonderie viendrait diviser et exacerber davantage les tensions et la fracture sociale. » En somme, « des efforts devront être fournis pendant plusieurs années pour rebâtir les ponts et assurer le bien-être et la paix sociale ».

La Ville s'attarde également aux « travailleuses et travailleurs de l'entreprise et leur famille – 600 familles touchées – qui sont en quelque sorte des victimes collatérales de cette situation ».

Recommandations

« La prochaine autorisation ministérielle doit absolument être plus sévère que les annonces présentées actuellement. La Ville est en faveur de l'atteinte de seuils sécuritaires plus rapidement et d'imposition de critères qui protégeront la population et l'environnement. [...] La Ville comprend que les délais pour parvenir à un seuil prescrit peuvent être induits par une multitude de facteurs et d'impondérables, tels que des contraintes techniques, des délais de commande d'équipements, de disponibilité de la main-d'œuvre, etc. C'est pourquoi il n'est pas de la responsabilité de la Ville ou des citoyens de porter ce fardeau technique de définir le délai acceptable et réalisable. Toutefois, la Ville insiste sur le fait que le délai doit être le plus court possible et souhaite que le MELCC assume pleinement son rôle et fasse preuve de plus de vigueur dans les diverses mesures et exigences octroyées. Si les délais prescrits par la Santé publique ne peuvent pas être atteints par l'entreprise, il serait impératif d'en avoir les justificatifs et de prévoir des mesures compensatoires qui viendront protéger la santé et l'environnement. »

La Ville a résumé et regroupé ses recommandations sous trois thèmes.

1. Milieu de vie, fracture sociale et engagement : la Ville recommande de prendre dès que possible les mesures suivantes afin de réparer la fracture sociale et favoriser un milieu de vie plus sain pour ses citoyens :
 - Collaboration des différents paliers gouvernementaux dans les projets de réhabilitation;
 - Soutien du gouvernement dans les projets vers un milieu de vie plus sain;
 - Augmentation des ressources de la Santé publique régionale pour soutenir les besoins en analyses et en études supplémentaires;

-
- Fourniture des ressources humaines et financières pour ouvrir le centre de cancérologie;
 - Déploiement des moyens financiers et humains nécessaires aux suivis environnementaux du MELCC;
 - Intégration des recommandations de la Santé publique régionale auprès de chaque partie prenante;
 - Communication efficace, régulière, transparente et bien vulgarisée des parties prenantes (Fonderie Horne, MELCC et Santé publique);
 - Maintien d'une structure de travail et de cohésion pour le suivi du dossier au-delà de la délivrance de l'autorisation ministérielle;
 - Intégration d'une démarche prospective et de consultation du milieu dans l'élaboration d'un guide de cohabitation.

2. Amélioration de l'environnement : la qualité de l'air est très préoccupante, tout comme les autres impacts environnementaux qui ne sont pas à négliger. Ainsi, la Ville recommande ce qui suit :

- Appliquer les recommandations de la Santé publique régionale pour les concentrations dans l'air;
- Augmenter le nombre de stations et imposer le respect des concentrations annuelles et journalières pour chacune d'elles;
- Ajouter un détecteur de mesure en continu pour les particules fines (PM_{2,5});
- Présenter une réflexion sérieuse qui aboutira à l'atteinte du 3 ng/m³;
- Favoriser et améliorer l'acquisition de connaissances sur les impacts sur la santé et l'environnement des divers contaminants;
- Présenter des améliorations substantielles dans la gestion des eaux⁴ (effluents, eaux de ruissellement et eaux souterraines) de la Fonderie Horne;
- Consolider les actions de réhabilitation des sols;
- Explorer la possibilité d'élargir la zone de réhabilitation selon certains critères à définir avec le MELCC et la Direction de [la] santé publique;
- Obtenir un plan d'action de la Fonderie Horne qui présente des améliorations sur l'ensemble des impacts environnementaux et de santé (air, sol, eaux, déchets);

⁴ « Le sujet de la gestion des eaux est difficile à traiter, car le plan d'action de la Fonderie ne fait mention d'aucune action sur le sujet. Aux vues des connaissances sur la situation problématique et récurrente des eaux usées, des nombreux avis de non-conformité et des avis de toxicité des effluents, la Ville s'attend à des exigences de l'autorisation ministérielle plus restrictives, tant sur les normes que sur les moyens à mettre en place pour améliorer la situation. Ayant des résidus toxiques à même les milieux hydriques au cœur du noyau urbain de Rouyn-Noranda, la Ville est en droit d'exiger une gestion des eaux usées et des effluents irréprochables, et ce, accompagnée d'un suivi plus rigoureux et plus transparent que ce qui a été fait jusqu'à présent. »

-
- Accélérer les travaux de réhabilitation de la zone de transition. L'aménagement de la zone de transition et l'asphaltage du stationnement sont des mesures prévues depuis 2018, simples à réaliser et qui tardent pourtant à être concrétisées;
 - Mettre en place un comité de vigie indépendant pour veiller au bon déroulement des diverses actions concertées de chaque partie prenante;
 - Maintenir la fonction de l'administratrice d'État pour soutenir la coordination du comité de vigie.
3. Attractivité, relance et innovation : afin de répondre aux problématiques actuelles envisagées par la communauté, la Ville recommande ce qui suit :
- Reconnaître la situation de crise vécue par l'ensemble des acteurs;
 - Octroyer le financement nécessaire au déploiement de la zone d'innovation minière;
 - Soutenir financièrement les établissements d'enseignement et de recherche dans leur développement;
 - Créer un fonds de relance pour soutenir l'ensemble des actions nécessaires à la rétention des citoyens et à l'attraction de nouvelles personnes;
 - Inclure ce fonds dans la reconnaissance d'un statut particulier pour Rouyn-Noranda qui tracera la voie vers une cohabitation et une gestion intégrée des enjeux.

En conclusion : « L'ensemble d'une population marche dans la même direction. Les prochaines années seront critiques. Mais avec un plan de réduction des émissions solide, une collaboration de tous les instants de la Fonderie et un engagement ferme du gouvernement provincial à soutenir la Ville dans sa relance, Rouyn-Noranda aura tout en main pour sortir gagnante. »

6.1.2 Les regroupements citoyens

6.1.2.1 Le Comité du Vieux-Noranda

« Le Comité du Vieux-Noranda (CVN) a pour mission de regrouper les différents acteurs du quartier qui ont à cœur le développement du Vieux-Noranda de manière à contribuer positivement à sa vitalité, à son rayonnement ainsi qu'à la qualité de vie de ses résidents. » Ce comité dit que son « expertise est le quartier du Vieux-Noranda et sa population, plutôt que les questions de santé ou d'environnement ». Mentionnons que, selon les données de 2016, le quartier Notre-Dame, c'est « 2 635 résidents, 1 535 ménages, 715 terrains ».

Commentaires

La zone tampon est la principale source d'inquiétude du CVN, car l'étendue de cette zone est inconnue, de même que les critères pour la définir. « Sans la menace d'une zone tampon, le CVN aurait tout l'élan nécessaire pour travailler à la revitalisation du quartier en cherchant à établir des partenariats, à identifier des collaborateurs et à mobiliser les citoyens pour reconstruire, réparer ou recoller ce qui a été brisé au cours de ces dernières années. »

Le CVN est d'avis que « les citoyens et les différentes organisations de Rouyn-Noranda, majoritairement, ne souhaitent pas la fermeture de la Fonderie Horne, cela a été dit et répété à maintes reprises ». De plus, il ne partage pas l'avis de la Direction de la santé publique qui juge acceptable de délocaliser les résidents (80 terrains) vivant à proximité de la Fonderie.

Recommandations

- Travailler à contrer la pollution et les diverses formes de contamination plutôt que de repousser les résidents vivant actuellement à proximité de la Fonderie.
- Clarifier la norme concernant l'arsenic quant au seuil sécuritaire pour la santé de la population, en se référant aux connaissances d'autres pays.
- S'assurer de la réalisation du plan d'action de la Fonderie (suivis et mesures complémentaires appropriées).
- Imposer des limites annuelles et journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant.
- Rendre accessibles les données et les relevés pour l'arsenic, le cadmium et le plomb, ainsi que les autres métaux pouvant avoir un impact sur la santé, aux suivis des objectifs et des échéanciers.
- Poursuivre le développement des connaissances et les recherches sur l'impact de l'arsenic et des autres métaux sur la santé, y compris les effets combinés.
- Tenir compte des impacts sociaux et économiques avant de décider quoi que ce soit concernant la zone tampon.
- Créer un plan particulier (ou programme de compensation) assurant la décontamination des maisons (poussières intérieures) et la rénovation des bâtiments résidentiels.

6.1.2.2 Le Centre de Femmes du Témiscamingue

Le Centre de Femmes du Témiscamingue, à Ville-Marie, travaille depuis 40 ans à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ses membres croient qu'en améliorant les conditions de vie des femmes, « on améliore le sort de tous ».

Commentaires

Le Centre a souscrit au mémoire modèle. Dans les commentaires, on dit essentiellement ceci :

- « Ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées. »
- Pour une question de santé, « le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore [...] respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda ».

Recommandations

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici novembre 2023 [...] et de la norme de 3 ng/m³ [...] au plus tard d'ici cinq ans.
- « L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- « Que des cibles maximales [toutes les] huit heures soient [fixées] par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.

-
- « La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici un an.
 - « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air tout autour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
 - « La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres, arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
 - « Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
 - « Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et [aux] contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
 - « L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la Fonderie Horne de Glencore. »

6.1.2.3 Le comité ARET – Arrêt des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda

« Le comité ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame (QND) de Rouyn-Noranda et de citoyennes et citoyens inquiets et mobilisés pour protéger la santé de leurs enfants et de la population. Il s'est constitué au printemps 2019 à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance réalisée auprès d'enfants du QND. ARET cible l'État québécois, responsable de faire appliquer les normes et de protéger la santé de la population. »

Dès sa création, le comité ARET s'est investi dans la recherche de connaissances et d'information sur la situation et, au fil de ses découvertes, il s'est fait un devoir d'informer la population et les décideurs publics. Son mémoire décrit cette démarche, qui se résume comme suit :

- Information auprès de multiples experts pour documenter la situation (règles, normes, responsabilités des acteurs).
- Compréhension de ce que faisait Glencore–Fonderie Horne (GFH) (recyclage, concentré vert et concentré complexe), de la composition des rejets et de la façon dont on les mesure.
- Constatation « que l'État savait ce qui se passait et connaissait les dangers depuis de nombreuses années, mais pas la population! La lecture de l'avis d'onze experts interministériels, publié en 2004, a particulièrement indigné et choqué les membres du comité. Ce groupe d'experts recommandait déjà d'exiger que la fonderie atteigne une moyenne annuelle de 10 ng/m³ d'As [arsenic] dans l'air en 18 mois et qu'elle se dote d'un plan pour atteindre la norme de 3 ng/m³ ».
- Consultation de la littérature scientifique afin de connaître les risques pour la santé.
- Recherche sur les impacts des émissions toxiques sur les fœtus et les enfants.
- Information et mobilisation de la population.
- Interpellation de l'État et des décideurs dès 2019.

-
- Développement de liens avec des chercheurs et des spécialistes, production d'un mémoire et d'avis, analyse des divers plans de GFH, des attestations d'assainissement et du rapport du comité interministériel, etc.
 - Analyse des rapports de l'INSPQ et de la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la proposition pour le renouvellement de l'autorisation ministérielle.

Dans son mémoire, le comité ARET fait état de ses recherches et de ses découvertes, références à l'appui, sur les impacts des émissions toxiques sur la santé. Ce parcours culmine au printemps 2022 : « En mai 2022, la publication des données de surveillance sur l'état de santé de la population ne laisse plus aucun doute : l'espérance de vie à la naissance de la population de Rouyn-Noranda est amputée d'un à cinq ans. »

Commentaires

Le comité expose dans son mémoire « la problématique environnementale à Rouyn-Noranda » qui gravite autour de Glencore et sa Fonderie Horne, dont voici quelques extraits.

- « Les activités de GFH produisent annuellement environ 210 000 tonnes de cuivre à partir du traitement d'environ 700 000 tonnes de concentrés.
- « Il est important de mentionner que la problématique de l'As [arsenic] est attribuable aux concentrés complexes et que, seulement une minorité de fonderies dans le monde accepte de traiter certains de ces matériaux. À Rouyn-Noranda, les concentrés complexes riches en arsenic ne représentent qu'une faible proportion du tonnage annuel : en 2018, seulement 7,0 % des intrants contenaient 75 % de tout l'As traité. [...] Ainsi, considérant qu'il n'y a pas d'As [arsenic] ajouté aux procédés de façon significative, GFH pourrait diminuer instantanément de 75 % les émissions d'As en renonçant à traiter ce type de concentrés. [...] Nous déplorons donc qu'il n'y ait pas encore de solutions spécifiques présentées par GFH concernant le traitement des concentrés complexes. [...] Si l'entreprise veut continuer à traiter des concentrés complexes avec une usine située à seulement 100 m d'un quartier résidentiel, elle devrait implanter une cellule de prétraitements permettant de séparer l'As des autres composés avant de les intégrer au circuit normal. De cette façon, 95 % de l'As présent dans les concentrés complexes pourrait être capté et les émissions d'As pourraient ainsi diminuer de plus de 70 %.
- « [...] Tel que présenté par GFH, le projet AERIS regroupe trois mesures permettant une meilleure captation des gaz entre le convertisseur Noranda et la coulée finale des anodes. Ces améliorations devraient permettre, selon GFH, d'atteindre des concentrations maximales de 15 ng/m³ seulement d'ici cinq ans. »
- Glencore a jusqu'ici laissé ses installations se détériorer, « a pollué sans contraintes suffisantes ni sanctions, mettant en danger la santé, voire la vie, de la population qui vit à proximité. Le comité ARET a la conviction que le personnel de GFH possède l'expertise afin de réduire les émissions et que l'entreprise possède les moyens financiers pour y arriver. Les solutions techniques existent afin de respecter l'ensemble des normes. Une limitation de tonnage de concentrés complexes traités permettrait une amélioration instantanée de la situation sanitaire à Rouyn-Noranda. Nous déplorons donc le manque de flexibilité du modèle d'affaire de GFH qui conduit à l'injustice sanitaire environnementale vécue par la population de Rouyn-Noranda ».
- « Le plan proposé par GFH, soit l'atteinte du seuil de 15 ng/m³ en cinq ans, est un gain par rapport à la situation actuelle, mais les délais sont vraiment inacceptables. Du point

de vue de l'entreprise, cela se tient peut-être, mais pas du point de vue de la santé : on demande à la population de continuer à s'exposer plusieurs années à un taux d'arsenic des dizaines de fois supérieur à celui respiré par les Québécois hors de Rouyn-Noranda, car le 3 ng/m³ que nous exigeons est un seuil maximal et non le taux moyen que l'on retrouve ailleurs au Québec (de 1 à 2 ng/m³ dans les grandes villes). »

En conclusion des commentaires

- « Les citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda n'ont pas à subir le faux dilemme de conserver une entreprise au détriment de sa santé : d'autres solutions existent!
- « Le problème historique à Rouyn-Noranda est que le MELCC a peu ou pas suivi les recommandations des spécialistes en santé publique, ce qui serait le cas s'il acceptait le projet actuel. Les propositions du MELCC sont bien sûr totalement insuffisantes : il n'y a pas de cible pour le cadmium et le plomb, pas de modalité de surveillance de l'atteinte des cibles, pas de procédure en cas de non-atteinte des cibles. On demande à la population de signer un chèque en blanc environnemental.
- « L'État doit prendre ses responsabilités et augmenter les exigences envers GFH pour protéger notre santé, nous exigeons de la transparence et nous voulons respirer le même air qu'ailleurs en province. »

Recommandations

En conclusion, le comité ARET présente « ses exigences minimales [...] afin que les activités de GFH reprennent le chemin de l'acceptabilité sociale », soit :

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air, dès l'année débutant en novembre 2022, considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire établie pour les populations vulnérables vivant à proximité.
- « Le respect, à partir de novembre 2022, des cibles quotidiennes maximales de 200 ng/m³.
- « L'identification de cibles maximales horaires et [toutes les] huit heures par la Santé publique, car une moyenne journalière cache des pics, ceci impliquant évidemment des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- « L'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ au plus tard la dernière année de l'autorisation gouvernementale de cinq ans à signer avec la GFH.
- « L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (Pb, Cd, Ni [plomb, cadmium et nickel]), autant annuelles que journalières, dès la première année de l'autorisation gouvernementale.
- « La décontamination des sols dans tous les secteurs concernés d'ici un an. Les seuils de décontamination devraient être minimalement ceux du reste de la province.
- « L'ajout de stations de mesures sur toute la périphérie de la [fonderie] (360 degrés) avec des mesures journalières.
- « La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres, arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.), et l'ajout de contaminants nouveaux à cette surveillance selon l'évolution des données scientifiques en toxicologie humaine.

-
- « Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes.
 - « Le respect des normes provinciales et internationales pour tous ces contaminants à partir du moment où ils commencent à être mesurés, incluant le respect des normes qui seront établies ou rajustées ultérieurement selon l'évolution des normes en santé environnementale.
 - « Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et [aux] contaminants.
 - « L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de l'entreprise.
 - « Le maintien de la station 8006 en place et, advenant la mise en place d'une zone tampon et le déplacement de la station d'échantillonnage légale, la prise en compte du déplacement pour fixer la cible à atteindre (p. ex., si la cible est à 15 ng/m³ à la station légale et que la station est déplacée près de la station 8045 (école Notre-Dame), la cible devrait passer à 3 ng/m³ et non être maintenue à 15 ng/m³). »

Autres demandes

- « Advenant le non-respect des exigences, [...] que des conséquences dissuasives et contraignantes soient prévues, pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des activités de la GFH jusqu'à la mise en place de mesures efficaces et l'atteinte des objectifs fixés. À titre d'exemple, la somme de 15 686,30 \$ de tarification annuelle demandée par le MELCC à GFH concernant l'arsenic est tout sauf une conséquence dissuasive et contraignante; en effet, il faudrait, selon ce taux, 31 000 ans pour amortir les investissements nécessaires aux respects des normes. »
- Le comité ARET est « tout à fait en accord » avec l'ensemble des recommandations de la Direction de la santé publique régionale concernant les sols. L'attention doit porter « sur la pérennité des actions de réhabilitation, la caractérisation exploratoire des sols pour l'ensemble des contaminants, la caractérisation des sols du périmètre urbain de Rouyn-Noranda afin de connaître l'ampleur et l'étendue de la contamination en priorisant les secteurs les plus anciens ou ceux où il y a de jeunes enfants ainsi que les suivis attendus selon les résultats de ces caractérisations ».
- Selon le comité ARET, « l'atteinte rapide de la valeur transitoire ne paraît possible qu'en diminuant provisoirement le traitement des concentrés complexes. [Il demande] donc à GFH de faire un sacrifice monétaire, temporaire, afin de préserver la santé de sa communauté d'accueil. Par la suite, les améliorations de captation des émissions effectuées (projet AERIS) combinées aux prétraitements des concentrés complexes, devraient permettre l'atteinte des normes québécoises de qualité de l'air. [...] C'est à ce moment-là seulement que le traitement des concentrés complexes redeviendra socialement acceptable ».

6.1.2.4 Mères au front de Rouyn-Noranda

« Le mouvement Mères au front, duquel fait partie Mères au front de Rouyn-Noranda, est né au printemps 2020 d'un sentiment d'urgence partagé par de nombreuses mères et grands-mères quant à la nécessité de protéger l'avenir de leurs enfants et des générations futures contre l'inaction climatique. »

Commentaires

Le mémoire des Mères au front de Rouyn-Noranda débute par un court rappel de l'histoire de la mine, à ses débuts en 1917, voire avant. Puis il fait mention de la surveillance sanitaire qui s'est exercée depuis 2018.

L'organisme s'étonne ensuite du fait que « depuis 2007, les gouvernements ont permis à la multinationale d'émettre dans l'air ambiant de la ville beaucoup plus que la norme de 3 ng/m³ pour l'arsenic. Pourtant, en 2004, un comité d'experts interministériel (MELCC, MSSS et INSPQ), dont des toxicologues et métallurgistes, recommandait qu'un seuil de 10 ng/m³ soit atteint en 18 mois et qu'un plan soit soumis pour atteindre la norme de 3 ng/m³ le plus vite possible. Ces recommandations sont demeurées sans suite ».

Les Mères au Front de Rouyn-Noranda se disent préoccupées par « cette approche complaisante qui permet à des industries de faire passer leurs profits avant la santé des citoyens et citoyennes ». Devant tout qu'elles ont appris depuis l'été 2022, dans les médias ou sur diverses tribunes, dont les audiences publiques du 18 octobre 2022, elles ont « un brin de cynisme » et reformulent ainsi la question posée à la population dans la consultation publique : « Jusqu'à quel point êtes-vous prêts à être contaminés pour que certains ne perdent pas leurs emplois, et la fonderie, ses mirobolants profits? Comme si de simples individus luttaient à armes égales avec une multinationale. Comme si les graves conséquences d'être exposés à des rejets toxiques pouvaient se mesurer aux avantages financiers sur un pied d'égalité... »

Elles sont aussi sceptiques « quand la compagnie prétend ne pas pouvoir réduire ses émissions ». « [...] Sans être spécialistes, il nous paraît tomber sous le sens que de ne plus accepter [les] intrants hautement toxiques réduirait automatiquement les rejets! »

« La Fonderie Horne émet 98 % de l'arsenic au Québec. À qui s'adresse donc la norme de 3 ng/m³ si ce n'est précisément à la principale industrie qui en émet? Il devient d'ailleurs urgent de se demander par quelle faille du système une compagnie peut modifier son modèle d'affaires en introduisant des intrants hautement toxiques dans son fonctionnement sans qu'à aucun moment un frein lui ait été mis en amont... »

« Un sentiment de trahison, de méfiance et de colère s'est installé au cœur de la population. Force est de constater qu'on ne peut demander à l'industrie de s'autoréguler, l'État doit jouer son rôle de protecteur, [...] le laisser-faire ne peut plus durer! »

Recommandations

Les Mères au front de Rouyn-Noranda disent appuyer « entièrement les demandes du REVIMAT » [Regroupement Vigilances Mines Abitibi-Témiscamingue] qu'elles ont reproduites dans leur mémoire et qui se trouvent dans le présent compte rendu, au point 6.1.4.6. En résumé :

- « La norme annuelle de 3 ng/m³ pour l'arsenic doit être atteinte définitivement d'ici cinq ans;
- « Des plafonds journaliers pour l'arsenic doivent être imposés;
- « La norme du cadmium et du plomb doit être respectée dès la première année;
- « Une étape intermédiaire de 15 ng/m³ d'arsenic doit être atteinte dans les 12 mois;

-
- « [...] Et, surtout, nous exigeons une Santé publique ferme et transparente, digne de confiance, qui donne dans la prévention et le principe de précaution au bénéfice de la santé de la population. »

6.1.2.5 Mouvement Mères au front – National

Le mémoire du mouvement Mères au front – National est cosigné par les 23 représentantes de ce mouvement implanté à l'échelle du Québec et par une représentante de l'Est ontarien.

« Depuis ses débuts, plus de 8 000 personnes ont rejoint le mouvement Mères au front pour exiger de l'action climatique. Près de 30 groupes d'action se sont formés, de l'Abitibi à la Gaspésie, en passant par presque toutes les régions du Québec et au-delà de nos frontières. »

Commentaires

Les Mères au front se disent inquiètes pour la santé de la population, et surtout pour celles des enfants. Aussi, « avant le scandale de Glencore », elles se croyaient en sécurité au Québec. « Nous avons cru que, dans une société évoluée comme la nôtre, en 2022, les normes étaient établies par des experts indépendants et notre gouvernement était là pour les faire respecter, peu importe les intérêts commerciaux des industries. [...] [L']époque où la population était tenue dans l'ignorance, comme ce fut le cas pour l'amiante dans les années 1970 » semblait révolue.

« Nous venons de comprendre qu'au Québec, en 2022, notre gouvernement peut nous cacher pendant des années de l'information importante concernant notre santé. [...] De partout au Québec, nous perdons confiance en la capacité de notre gouvernement de protéger la santé et la sécurité de la population. [...] Pour la rétablir, nous avons besoin d'une démonstration de leadership politique. »

Recommandations

Le mouvement Mères au front – National reprend les demandes du mémoire modèle :

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an [...] et de la norme de 3 ng/m³ [...] au plus tard d'ici cinq ans.
- « L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022. » (Les Mères au front ajoutent ici que « pour atteindre des normes acceptables rapidement, la Fonderie Horne de Glencore pourrait contrôler ses intrants en cessant d'utiliser des matériaux aussi hautement contaminés en arsenic, cadmium, plomb, etc. ».)
- « Que des cibles maximales [toutes les] huit heures soient [fixées] par la Santé publique.
- « La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici un an.
- « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air tout autour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- « La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres, arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.).
- « Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

-
- « Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et [aux] contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
 - « L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la Fonderie Horne de Glencore. »

6.1.2.6 RN Rebelle – Santé et prospérité

RN Rebelle – Santé et prospérité est une plateforme citoyenne, créée le 28 juillet 2022 sur Facebook, qui permet des échanges entre citoyens et citoyennes, en plus de présenter des contenus de la part de divers intervenants spécialisés. Tous et toutes prônent le « respect des normes d'émission pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne ». Le regroupement « compte aujourd'hui plus de 1 000 abonnés [et] touche plus de 70 000 personnes mensuellement. »

Commentaires

RN Rebelle juge que le plan de Glencore « ne répond pas aux enjeux soulevés » et « fait craindre le pire », notamment :

- « Augmentation importante du passif environnemental (en bonne partie à cause des intrants de plus en plus contaminés qui arrivent chez nous);
- « Poursuite et aggravation de la crise sanitaire et sociale que nous vivons (les gens sont de plus en plus informés, la grogne a de bonnes chances d'aller en grandissant tant que les gens seront malades et qu'il n'y aura pas de solution complète sur la table);
- « Augmentation de nos risques économiques (baisse de la valeur des commerces et des propriétés, difficultés importantes en lien avec l'attractivité des talents en contexte de pénurie de main-d'œuvre, essoufflement et exode de nos leaders de développement). »

« La démarche de consultation publique, [...] très difficile à vivre [...], a eu l'avantage de rendre l'information plus accessible et de permettre aux groupes citoyens de se structurer. »

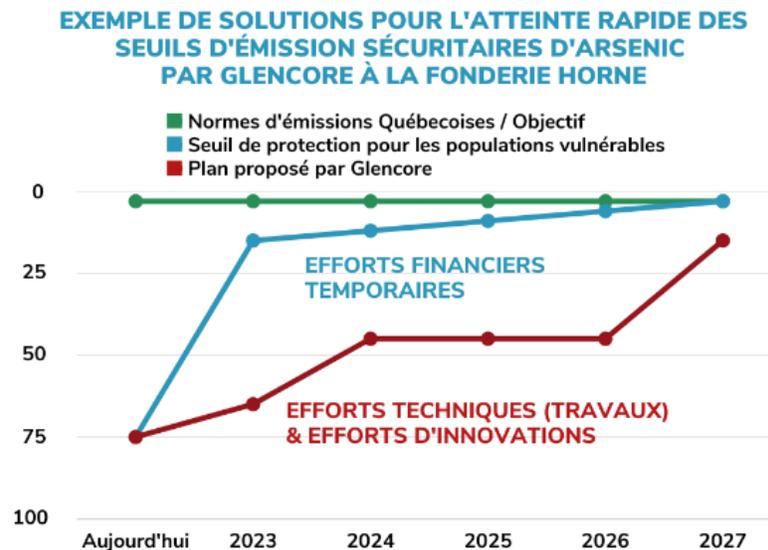
Si la décision du gouvernement fait en sorte que « les profits de l'entreprise [sont] priorisés au détriment de l'intégrité physique des personnes, des recours légaux à l'endroit de Glencore et du gouvernement seront à envisager. Nous souhaitons toutefois que les solutions soient développées collectivement, avec l'intelligence, la créativité et l'audace qui caractérisent si bien les gens de Rouyn-Noranda, dans le respect de notre qualité de vie et de notre bien-être ».

Recommandations

RN Rebelle affirme que « l'imposition des normes d'émission pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne dans le cadre de la prochaine autorisation ministérielle est la meilleure décision à prendre pour l'avenir de Rouyn-Noranda ». Le regroupement ajoute qu'« [...] accélérer drastiquement la cadence en ce qui concerne l'atteinte des normes environnementales apparaît comme la seule façon réalisable de répondre aux objectifs du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) du MELCC ».

« Des solutions à court terme existent. Elles ne sont pas TECHNOLOGIQUES, mais bien ÉCONOMIQUES. Le graphique [page suivante] donne des exemples de solutions pouvant être

prises en œuvre très rapidement afin poursuivre les opérations sécuritairement à la Fonderie Horne de Glencore. »



6.1.2.7 Collectif Les Métronomes de l'Espoir

Le collectif Les Métronomes de l'Espoir est composé de citoyens et de citoyennes de Rouyn-Noranda.

Commentaires

Qualifiée d'« action d'autodéfense populaire », cette initiative visant à protéger la santé de la population s'appuie sur le raisonnement suivant du collectif : « Pour avoir moins d'arsenic dans l'air, il faut traiter moins de matière contaminée! C'est pour cette raison que nous faisons barrière avec nos corps pour empêcher l'arrivée d'intrants contaminés qui, une fois transformés par la Fonderie Horne, empoisonnent l'air de la ville. »

Selon le collectif, la Fonderie Horne doit réduire ses activités « pour arriver au respect des normes dans les plus brefs délais, le temps que ses installations lui permettent de reprendre les opérations sans empoisonner la population ».

Le collectif ne fait plus confiance au gouvernement pour faire bouger les choses : « Nous avons signé toutes les pétitions, manifesté, rencontré nos députés. Nous avons épuisé tous les moyens légaux à notre disposition pour nous faire entendre. Il est temps de se mettre devant la machine et de l'arrêter. » Il croit que la baisse potentielle temporaire de profits ne mettra pas Glencore en danger, vu sa santé financière constituée de « plus de 200 milliards de chiffre d'affaires [et de] plus de 20 milliards de profits par année ». Il est aussi d'avis qu'« une diminution des activités de la fonderie ne doit pas se traduire par une perte d'emplois, de revenus ou de qualité de vie pour les travailleurs et les travailleuses. Le discours qui fait planer la menace d'une fermeture ne sert qu'à semer la division et l'inquiétude ».

« La promesse de 15 ng dans cinq ans, c'est cinq ans à endurer des seuils de 65 ng en 2023, de 45 ng en 2025, pour finalement possiblement atteindre 15 ng en 2027, soit 500 % la norme provinciale. Ces seuils de pollution, et les risques qu'ils posent pour notre santé, sont inacceptables. »

« La consultation publique sur l'autorisation ministérielle n'est qu'une parodie de démocratie. [...] Nous n'avons pas confiance en Glencore et en ses engagements. [...] Autodéfense populaire pour un changement maintenant! »

Recommandations

- « Que les normes concernant les métaux lourds dans l'air (dont la norme de 3 ng/m³ d'arsenic) soient respectées à Rouyn-Noranda, quitte à ce que la multinationale Glencore réduise ses profits.
- « Le gouvernement ne doit pas financer encore une fois la mise à niveau des installations de la Fonderie pour assurer sa conformité aux normes, mais c'est sa responsabilité de soutenir financièrement la communauté, les travailleuses et les travailleurs durant la transition. »

6.1.3 Les travailleurs, les syndicats

6.1.3.1 L'Association des travailleuses et des travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue

« L'Association des travailleuses et des travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT) milite en faveur de la défense collective des droits des individus et des communautés. » Elle soutient également « des individus dans leurs démarches afin de faire respecter leurs droits, favorisant ainsi une reprise de pouvoir sur leur vie, une meilleure contribution à leur communauté et, pour certains, une réinsertion socioprofessionnelle. »

Commentaires

Des représentants de l'ATTAAT ont rencontré « des membres du comité spécial Fonderie à la Ville de Rouyn-Noranda en compagnie de la mairesse Diane Dallaire pour dénoncer le nombre de contaminants rejetés par la Fonderie Horne, en plus des contaminants métalliques déjà répertoriés comme l'arsenic, le cadmium, le cuivre, le nickel, le cobalt, l'argent, etc. ».

Plusieurs travailleuses et travailleurs de la Fonderie Horne souffrant « de maladies professionnelles » ont approché discrètement l'ATTAAT pour obtenir un soutien dans leurs démarches auprès de la CNESST (Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et la sécurité du travail). Ces personnes sont en mesure de « présenter des documents prouvant les risques de l'arsenic et du cadmium sur leur santé pulmonaire liés aux émissions atmosphériques relâchées dans l'air de la ville ». Ils souhaiteraient obtenir une compensation « pour les préjudices subis sur leur santé ».

« Nous n'acceptons plus que nos enfants et nous, adultes, soyons sacrifiés sous prétexte du développement économique aux dépens de notre santé, de nos proches et de nos enfants. »

Recommandation

L'ATTAAT exige « un réel virage vert et une remise à l'ordre [afin] que des autorisations accordées pour émettre dans l'atmosphère un niveau annuel moyen de 200 ou même de 100 ng/m³ ne soient plus acceptées ». En somme, pour l'ATAATT, que « ce qui ne serait aucunement autorisé ailleurs au Québec » ne soit pas « toléré ici, à Rouyn-Noranda ».

6.1.3.2 Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAT (SCCCUQAT) a présenté un mémoire qui est en fait une résolution adoptée à majorité par ses membres lors de son assemblée générale 2022.

Cette résolution présente une série de 15 considérations, dont les suivantes :

- « L'état de santé de la population de Rouyn-Noranda, notamment celui des enfants », tel que l'ont révélé les médias à l'été 2022;
- Les normes en vigueur pour protéger la santé de la population;
- « Le plan de Glencore, tout comme les exigences gouvernementales, [qui] n'assurent pas le respect des principes de prévention et de précaution en matière de santé »;
- Le non-engagement de Glencore « à court, moyen ou long terme en lien avec le respect des normes d'émissions pour l'ensemble des contaminants à la Fonderie Horne »;
- « La mobilisation citoyenne en faveur du respect des normes d'émissions pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne »;
- « La prise de position publique de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en faveur d'un plan plus ambitieux visant le respect des normes d'émissions pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne »;
- « La fracture sociale engendrée par la menace du gouvernement du Québec d'une fermeture de la Fonderie Horne par Glencore ainsi que les violences qui en découlent »;
- « Le refus du gouvernement du Québec de prendre une position claire sur le respect des normes d'émissions en vigueur par Glencore à la Fonderie Horne »;
- « L'historique du dossier. »

Recommandations

Dans sa résolution, le SCCCQAT :

- « Se positionne en faveur de l'atteinte des normes provinciales d'émission pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne dans la prochaine attestation ministérielle (novembre 2022);
- « Contribue, dans la mesure de ses moyens, à l'effort de mobilisation citoyenne [...] »;
- « Se positionne en faveur de la prise de responsabilité du gouvernement du Québec en matière de respect des normes d'émissions industrielles »;

-
- « Exige [du] gouvernement du Québec l'instauration rapide de mesures de soutien pour les travailleuses et les travailleurs de la Fonderie Horne dans la transition écologique de l'entreprise;
 - « Dénonce toute forme de violence dirigée contre les travailleuses et les travailleurs de la Fonderie Horne, les membres des groupes de pression, les personnes prenant parole publiquement, les élues et les élus, ainsi que tout autre individu impliqué dans le dossier;
 - « Demande que l'UQAT dépose, dans le cadre des consultations publiques portant sur le renouvellement de l'attestation ministérielle à Glencore pour la Fonderie Horne, un mémoire qui soutient sa position en faveur d'un plan plus ambitieux pour le respect des normes d'émissions pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne. »

6.1.3.3 Le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT) représente près de 270 membres répartis sur trois campus principaux (Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos) et en deux centres de services (La Sarre et Ville-Marie). Il existe depuis 1967.

Commentaires

« L'exposition de la population de Rouyn-Noranda à l'arsenic, au cadmium et au plomb est bien documentée depuis plus de 40 ans, tout comme l'incidence de décès liés au cancer du poumon et aux maladies respiratoires. »

Rapide tour d'horizon de ces 40 ans :

- 1970 – rapport du Bureau d'études sur les substances toxiques (BEST) du gouvernement du Québec;
- 1989-1999 – 4 campagnes de biosurveillance visant à vérifier le niveau de plomb chez les enfants;
- 2018-2019 – autres études de biosurveillance concernant l'arsenic, le plomb et le cadmium);
- Août 2022 – recommandation de l'INSPQ visant la protection des individus les plus vulnérables.

À cause de cette situation sanitaire, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est confronté à deux enjeux importants de main-d'œuvre et de clientèle :

- L'attractivité, le recrutement et la rétention d'enseignantes et d'enseignants;
- L'attractivité et le recrutement d'étudiantes et d'étudiants, notamment celles et ceux qui proviennent de l'extérieur de Rouyn-Noranda et même de l'étranger.

Recommandations

« Le SEECAT est en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Ce plan [le plan de Glencore] autorise la compagnie à faire courir des risques importants à la population durant les cinq prochaines années et ne lui impose aucune obligation de viser l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ dans un délai le plus bref possible.

« Le SEECAT demande [au gouvernement] :

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an, considérant qu'il s'agit de la seule cible permettant d'amoinrir les effets négatifs sur la santé des femmes enceintes et des enfants vivant à proximité de la Fonderie Horne;
- « L'atteinte de la norme provinciale concernant l'arsenic de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans;
- « Le respect des normes en vigueur au Québec quant aux émissions de plomb, de cadmium, de nickel et de chrome, ainsi que de tout autre contaminant, au plus tard d'ici cinq ans;
- « La transparence et la rigueur de la part de la Fonderie Horne dans ses communications à la population;
- « Le respect des droits des travailleurs de la Fonderie Horne en cas de nécessité de ralentissement ou de fermeture temporaire, en préservant leurs conditions salariales et leurs conditions de vie. »

Les lettres d'appui des 12 syndicats d'enseignantes et enseignants de cégeps de plusieurs régions du Québec sont jointes en annexe du mémoire.

6.1.4 Les groupes environnementaux

6.1.4.1 Ville et villages en santé Rouyn-Noranda

« Ville et villages en santé Rouyn-Noranda inc. est un organisme à but non lucratif légalement constitué depuis 1987. Bien qu'il s'agisse d'un organisme, « Ville en santé » est tout d'abord un concept reconnu depuis 1986 par l'Organisation mondiale de la santé. [...] Soulignons que la Ville de Rouyn-Noranda a été la première en Amérique du Nord à s'engager dans une démarche de Ville en santé qui a donné naissance à l'actuel organisme. »

Concrètement, l'organisme joue un rôle de conseil auprès de la Ville, en plus d'être rassembleur et facilitateur au sein de la collectivité rouynorandienne.

Commentaires

« [Nous sommes] préoccupé[s] par le climat qui sévit dans [la] communauté » et constate « un clivage entre le discours prédominant, soutenu par les médias depuis plusieurs mois, et un autre discours plus nuancé, qui n'ose pas trop s'exprimer de peur d'être étiqueté. [...] L'on peut considérer que notre population est actuellement sinistrée, particulièrement le quartier Notre-Dame. »

Voici les principales difficultés perçues sont soulignées par l'organisme :

- La quasi-absence de dialogue constructif et sain « où TOUTES les opinions peuvent s'exercer sans jugement »;
- La polarisation du débat;
- La multitude d'informations, souvent non vulgarisées et surtout non nuancées, inaccessibles à une certaine portion de la population parfois moins scolarisée;
- La stigmatisation de Rouyn-Noranda, et plus particulièrement celle du quartier Notre-Dame, qui revient à sa triste réputation de deuxième ville la plus polluée au Canada;
- L'exode des talents, des professionnels et des experts;
- L'insécurité croissante, la fragilisation des rapports interpersonnels et la méfiance envers nos institutions.

Recommandations

« Devant cet état de fait, Ville et villages en santé Rouyn-Noranda estime nécessaire qu'un dialogue social soit établi. » C'est pourquoi l'organisme propose :

- « Une écoute bienveillante et une réponse adéquate aux préoccupations exprimées par la population.
- « Une décision gouvernementale rapide [au] regard du renouvellement de l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne, assortie d'exigences précises et respectueuses des normes édictées par la Santé publique.
- « La cohérence des actions entre les parties prenantes (gouvernement, Santé publique, municipalité).
- « Des communications et des informations coordonnées, claires, accessibles et vulgarisées quant aux décisions, aux actions et aux suivis (transparence).
- « Un soutien aux organisations désireuses de se mobiliser et [de] se mettre en action [en] visant à rétablir la situation. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une contribution financière, d'un canal de communication adapté, ou toute autre forme jugée acceptable par les principaux intéressés. »

L'organisme conclut en disant : « Enfin, du fait de son rôle en matière de qualité de vie, Ville et villages en santé Rouyn-Noranda souhaite contribuer à l'effort collectif nécessaire au rétablissement d'un climat social sain. »

6.1.4.2 Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

« Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. »

« Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. [...] Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. [...] Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. [...] Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyens et quelques entreprises privées. »

Commentaires

Pour respecter le droit à la justice environnementale des citoyens et citoyennes de la ville, des mesures correctives urgentes s'imposent en raison des opérations de la Fonderie Horne et « du manque de transparence et de contrôle dans lequel elles se déroulent », et ce, même si la fonderie est implantée à Rouyn-Noranda depuis plus de 100 ans.

Le RNCREQ a abordé ici certains sujets connexes au renouvellement de l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne, tels que l'acceptabilité sociale. À cet égard, il se réfère à un « Guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures », publié par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en 2019, lequel détaille les facteurs influençant l'acceptabilité. « Parmi les facteurs influençant l'acceptabilité sociale, le Guide identifie notamment la transparence, la prise en considération de la perception des risques incluant les impacts directs, indirects et cumulatifs du projet, et le devenir du milieu pendant et après le projet. »

Autres préoccupations

- L'extension du nombre de substances contrôlées : la Fonderie émet bien des contaminants qui ne sont pas vraiment contrôlés. Les niveaux d'émissions semblent respecter les normes, selon les déclarations de la Fonderie, leurs mesures ne sont pas toujours effectuées à la station légale.
- Le cadre législatif : alors que la Chine interdit l'importation de concentrés de cuivre contenant plus de 0,5 % d'arsenic, « aucune loi n'encadre les concentrés d'arsenic au Québec ni au Canada, ce qui signifie qu'il n'existe aucun plafonnement à la concentration de ce dangereux polluant. [...] Toute la chaîne de production étant sous le contrôle de la même entreprise, il semble pertinent de diminuer la toxicité de ces déchets à la source afin de diminuer les risques afférents au transport et aux enjeux de pollution environnementale aux alentours des fonderies. [...] Cependant, le statut législatif des concentrés complexes est flou, ce qui cause une certaine difficulté à identifier les règlements pouvant permettre d'encadrer leur production, leur entreposage, leur transport et leur traitement. En effet, il est peu clair si ces concentrés sont un résidu minier, un minerai ou une autre catégorie à part entière ».

Recommandations

- « Exiger que le comité de liaison de la Fonderie Horne adhère au Guide des bonnes pratiques.
- « Tenir une réelle consultation publique de la population de Rouyn-Noranda sur le devenir d'une zone de transition dans le quartier Notre-Dame pour élaborer un guide de cohabitation en s'inspirant des meilleures pratiques [pour viser] un aménagement durable et un environnement sain pour la population.

- « Rendre publiques et accessibles les données de qualité de l'air, des sols et de l'eau sur le territoire de Rouyn-Noranda.
- « Présenter l'ensemble des informations concernant le plan de réaménagement et de restauration du site industriel et de tous les parcs à résidus, ainsi que le montant que cela représenterait, [et] rendre ces informations accessibles à la population.
- « Ajouter d'autres contaminants tels que le dioxyde de soufre dans le suivi prévu à la station légale et en respectant les normes prévues au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) pour limiter l'exposition de la population à ces autres contaminants.
- « Documenter l'ensemble des contaminants potentiellement rejetés par la Fonderie Horne, [afin que les autorités de santé publique puissent, le cas échéant,] « mettre en œuvre des actions supplémentaires pour protéger la santé de la population de Rouyn-Noranda.
- « Clarifier le statut législatif des concentrés complexes afin qu'ils soient mieux encadrés, et imposer des plafonds en concentration en arsenic à toutes les étapes de production du minerai.
- « Évaluer les possibilités de réduire la concentration en arsenic des concentrés complexes sur le lieu même de leur production afin de diminuer les risques liés au transport et aux manipulations de transbordement, ainsi qu'à leur valorisation en fonderie.
- User des pouvoirs que confèrent les articles 25, 31.12 et 31.19 de la LQE [Loi sur la qualité de l'environnement] pour imposer des concentrations maximales de métaux lourds dans les concentrés complexes traités à la Fonderie Horne dans le cadre de la prochaine autorisation ministérielle.
- « Redonner au MELCC les moyens financiers et les prérogatives nécessaires afin de garantir un meilleur suivi et des contrôles plus serrés. »

Recommandations extraites du mémoire du RNCREQ sur la réforme de la REP (2021) [Responsabilité élargie des producteurs] :

- « Instaurer un cadre réglementaire pour exiger du producteur ou du fabricant qu'il rende disponible la documentation en ligne à jour d'un produit, accessible gratuitement.
- « Adopter une loi de lutte contre l'obsolescence programmée, inspirée de la Loi anti-gaspillage française, et contenant des mesures coercitives.
- « Bonifier la Loi sur la protection du consommateur au Québec pour augmenter la durée de vie et la réparabilité des objets.
- « Mettre en place un projet-pilote pour tester un écolabel de réparabilité et de durée de vie sur les réfrigérateurs, [les] congélateurs et [les] climatiseurs, entre autres; cet écolabel pourrait être soumis à une norme du BNQ [Bureau de normalisation du Québec] ou être suivi par un organisme réglementaire afin d'asseoir sa crédibilité. »

6.1.4.3 Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

« Le CREAT est un organisme à but non lucratif actif dans la région depuis 1995. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et un membre coopté.

« La mission de l'organisme est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Le respect de la capacité de support de l'environnement représente la condition d'un développement durable. »

Commentaires

« À noter que le mémoire du CREAT se veut complémentaire de celui du RNCREQ⁵. »

« En 2017, le CREAT avait participé à la consultation publique de renouvellement de l'attestation d'assainissement de Glencore pour la Fonderie Horne. D'ailleurs, il avait été le seul participant à émettre des commentaires au ministère de l'Environnement. [...] Malgré un travail fastidieux et les nombreux commentaires amenés par le CREAT, cela n'avait provoqué aucune modification dans le contenu de l'attestation d'assainissement. »

Le CREAT espère que, cette fois, « contrairement à la consultation de 2017, [...] les nombreux commentaires et recommandations formulés dans le cadre de la consultation publique seront retenus et influenceront le contenu final de l'autorisation ministérielle ».

« [...] À l'instar du projet GNL Québec, le CREAT souhaite que l'ensemble des commentaires et préoccupations formulés dans les mémoires, fournis dans le formulaire et véhiculés dans les séances publiques des derniers mois, aient un poids réel dans la décision qui sera rendue prochainement par le MELCC. »

De plus, « à l'inverse des attestations d'assainissement précédentes, le gouvernement ne doit pas être complaisant et moduler l'autorisation ministérielle en fonction de l'âge des installations de la fonderie ni de son modèle d'affaires. »

Pour la présente consultation, « le CREAT souligne les améliorations du processus, notamment par la documentation accessible en ligne, la période choisie » en dehors des congés d'été et des fêtes, sauf pour la superposition avec la période électorale, ainsi que « les différentes options de participation qui sont proposées ».

Cependant, « dans l'ensemble des documents disponibles, le CREAT est étonné de trouver très peu d'information concernant la qualité des sols et de l'eau, ainsi que la gestion des intrants. Un portrait et une caractérisation plus exhaustive en ce sens seraient souhaitables », souligne l'organisme. « [...] Enfin, à l'instar du processus du BAPE, il sera important que l'avis du MELCC soit rendu public et présenté avant l'annonce de la décision du gouvernement. »

« Avant de parler de fermeture de la fonderie, il serait important de présenter l'ensemble de ces informations [plan de réaménagement et de restauration] à la population et les coûts que cela représenterait. Ainsi, en évaluant mieux les externalités, il sera possible de se rendre compte que la fermeture n'est certainement pas l'option la plus simple ni la plus économique. »

Recommandations

Dans son mémoire, le CREAT a formulé 34 recommandations sous divers thèmes, et chaque recommandation est précédée d'explications détaillées, souvent de nature scientifique et appuyées de références à des études. L'énoncé complet des recommandations ne peut être reproduit intégralement ci-dessous, par souci de synthèse. Il faut se référer directement au

⁵ Mémoire présenté au point 6.1.4.2

mémoire pour en prendre connaissance. Toutefois, quelques-unes de ces recommandations sont reproduites dans ce qui suit, mais la plupart sont simplement regroupées par thème et par sujet, et décrites succinctement.

Recommandations sur la consultation

1. Le processus de consultation – l'accès aux documents.
2. Documentation et accessibilité aux données, notamment aux autorisations ministérielles.

Recommandations sur les enjeux environnementaux

La qualité de l'air

3. L'arsenic, le plomb et le cadmium.
« Imposer pour tout le périmètre urbain de Rouyn-Noranda les seuils de concentration moyenne annuelle de 3 ng/m³ pour l'arsenic, de 3,6 ng/m³ pour le cadmium et de 100 ng/m³ pour le plomb d'ici 2027. »
4. L'arsenic, le plomb et le cadmium.
« Selon la recommandation de l'INSPQ, imposer rapidement des limites journalières dans l'air ambiant à la station légale de 200 ng/m³ pour l'arsenic, de 30 ng/m³ pour le cadmium et de 350 ng/m³ pour le plomb dans le cadre de la prochaine autorisation ministérielle. »
5. Le nickel.
6. Les autres contaminants.
7. Aussi les autres contaminants.
8. Le suivi de la qualité de l'air ambiant, par l'ajout de stations à ce qui est prévu.
9. Le suivi des métaux et du dioxyde de soufre.
10. L'accès à toutes les données du service Info-Air, et ce, gratuitement.

La qualité des sols

11. La caractérisation et la décontamination des sols du périmètre urbain.
« Intégrer dans l'autorisation ministérielle [...] trois des quatre recommandations formulées [...] à la suite de l'analyse des données [d'une] campagne de caractérisation » menée en 2019 par la Direction de la santé publique.
12. La caractérisation des sols du périmètre urbain de Rouyn-Noranda.
« Prioriser les lieux sensibles tels que les écoles, les services de garde, les aires de jeux pour les enfants et [les] espaces verts publics. Étendre le protocole de caractérisation et de restauration volontaire des sols de Glencore du quartier Notre-Dame à d'autres quartiers et s'assurer de respecter des exigences en la matière. »
13. La récurrence des suivis de qualité des sols.
14. L'étendue de la contamination des sols et de l'environnement.

-
15. L'identification précise des zones fortement contaminées par les dépôts atmosphériques en éléments traces.
 16. L'élimination des résidus miniers.
« S'assurer de l'étanchéité et exiger un suivi serré des rejets à l'environnement des parcs à résidus Noranda 4 et 5 et Quémont 2, ainsi que de tous les parcs à résidus historiquement et actuellement exploités par la Fonderie Horne ou l'ancienne mine Noranda. »

La qualité de l'eau

17. Les points de rejets.
18. Des suivis comparés « entre l'attestation d'assainissement de 2017 et l'autorisation ministérielle à venir ».
19. La qualité de l'eau des plans d'eau du périmètre urbain – Lac Osisko.
20. Le suivi annuel des éléments traces chez les dorés et les perchaudes du lac Osisko.
21. Le lac Dufault – Analyse chimique complète, prioritairement à proximité de la prise d'eau potable.
22. L'apport d'éléments traces à l'effluent PL-06.
23. Les plages des lacs Noranda et Kiwanis.
24. La consommation d'eau potable – Cible de réduction de consommation d'eau brute à l'usine.
25. L'eau souterraine – Les métaux surveillés dans les puits d'observation d'eau souterraine.

Autres recommandations

26. Le fonctionnement du comité de liaison mis sur pied par la Fonderie Horne en octobre 2019.
27. L'accessibilité au rapport produit par Tact Ressources sur la consultation ciblée tenue en avril 2022.
28. L'autosurveillance de Glencore, et le suivi et le contrôle gouvernemental, ou l'enjeu des moyens financiers et humains à la hauteur de la mission du MELCC, pour lui permettre d'assumer pleinement son rôle.
29. La restauration des terrains et la garantie financière de Glencore quant aux coûts de réaménagement.
« Présenter l'ensemble des informations concernant le plan de réaménagement et de restauration du site industriel et de tous les parcs à résidus, ainsi que le montant que cela représenterait [et] rendre ces informations accessibles à la population. »
30. L'étude présentant la relation entre les intrants et les concentrations d'arsenic, à rendre publique.
31. Les teneurs en métaux des concentrés complexes.
« Surveiller les teneurs en métaux des concentrés complexes traités à la Fonderie Horne dans le cadre de la prochaine autorisation ministérielle et développer une technologie permettant de maintenir leur traitement, tout en respectant les normes québécoises. »

32. Les émissions atmosphériques de terres rares.

33. La zone de transition dans le quartier Notre-Dame.

« Réaliser une réelle consultation publique de la population de Rouyn-Noranda sur le devenir d'une zone de transition dans le quartier Notre-Dame et pour élaborer un guide de cohabitation. S'inspirer des meilleures pratiques pour viser un aménagement durable et un environnement sain pour la population. »

34. La prise en compte et le respect des 16 principes du développement durable comme outil d'aide à la décision.

Ultime demande du CREAT : « Contrairement au projet GNL Québec, le gouvernement du Québec n'a pas été clair sur le poids réel qu'aura l'acceptabilité sociale dans les négociations entre le gouvernement et Glencore. Le CREAT aimerait savoir si l'adhésion aux orientations générales de l'autorisation ministérielle est une condition essentielle à l'octroi de celle-ci. »

6.1.4.4 GÉCO (Groupe écocitoyen)

« Le GÉCO est un OBNL [organisme à but non lucratif] d'économie sociale et environnementale fondé en 2007 à Rouyn-Noranda. Notre mission est de sensibiliser les citoyens, les organisations et les instances décisionnelles à l'écocitoyenneté et à la protection de l'environnement. »

L'objectif du GÉCO est de former de plus en plus d'écocitoyens (individus et entreprises) partout en Abitibi-Témiscamingue et de les amener à une prise de conscience écologique afin qu'ils puissent « réduire [leur] impact écologique et [leur] empreinte carbone en ces temps de crise et d'urgence climatiques ».

Commentaire

« Les émissions de contaminants par la Fonderie Horne sont une source de préoccupation importante pour les citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda. » GÉCO sent que ce dossier sensible polarise la population.

Recommandations

GÉCO croit qu'il est possible « de s'entendre sur quelques principes généraux qui pourraient être intégrés » dans la prochaine autorisation ministérielle. Ce sont les suivants :

- « Que l'ensemble des contaminants émis dans l'environnement par la Fonderie Horne pour lesquels une norme a été établie fassent l'objet d'un suivi serré de la part du MELCC et de l'entreprise. En plus de l'arsenic, il serait requis qu'un système de suivi rigoureux soit mis en place pour les rejets de cadmium, de nickel et de plomb de l'entreprise (sans s'y limiter);
- « Que les limites d'émissions permises pour tous ces contaminants fassent l'objet de normes contraignantes et que tous [les] dépassements engendrent [...] des sanctions claires et connues de tous;
- « Qu'au sein même de l'autorisation ministérielle, un mécanisme de communication périodique avec l'ensemble de la population soit établi pour que l'entreprise puisse présenter ses progrès en matière d'émissions;

-
- « Que la nouvelle autorisation ministérielle favorise la transparence et un meilleur accès [...] pour la population à toutes les données pertinentes concernant les émissions et [les] activités de la Fonderie Horne, notamment en ce qui concerne les risques associés aux émissions et les territoires touchés;
 - « Que la pression soit maintenue sur la Fonderie Horne pour que celle-ci respecte l'ensemble des normes d'émissions prévues par les différentes législations dans les meilleurs délais possible et qu'aucun effort ne soit ménagé pour y parvenir (changements technologiques, zone tampon, choix des intrants, systèmes de captation, etc.). »

6.1.4.5 Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada

« La Coalition Québec meilleure mine (QMM) et MiningWatch Canada (MWC) visent tous deux à promouvoir des meilleures pratiques et politiques publiques dans le secteur minier sur les plans social, environnemental et économique.

« Fondée en 2008, la Coalition Québec meilleure mine regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 250 000 individus de toutes les régions du Québec. [Ce sont] des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. La coalition a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la Loi sur les mines, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux dits "critiques et stratégiques". [...]

« Fondé en 1999, MiningWatch Canada regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes membres qui représentent, collectivement, plusieurs centaines de milliers d'individus de partout au Canada. Depuis 20 ans, MWC est devenu un acteur incontournable, avec plus de 200 enquêtes, interventions, rapports et actions juridiques sur autant de projets miniers à l'échelle nationale et internationale. »

Commentaires

Selon QMM et MWC, « tant le statu quo que le scénario actuellement proposé dans le cadre du projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de la compagnie multinationale Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne sont inacceptables ».

« Les problèmes de santé publique qui s'y accumulent [à Rouyn-Noranda] ont été tolérés depuis trop longtemps... » La santé psychosociale de l'ensemble de la population importe également, et cela inclut « les travailleuses et travailleurs de la Fonderie Horne. [...] Le climat social [...] se dégrade en raison de la complaisance des autorités envers la compagnie ».

« La situation doit changer, et au plus vite. La population de Rouyn-Noranda a droit à la même qualité d'air, d'eau, de sols, d'environnement et de vie que partout ailleurs au Québec. »

Recommandations

- « Exiger l'atteinte de l'ensemble des normes environnementales et de santé publique journalières et annuelles en vigueur à l'échelle du Québec à l'intérieur du délai de l'autorisation ministérielle à l'étude [...], « autant pour les émissions atmosphériques que

pour la contamination de l'eau et des sols et pour tout autre contaminant dans l'environnement. »

- Pour l'arsenic, l'atteinte de la cible intermédiaire de 15 ng/m³ doit être réalisée dans les 12 mois suivant le renouvellement de l'autorisation ministérielle.
- « Que l'ensemble des données concernant les émissions dans l'atmosphère, l'eau et les sols de la Fonderie Horne soient rendues publiques de manière journalière, en temps réel et de manière gratuite sur un portail en ligne facilement consultable pour l'ensemble de la population. [...] L'État québécois dispose de tous les pouvoirs pour mettre en place un registre public permettant aux citoyens de consulter en ligne gratuitement les données sur la qualité de l'air ambiant mesurées dans leurs milieux de vie. Une telle approche de transparence est conforme avec le principe d'accès au savoir inscrit dans la Loi sur le développement durable. »
- Il faut augmenter le nombre de stations d'échantillonnage sur l'ensemble du territoire de la ville, « tout en conservant les emplacements actuels, de manière à permettre des comparaisons valables dans le temps à titre de référence. Minimallement, trois stations additionnelles, positionnées à tous les 90 degrés autour de l'usine, doivent être incluses afin d'avoir des mesures sur 360 degrés. Toutes les stations doivent être améliorées afin de mesurer les particules PM_{2,5} et plus petites ».
- Quant aux intrants de la Fonderie, le MELCC doit voir à « amender avant le renouvellement de l'autorisation ministérielle la liste des six métaux inscrits à l'article 192, alinéa 3, paragraphe 2 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère afin de [...] couvrir l'ensemble des substances métalliques, métallurgiques, ferreuses, et des matières toxiques qui sont livrées à l'usine. [...] La Fonderie ne devrait pas être autorisée à traiter les concentrés et [les] substances métalliques hautement concentrées en métaux lourds cancérigènes ou potentiellement cancérigènes si, ce faisant, elle n'est pas mesure de respecter les normes d'émissions environnementales ».
- La Fonderie Horne doit assumer elle-même « le coût de l'ensemble des opérations devant [la] conduire au respect des normes [...] à l'intérieur du délai de l'autorisation ministérielle à l'étude ». Le principe du pollueur-payeur qui est enchâssé dans la Loi sur le développement durable doit être appliqué. « Ce principe implique également l'imposition de sanctions pénales sévères dans l'éventualité où les cibles intermédiaires et finales de réduction des émissions de contaminants dans l'environnement ne sont pas respectées, et ce, pour l'ensemble des normes. L'imposition de sanctions pénales plutôt qu'administratives se justifie par le caractère hautement dangereux des opérations menées à la Fonderie Horne pour l'environnement et la santé publique. »
- Enfin, « que l'autorisation ministérielle à l'étude, laquelle accorde de nouveau un passe-droit permettant de rejeter des contaminants au-delà des normes existantes, soit la dernière à être émise à la Fonderie Horne, de sorte qu'à son terme dans cinq ans, l'usine doive se conformer au régime juridique général en vigueur dans la province du Québec »

6.1.4.6 Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) a vu le jour en 2015. Il était constitué par quatre groupes de citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue, provenant de Malartic, de Granada, d'Évain, et de la CSN (Confédération des syndicats nationaux) régionale. Depuis, plusieurs organisations syndicales et citoyennes ont donné leur appui au regroupement, dont la mission est « de venir en aide à la population qui subit des inconvénients causés par l'exploitation minière. Nous militons pour améliorer la loi sur la

protection de l'environnement. Nous cherchons aussi à faire implanter des mécanismes qui viendront aider les citoyens et citoyennes à se défendre et à faire respecter leurs droits ».

Commentaires

À cause des problèmes de santé qu'éprouve la population de Rouyn-Noranda, en particulier celle du quartier Notre-Dame, après avoir été exposée pendant des décennies à des métaux lourds, « il est [...] impératif que les normes québécoises régissant ces métaux soient respectées le plus rapidement possible ».

Le REVIMAT rappelle des interventions gouvernementales passées qui n'ont pas eu de suite. Il dit ne plus faire confiance aux gouvernements. « Nous tenons à souligner notre manque de confiance envers le gouvernement, la Santé publique nationale et la compagnie Glencore. »

Par ailleurs, le regroupement croit que « la classe politique provinciale et municipale a ajouté un élément de tension en insistant sur l'enjeu économique d'une éventuelle fermeture de l'usine, occultant ainsi le danger sur la santé de la population. Ses dirigeants ont cherché à créer un équilibre entre les effets sur la santé publique d'une exposition à des produits toxiques et les effets psychologiques si l'usine fermait. [...] Nous n'achetons pas [cet] argument » [...] qui a pour objectif « de changer le débat afin de faire oublier le vrai problème : l'usine polluée ».

Recommandations

« La norme annuelle de 3 ng/m³ pour l'arsenic doit être atteinte définitivement à la fin de la cinquième année de l'autorisation ministérielle. Des plafonds journaliers pour l'arsenic doivent être imposés. La norme du cadmium et du plomb doit être respectée dès la première année. Une étape intermédiaire de 15 ng/m³ d'arsenic doit être atteinte dans les 12 mois. »

Recommandations au gouvernement, à réaliser d'ici un an

1. « Mettre fin à l'autogestion environnementale et [au] secret industriel à outrance de la Fonderie Horne [...] et prendre en charge les mesures des éléments entrants et sortants de l'usine et refiler la facture à l'entreprise.
2. « Implanter des études de biosurveillance de suivi à l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda, sur l'exposition aux métaux et [aux] contaminants correspondant aux intrants utilisés.
3. « Prendre les mesures de la moyenne de l'arsenic et des autres contaminants dans l'air ambiant [toutes les] 24 heures et en continu.
4. « Implanter une norme établissant une moyenne maximale d'émission d'arsenic de 200 ng/m³ [toutes les] huit heures. L'objectif est de diminuer substantiellement les pointes d'arsenic dans l'air.
5. « Ajouter, dans l'autorisation ministérielle à venir, d'autres métaux cancérigènes et potentiellement cancérigènes dans la déclaration annuelle des "concentrés et sous-produits métallurgiques" traités à la Fonderie Horne.
6. « Garder une constance dans les analyses de l'air en réutilisant la station 8006 comme station légale. Celle-ci a été pendant des dizaines d'années la station de référence, mais en 2018, le gouvernement a autorisé de changer l'emplacement de la station. L'utilisation d'une station située plus loin de l'usine fausse l'analyse des émissions et ceci permet de réduire artificiellement les mesures enregistrées.

-
7. « Ajouter trois autres stations de mesure, positionnées à tous les 90 degrés autour de l'usine, afin d'avoir des mesures sur 360 degrés.
 8. « Rendre les données des intrants disponibles à la population.
 9. « Rendre les données des émissions atmosphériques publiques et gratuites. Dans le cas où c'est techniquement possible, afficher les données en continu afin de permettre à la population de connaître la qualité de l'air qu'elle respire.
 10. « Mesurer les particules de PM_{2,5} et plus petites.
 11. « Imposer une amende punitive et dissuasive en fonction du revenu de la Fonderie si elle n'atteint pas le 3 ng/m³ la cinquième année de l'autorisation ministérielle.
 12. « Mettre fin, d'ici cinq ans, aux autorisations ministérielles permettant de ne pas respecter les normes québécoises environnementales. »

Recommandations à la Fonderie Horne

13. « Atteindre les normes québécoises concernant le nickel, le cadmium et le plomb dans l'année 2023.
14. « Décontaminer les sols dans le quartier Notre-Dame. Selon une étude, la norme devrait être de 12 ppm [partie par million] et non de 30 ppm telle qu'elle a été établie par la Santé publique. »

Mesures temporaires afin de réduire les émissions d'arsenic rapidement

Pour le gouvernement

- « Imposer à Glencore le paiement d'une compensation de 3 500 \$ par personne par année vivant dans le quartier Notre-Dame, aussi longtemps que les citoyennes et citoyens seront exposés à plus de 3 ng/m³ d'arsenic annuellement. »

Pour la Fonderie Horne

- « Mettre fin à l'utilisation des concentrés hautement contaminés en arsenic, cadmium et plomb. [...] Il faut réduire ces intrants.
- « Implanter un procédé de prétraitement permettant de séparer l'arsenic des autres composés avant de les intégrer au circuit normal. Ce traitement pourrait théoriquement capter 95 % de l'arsenic présent dans les concentrés complexes. Les émissions d'arsenic pourraient alors diminuer de plus de 70 %, selon certaines études. »
- Réduire les opérations journalières des matériaux à recycler.

Mesures à plus long terme

Pour le gouvernement

- « Obliger le MELCC à faire des études de spéciation sur l'ensemble des contaminants cancérigènes et potentiellement cancérigènes dans l'air. Ceci obligerait la Santé publique à travailler en amont plutôt que d'être toujours en rattrapage à la suite des constats de maladies affectant la population...
- « Imposer une zone tampon entre l'usine et la population du quartier Notre-Dame si la Fonderie ne peut atteindre, d'ici cinq ans, la norme de 3 ng/m³ pour l'arsenic ni respecter

les normes pour le cadmium et le plomb. [...] Les conditions pour une zone tampon restent à établir, mais elles devraient respecter le choix des habitants de rester ou de partir. [...] Toutes les dépenses encourues devraient être assumées par la Fonderie.

- « Élargir la prise de données des particules rejetées annuellement dans l'air par le gouvernement fédéral. Actuellement, le fédéral mesure 21 éléments. »

6.1.4.7 L'Action boréale

« L'Action boréale est un organisme à but non lucratif créé en 2000 pour promouvoir la préservation des forêts du Québec à l'intention des générations futures. Chapeauté par un conseil d'administration formé de sept personnes, l'Action boréale compte près de 1 000 membres dispersés dans toutes les régions du Québec, ce qui en fait un des groupes écologistes les plus importants au Québec dans ce dossier. »

Commentaires

L'organisme a le sentiment que la consultation publique a été mise en place à la suite d'une « levée de boucliers » au sein de la population de Rouyn-Noranda pour « calmer le jeu », afin de « voir comment faire avaler la pilule empoisonnée de Glencore, une multinationale championne d'émissions toxiques à l'échelle internationale ». Il a l'impression que le gouvernement s'en lave les mains et s'en remet aux « gens de Rouyn qui auront à décider entre la santé publique des résidents et la mise au chômage des quelque 600 travailleurs occupant des emplois “bien rémunérés” en provenance de la Fonderie Horne ».

Il se demande par ailleurs pourquoi le gouvernement n'a pas eu recours à « son outil, créé en 1978 spécialement pour ce genre de consultation publique, à savoir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) », qui aurait réuni « des spécialistes des ministères de l'Énergie, de la Santé, de l'Environnement et autres spécialistes indépendants qui auraient pu répondre adéquatement aux inquiétudes et aux questions légitimes des citoyens ».

« L'environnement englobe le social, et le social englobe l'économie. L'évaluation des impacts de tout projet doit donc suivre cet ordre d'importance et de priorité. [...] Il nous faut aujourd'hui analyser tous les projets en utilisant la méthode des trois filtres. En commençant tout d'abord par le filtre des impacts sur l'environnement. [...] Viennent ensuite le filtre social, qui correspond à l'analyse des besoins réels de la société, puis le filtre économique, qui décrit les bénéfices pour la société d'un tel projet d'exploitation de ressources naturelles collectives. Rappelons que, dans le cas d'extraction de minéraux, cette exploitation doit être minimalement qualifiée de “responsable” plutôt que de “durable” puisque cette ressource est non renouvelable. »

Recommandations

« L'Action boréale réclame la suspension immédiate des opérations de la “fonderie Honte” et de lui permettre de reprendre ses activités uniquement quand elle pourra le faire en respectant la norme québécoise de 3 ng/m³ et toutes les autres normes sur les émanations toxiques provenant de ses opérations.

« D'ici là, Glencore doit continuer à verser les salaires des employés actuels de la fonderie afin de pouvoir garder le privilège de rouvrir en respectant les normes environnementales en vigueur.

« Qu'aucun fonds public ne soit alloué pour aider à la mise à jour des procédés menant au respect des normes environnementales pour les opérations futures de la fonderie. »

6.1.5 Les gens d'affaires

6.1.5.1 Conseil patronal de l'environnement du Québec

« Créé en 1992 par des représentants des entreprises et des grands secteurs d'affaires du Québec, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires pour les questions liées à l'environnement et au développement durable. [...] [II] regroupe plus de 300 entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards. »

Commentaires

Le CPEQ a choisi d'aborder deux thèmes : 1) Le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI); 2) L'apport de l'industrie métallurgique à l'économie verte et à la transition énergétique.

Le CPEQ rappelle que « pour établir les normes applicables aux titulaires d'une autorisation, le MELCC se fonde notamment sur les possibilités techniques et économiques qui s'offrent à l'établissement industriel, compte tenu des circonstances particulières applicables ». Le PRRI « permet un resserrement progressif des normes à respecter, ce qui assure une amélioration en continu de la performance environnementale des établissements industriels visés et peut même mener les entreprises à faire encore mieux et à surpasser les normes ».

Par ailleurs, le CPEQ rappelle l'importance névralgique de l'industrie minière et métallurgique dans l'économie du Québec, en énumérant les métaux qui sont essentiels « pour l'électrification des transports, la mobilité durable et la transition énergétique ». Ce qui l'amène à parler du rôle « particulièrement stratégique » de l'industrie du recyclage. Dans cette perspective, « la Fonderie Horne est un acteur crucial de l'économie circulaire puisqu'elle permet le recyclage annuel de plus de 100 000 tonnes de métaux récupérés à partir d'objets rebutés », dont les matières comme le cuivre et l'aluminium « qui se recyclent à l'infini ».

Enfin, le CPEQ est d'avis que « pour jouer adéquatement [leur] rôle dans la transition énergétique, dans l'économie circulaire et dans le développement des régions, les entreprises du secteur métallurgique ont besoin [...] que les normes réglementaires [soient] prévisibles, stables, réalistes, objectives, dictées par la science, et tant économiquement que technologiquement atteignables ».

Recommandation

« Le MELCC doit profiter de l'occasion que présente la présente consultation pour réaffirmer à la fois :

1. La pertinence du PRRI en termes d'amélioration de la qualité de l'environnement;
2. Le caractère essentiel de l'industrie métallurgique, et particulièrement du recyclage des métaux, dans le cadre de l'économie verte et de la transition énergétique. »

6.1.5.2 La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

Fondée en 1927, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) compte plus de 1 000 membres représentant les différents secteurs d'activités de la région.

Dans son mémoire, elle remonte aux origines de la ville et relate que c'est l'entreprise Noranda qui, en 1926, a obtenu « du gouvernement du Québec l'autorisation de fonder une ville, qu'elle administrera jusqu'en 1949 ». La ville a ainsi été construite autour de la mine en raison, notamment, des contraintes de transport de l'époque.

La CCIRN conclut cette présentation par une réflexion : « Ce qui fut autrefois un modèle de communauté avant-gardiste et attractif est désormais le symbole de la fragile cohabitation entre les citoyens et les activités industrielles. Pour les Rouynorandiens, l'histoire de la Fonderie et de la ville sont indissociables et l'actualité des derniers mois démontre que le débat touche directement notre l'identité. »

Commentaires

« Le débat démontre une fracture sociale évidente dans la population, qui est déchirée entre la protection de la santé et la préservation d'un acteur économique important. La CCIRN a pris position en indiquant que le développement économique ne devait pas se faire au détriment de la santé. »

La CCIRN est d'avis que « l'idée d'un référendum doit être écartée. Il ne revient pas aux citoyens ni aux gens d'affaires de faire respecter les normes environnementales. [...] Un référendum aurait comme résultat de diviser encore plus la population et aurait aussi comme résultat d'associer encore plus les émissions d'arsenic à Rouyn-Noranda dans l'imaginaire collectif québécois ».

Une enquête commandée par la CCIRN à la firme de Léger Marketing et menée auprès de ses membres (113 répondants) révèle ce qui suit :

- L'enjeu de la qualité de l'air arrive en deuxième position dans les préoccupations des répondants, après la pénurie de main-d'œuvre, et devant la qualité et la disponibilité des soins de santé régionaux.
- La plupart des répondants s'accordent pour dire que le gouvernement du Québec fait preuve d'inaction dans le dossier depuis très longtemps.
- La position de la Ville de Rouyn-Noranda dans ce dossier est jugée « délicate » par plusieurs, et « limitée » par certains, et ce, « malgré la bonne volonté ».
- La stratégie de communication de Glencore dans le dossier de la qualité de l'air n'a pas été à la hauteur et plusieurs estiment que l'entreprise « a laissé le problème aller et aurait pu mieux faire en étant proactive dès les premiers résultats ».
- « Les personnes interrogées ont confiance en l'avenir économique de la région, dans l'hypothèse où la Fonderie Horne cesserait ses activités. » La plupart d'entre elles croit que « la fermeture de la Fonderie serait un moment difficile à traverser, mais rapidement l'environnement économique de la région se rétablirait à cause de la pénurie de main-d'œuvre et le développement de plusieurs projets d'envergure. »

À la lumière de cette enquête, « la position de la CCIRN est sans équivoque : dès les révélations en mai dernier concernant la dissimulation d'informations par la Direction nationale de la santé publique, le manque de transparence dans le dossier des parties prenantes, l'intervention tardive du gouvernement et une gestion déficiente des relations publiques de la haute direction de Glencore n'ont pas permis de maintenir le lien de confiance de la population envers les instances impliquées. De plus, la CCIRN redoute que de futurs projets industriels régionaux, qui respecteraient les normes environnementales, puissent être à risque compte tenu des récentes inquiétudes quant à la qualité de l'air à Rouyn-Noranda ».

Par ailleurs, selon la CCIRN, la Fonderie Horne est un acteur incontournable : « Toujours en activité aujourd'hui, [elle] est la seule fonderie de cuivre au Canada et la première installation de recyclage de métaux en son genre en Amérique du Nord. [...] Les résultats démontrent l'importance des retombées sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue : plus de 369 millions de dollars en PIB dans la région, ce qui correspond à 4,3 % du PIB d'Abitibi-Témiscamingue. »

La Fonderie Horne a aussi mis en application une politique d'achat local. « À cet effet, en 2021, [ce sont] 250 contrats émis auprès des entreprises régionales. Plus concrètement, un peu plus de 45 % des dépenses de la Fonderie Horne auprès de fournisseurs ont été faites en Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente des investissements de plus de 83 millions de dollars dans des entreprises de chez nous. »

La CCIRN souligne que « 88 % des travailleurs de la Fonderie Horne habitent le territoire, [...] sont engagés dans la communauté et s'impliquent en étant bénévoles dans différentes associations. [...] [Ils] ont donné plus de 800 heures à la communauté en 2021. [...] La Fonderie Horne fait partie du tissu social de Rouyn-Noranda depuis 95 ans maintenant et s'implique [aussi] dans sa communauté. En 2021, c'est une contribution financière de 592 500 \$ » qu'elle a répartie dans les secteurs de la santé, du bien-être et des sports, en éducation, en arts et culture ainsi qu'en développement socioéconomique et communautaire.

La CCIRN émet toutefois une crainte : « Le plan d'action présenté par la Fonderie Horne prévoit que l'arsenic et d'autres métaux seront toujours en concentration supérieure aux [normes] pendant plusieurs années. Ainsi, en autorisant le dépassement des normes, compte tenu de l'interprétation que le MELCC fait de l'article 197 [du] RAA [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère], le gouvernement limite la diversité économique qu'apporteraient de nouveaux projets dans la région et freine la progression de son développement industriel et technologique. La CCIRN est préoccupée et s'inquiète des effets qu'une telle décision pourrait avoir sur la vitalité économique du territoire. »

Avant de passer à ses recommandations, la CCIRN résume comme suit sa position globale : « Le 28 juin dernier, la CCIRN a clairement indiqué par communiqué que la vitalité économique ne peut se faire au détriment de notre santé collective et individuelle. Cependant, la CCIRN considère que la Fonderie Horne demeure, après près d'un siècle d'activité, un moteur important de la municipalité et reconnaît l'apport important de celle-ci et ses retombées majeures pour la collectivité, autant pour l'économie directe et indirecte que comme partenaire pour les organismes et le culturel. »

La CCIRN soutient que ses membres considèrent que la fermeture de la Fonderie ne doit pas être envisagée, tout en faisant état de leurs préoccupations à l'égard d'une éventuelle fermeture et des impacts sur l'écosystème économique de la région.

De plus, la CCIRN cite la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue lorsqu'elle conclut de l'importance de la Fonderie Horne : « Considérant l'importance économique et le potentiel stratégique de la Fonderie Horne, malgré l'ensemble de ses rejets émis [dans] l'environnement, la Fonderie Horne encourage néanmoins l'économie circulaire [et] le recyclage et travaille à la réduction de ses gaz à effet de serre. »

Recommandations

- Mise en place d'un nouveau comité permanent de suivi (comme celui qui a été créé 45 ans plus tôt) afin « d'assurer un suivi dans le processus d'amélioration continue, de suivre la progression du projet par rapport aux grandes étapes et les échéanciers de modernisation des installations [visant] la réduction des émissions polluantes, et, finalement, pour faire le point sur l'avancée des livrables prévus, etc. ».
- Partage d'information de la part des parties prenantes au Comité permanent de suivi pour favoriser l'acceptabilité sociale souhaitée.
- Engagement de la Fonderie Horne auprès du comité à rendre disponible l'information et à prendre en compte les préoccupations.

Autres mesures recommandées

- Mise en place d'une plateforme numérique qui permettrait à la communauté de suivre en temps réel la qualité de l'air à Rouyn-Noranda à plusieurs points d'échantillonnage (stations de mesure).
- Développement par des experts de l'UQAT, de l'INSPQ et du MELCC d'un indice de la qualité de l'air, disponible sur le site Web de la municipalité et adapté aux enjeux actuels, qui s'inspire de ce qui se fait dans d'autres villes, notamment à Rouyn, sur la montée du Sourire.
- Établissement d'un mécanisme de suivi de l'évolution des réductions des émissions atmosphériques associées au plan d'action de Glencore, au bénéfice de la collectivité.
- Mise en place d'une station météo pour le quartier Notre-Dame et d'un fonds de recherche pour le développement d'un modèle d'intelligence artificielle basé sur la météo, qui prédirait, à partir des conditions météo, les risques de dépassement dus au vent (système similaire développé par SoftdB en matière d'acoustique autour de la mine Canadian Malartic);
- Mise en œuvre du projet de zone d'innovation minière comme moteur pour rebâtir la confiance : octroi de la désignation officielle et d'un soutien financier en conséquence.
- Investissement dans l'attractivité de Rouyn-Noranda : « Tous les organismes qui œuvrent à valoriser notre territoire doivent recevoir un financement à la hauteur de nos défis. Avec une pénurie de main-d'œuvre et un taux de chômage à 3,9 %, plus que jamais nous devons convaincre les Québécois qu'il fait bon vivre ici. Nous n'y arriverons pas seuls. »

En conclusion du mémoire de la CCIRN : « Le défi auquel nous sommes collectivement confrontés est grand. Il nous faut impérativement répondre aux inquiétudes légitimes des citoyens et des gens d'affaires qui s'inquiètent de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda, de l'impact que cela a sur l'attractivité de la région et son développement économique et technologique, mais en même temps, il faut des solutions pragmatiques et réalistes. Les solutions doivent être de nature à rassurer plus que la simple majorité de la population. Les défis technologiques et les contraintes de temps doivent être expliqués en détail à la population. La transparence doit être une priorité. »

6.1.5.3 Ressources Falco Ltée

« Ressources Falco Ltée (Falco) est l'une des plus grandes détentrices de titres miniers [au Québec], avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des droits sur environ 70 000 hectares de terrains dans le camp minier Noranda, ce qui représente 70 % du camp dans son ensemble. Ces propriétés comprennent le gisement polymétallique aurifère Horne 5, situé sous le site de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda, directement sous l'ancienne mine de cuivre Horne, laquelle a été exploitée de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. »

Commentaires

« Falco reconnaît que la protection de la santé des citoyens est un objectif supérieur. Quant aux normes et critères à respecter afin de protéger la santé des citoyens dans les meilleurs délais, Falco s'en remet aux recommandations de l'INSPQ et des experts en santé publique. »

Or, le projet Horne 5 que Falco espère réaliser, est présentement « en attente de la recevabilité de son ÉIE [étude d'impact environnemental], laquelle doit précéder la tenue des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et éventuellement, si l'ÉIE est acceptable, l'autorisation de développer son projet ».

Toutefois, le projet Horne 5 risque de ne pas être autorisé parce qu'il est « également assujéti à un grand nombre de lois et règlements, dont l'article 197 [du] RAA qui interdit au gouvernement d'autoriser un projet "s'il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant [...] au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant [...] ou au-delà de la concentration d'un contaminant pour lequel cette valeur limite est déjà excédée" ». En effet, à cause de la Fonderie Horne, l'arsenic et d'autres métaux « sont présents dans l'air ambiant de Rouyn-Noranda au-delà de la concentration permise par les normes en vigueur » et cette situation ne laisse pas de place au projet Horne 5, selon la réglementation. De ce fait, Falco croit que « la présence de contaminants au-delà des normes en vigueur limite la diversité économique de la région et freine la progression de son développement industriel et technologique ».

Par ailleurs, « Falco considère que la fermeture de la Fonderie Horne n'est pas souhaitable puisqu'il est prévu que le concentré de cuivre produit par le projet Horne 5 [...] y soit traité et qu'une telle fermeture aurait des impacts sur la vitalité de la région ».

Enfin, dans son mémoire, Falco trace un historique documenté de la situation de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.

Recommandations

« Outre les limites de concentration moyenne annuelle et quotidienne de contaminants et autres mesures proposées par l'INSPQ, Falco suggère que l'autorisation ministérielle intègre des exigences visant à mettre en place des mesures axées sur la transparence et l'amélioration continue, notamment :

1. « La création d'un comité mixte afin d'assurer le suivi des projets d'amélioration.
2. « Le dépôt d'un plan d'action, avant l'échéance de 2027, permettant d'atteindre la norme de 3 ng/m³.

-
3. « La bonification du suivi des émissions atmosphériques, incluant l'ajout de stations de mesure. Dans le cadre de son projet, Falco s'est engagée à installer une station de mesure en continu pour ses opérations et accepterait d'en partager les données.
 4. « Le partage des données de suivi avec le public.
 5. « La mise à jour de la modélisation de la dispersion atmosphérique en phase avec les projets d'amélioration, afin de suivre l'évolution des réductions à partir des nouvelles données.
 6. « La révision des limites de la zone de transition afin de réduire l'exposition des citoyens qui, selon les modélisations, seront toujours exposés en 2027 à des contaminants au-delà des normes en vigueur.
 7. « La priorisation de mesures d'atténuation préventives au détriment des amendes, le développement de modèles prédictifs et d'indicateurs pouvant signaler le besoin de mettre en place des mesures préventives ou d'atténuation temporaires afin d'éviter des dépassements.

« Le renouvellement de l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne est une occasion de mobiliser toutes les instances et d'instaurer une démarche d'acceptabilité sociale, par laquelle les parties prenantes définiraient ensemble, dans leur contrat social, les règles de fonctionnement assurant le respect des enjeux de chacune et la cohabitation harmonieuse des projets dans la communauté. »

6.1.5.4 Association minière du Québec (AMQ)

« Fondée en 1936, l'AMQ agit à titre de porte-parole de l'ensemble des entreprises minières productrices de métaux et de minéraux et de leurs installations, des entreprises métallurgiques, des entrepreneurs miniers et des entreprises minières en développement de projets miniers sur le territoire québécois. L'AMQ a pour mission de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minière québécoise responsable, engagée et innovante, et pour vision d'être un leader et une référence incontournable d'une industrie minière québécoise responsable, innovante et compétitive, dans une perspective de développement durable. »

L'AMQ a pris charge de l'application au Québec de l'initiative « Vers le développement minier durable (VDMD) », conçue par l'Association minière du Canada. Tous ses membres doivent y adhérer et ainsi se doter « des plus hauts standards relativement au développement durable », lesquels se situent « au-delà des exigences légales et réglementaires auxquelles les compagnies minières doivent se conformer ».

Commentaires

L'AMQ souligne les efforts de la Fonderie Horne en vue d'atteindre « la cible annuelle d'air ambiant de 15 ng/m³ d'arsenic à l'intérieur de cinq ans, et ce, en tenant compte des défis technologiques [...] [et] de réduire également les émissions d'autres contaminants incluant les émissions fugitives de SO₂ [dioxyde de soufre], l'ensemble des poussières ainsi que le cadmium [et] le plomb, sans compter les émissions de gaz à effet de serre (GES) ».

L'Association est d'avis que la Fonderie Horne joue un rôle économique important pour la région et un rôle stratégique pour le Québec. « D'une part, la production de cuivre s'inscrit dans la chaîne de valeurs nécessaire à la transition énergétique mondiale et, d'autre part, il n'y a qu'une seule fonderie au Québec qui recycle nos résidus électroniques. »

Recommandations

- Mise en place d'une zone de transition dans le quartier Notre-Dame.

Saluant « l'initiative volontaire débutée en 1990 par la Fonderie Horne qui consiste à caractériser et à réhabiliter les terrains du quartier Notre-Dame, [l'AMQ] voit d'un bon œil la proposition d'aménager une zone de transition afin de réduire les nuisances pour la communauté de Rouyn-Noranda ».

- Mise sur pied d'un comité consultatif permanent.

L'AMQ appuie l'une des recommandations du comité interministériel dans son rapport publié en février 2021, soit la création d'un comité consultatif permanent « composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), du MELCC et d'experts externes indépendants [...] qui aurait notamment pour mandat de soutenir et d'accompagner la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue dans l'élaboration et la réalisation des futures études de biosurveillance ».

L'AMQ dit avoir « bon espoir que le MELCC émettra une nouvelle autorisation ministérielle qui permettra une évolution des exigences en fonction des connaissances acquises, des avancements des technologies disponibles, du contexte distinctif de la Fonderie Horne et des besoins particuliers de protection de la santé de la population de Rouyn-Noranda ».

6.1.5.5 La Chambre de commerce de l'Est de Montréal

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) défend et promeut les intérêts socioéconomiques de ses 1 250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard Saint-Laurent. Elle couvre un territoire qui dénombre 850 000 personnes et 400 000 emplois.

Commentaires

D'emblée, la CCEM reconnaît l'importance des enjeux de santé publique liés aux opérations de la Fonderie Horne. Elle invite également à considérer la situation « sous l'angle de l'importance stratégique et économique de la filière métallurgique du cuivre au Québec », soulignant à cet égard « le lien direct entre les opérations de la Fonderie Horne et celles de l'Affinerie CCR », une usine située à Montréal, membre de la CCEM. En effet, la Fonderie Horne fournit à l'Affinerie CCR « approximativement 60 % des intrants nécessaires à son fonctionnement ».

« L'Affinerie CCR, propriété du groupe Glencore, est une affinerie de cuivre et de métaux précieux d'envergure internationale située à Montréal-Est. » C'est la seule affinerie de cuivre au Canada et en Amérique du Nord.

La filière métallurgique du cuivre au Québec génère annuellement :

- Plus de 3 800 emplois directs et indirects;
- 355 millions de dollars en masse salariale;
- Une activité économique estimée à plus de 690 millions de dollars;
- Des revenus fiscaux de plus de 69 millions de dollars pour les différents ordres de gouvernement.

Pour sa part, l’Affinerie CCR, c’est :

- Plus de 529 emplois directs dont le salaire moyen atteint plus de 94 000 \$;
- Près de 1 000 emplois indirects et induits dans la région de Montréal;
- Des retombées économiques estimées à environ 200 millions de dollars annuellement pour la région de Montréal;
- Un positionnement du pôle d’expertise en économie circulaire sur le territoire de la CCEM.

L’avenir s’annonce très prometteur pour le cuivre puisque les experts estiment que « la demande de cuivre [augmentera de] 53 % d’ici 2040, alors que la production de cuivre devrait [...] atteindre un sommet en 2024 », et ce, notamment en raison de la forte demande dans le secteur de l’électrification. De plus, la période pandémique a révélé « l’importance des capacités manufacturières et de notre capacité de production locale dans une perspective d’augmenter notre indépendance manufacturière et industrielle ».

Malgré ces perspectives, la CCEM est d’avis qu’il est « évident que le statut quo pour la Fonderie Horne n’est pas une option en raison des importants enjeux de santé publique locaux ».

Recommandations

Selon la CCEM, il faut « établir des normes et un échéancier transitoire acceptables qui permettraient la mise à niveau des opérations, la modernisation de la Fonderie Horne et un éventuel respect des normes en vigueur, tout en établissant des niveaux d’exposition transitoires acceptables minimisant les risques auxquels seraient exposés les travailleurs et [les] citoyens ». À cet égard, « la Chambre se repose donc entièrement sur l’avis de l’Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) quant à l’établissement des normes et d’un échéancier acceptable assurant la sécurité des travailleurs et [des] citoyens ».

De son côté, « Glencore doit faire tout en son pouvoir pour mettre en place et développer des solutions innovantes qui permettront à ses opérations de respecter les normes et l’échéancier établis par le MELCC en fonction des avis de la santé publique ».

Il faut que « les discussions et la collaboration entre les différentes parties prenantes se poursuivent afin d’assurer la livraison des meilleurs résultats possibles dans les délais les plus rapides possibles. [...] Une modernisation la plus rapide possible des installations de la Fonderie Horne s’impose ».

« Puisque la modernisation d’une usine telle que la Fonderie Horne demande un certain temps afin de déployer les différents projets et innovations, nous comprenons que les normes actuelles ne peuvent être atteintes à très court terme. » Il appartient donc au MELCC, en s’appuyant sur l’INSPQ, de « fixer de manière transparente des normes transitoires minimum, un échéancier précis et des mesures de mitigation », et ce, afin « d’assurer des seuils d’exposition acceptables qui posent un risque faible pour les travailleurs et [les] citoyens durant la période transitoire et d’éviter les importants impacts sociaux, économiques et stratégiques négatifs qui découleraient de la fermeture des opérations de la Fonderie Horne, et ce, tant au niveau local, provincial que dans l’est de Montréal ».

6.1.5.6 Le Conseil du patronat du Québec

Commentaires

« Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) estime que, tant dans le dossier de la Fonderie Horne que dans d'autres dossiers d'activités d'extraction et de transformation de ressources naturelles ou de production industrielle pouvant avoir un impact sur les résidents de l'entourage des projets, il faut travailler ensemble dans l'intérêt de notre prospérité et notre bien-être collectifs. C'est une responsabilité collective. Les entreprises doivent adopter les meilleures pratiques et demeurer compétitives. Pour cela, elles doivent être accompagnées.

« [...] La Fonderie Horne produit des anodes de cuivre à partir de concentrés de cuivre et de matières récupérées. Elle est la seule fonderie de cuivre au Canada, ce qui en fait une exploitation complexe et unique. [...] La Fonderie Horne est un acteur important de l'économie circulaire puisqu'elle permet le recyclage annuel de plus de 100 000 tonnes de métaux récupérés à partir d'objets rebutés. »

Recommandations

Le CPQ n'a pas vraiment formulé de recommandations dans son mémoire. Il a tout de même insisté sur la « prévisibilité » en ces termes : « Les projets des entreprises et leurs activités ont besoin de prévisibilité à chacune des étapes, et ce, non seulement pour ce qui est des décisions d'investissements et d'opérations, mais également pour le bénéfice des travailleurs, des fournisseurs et de toute la communauté. »

La conclusion qu'il tire résume les grandes lignes de sa position : « La protection de la santé des citoyens et des travailleurs est primordiale. La prise en compte des données, le dialogue, l'adaptation et l'accompagnement permettent de prendre les bonnes décisions. Il est possible d'exploiter l'entreprise et [de] poursuivre [les] opérations de façon sécuritaire assurant la protection de la santé des citoyens tout en maintenant [la] contribution [de l'entreprise] comme levier de développement économique durable et responsable pour la région. »

6.1.5.7 Groupe de gens d'affaires de Rouyn-Noranda

Regroupement spontané « de gens d'affaires, de travailleurs et travailleuses autonomes, d'entrepreneurs et entrepreneuses, et d'actionnaires de petites et de moyennes entreprises basées à Rouyn-Noranda qui souhaitent se faire entendre ».

- Nombre total de signataires du « manifeste » : 105, dont 39 signataires ne se sont pas dévoilés publiquement.
- Nombre d'emplois que représentent ces entreprises : 512.

Commentaires

- Mémoire intitulé *Manifeste issu de discussions entre plusieurs entrepreneurs et entrepreneuses de Rouyn-Noranda, qui ont comme principale préoccupation la santé de leurs familles, celle des citoyens et citoyennes de la ville ainsi que la vitalité économique, culturelle et sociale du lieu qu'ils et elles ont choisi pour développer leurs projets, dans une perspective de bon voisinage entre une multinationale et des humains de grande valeur.*

-
- « Notre leadership est à bout de souffle et nos arguments, auparavant si simples à partager, soit l'énumération de ce qui fait de Rouyn-Noranda une ville magnifique, sont ternis par une situation lourde et complexe. »
 - Ces personnes croient aux bonnes intentions de Glencore et au haut potentiel de ses employés, « qui sont des membres de nos familles, des conjoint(e)s et des ami(e)s ».
 - Elles considèrent que leur activité économique « est DIRECTEMENT menacée par le risque de dévitalisation qui guette la communauté si le problème de pollution n'est pas réglé » et que leurs « efforts de développement, d'expansion, de recrutement et de rétention de main-d'œuvre » sont en péril si Glencore ne bonifie pas son plan d'action.
 - « Nous croyons fermement qu'il est possible d'être créatifs, innovants et audacieux afin de trouver, tous ensemble, des solutions qui concilient les intérêts de l'entreprise opérante et de la communauté. »
 - La santé de la population de Rouyn-Noranda « devrait être la priorité dans le renouvellement de l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne, au même titre que celle des autres Québécois et Québécoises ».
 - « Nous partageons l'avis des nombreux leaders de notre communauté qui ont pris parole pour exiger la présentation d'un plan plus ambitieux de la part de l'entreprise, visant le respect des normes d'émission pour l'ensemble des contaminants par Glencore à la Fonderie Horne.
 - « Nous croyons dans la cohabitation entre la Fonderie Horne de Glencore et les autres parties prenantes de la ville de Rouyn-Noranda.
 - « Nous craignons pour la vitalité économique à long terme de nos entreprises, qui sont l'essence même de la qualité de vie à Rouyn-Noranda.
 - « Nous sommes essouffés de devoir multiplier les efforts pour attirer et retenir la main-d'œuvre qualifiée au sein de nos entreprises. »

Recommandations

Considérant que Glencore « a déjà profité d'un délai raisonnable de 25 ans depuis les premières alertes officielles (...), nous demandons : »

- « Que le gouvernement du Québec oblige Glencore à se conformer aux normes d'émission pour l'ensemble des contaminants à la Fonderie Horne, incluant la norme pour l'arsenic à 3 ng/m³, dans le cadre de la prochaine attestation ministérielle (2022);
- « Que le gouvernement du Québec instaure rapidement des mesures de soutien pour les employé(e)s de la Fonderie Horne afin qu'ils et elles ne soient pas pénalisé(e)s dans la transition écologique de l'entreprise;
- « Que les acteurs de développement locaux mettent en place rapidement des espaces de dialogue ouverts et sécuritaires pour que les parties prenantes puissent travailler ENSEMBLE à la recherche et à la mise en œuvre de solutions complètes et structurantes pour répondre au problème de pollution qui nous afflige. »

6.1.6 Les établissements d'enseignement

6.1.6.1 Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

« Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est le seul établissement d'enseignement supérieur collégial en région. Il est présent sur tout le territoire avec trois campus, deux centres de services et un Centre technologique des résidus industriels. Il compte vingt programmes, 1 877 étudiantes et étudiants réguliers et 168 étudiantes et étudiants en formation continue, soutenus par 279 enseignantes et enseignants, 144 employées et employés de soutien, 52 professionnelles et professionnels et 30 employées et employés-cadres. »

Commentaires

Le Cégep croit que « la crise actuelle laissera des traces importantes dans l'image collective de la communauté » et donne déjà « une image peu flatteuse » de la région aux gens de l'extérieur. Il veut s'allier à la Ville de Rouyn-Noranda « pour se doter collectivement d'un projet rassembleur » devant permettre de « reconstruire la fierté des citoyennes et des citoyens, de ses entrepreneurs et de sa gouvernance locale et ses instances régionales ».

Deux défis se posent face à cette situation :

1. Donner priorité à la santé afin de réduire « les risques d'exposition aux contaminants auprès de la population étudiante et des membres du personnel »;
2. Préserver la force d'attractivité du Cégep, et assurer le recrutement puis la rétention des étudiantes et des étudiants et de la main-d'œuvre.

Le Cégep donne son appui formel à la Ville de Rouyn-Noranda qui demande au gouvernement :

- De resserrer les délais de délivrance du certificat d'autorisation par le MELCC;
- De réaliser un plan d'action interministériel centré sur la santé des citoyennes et des citoyens de Rouyn-Noranda dans un délai de six mois.

Le Cégep se propose d'agir en partenariat avec le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) pour améliorer la situation. Il faut savoir que « le CTRI a vu le jour en 2000 dans le but d'offrir aux entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec des expertises et des services techniques à des fins d'innovation, de recherche et de transfert technologique. En 2004, le Centre [...] reçoit son accréditation probatoire et devient le trentième Centre collégial de transfert technologique (CCTT) affilié au Réseau Trans-Tech ». (Source : site Web du CTRI)

De son côté, le CTRI a son idée sur la Fonderie Horne : « Le CTRI réitère son appui au rôle socioéconomique important joué par la Fonderie Horne depuis sa création dans son milieu qui, néanmoins, demeure conditionnel au respect des 16 principes définis par la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1.). [...] « Le personnel de recherche du CTRI trouve que le seuil d'émission proposé de 3 ng/m³ d'arsenic est techniquement très peu probable à atteindre, voire quasi irréaliste en présence d'une activité industrielle de la taille de la Fonderie Horne en plein milieu urbain. On peut citer des centaines de références des travaux qui ont eu lieu partout dans le monde sur la problématique des émissions inorganiques. Le CTRI réfère à deux travaux qui ont été réalisés sur la problématique spécifique de la Fonderie Horne. »

Recommandations

Constat	Recommandation	Contribution du CTRI
1. Les nombreux transferts du matériel manipulé engendrent des émissions diffuses qui ne peuvent être captées facilement et qui s'échappent de la ventilation générale de l'usine et ne subissent aucun traitement. Ces émissions diffuses sont potentiellement celles qui pourraient présenter le plus d'impacts sur l'environnement immédiat de l'usine.	Un protocole d'échantillonnage basé sur la densification des points de mesure et de prélèvement dans les environs du complexe de la Fonderie Horne permettra de déterminer avec précision les sources des émissions diffuses. Le CTRI pourrait appuyer la Fonderie Horne dans la mise en œuvre de ce protocole.	OUI
2. L'arsenic peut se trouver sous plusieurs formes chimiques qui ont différents niveaux de toxicité.	La spéciation quantitative des espèces d'arsenic inorganique présentes dans les émissions permettra de déterminer leur source potentielle dans le procédé.	OUI
3. La quantité d'arsenic faisant partie des intrants dans le procédé est relativement bien connue. Cependant, on n'est pas en mesure de tracer un portrait complet du cheminement de l'arsenic à travers le procédé et de déterminer les sources d'émissions les plus problématiques.	Une analyse exhaustive des émissions dues à la pyroméallurgie des déchets électroniques doit avoir lieu dans les plus brefs délais. Le bilan permettra d'évaluer et de mettre en priorité les interventions à réaliser sur l'usine.	OUI
4. La quantité d'arsenic faisant partie des intrants dans le concentré de cuivre est relativement bien connue. Cependant, on n'est pas en mesure de tracer un portrait complet des autres contaminants (aussi toxiques que l'arsenic) provenant des déchets électroniques [...] Le focus fait sur l'arsenic ne doit pas cacher l'aspect urgent d'évaluer l'ensemble des autres contaminants.	Étant donné que le procédé de la Fonderie Horne était initialement conçu pour le traitement de concentré de minerai de cuivre, il est important d'évaluer l'adéquation du même procédé dans le traitement des déchets électroniques. Il en est de même pour les équipements de filtration et de captation des émissions.	NON
5. Déportation des particules contaminées au niveau des aires de refroidissement de scories par l'érosion éolienne.	Des études doivent avoir lieu pour modéliser les trajectoires et les panaches de pollution atmosphérique dus au stockage extérieur des scories.	OUI
6. Le dépôt atmosphérique des particules d'arsenic (et des autres contaminants) qui a eu lieu depuis la mise en service de l'usine laisse penser que leur déportation par le vent demeure non contrôlable.	Générer les connaissances nécessaires sur le processus de stabilisation naturelle (c.-à-d. par méthylation) de l'arsenic.	OUI
7. Quelque 3 000 tonnes de trioxyde d'arsenic en poudre (poison blanc) sont stockées depuis des décennies dans un vieux bunker dans une ancienne mine à Duparquet, ou encore quelque 8 938 barils de trioxyde d'arsenic sont stockés au fond de l'ancienne mine O'Brien ² . Ce passif environnemental nécessite des actions immédiates!	Mettre en place un observatoire régional de surveillance des contaminants dans l'environnement (eau, sol, air) en lien avec l'activité anthropique. Le CTRI est doté des infrastructures et des expertises nécessaires pour mettre en œuvre ce programme de surveillance en partenariat avec les instances gouvernementales et les autres partenaires industriels et de la société civile.	OUI

Sur ce dernier point, on comprend que le constat dépasse la ville de Rouyn-Noranda : « La problématique de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda ne devrait pas être l'arbre qui cache la forêt! En effet, l'évaluation de la contamination des sols, des eaux souterraines et des plans d'eau par l'arsenic et autres contaminants dans plusieurs endroits de la région de [l'Abitibi-Témiscamingue] est UNE URGENCE ABSOLUE ».

En terminant, « le CTRI réitère sa proposition de mise en œuvre du plan de partenariat présenté à la haute direction de la Fonderie Horne le 7 octobre 2020 en matière d'échange d'expertise en R-D [recherche et développement] et innovation sur les pratiques d'affaires écoresponsables et profitables ». (Les détails paraissent dans le mémoire).

« Le CTRI et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue demandent :

- « La création dans les plus brefs délais d'un fonds de dédommagement de l'environnement [...] pour financer les études scientifiques et les actions de R-D permettant d'évaluer les impacts des activités de la Fonderie sur l'environnement et sur l'écosystème, et de proposer et [de] tester des pratiques et des techniques novatrices de remédiation. Les modalités administratives et la gestion financière de ce fonds seront sous l'égide d'Environnement Canada.
- « La mise en place dans les plus brefs délais d'un observatoire régional de surveillance des contaminants inorganiques dans l'environnement (eau, sol, air) en lien avec l'activité anthropique. Le CTRI, de par sa mission, est doté des infrastructures et [des] expertises nécessaires pour mettre en œuvre ce programme de surveillance en partenariat avec les instances gouvernementales et les autres partenaires industriels et de la société civile. »

6.1.6.2 L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

« L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est située au cœur d'un centre minier de calibre international et elle est la seule université au Québec qui a fait du secteur minier, il y a près de 40 ans, un élément distinctif de sa contribution à la science et à la technologie. »

« L'engagement de l'UQAT envers le développement du secteur minier du Québec l'a incitée à faire des choix stratégiques qui l'ont amenée à créer en 2012 l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME). L'Institut possède une importante équipe de recherche dans le secteur minier avec ses 16 professeures et professeurs ainsi qu'une vingtaine de techniciennes et techniciens et de professionnelles et professionnels de recherche, six chaires de recherche, des laboratoires de calibre international ainsi qu'un réseau de sites miniers d'expérimentation en milieu industriel. »

Une annexe du mémoire décrit en plus amples détails la portée de l'IRME. Par exemple, « dans le cadre des travaux [...] avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) au fil des dernières années, l'UQAT a développé une expertise de pointe dans le domaine des métaux critiques et stratégiques ».

L'UQAT possède aussi son École de génie dont la mission est « de participer concrètement au développement socioéconomique de la région et d'apporter des solutions novatrices aux enjeux environnementaux et industriels. L'École de génie offre neuf programmes de formation dans le domaine des sciences appliquées. [...] Les douze membres du corps professoral ont chacun leurs champs de spécialisation, dont plusieurs sont en adéquation directe avec les besoins du milieu en termes de technologies industrielles, minières et environnementales ».

Enfin, l'UQAT dispose d'un « laboratoire de recherche participatif sur l'acceptabilité sociale de projets d'exploitation responsable des ressources naturelles », qui fait le pont « entre les expertises techniques impliquées par ces projets et les intérêts individuels, collectifs et généraux des différentes parties. L'objectif des activités de recherche est de concevoir des mécanismes opérationnels de consensus socialement acceptables élaborés en cohérence avec les préoccupations et les intérêts des différentes parties concernées par ces ressources, y compris, bien sûr, les communautés autochtones ».

L'UQAT estime que « les résultats de recherche permettront aux communautés d'entrer bien informées dans un dialogue constructif avec les promoteurs des projets, favorisant le respect de leurs intérêts et le partage de la richesse ainsi créée. [...] La valorisation des ressources naturelles est créatrice de richesse. De ce fait, l'étude de l'acceptabilité sociale brossera un portrait des conditions permettant la création et le maintien d'emplois centraux à la vitalité de toutes les régions, y compris la nôtre ».

Commentaires

« L'UQAT est grandement préoccupée par les effets multilatéraux de la crise actuelle et se voit comme un acteur central dans les solutions à venir.

« La Fonderie fait partie du paysage de Rouyn-Noranda [...] [et elle] est à l'origine même de la création de la ville, comme ce fut d'ailleurs le cas pour un bon nombre de villes industrielles au Québec liées à l'exploitation des ressources naturelles.

« Le doute existe depuis longtemps sur la qualité de l'air et la pollution générée par les activités de la Fonderie Horne, mais, malgré certaines données disponibles, ces enjeux n'avaient pas soulevé de grandes inquiétudes. Grâce aux pressions citoyennes qui ont permis à la population d'être mieux informée ainsi qu'aux diverses avancées scientifiques, les preuves se sont accumulées et le temps du changement est maintenant arrivé.

« Des membres du corps professoral de l'UQAT ont d'ailleurs participé à la vulgarisation de différents aspects scientifiques du dossier dans les différents médias afin de faciliter la compréhension des enjeux, contribuant ainsi à apporter un éclairage scientifique précieux pour la collectivité. »

Les impacts négatifs de la situation actuelle ou du statu quo sont :

- « Les inquiétudes relatives à notre santé et notre qualité de vie comme citoyens et citoyennes »;
- Une désaffection des étudiants et des étudiantes qui rend difficile le recrutement;
- « Notre attractivité en tant qu'employeur de choix et même la rétention de nos ressources à Rouyn-Noranda. [...] Nous pourrions véritablement vivre un exode de cerveaux qui, à terme, viendrait anéantir des décennies de travail et de développement. »

L'UQAT ajoute ceci : « La situation actuelle est invivable, tout comme celle à anticiper dans le cas où la Fonderie Horne ne serait pas tenue de respecter les normes québécoises relatives aux émissions de contaminants. [...] La situation actuelle ne peut pas perdurer plus longtemps et le statu quo n'est pas possible. L'image de la ville de Rouyn-Noranda est déjà grandement ternie et l'inquiétude de la population est palpable. [...] À chaque journée qui passe, la polarisation des positions face à cet enjeu accentue la fracture sociale au sein de la population. Nous devons nous attarder à cette problématique sans délai, sans quoi, les impacts sociaux et économiques seront catastrophiques pour la ville, notre université et la région. »

Recommandations

- « Prioriser la santé de la population en exigeant l'atteinte des normes québécoises dans la nouvelle attestation d'assainissement de la Fonderie Horne, notamment celle relative aux émissions d'arsenic de 3 ng/m³;
- « Appuyer la gestion et les décisions sur la science et les données probantes;
- « Investir massivement en recherche et en innovation en sciences appliquées, humaines, sociales et de la santé, ainsi que sur l'arsenic et les métaux critiques et stratégiques. »

« [...] On entend, dans l'espace médiatique, que la norme est impossible à atteindre dans l'immédiat et qu'il faut choisir entre la fermeture ou le statu quo. Il existe plusieurs solutions alternatives et de compromis, notamment celle de réduire les activités pour respecter la norme, le temps que l'entreprise puisse moderniser ses façons de faire.

« [...] Les universités font certainement partie des groupes à impliquer davantage dans la gestion des enjeux actuels et futurs, [en raison du] contexte de liberté universitaire, donc d'indépendance envers les États et les corps sociaux et économiques.

« [...] Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec mise sur cette université d'exception et qu'il investisse des sommes importantes pour soutenir la population de Rouyn-Noranda et Glencore dans la mise en place de solutions pérennes et tangibles. »

6.1.7 Les regroupements de médecins

6.1.7.1 L'Association québécoise des médecins pour l'environnement

« Officiellement créée en 2018, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) regroupe des centaines de médecins québécois interpellés par les enjeux environnementaux. L'Association s'intéresse notamment aux impacts des changements climatiques sur la santé, aux transports actifs et en commun, aux pesticides, à la protection de la nature et aux enjeux énergétiques. L'AQME est la branche québécoise de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME/CAPE), cette dernière ayant été fondée en 1993. »

Précisant que « le contenu de ce mémoire se veut une démarche constructive pour mieux protéger la santé et la vie de population de Rouyn-Noranda », l'ACME présente d'abord les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique au Québec.

« La pollution de l'air est un enjeu sanitaire majeur pour la population du Québec. Selon une étude récente de Santé Canada, la pollution de l'air est associée à 4 000 décès prématurés annuels au Québec, soit environ 30 fois plus que ceux liés aux accidents routiers en 2020 et même plus que le nombre de décès causés par la COVID en 2021. La valeur économique totale des impacts sanitaires liés à la pollution de l'air pour le Québec se chiffre autour des 30 milliards de dollars par année.

« [...] Au Québec, le secteur des transports est responsable à lui seul de 62 % de toutes les émissions de l'ensemble des contaminants atmosphériques. Cependant, les émissions associées aux industries viennent en deuxième lieu et représentent 25 % du total. Les polluants les plus préoccupants pour la santé publique sont les particules fines (PM_{2,5}), le monoxyde de carbone, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre. Les métaux toxiques émis par la Fonderie Horne sont catégorisés dans les PM_{2,5}. »

L'ACME passe ensuite en revue l'arsenic, le plomb, le mercure, le nickel, le cadmium et le chrome, soit les « six métaux les plus préoccupants pour la santé humaine » inscrits dans la demande de renouvellement de l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne, en donnant un bon aperçu de leur impact sur le corps humain, recherches et références scientifiques à l'appui.

Elle cite plusieurs études qui rapportent « des synergies entre les polluants atmosphériques », ce qui l'incite « à émettre l'hypothèse qu'il est fort peu probable qu'un niveau de 15 ng/m³ par an d'arsenic dans l'air puisse protéger les enfants exposés contre les effets neurotoxiques pouvant être induits par l'arsenic en raison de la présence simultanée de plomb et autres métaux ».

L'ACME termine son exposé scientifique en précisant que « des doses orales peuvent s'ajouter aux doses par inhalation et augmenter les effets délétères d'un polluant. Plusieurs terrains de Rouyn-Noranda sont contaminés par les métaux lourds. Ils peuvent contribuer à l'augmentation de la dose d'une substance toxique par ingestion, et ce, particulièrement chez les enfants. Il a été rapporté à l'été 2022 que la Fonderie Horne a déclaré l'"élimination sur le site" de près de 2 500 tonnes d'arsenic depuis deux ans, une pratique de longue date que l'entreprise a omis de déclarer par le passé. Une contamination de la nappe phréatique et des sources d'eau potable par ces dépôts d'arsenic pourrait augmenter la dose orale de ce métal toxique parmi la population ».

Commentaires

« L'ACME est très préoccupée par les impacts sanitaires des émissions atmosphériques toxiques de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda. [...] Dans un rapport publié en 2019, Santé Canada rapporte huit décès prématurés par an à Rouyn-Noranda en raison de la pollution de l'air. [...] Sachant les effets connus sur la santé des différents polluants présents dans l'air de Rouyn-Noranda, il est aussi à notre avis fort plausible que les impacts toxiques des émissions de la Fonderie Horne soient sous-estimés.

« [...] Dans les exigences de suivi de l'air ambiant pour les milieux récepteurs de la demande de renouvellement pour l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne, aucune norme n'est spécifiée pour aucun polluant atmosphérique à part une norme dérogatoire de 100 ng/m³ de moyenne annuelle pour l'arsenic.

« [...] Afin d'assurer une justice environnementale, les habitants de Rouyn-Noranda ne devraient pas être exposés à des risques unitaires plus élevés que le reste des Québécois.

« [...] L'un des principes du développement durable est d'internaliser les coûts. Or, dans aucun des documents disponibles sur le site du MELCC, dans la section Enjeux économiques de la demande de renouvellement de l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne, il n'est tenu compte du coût des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique générée par les activités de la Fonderie Horne. Cette valeur peut être significative puisque la valeur économique totale des impacts sanitaires liés à la pollution de l'air pour le Québec se chiffre à 30 milliards de dollars par année. »

Recommandations

L'ACME émet une série de recommandations regroupées par thème. Parmi les exigences liées à l'air ambiant et aux émissions toxiques de la Fonderie Horne, six réfèrent à la norme pour l'arsenic, aux normes pour les autres polluants toxiques et à la mesure des polluants atmosphériques. La dernière recommandation sous ce thème réclame de la transparence : « [Que] les mesures de tous les polluants atmosphériques précités soient disponibles sur le site internet du MELCC. »

Les treize autres recommandations de l'ACME abordent les sujets suivants :

- Décontamination des sols, soit « la décontamination de tous les terrains ayant des teneurs en polluants plus élevés que les normes gouvernementales [et] un suivi régulier des niveaux de polluants dans les sols »;
- Enfouissement des résidus toxiques, c'est-à-dire que « la Fonderie Horne déclare les matériaux toxiques éliminés sur son site et respecte toutes les normes gouvernementales en termes d'enfouissement »;
- Surveillance de l'eau potable, soit « un monitoring régulier de l'eau potable de Rouyn-Noranda pour les substances toxiques précipitées »;
- Santé de la population, soit l'allocation de ressources à la Santé publique régionale pour qu'elle puisse établir un portrait complet de la situation et élaborer, « avec les instances nationales » de santé publique un plan de communication « afin d'informer la population en temps réel (à la fois des décisions et des données) et de veiller à rétablir un climat de confiance au sein de la communauté »;

-
- Verdissage urbain, soit « la création d'une ceinture verte autour de la Fonderie Horne, l'augmentation de la canopée urbaine pour atteindre un indice de 40 % et l'augmentation d'espaces verts répartis uniformément dans la trame urbaine pour atteindre un objectif de 12 % du territoire urbanisé de Rouyn-Noranda préservé sous forme d'espaces verts arborés »;
 - Développement de l'expertise, soit le soutien gouvernemental à « l'intervention des experts du CRIC dans le contrôle des rejets de la Fonderie Horne [et] au développement de l'expertise en contrôle de la pollution de l'air et en caractérisation des impacts sanitaires de celle-ci au sein du réseau universitaire québécois »;
 - Intégration des coûts de la pollution atmosphérique à l'analyse économique, « pour établir un portrait plus juste de la situation pour les contribuables québécois [et pour] éviter que des dépenses publiques en santé favorisent les profits privés de compagnies multinationales comme Glencore »;
 - Politique nationale de l'air, soit l'adoption par le gouvernement du Québec des « nouvelles lignes directrices de l'OMS et l'élaboration d'une politique nationale de l'air à l'image de la Politique nationale de l'eau ».

En conclusion, l'ACME demande au gouvernement du Québec « d'agir de façon exemplaire pour protéger la santé et la vie de cette population. Il est de son devoir moral de s'assurer que les risques sanitaires de la pollution de l'air [sont] négligeables pour tous les Québécois, y compris ceux résidant à Rouyn-Noranda ».

6.1.7.2 Comité IMPACTE – Initiative médicale pour l'action contre la toxicité environnementale

« Formé en 2022, le comité d'Initiative médicale pour l'action contre la toxicité environnementale (IMPACTE) regroupe plusieurs médecins de toutes les spécialités pratiquant dans la ville de Rouyn-Noranda. Les membres prennent position dans les enjeux environnementaux et de santé entourant les émissions de polluants par la Fonderie Horne. Ils défendent le droit de vivre dans un environnement sain à Rouyn-Noranda qui permet la santé, la sécurité et aussi l'égalité par rapport au reste du Québec. »

Commentaires

L'analyse de la situation actuelle met en lumière « plusieurs limites concernant la cible de 15 ng/m³ d'ici cinq ans », à savoir :

- « Cette cible ne tient pas compte de l'exposition par ingestion qui affecte davantage les jeunes enfants;
- « Cet échéancier ne permet pas de s'assurer que les enfants seront entièrement protégés contre les effets neuro-développementaux d'ici à l'atteinte de la cible de 15 ng/m³;
- « Le respect des valeurs limites quotidiennes de concentration maximales dans l'air ambiant aux stations d'échantillonnage, comme recommandé par la Santé publique, n'est pas mentionné dans le plan de Glencore;
- « Le respect des normes québécoises pour les autres métaux, comme recommandé par la Santé publique, n'est pas mentionné pour tous les métaux dans le plan de Glencore;

-
- « Les enfants et les bébés à naître étant plus sensibles à l'exposition aux contaminants, chaque année d'exposition excédentaire pendant l'enfance augmente le risque de développer des problèmes de santé dans leur vie. »

Dans son mémoire, le comité IMPACTE fait également une analyse critique des deux avis scientifiques produits par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au courant de l'été 2022 « pour tenter d'éclairer les décisions à prendre dans le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda, soit *Évaluation du risque cancérigène attribuable aux concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air de la ville de Rouyn-Noranda* (juin 2022) et *Considérations de santé publique complémentaires au breffage technique de l'INSPQ du 6 juillet 2022* ».

« L'étude initiale publiée par l'INSPQ est en une d'estimation théorique et est ainsi limitée quant aux résultats obtenus. Le risque de développer un cancer à la suite de l'exposition à l'arsenic et au cadmium est déjà décrit dans de nombreuses publications. D'ailleurs, l'étude utilise différents risques unitaires établis par plusieurs organismes sanitaires à la suite de l'exposition à l'arsenic. Le fait de présenter les risques cancérigènes calculés selon plusieurs valeurs de risque unitaire utilisées à travers le monde démontre le niveau d'incertitude sur l'effet de la santé. [...] Par ailleurs, l'étude signale qu'entre 1 et 14 citoyens de Rouyn-Noranda développeraient un cancer sur une période de 70 ans si la Fonderie Horne ne baisse pas le taux d'émission. La citation de ce chiffre absolu sur une période de 70 ans semble minimiser l'impact réel de l'exposition à l'arsenic. Ceci n'est nullement une véritable conclusion de l'étude, mais une limitation citée par les auteurs. Selon eux, ceci demeure un exercice théorique qui est impossible à valider. »

En ce qui a trait au deuxième avis, notons d'abord que les « considérations » dont il est question « n'ont pas encore été révisées par les pairs. Le rapport complet n'est actuellement pas encore disponible, les seuls documents s'y rapportant sont les documents de la présentation aux médias. Une analyse complète et détaillée de la méthodologie découlant de ces recommandations est donc impossible au moment de déposer ce mémoire. Par conséquent, la suggestion de l'atteinte d'une cible de 15 ng/m³ n'a pas terminé son processus d'approbation scientifique et pourrait éventuellement être réfutée par les pairs. Notons également que les experts mentionnent eux-mêmes les limites de leurs énoncés en mentionnant que l'exposition à d'autres contaminants n'est pas considérée [ni] l'évaluation de l'exposition par les sols. [...] Une autre limite importante de ce deuxième avis est que le niveau de risque établi ne tient pas compte de l'exposition par ingestion à la suite d'une contamination associée des sols et de l'environnement. Par conséquent, le risque réel pourrait être plus élevé. La voie d'exposition par ingestion est plus significative chez les enfants [...], particulièrement susceptibles à ces intoxications dans le contexte d'une exposition augmentée (proximité au sol, mouvements main-bouche, etc.) ».

Le comité IMPACTE termine son analyse en faisant ressortir plusieurs enjeux :

- Selon le principe de prévention, il y a de « nombreux effets sur la santé connus qu'on se doit de prévenir en réduisant l'exposition de la population »;
- Selon le principe de précaution, il y aurait de « nombreux effets encore inconnus ou [des] limitations des études actuelles qui ne permettent pas d'être rassurant en lien avec la proposition actuelle »;
- Selon le principe d'égalité, « la population de Rouyn-Noranda a droit à la même qualité d'air que partout au Québec, et ce, sur l'ensemble de son territoire »;

-
- Attractivité et de rétention de la main-d'œuvre médicale : « l'atteinte rapide de la norme québécoise contribuera à ce que Rouyn-Noranda reste un milieu attrayant pour le recrutement médical »;
 - Impacts sur le système de santé : il faut considérer une « surcharge potentielle sur le système de santé, tel que des problèmes de santé en surcroît, des impacts biopsychosociaux sur les travailleurs de l'entreprise, des impacts psychologiques sur les citoyens de Rouyn-Noranda ».

« Bien que le plan proposé permette certains gains sur la santé, les délais pour l'atteinte des cibles sécuritaires apparaissent trop longs. »

Recommandations

- « Le respect de la norme québécoise de 3 ng/m³ dans l'air pour l'arsenic et le respect des normes québécoises officielles pour tous les métaux et contaminants au courant de l'autorisation ministérielle à délivrer en novembre 2022, soit d'ici cinq ans maximum.
- « L'atteinte de la cible intermédiaire de 15 ng/m³ avec toutes les contraintes associées (respect des seuils quotidiens, respect des seuils pour tous les métaux) au cours de la prochaine année.
- « La décontamination des sols touchés par l'activité industrielle de l'entreprise en visant les seuils les plus protecteurs. »

Le comité IMPACTE formule aussi des « recommandations supplémentaires en lien avec le maintien d'un environnement sain et sécuritaire et la prestation de soins de santé adaptés : surveillance accrue de l'état de santé, évaluation de la pertinence d'un programme de dépistage du cancer du poumon, surveillance accrue de l'exposition environnementale, davantage de transparence de l'entreprise et des instances de régulation, [soutien] gouvernemental pour des soins de santé adaptés à la population ».

6.1.7.3 La Société canadienne du cancer

« La Société canadienne du cancer (SCC) est le seul organisme de bienfaisance national à soutenir les personnes touchées par tous les types de cancer, dans toutes les communautés au pays. Nous sommes la voix des personnes qui ont le cancer à cœur. [...] Avec l'aide de plus de 100 employés, 30 000 bénévoles et 300 000 donateurs au Québec, nous prouvons qu'ensemble, il est possible d'agir contre le cancer. »

Commentaires

« Malgré la réduction importante du niveau d'arsenic dans les émissions de la Fonderie Horne au cours des dernières années, la SCC partage l'inquiétude de nombreuses personnes habitant dans la région de Rouyn-Noranda. Une forte concentration d'arsenic dans l'air est un facteur de risque reconnu pour le cancer du poumon.

« Dans la région de Rouyn-Noranda, selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), une exposition de 70 ans à la concentration d'arsenic dans l'air admise dans l'actuelle autorisation ministérielle (moyenne annuelle de 100 ng/m³) causerait un taux de cancer de 12,3 cas par 100 000 habitants, ce qui dépasse le risque considéré inacceptable au Québec. [...] [Selon] Santé Canada, [...] le risque de cancer est considéré comme négligeable lorsque le risque de cancer va de 1 nouveau cas pour 100 000 habitants à 1 nouveau cas pour 1 000 000 d'habitants. »

En comparaison à ces données :

- Une moyenne annuelle de 15 ng/m³ causerait un taux de 3,3 cas par 100 000 habitants;
- Une moyenne annuelle de 3 ng/m³ causerait 2,0 cas par 100 000 habitants.

Ailleurs au Canada, la norme sur la concentration d'arsenic dans l'air a été établie à 10 ng/m³ en Alberta et à 3 ng/m³ en Nouvelle-Écosse. « L'autorisation ministérielle proposée dans le dossier de la Fonderie Horne, qui vise à ramener la concentration d'arsenic à 15 ng/m³, demeure cinq fois supérieure à la norme de la Nouvelle-Écosse, et supérieure de 5 ng/m³ à la norme albertaine. [...] À notre connaissance, il n'y a pas de consensus international ou national sur les normes d'émission d'arsenic. Cependant, la valeur annuelle cible de l'OMS pour la concentration d'arsenic dans l'air est de 6,6 ng/m³. Ainsi, l'autorisation ministérielle proposée [...] admet plus du double de la valeur annuelle cible établie par l'OMS pour la concentration d'arsenic dans l'air.

« En résumé, alors que la norme [du] RAA [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère] sur la concentration d'arsenic dans l'air du Québec est l'une des plus basses au pays, la cible proposée de 15 ng/m³ pour l'autorisation est plus élevée que les normes existantes dans les autres juridictions [sic] canadiennes et internationales. En outre, le risque de cancer à ce niveau d'exposition est encore trois fois plus élevé que le risque considéré comme négligeable par Santé Canada. »

La SCC ajoute que « selon une étude menée à Rouyn-Noranda par la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, les enfants âgés entre 9 mois et 6 ans qui vivent dans le quartier Notre-Dame, situé à proximité de la Fonderie Horne, sont quatre fois plus imprégnés d'arsenic que les enfants vivant dans un quartier non exposé aux émissions de la Fonderie. Le rapport mentionne aussi que plusieurs études démontrent qu'une exposition à des concentrations élevées d'arsenic en bas âge augmente le risque de développer un cancer à l'âge adulte ».

« [...] Pour ce qui est de l'exposition à court terme, comme l'exposition professionnelle, l'autorisation ministérielle proposée pour la Fonderie Horne avance un maximum quotidien de 200 ng/m³ de concentration d'arsenic. Ce seuil est inférieur aux normes d'émission quotidienne des autres juridictions [sic] au Canada. »

Recommandations

« La SCC appuie le droit de la communauté à l'information », [...] le droit de savoir si elle est exposée à une substance cancérigène et le droit « de connaître le plan mis en place par [son] gouvernement pour remédier à la situation et garantir un environnement sécuritaire pour tous ».

« De plus, la SCC croit fermement que les travailleurs ne devraient pas être exposés à des substances cancérigènes en milieu de travail. Lorsque l'exposition ne peut pas être éliminée, elle doit être réduite au niveau le plus bas possible. »

En conclusion, la SCC formule explicitement trois recommandations :

- « Que le gouvernement du Québec et la Direction générale de la santé publique du Québec présentent de manière claire, transparente et concise les données sur les risques associés à la concentration d'arsenic dans l'air et l'environnement aux citoyens de Rouyn-Noranda tout au long du processus de réduction des cibles.
- « Que le MELCC présente un plan avec des cibles et un échéancier pour réduire la concentration d'arsenic dans les émissions de la Fonderie Horne afin de passer [du niveau actuel] (100 ng/m³) à la norme [du] RAA du Québec sur la concentration d'arsenic dans l'air (3 ng/m³), tout en tenant compte des besoins des populations les plus vulnérables comme les personnes vivant à proximité de la Fonderie Horne et la population autochtone de la région.
- « Que la Direction générale de la santé publique du Québec et l'INSPQ continuent de mener des recherches sur les émissions de la Fonderie Horne et leurs possibles conséquences sur la santé de la population de la région afin de produire des données à jour, notamment sur la présence d'arsenic dans l'eau potable locale et sur l'exposition professionnelle des travailleurs de la fonderie à l'arsenic. »

6.1.8 Les autres organismes ou regroupements

6.1.8.1 La Corporation Cité étudiante de Rouyn-Noranda

« La Corporation Cité étudiante Rouyn-Noranda est un organisme sans but lucratif formé de bénévoles représentant les institutions [*sic*] d'enseignement et les citoyens de la ville. Nous sommes une instance de concertation qui vise le développement de l'éducation dans un milieu de vie de qualité. [...] Nous nous préoccupons de la santé des tout-petits, des étudiants et de la population en général.

« [...] Rouyn-Noranda accueille une population étudiante post-secondaire provenant majoritairement de l'extérieur de la ville, dont près de 500 étudiants internationaux. De plus, elle accueille des experts dans différents domaines d'enseignement et de recherche provenant d'ailleurs au Québec, du Canada et de différents pays. »

Commentaires

« La mauvaise publicité qui perdure nuit à toutes nos institutions [*sic*] d'enseignement au niveau du recrutement, tant auprès des étudiants que du personnel. »

« Nos institutions d'enseignement, le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CEGEPAT), figurent aussi parmi les 10 principaux employeurs de la MRC de Rouyn-Noranda. Leur nombre d'employés dépasse largement celui de la compagnie minière. » Leur avenir et leur santé comptent également.

Recommandations

La Corporation Cité étudiante de Rouyn-Noranda appuie la position et le leadership du recteur de l'UQAT : « Il est important de travailler ensemble, avec l'entreprise Glencore, pour arriver à respecter le plus rapidement possible les normes provinciales. »

Elle propose également ce qui suit :

- L'utilisation des autres ressources spécialisées dans le domaine de la santé et des services sociaux « pour réparer les effets collatéraux engendrés par la problématique actuelle »;
- Un travail conjoint des milieux de recherche et d'enseignement avec Glencore pour trouver des solutions et « prouver que la science peut contribuer à des changements structurants dans les façons de faire pour préserver la santé physique, environnementale et sociale de la population de Rouyn-Noranda »;
- La création d'outils de communications sérieux, crédibles et accessibles « pour informer régulièrement la population et les groupes de pression de l'évolution du dossier ».

6.1.8.2 Le Regroupement des organismes communautaires de Rouyn-Noranda

Le Regroupement des organismes communautaires de Rouyn-Noranda (ROC-RN) compte 30 membres.

Commentaires

Le comité de coordination du ROC-RN constate « les impacts négatifs de la situation actuelle, autant du point de la santé physique, de la santé mentale et de la fracture sociale qui en découle ». Il se dit clairement en faveur de la santé de la population de Rouyn-Noranda.

Il rappelle la marche du 23 septembre à laquelle 900 personnes ont participé « afin de démontrer leur inquiétude ». Les récentes données concernant les émissions de polluants de la Fonderie Horne inquiètent beaucoup les membres du ROC-RN.

Recommandations

- Que toutes les normes sur la qualité de l'air soient respectées, et ce, le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire de Rouyn-Noranda.
- Que le gouvernement présente des échéanciers clairs, soutenus par des indicateurs pertinents et accessibles.
- Que les mesures qui seront mises en place soient bien expliquées à la population de Rouyn-Noranda, et que l'information soit vulgarisée et diffusée de façon continue.
- Que la population de Rouyn-Noranda bénéficie de la même qualité d'air que les autres citoyens et citoyennes du Québec.

6.1.8.3 La Coopérative d'habitation Boréale

« Depuis sa fondation en 1991, la Coopérative a pour mission d'offrir des logements abordables et d'améliorer le milieu de vie du quartier Notre-Dame pour que tous et toutes puissent vivre dans un environnement sain. » La Coopérative d'habitation Boréale compte 27 membres dont 13 enfants de moins de 14 ans.

Commentaires

Les bâtiments de la coopérative sont tous situés dans le quartier Notre-Dame, ce qui fait que les résidents composent quotidiennement avec les contraintes et les risques liés aux émissions :

- Une population plus à risque de développer des cancers;
- Des bébés plus à risque d'avoir un petit poids ou de naître prématurément;
- Une inquiétude constante au moment d'ouvrir les fenêtres l'été, sachant que la pollution de l'air qui circule dépasse les seuils sécuritaires pour la santé;
- Une concentration élevée de contaminants dans les cours et à l'intérieur des logements.

La moitié des résidents sont des ménages à faible revenus; ils doivent vivre avec l'anxiété de choisir entre un logement qui répond à leurs besoins matériels et financiers ou leur santé.

Recommandations

La Coopérative d'habitation Boréale reprend les demandes du mémoire modèle :

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an [...] et de la norme de 3 ng/m³ [...] au plus tard d'ici cinq ans.
- « L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- « Que des cibles maximales [toutes les] huit heures soient [fixées] par la Santé publique.
- « La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici un an.
- « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air tout autour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- « La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres, arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.).
- « Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- « Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et [aux] contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- « L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la Fonderie Horne de Glencore. »

Elle ajoute les demandes suivantes :

- « L'élargissement du programme de nettoyage extérieur des bâtiments pour qu'il s'applique à tous les immeubles du quartier Notre-Dame.
- « La création d'un programme de nettoyage intérieur des immeubles du quartier Notre-Dame.
- « Le suivi des poussières contaminées à l'intérieur des logements du quartier Notre-Dame.

-
- « Un programme de rénovation des logements pour améliorer de la qualité de l'air à l'intérieur des logements du quartier Notre-Dame financé par Glencore. Ce programme veillerait à l'installation d'échangeurs d'air et de filtres, ainsi qu'à la mise aux normes de fenêtres étanches. »

6.1.8.4 L'ÉCART, centre d'artistes autogéré en art actuel en Abitibi-Témiscamingue

L'Écart est un lieu de résidence d'artistes, de recherche et de création. Il occupe un édifice de 20 000 pieds carrés dans le quartier Notre-Dame, à Rouyn-Noranda. Il a « la responsabilité de proposer un environnement de vie et de travail sain et sécuritaire à ses locataires, employés, artistes en résidence et visiteurs ».

Commentaires

« L'ÉCART se situe au 167, avenue Murdoch, site d'échantillonnage du sol situé en ZONE B selon la carte de la Fonderie Horne. Le site dépasserait la norme en matière de contamination à l'arsenic », selon un reportage de Radio-Canada du 24 août 2022.

« Toutes les fenêtres de l'immeuble ont été changées. Malgré nos efforts, il nous est impossible d'offrir un environnement de vie sécuritaire. »

Recommandations

L'ÉCART reprend les demandes du mémoire modèle :

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an [...] et de la norme de 3 ng/m³ [...] au plus tard d'ici cinq ans.
- « L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- « Que des cibles maximales [toutes les] huit heures soient [fixées] par la Santé publique.
- « La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici un an.
- « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air tout autour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- « La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres, arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.).
- « Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- « Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et [aux] contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- « L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la Fonderie Horne de Glencore. »

6.1.8.5 Mosaïque : association interculturelle d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes en Abitibi-Témiscamingue

« La Mosaïque est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'accueillir les personnes immigrantes, d'en faciliter l'intégration et l'adaptation en Abitibi-Témiscamingue et de promouvoir l'interculturalisme ainsi que le mieux vivre-ensemble. » Chaque année, une moyenne de 250 personnes immigrantes bénéficient de ses services, offerts sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda.

Commentaires

Dans le choix que doivent exercer des personnes immigrantes qui se cherchent un nouveau milieu de vie, la qualité de l'air est un facteur déterminant. Heureusement, la Ville de Rouyn-Noranda en est consciente et fait des efforts en ce sens. « Développer l'attractivité de Rouyn-Noranda doit [...] reposer sur le développement local d'initiatives et d'infrastructures qui feront de Rouyn-Noranda une ville concurrentielle par rapport à d'autres. »

Malheureusement, le dossier de la Fonderie Horne a des effets indésirables sur la capacité de la ville d'attirer des personnes immigrantes.

Recommandation

« La Mosaïque attend des autorités compétentes qu'elles œuvrent localement à rendre le territoire plus attractif en débloquant des situations problématiques et dénoncées depuis plusieurs années », notamment en ce qui a trait à la santé.

6.1.9 Glencore–Fonderie Horne⁶

« Héritière des actifs de la Noranda Mines Limited, la Fonderie Horne [une compagnie Glencore], est la dernière fonderie de cuivre en activité au Canada. Acteur important de l'économie circulaire au Québec, elle joue un rôle indispensable dans la transition énergétique du Québec.

« Le cuivre, en plus d'être un composant essentiel dans la fabrication de batteries électriques, est un formidable conducteur d'électricité et est utilisé abondamment par l'industrie du matériel médical pour ses propriétés antibactériennes. [...] Grâce à l'hydro-électricité et au développement de projets innovants, la fonderie produit [...] le cuivre ayant la plus faible empreinte carbone au monde.

« En plus de détenir une expertise réputée dans le traitement de matériaux complexes, la Fonderie Horne occupe une place importante en Amérique du Nord dans le traitement de produits recyclés à valeur métallique. »

La Fonderie Horne est aussi le « plus grand recycleur de déchets électroniques en Amérique du Nord », avec ses installations qui « permettent le recyclage de quelque 100 000 tonnes annuelles de matériaux, ainsi que la revalorisation de nombreux métaux tels que le cuivre, l'or, l'argent, le platine, le palladium, le sélénium, le rhodium et le tellure ».

« [...] La Fonderie Horne emploie plus de 650 personnes à son usine de Rouyn-Noranda, en plus de faire affaire avec plusieurs entrepreneurs, fournisseurs et transporteurs. La totalité de sa production d'anodes de cuivre est acheminée à l'Affinerie CCR, une autre compagnie Glencore aux assises historiques situées dans l'est de Montréal, où 500 travailleurs affinent les anodes produites à Rouyn-Noranda et commercialisent les cathodes de cuivre ainsi que de divers métaux récupérés lors des opérations. »

Commentaires

- L'entreprise « célèbre cette année 95 ans d'activités métallurgiques ». Elle est en exploitation depuis 1927, soit « cinq ans après la mise en activité de la compagnie Noranda ».
- À propos du plan d'action « extrêmement ambitieux » proposé en août 2022, Glencore–Fonderie Horne indique que celui-ci requiert un « investissement colossal », et prévoit un échéancier écourté de huit à cinq ans. « Toutes les autres solutions possibles ont été envisagées, et les projets les plus porteurs en matière de réduction des émissions ont été devancés. Il n'est pas possible de faire plus, ni plus vite, dans l'état actuel des connaissances et de la chaîne d'approvisionnement. »
- En ce qui concerne l'engagement de la Fonderie envers sa collectivité, l'entreprise soutient à ce jour « plusieurs organisations culturelles, éducatives, sportives et communautaires » et « travaille également avec différentes parties prenantes, comme l'UQAT, à la réalisation de projets porteurs tels que la création de la Chaire de recherche

⁶ L'entreprise Glencore - Fonderie Horne fait partie des gens d'affaires de Rouyn-Noranda. Son mémoire est toutefois présenté dans une sous-section distincte en raison de la position centrale de cette entreprise dans le cadre de la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne.

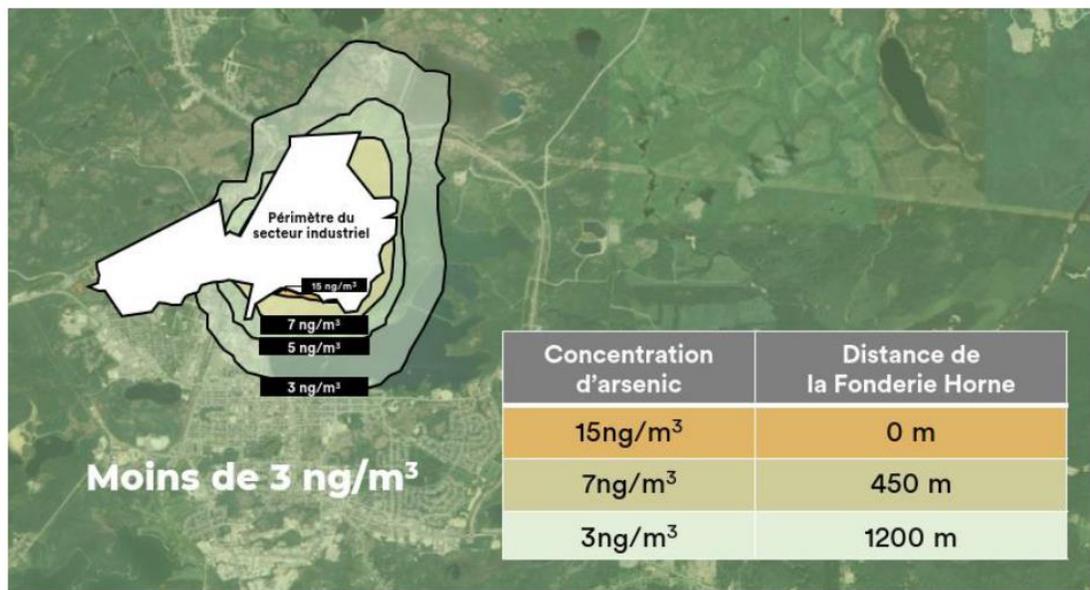
institutionnelle REGENERE UQAT, portant sur la renaturalisation [sic] des parcs à résidus miniers au Québec ».

- Relativement au lien avec la Ville de Rouyn-Noranda, Glencore–Fonderie Horne mentionne « une collaboration de longue date » puisque « la Fonderie, qui opère [sic] une station de pompage aux abords du lac Dufault, fournit à la ville de Rouyn-Noranda l'eau nécessaire à la production de l'eau potable pour ses citoyens ».
- « La santé et la sécurité de nos employés et des communautés étant au cœur des actions de la Fonderie Horne », l'investissement de plus de 500 millions de dollars annoncé en août 2022 « est entièrement dédié à l'amélioration de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda ». Les mesures prévues « permettront de réduire l'ensemble des émissions atmosphériques de la Fonderie, notamment celles d'arsenic. À l'été 2027, celles-ci seront de 15 ng/m³ à la station légale et de 3 ng/m³ ou moins dans 84 % du périmètre urbain de Rouyn-Noranda ».
- Au cours des cinq prochaines années, l'entreprise entend poursuivre ses « efforts de recherche et de développement afin de viser l'atteinte de la norme provinciale le plus rapidement possible, et ce, pour tout le périmètre urbain de Rouyn-Noranda ».
- Également, l'entreprise souhaite « approfondir [sa] compréhension des effets de l'exposition à l'arsenic et à d'autres contaminants, tels que le cadmium et le plomb, sur la population vivant à proximité de [ses] installations. [...] Il est essentiel et dans l'intérêt de tous d'entreprendre de nouvelles études de biosurveillance intégrant plusieurs biomarqueurs auprès d'experts indépendants reconnus, et ce, afin de pouvoir appuyer nos décisions futures sur des données complètes et objectives ».
- Dans la section du mémoire intitulée *Historique des événements entourant la santé publique et la Fonderie Horne*, Glencore recense notamment, sans les commenter, l'avis interministériel de 2004, la conclusion de 2013 du D^r Réal Lacombe, alors directeur de la Direction régionale de la santé publique, « appelé à commenter les résultats de l'étude de biosurveillance réalisée en 2005-2006 », les études de biosurveillance de mai 2019 et d'octobre 2020 mesurant l'arsenic dans les ongles d'enfants et d'adultes, ainsi que les données de surveillance de l'état de santé (cancer du poumon, MPOC [maladie obstructive occlusive chronique], poids de bébés naissants et espérance de vie) publiées en mai 2022.
- Dans la section intitulée *Actions de la fonderie en lien avec la réduction de ses émissions*, l'entreprise affirme d'abord que, « depuis 2004, [elle] travaille activement à la réduction de ses émissions ». Puis elle énumère les étapes qu'elle a franchies dans ses discussions avec « les ministères concernés du gouvernement du Québec » en vue d'obtenir ses attestations d'assainissement. Elle précise notamment que « la mise en œuvre [...] de son deuxième plan d'action [de 2017] lui [a permis] d'atteindre la cible de 100 ng/m³ en 2019, près de deux ans avant l'échéance de l'attestation d'assainissement. Les mesures déployées ont nécessité des investissements de 15 M\$ [millions de dollars] ». Enfin, la Fonderie affirme avoir donné suite aux 18 recommandations qui la concernaient, parmi les 32 qu'avait formulées le comité ministériel en février 2021. Dans son mémoire, elle présente un tableau détaillé à cet égard.
- La section intitulée *Suivi de la fonderie en lien avec la santé publique* débute comme suit : « La santé et la sécurité étant notre priorité, nous souhaitons pouvoir appuyer nos actions de réduction sur la base de données scientifiques objectives tout en poursuivant notre démarche collaborative avec les autorités gouvernementales, comme nous le faisons

depuis le premier avis ministériel en 2004, et tel que recommandé par le comité interministériel en 2021. »

- C'est dans cette perspective que l'entreprise a sollicité, « et ce dès 2019, l'opinion de divers experts sur les données de surveillance de l'état de santé et de biosurveillance mises de l'avant par la DSP-AT [Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue] ». Cette démarche l'a menée aux constatations et à la conclusion qui suivent : « Les analyses de ces spécialistes nous amènent à considérer avec prudence la méthodologie sur laquelle reposent les études de biosurveillance réalisées en 2018 et 2019, de même que les conclusions tirées des données de surveillance de l'état de santé sur l'incidence des cas de cancer, de maladies pulmonaires, de naissances de faible poids et sur l'espérance de vie inférieure à Rouyn-Noranda. De manière succincte, car le détail est disponible en annexe, les experts ont soulevé des interrogations en lien avec les éléments suivants :
 - 1) « L'utilisation des ongles des mains comme biomarqueurs; [...] »

« Il y a donc une forte probabilité que les concentrations mesurées chez les enfants du quartier Notre-Dame soient influencées par des particules adhérentes et qu'elles ne reflètent probablement pas une dose absorbée. Par conséquent, ces données ne devraient pas être utilisées pour la prise de décision liée à la nécessité de prendre des mesures d'atténuation. [...] »
 - 2) « Un lien non probant de cause à effet entre les émissions de la fonderie et les données de surveillance sur l'état de santé rapportées. »
- La dernière section du mémoire, avant la conclusion et les recommandations, propose un *Rappel des principaux éléments du plan d'action de la Fonderie Horne*.
 - Août 2022 : présentation du « plan de modernisation prévoyant un investissement de plus de 500 M\$ [millions de dollars] ». Objectif : « réduire les émissions d'arsenic de manière à ce que la concentration en air ambiant soit de 15 ng/m³ à la station légale et de 3 ng/m³ dans 84 % du périmètre urbain de Rouyn-Noranda à l'été 2027 ». (Voir l'illustration ci-dessous.)



-
- « Ce seuil de 15 ng/m³ est une première étape vers l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³. [...] De plus, ce plan d'action permettra l'atteinte des normes annuelles du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) pour le cadmium, le nickel et le plomb. Les valeurs de pointes journalières seront aussi réduites. »
- Ventilation des investissements 2022-2027 :
 - 480 millions de dollars – Modernisation – Construire une nouvelle section d'usine à la fine pointe de la technologie, abritant un procédé compact hautement technologique afin de réduire les émissions à la source.
 - 28 millions de dollars – Améliorations transitoires – Investir dans les systèmes de captation de l'usine actuelle pour accélérer la réduction des émissions, d'ici la mise en service des nouveaux équipements.
 - 12 millions de dollars – Optimisation – Améliorer les installations aux abords de l'usine afin de réduire au maximum les émissions.
 - « Parallèlement à la réalisation de [ce plan d'action], nous nous emploierons, au cours des cinq prochaines années, à développer de nouveaux projets de recherche et développement, en collaboration notamment avec l'UQAT, afin d'identifier d'autres opportunités technologiques de réduction des contaminants. Mentionnons, à titre d'exemple, le prétraitement des concentrés par hydrométallurgie et l'analyse des possibles sources externes. »
 - Au sujet des intrants, l'entreprise précise que, pour « contribuer à une meilleure compréhension de la situation », elle fait part, en annexe de son mémoire, « [des] résultats d'une étude, réalisée à la demande du comité interministériel afin d'apporter un éclairage à ce sujet. La conclusion de cette étude qui visait à vérifier s'il existe une relation entre les intrants du procédé et de la concentration d'arsenic dans l'air ambiant à la station légale ALTSP1, est à l'effet qu'aucune relation significative [sic] n'a été identifiée, ce qui indique qu'une gestion différente de l'alimentation n'aurait pas d'impact significatif sur la concentration mesurée à la station ALTSP1 ».
 - En réponse à des demandes formulées par des citoyens de Rouyn-Noranda, l'entreprise s'engage à déployer « des mesures en lien notamment avec la mesure des émissions, l'accessibilité des informations données de mesure et la transparence de [ses] communications ». Elle donne plus de détails à cet égard dans ce qui suit.
 - « La Fonderie installera, d'ici 2023, de nouvelles stations de mesure accréditées au domaine 1500 à proximité du Club de Golf Noranda et du parc à résidus Quémont 2, ainsi que dans le quartier Sacré-Cœur, afin de suivre les émissions au nord et à l'ouest du périmètre industriel. Les endroits et les paramètres (poussières et métaux) suivis seront ceux identifiés par le MELCC dans son document concernant l'ajout de stations.
 - « La station légale ALTSP1 sera relocalisée afin de mesurer l'exposition maximale des résidents les plus près de l'usine. Une nouvelle station, qui mesurera le dioxyde de soufre (SO₂), sera ajoutée au même endroit. Enfin, l'installation de la station PM₁₀, dont l'ajout volontaire avait été annoncé dans notre plan d'action, sera complétée.
 - « En ce qui a trait à la communication des données de station, nous évaluons actuellement la faisabilité de mettre en place un système informatique de suivi des données qui serait accessible aux citoyens et qui permettrait de consulter les mesures de SO₂ en temps réel.
-

-
- « Enfin, dans un souci de transparence, la Fonderie Horne sera dorénavant plus visible et accessible aux citoyens de Rouyn-Noranda. Outre la poursuite des rencontres avec le comité de liaison, la Fonderie ouvrira, d'ici la fin de l'année, un bureau permanent de relations communautaires. Nous prévoyons également tenir davantage de rencontres publiques afin d'entretenir une communication plus régulière avec l'ensemble des citoyens. »
 - En conclusion, l'entreprise se prononce sur deux questions sensibles :
 - La cessation temporaire des opérations de la Fonderie afin que celle-ci puisse « se concentrer pleinement sur son projet de modernisation » – « Bien qu'attrayante, cette solution n'est pas réaliste. Le plan proposé requiert une capitalisation importante et doit pouvoir s'appuyer sur des assises réglementaires et légales solides. Ce type d'investissement est le résultat de décisions d'affaires qui engagent de nombreux acteurs d'une chaîne s'approvisionnement et de valorisation. On ne coupe pas une telle chaîne sans préjudices majeurs et irréversibles sur un grand nombre de parties prenantes, dont les employés et fournisseurs. »
 - La fermeture de la Fonderie et par extension l'Affinerie CCR – Ce sera alors la suppression de « centaines d'emplois, de nombreuses autres entreprises québécoises de transformation, [du] recyclage de tonnes de résidus électroniques, [de] la production de cuivre la plus écologique au monde et [d'un] approvisionnement local et continu en métaux stratégiques. C'est une solution drastique que nous ne souhaitons pas envisager ».

Recommandations

- « Que soit entreprise dès que possible une nouvelle étude de biosurveillance menée par des experts indépendants, dont la méthodologie aura été revue par des pairs et recourant à des biomarqueurs reconnus (urines et ongles d'orteils), conformément à la recommandation 21 du *Rapport du comité interministériel sur le plan d'action de la Fonderie Horne* publié en février 2021. Cette étude de biosurveillance nous permettra d'appuyer nos décisions collectives sur des données universellement reconnues.
- « Que le renouvellement de l'autorisation ministérielle comporte une cible de 15 ng/m³ pour l'arsenic pour l'été 2027, tel que recommandé par le directeur national de la Santé publique. Nous recommandons aussi que des cibles intermédiaires soient intégrées selon le plan présenté en août. De plus, les valeurs limites annuelles du RAA pour le cadmium, le nickel et le plomb devraient aussi être ajoutées comme cible pour l'été 2027.
- « Ajout du suivi de deux stations accréditées au domaine 1500 pour les poussières et [les] métaux par la Fonderie Horne ainsi que l'ajout du suivi d'une station supplémentaire à la nouvelle localisation d'ALTSP1 pour le paramètre de SO₂. »

6.2 Les commentaires et les recommandations des citoyen(ne)s

Les 142 mémoires émanant du public portaient la signature d'une ou de plusieurs personnes. La liste de ces personnes se trouve en annexe 8.

Précisons que, dans la présentation qui suit, des contenus distincts ont été tirés de mémoires sans que ne soient nommés leurs signataires, et ce, en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En effet, l'identité de ces personnes, auteur(e)s des mémoires ne parlant qu'en leur nom personnel, ne peut être dévoilée sans leur consentement écrit. Il sera toutefois possible de faire le lien entre un résumé du présent compte rendu et un mémoire particulier parmi tous les mémoires disponibles en ligne, où tous les renseignements personnels auront été caviardés.

Enfin, mentionnons qu'un modèle de mémoire a été utilisé par plusieurs personnes et par quelques organismes. Ainsi, plus d'une centaine de mémoires présentaient un contenu relativement similaire. Toutefois, lorsque ces mémoires apportaient des renseignements ou des contenus complémentaires au mémoire modèle, en ce qui a trait aux commentaires ou aux recommandations, ces contenus ont été rapportés dans les pages qui suivent.

6.2.1 Le mémoire modèle

Commentaires

- « L'été 2022 fut fort difficile pour moi et les miens. »
- « Nous avons été informés des effets néfastes des émanations de la Fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. [...] Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées. »
- « J'aime ma ville et je voudrais pouvoir y vivre sans danger. Je souhaite sentir que ma santé et celle des miens n'y sont pas menacées. La situation est insoutenable et doit changer. »
- « Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore–Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda. »
- « Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice. »

Recommandations

- « L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an, considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire établie pour les populations vivant à proximité de la fonderie. »
- « Toujours pour l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ (...) au plus tard d'ici cinq ans. »
- « L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022. »

-
- « Que des cibles maximales [toutes les] huit heures soient [fixées] par la Santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées. »
 - « La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici un an. »
 - « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes. »
 - « La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocifs pour la santé (entre autres, arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.). »
 - « Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur. »
 - « Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et [aux] contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda. »
 - « L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la Fonderie Horne de Glencore. »

6.2.2 Citoyen(ne) 1

Recommandations

- Essentiellement les mêmes recommandations que dans le mémoire modèle. Quelques ajouts.
- « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air et des particules de métaux lourds sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes. De plus, ces stations d'échantillonnage devraient permettre de mesurer les particules au sol et, donc, ne devraient pas être situées uniquement en hauteur (INSPQ, 2022, p. 44).
- « L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air et des émissions de métaux lourds partout dans le secteur urbain de Rouyn-Noranda, particulièrement dans les quartiers qui sont soumis aux émissions en raison de la variation des vents.
- « L'instauration par le gouvernement du Québec de mesures de soutien financier, de soutien psycho-social, et de formation si nécessaire, pour les employé(e)s de la Fonderie Horne [...] dans la transition écologique de l'entreprise. »

6.2.3 Citoyen(ne) 2

Commentaires

- A habité dans le quartier Notre-Dame, mais a vite compris les limites imposées par l'air pollué : garder les fenêtres fermées côté nord, bruits de la fonderie se répercutant sur les murs, odeurs insupportables... Revit la situation vécue à Malartic où la population a été décimée après l'arrivée d'Osisko Mining.

-
- Évoque l'exode des médecins, des enseignants, des familles et de sa famille, si la situation ne change pas.
 - « Depuis des décennies, tant de citoyens n'ont cessé de demander que justice soit faite concernant la protection de la santé de notre communauté à Rouyn-Noranda.
 - « [...] Il faut changer notre façon de faire, parce que nous nous sommes égarés et c'est un jeu dangereux pour notre avenir à long terme. »

Recommandations

- Essentiellement les mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.
- En sus : « Des amendes proportionnelles au chiffre d'affaires de Glencore lorsqu'il y a infraction. Les amendes de 10 000 \$ sont une farce. »

6.2.4 Citoyen(ne) 3

Commentaires

- Habite le quartier Notre-Dame. Comme d'autres dans sa situation, elle entretient « une relation amour/haine avec cette compagnie qui nous a mis au monde, qui dynamise notre milieu, mais qui nous amène aussi parfois vers la mort... ».
- « On demande aux parents, aux écoles, aux services de garde de suivre des recommandations, mais jamais on entend parler de ce que la Fonderie devrait faire pour diminuer les risques. »
- Choc au printemps 2022, en prenant pleinement conscience des risques associés à une surexposition aux contaminants émis par la Fonderie Horne.
- « Nous ne pouvons plus en 2022 opposer santé et économie. [...] A-t-on déjà calculé les coûts que nous devons assumer individuellement et collectivement pour soigner les personnes malades? Et les coûts sociaux? »
- Dès 1979, « des gens au gouvernement savaient que ma qualité de vie serait moindre et n'ont pas cru bon faire quoi que ce soit ».

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- Exiger que Glencore « respecte la santé de notre population, quitte à diminuer ces profits. Si la seule façon [...] d'atteindre rapidement les normes québécoises est de diminuer les intrants qualifiés de concentrés complexes à forte teneur en contaminant, bien c'est ce qu'elle doit faire, jusqu'à ce que des technologies soient créées et permettent de traiter ces concentrés tout en respectant les normes, donc la santé des gens ».
- « La dernière chose que je souhaite pour ma ville, mes concitoyens et concitoyennes, c'est que le gouvernement refuse de prendre ses responsabilités et impose un référendum.
- « Ce pouvoir d'agir, c'est vous le gouvernement qui le détenez. »

6.2.5 Citoyen(ne) 4

Commentaire

- Le citoyen est d'avis qu'« il nous faut repenser et redéfinir les rapports que notre culture et notre économie entretiennent avec la nature. La durabilité de notre environnement commence par une écologie de l'esprit ».

Recommandations

- Préconise l'écoute des citoyennes et des citoyens de Rouyn-Noranda, et que soit entendue la demande des médecins « d'exiger sans délai que la Fonderie Horne respecte la même norme (3 ng/m³) que partout au Québec. [...] C'est au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de prendre en charge le processus pour amener la Fonderie à respecter les normes ».
- Pas question pour ce citoyen de donner un seul sou à la Fonderie Horne.
- « Face au boom minier qui déferle sur le Québec, il est clair qu'un moratoire est nécessaire maintenant, [car il faut] interdire tout projet minier dans des zones touristiques ou de villégiature, de même que le rejet de déchets miniers dans tout lac, rivière ou milieu écologique sensible. »

6.2.6 Citoyen(ne) 5

Commentaires

- Aime profondément sa ville natale. Témoigne de « l'infinie richesse humaine, naturelle, culturelle, créative [...] de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi-Témiscamingue », mais ne sait plus si elle va revenir y mener sa vie professionnelle. Inquiète pour sa santé en raison des émanations toxiques de la Fonderie Horne.
- Craint l'exode de la main-d'œuvre actuelle à Rouyn-Noranda et la perte d'attractivité de la ville si le statu quo persiste dans le dossier de la fonderie.
- « Il est inacceptable de sacrifier ainsi la santé mentale et physique, ainsi que la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, au nom des profits d'une multinationale étrangère milliardaire.
- « [...] Le gouvernement se déresponsabilise en remettant des décisions entre les mains des citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda et en proposant un choix binaire, qui ne peut que diviser la population. » Elle dit souhaiter, comme plusieurs de ses concitoyens, « ni l'atteinte de 15 ng/m³ d'ici cinq ans ni la fermeture de la fonderie, mais bien le respect des normes existantes. [...] Il en va de la crédibilité de notre système politique et de la préservation de notre cohésion sociale ».
- « [...] Glencore, par ses immenses moyens économiques, devrait également assumer l'ensemble des coûts engendrés par l'atteinte des normes. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.7 Citoyen(ne) 6

Commentaires

- Mère ayant habité le quartier Notre-Dame. A donné naissance à un bébé de petit poids qui est aux prises avec un problème de santé. Aucun facteur de prédisposition à cet égard.
- Éprouve « un grand sentiment d'horreur et de culpabilité » en faisant maintenant le lien entre la condition de son enfant et les risques aujourd'hui connus liés aux émanations de la Fonderie Horne, qui étaient encore pires dans le passé.
- « La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore–Fonderie Horne respecte nos normes québécoises. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.8 Citoyen(ne) 7

Commentaires

- S'est établie à Rouyn-Noranda en 2016 et y vit depuis en raison « du dynamisme culturel, des multiples festivals tout au long de l'année, de la diversité des commerces locaux et de la proximité des activités de plein air ».
- S'inquiète aujourd'hui pour la santé de la population et pour sa propre santé. S'interroge sérieusement si elle doit rester ou partir.
- « Une grande part de mon inquiétude se situe dans l'inaction des instances décisionnelles qui ont permis à la Fonderie Horne de rejeter dans l'air pendant des années un cocktail de métaux lourds toxiques en toute connaissance de cause. » Rien n'aurait bougé sans le « battage médiatique » de l'été 2022.
- « L'exode de professionnels hors de la région aurait un effet dévastateur sur la vivacité de Rouyn-Noranda, surtout que plusieurs professionnels, nommons entre autres dans les domaines de la santé et de l'éducation universitaire, viennent de l'extérieur. [...] Très peu invitant pour de futurs professionnels de venir s'installer à Rouyn-Noranda.
- « [...] Le plan de la Fonderie Horne est inacceptable [...] : l'atteinte de la cible de 3 ng/m³ n'est pas nommée dans le plan, ni à court, moyen ou long terme. »

Recommandation

- « Que les cibles d'émission de métaux lourds soient les mêmes qu'ailleurs au Québec. Les citoyens de Rouyn-Noranda ont droit à la même qualité de l'air que les citoyens de toute la province. »

6.2.9 Citoyen(ne) 8

Commentaires

- Se dit fatigué, notamment des « journalistes de Montréal » et des commentaires négatifs de non-résidents de Rouyn-Noranda qui parlent sans comprendre la situation des citoyens et des travailleurs d'ici.
- A grandi et vécu dans le quartier Notre-Dame et comprend que sa ville doit assumer son passé industriel (c'est-à-dire polluant).
- Comprend que la mise aux normes prend du temps et de la flexibilité, ce qui explique les dérogations transitoires.
- Craint, « comme la mairesse », une rupture sociale si l'approche face à la fonderie est trop radicale. Il faut « tenter de trouver des solutions au lieu de jeter de l'huile sur le feu ».

Recommandations

- Le gouvernement devrait mieux informer la population sur l'évolution de la qualité environnementale de la ville. L'auteur propose plusieurs types d'information à transmettre.
- Demandes à Glencore : investir dans la qualité de vie de ses employés et de ses citoyens, par exemple, dans un projet de centre multisports en attente d'investissements; atteindre la barre de 15 ng/m³ avant le 100^e anniversaire de la ville.
- Que la Ville de Rouyn-Noranda soit appuyée par le gouvernement du Québec dans son ambition de devenir un haut lieu en recherches minières (ZIM : zone d'innovation minière). Appui d'Ottawa également sollicité.
- Fournir les ressources humaines et financières pour ouvrir le centre de cancérologie.
- Déployer les moyens financiers et humains nécessaires aux suivis environnementaux du MELCC.
- Intégrer les recommandations de la Santé publique régionale auprès de chaque partie prenante.
- Assurer une communication efficace, régulière, transparente et bien vulgarisée des parties prenantes (Fonderie Horne, MELCC et Santé publique).
- En conclusion : « Il faut mieux travailler, en concertation et en toute transparence, pour améliorer la gestion environnementale ou tout autre problématique d'une entreprise, que de la fermer. »

6.2.10 Citoyen(ne) 9

Commentaires

- Se dit inquiète pour sa santé, et pour celle de son personnel et de sa clientèle.
- Mener une petite entreprise est un grand défi. « Nous nous devons de respecter toutes les règles pour opérer [*sic*] nos entreprises. Pourquoi une grande entreprise comme Glencore aurait le privilège de ne pas respecter les normes au détriment de la santé de la population avec, au bilan, des profits énormes? »

-
- On parle de décontamination des sols, Glencore paie « des peintures aux automobiles abimées par les rejets Mais notre décontamination, notre santé, qu'en est-il? »
 - « [...] Nous sommes plusieurs citoyens malades avec beaucoup de questions et de frustrations qui ne sont pas entendus. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.11 Citoyen(ne) 10

Commentaires

- Mémoire signé par des nouveaux arrivants ayant éprouvé « un profond sentiment de trahison vis-à-vis des révélations entourant la qualité de l'air dans notre ville d'adoption ».
- « Les autorités gouvernementales ont contribué, volontairement ou non, à la détérioration sévère de la cohésion sociale au sein de notre communauté », minimisant la situation, opposant la santé de la population à la présence de « 650 emplois bien payés », ignorant le fort consensus scientifique face à la crise de la qualité de l'air.
- « Le temps est au dialogue ouvert sur des solutions permettant aux citoyennes et aux citoyens de Rouyn-Noranda de pouvoir jouir d'une qualité de l'air à la hauteur de ce à quoi on peut s'attendre au Québec. Le temps est également venu pour les élus de prendre leurs responsabilités, et que ceux-ci fassent preuve de fermeté et de courage. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle, plus d'autres demandes :
- « La fin immédiate des discours soulignant à tort que c'est aux citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda de décider de l'avenir de la fonderie Horne. La population a élu un gouvernement qui a à lui seul la responsabilité de faire appliquer les normes et les lois en vigueur sur l'ensemble du territoire.
- « La concertation rapide avec les gouvernements de proximité pour mettre de l'avant des stratégies d'atténuation visant à contrer le dommage porté à la réputation de Rouyn-Noranda, afin d'assurer non seulement la capacité d'attractivité de la ville, mais de pérenniser sa capacité de rétention, qui a été sérieusement mise à mal.
- « La mise sur pied d'un comité de suivi incluant une forte représentation citoyenne, en plus de la présence des autorités de santé publique et des représentants pertinents, afin que la crise actuelle soit la dernière à secouer la communauté à la suite de révélations chocs. »

À ce mémoire est jointe la lettre « Rouyn-Noranda, faut qu'on se parle! », adressée aux élus municipaux et provinciaux, signée par 130 personnes, qui a reçu l'appui de deux syndicats d'enseignement supérieur ainsi que de La Mosaïque, et qui a été publiée dans *Le Devoir* du 29 septembre 2022.

6.2.12 Citoyen(ne) 11

Commentaires

- Mémoire signé par deux citoyens. « Nous avons peur, peur de mourir prématurément d'un cancer du poumon, peur de voir [nos] enfants malades, peur d'apprendre que finalement, le gouvernement ne se battra pas pour nous. Peur de comprendre que l'arsenic n'est que la pointe de l'iceberg et qu'il y a beaucoup plus de métaux lourds non comptabilisés dans l'environnement de Rouyn-Noranda et des alentours. »
- Division des citoyens sur un enjeu émotif, opposant les salaires et la santé d'une ville entière.
- « L'inaction du gouvernement et ses tentatives de minimiser la situation [...] nous poussent à prendre la parole dans ce mémoire. Nos demandes visent à protéger la santé de toute la population et à restaurer l'image et l'attractivité de notre ville. »

Recommandations

- Sensiblement les mêmes recommandations que dans le mémoire modèle, plus d'autres demandes :
- « Une surveillance de la qualité de l'eau du lac Dufault.
- « Des informations mises publiques pour fermer la porte à la désinformation ainsi qu'une vulgarisation des données afin de rejoindre la compréhension du plus grand nombre de personnes.
- « Dans le cas où l'atteinte du 3 ng est impossible, créer une zone tampon autour de la fonderie et relocaliser les gens, les commerces et les services dans une zone sécuritaire.
- « Travailler de concert avec l'UQAT afin de développer certaines technologies, si possible, et diffuser les connaissances à la population et aux autres institutions.
- « Faire le choix de diminuer la production afin de permettre aux systèmes en place (récupération des gaz) de bien fonctionner.
- « Augmenter substantiellement les amendes lors d'infractions tout en gardant en tête que ce n'est pas la bonne solution. »
- En conclusion : « La santé doit primer sur l'économie. Les citoyens ne devraient pas voir leur quotidien influencé par la peur des émanations toxiques. Nous ne devrions pas avoir peur de dormir les fenêtres ouvertes en ville, [...] que nos enfants jouent dans le sable au parc. Nous devrions nous sentir en sécurité dans nos maisons. »

6.2.13 Citoyen(ne) 12

Commentaires

- « Le gouvernement doit défendre la population. »
- Estime que le gouvernement avait « suffisamment d'informations sur la situation (l'impact et l'incidence des cancérigènes projetés dans l'air dans un rayon de 50 km de la ville [ont] été maintes fois soulevés dans différentes recherches ces 40 dernières années) », qu'il

connaissait les risques réels liés à la mauvaise qualité de l'air à Rouyn-Noranda, qu'il était conscient que le plan soumis par Glencore est insatisfaisant, et ce, « considérant ce que vos propres experts ont souligné », qu'il est conscient que la population ne souhaite pas la fermeture de la fonderie, mais le respect des normes provinciales.

- « En l'absence d'un risque connu et suffisamment documenté, [le gouvernement doit] appliquer le principe de précaution et ainsi éviter de mettre en situation de vulnérabilité ou à risque une population exposée à une multitude de contaminants. »
- Seul le gouvernement peut « mettre fin à cette mascarade et à cette situation qui perdure depuis trop de décennies ».

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.14 Citoyen(ne) 13

Commentaires

- A dû restreindre sa production potagère depuis l'été 2020, « compte tenu des inquiétudes liées aux contaminants dans le sol ».
- A suivi les recommandations de la Santé publique, « qui recommande aux gens de Rouyn-Noranda de cultiver en pots dans de la terre neuve », mais en raison du coût élevé occasionné cette année par cette façon de faire (400 \$), ne pourra plus se le permettre.
- « Quitter le centre-ville pour aller m'installer à quelques kilomètres de Rouyn-Noranda? [...] Mes valeurs écologiques m'amènent à prioriser le transport actif pour mes déplacements (en vélo ou à pied). »
- « [...] La situation est insoutenable et doit changer. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.15 Citoyen(ne) 14

Commentaires

- Natif de Rouyn-Noranda, de retour depuis plusieurs années après un séjour à l'extérieur de la ville.
- Indigné d'apprendre « que le nouveau député de Rouyn-Noranda–Témiscamingue était encore inscrit à la liste des lobbyistes pour l'industrie minière » jusqu'au 12 octobre 2022.
- « Cette situation est révoltante. [...] Je ne dois pas être le seul à vivre une détresse psychologique en lien avec cet épouvantable dossier. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Le refus du plan bidon déposé par la Fonderie Horne.
- « Le paiement par Glencore de tous les coûts liés à ce dossier. Le pollueur doit payer. Ce n'est pas à nous et à notre gouvernement de payer.
- « La suspension des activités de la fonderie quand la norme quotidienne d'un des métaux est dépassée. »

6.2.16 Citoyen(ne) 15

Commentaires

- A toujours vécu à Rouyn-Noranda. A vu passer de nombreux cas de cancer et des décès prématurés inexpliqués.
- « J'ai toujours rêvé en secret que cette entreprise ferme ses portes. À 10 ans, c'était en réaction aux problèmes de santé de mon père. C'était inévitable, à toutes les fois où il revenait d'un "10 jours" de travail acharné à la Fonderie, il en avait pour 10 jours à tousser et à se plaindre de céphalées.
- « [...] Ma famille était muette, incommodée, mais muette. Pour des ouvriers, c'était le prix à payer. [...] J'ai ravalé mes pensées toutes ces années, ravalé ma salive aussi dans les moments où, comme disait ma mère : "rentrez, ça goûte trop la mine!"
- « [...] Imaginez [toutes ces années] que nous, gens de Rouyn-Noranda, visiblement moins importants que tous les autres habitants de la province, [...] que nous respirons cet air de mauvaise qualité sans que PERSONNE, personne ne puisse y changer quoi [que ce soit]. Alors que l'anxiété et le découragement est au plus fort, le gouvernement nous impose un "faux-choix"... "c'est à la population de choisir"... Choisir quoi? Choisir entre notre santé ou le profit de Glencore et 650 emplois? Ce n'est pas un choix, c'est méprisant à l'égard de la population, c'est frustrant de se voir accorder si peu d'importance.
- « [...] La population de Rouyn-Noranda s'est exprimée. Elle s'est exprimée maintes et maintes fois depuis les derniers mois (manifestations, conseil de ville, visite des ministres, convocations de toutes sortes, séances publiques, sondages, mémoires). Même les plus souffrants, les plus exposés, les plus convaincus, les plus persévérants et les mieux nantis ne trouvent plus les mots.
- « [...] Certaines technologies déjà connues auraient pu être implantées il y a de ça plusieurs années... Au lieu de ça, le gouvernement a maintenu ces "permissions de polluer", dans l'ignorance de la majorité de la population. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.17 Citoyen(ne) 16

Commentaires

- A travaillé à Rouyn-Noranda comme professionnelle de la santé, avant de quitter la ville avec sa famille. Habite maintenant un endroit « où l'air est bon », mais continue de se battre pour la santé des gens de Rouyn-Noranda.
- A sonné l'alerte, en vain.
- A donné naissance à des enfants atteints de « troubles importants du système nerveux ».
- À la suite de plusieurs problèmes de santé, elle comprend que « [son] taux d'arsenic dans le corps est trop élevé. [Son] remède : quitter la ville ».

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « La relocalisation rapide et humaine, financièrement soutenue, de toutes les familles qui sont trop [près] avec un nouveau quartier et une école. La Fonderie doit racheter les terrains et les maisons, comme l'a fait l'Aéroport de Mirabel. »

6.2.18 Citoyen(ne) 17

Commentaires

- Une marche rassemblant 900 personnes s'est tenue le 23 septembre 2022 dans les rues de Rouyn-Noranda, sous le thème « Ensemble pour le 3 ng/m³ ». Quatorze témoignages de marcheurs et de marcheuses ont été recueillis dans un document audiovisuel accompagnant le mémoire. La réalisatrice de ce reportage voulait entendre des gens interrogés au hasard « sur leurs motivations à se joindre à cette marche ou, en d'autres termes [*sic*], les raisons justifiant leur désaccord ».
- Ces témoignages ont alimenté « l'indignation qui m'habite envers le manque de considération dont cette multinationale [Glencore] fait preuve depuis plusieurs années à l'égard des résidents de Rouyn-Noranda ».

Recommandations

- « Le respect de la norme pour l'arsenic et tous les autres métaux sans exemption ni exception ou délai supplémentaire.
- « Faire respecter dès maintenant les normes en vigueur au Québec.
- « Respecter notre intégrité physique, morale ainsi que notre sécurité environnementale. »

6.2.19 Citoyen(ne) 18

Commentaire

- « Tous ensemble, on peut protéger les générations futures et d'aujourd'hui. »

Recommandations

L'auteur du mémoire propose des pistes « pour réduire les contaminants provenant de la fonderie » :

- « Réduire l'alimentation des contaminants;
- « Réduire le plus possible les délais de transfert de matériel en fusion du RX et au CVN;
- « Avoir un meilleur contrôle sur la manutention de tout matériau concentré et poussières;
- « S'assurer que toutes les procédures existantes sont respectées et améliorées si possible;
- « Arrêter la production immédiatement si un collecteur à poussière est défectueux;
- « Avoir un contrôle sur les opérations du RX et CVN, sur toute l'opération de la manutention des concentrés de la matte et du cuivre du CVN, afin de réduire le plus possible les pertes de poussières et de SO₂;
- « Quand les vents ne sont pas propices, faire des gueuses de cuivre si, selon les tests, on peut réduire les émissions de contaminants dans le quartier Notre-Dame;
- « Opérer [*sic*] de nuit avec des vents allant vers Quémont, pas de gens dans ce secteur ou peu et plus facile à respecter selon l'éloignement;
- « ANALYSER tous les jours, afin d'établir un contrôle journalier et de voir le résultat de l'efficacité;
- « Que les analyses soient faites par un organisme indépendant;
- « Permettre en tout temps l'inspection à un organisme mandaté par le comité et [par] le ministère de l'Environnement;
- « Pour les résidents du quartier, leur offrir de l'aide [pour] installer un purificateur d'air, [...] réduire les infiltrations de poussières et de gaz aux frais de la compagnie et décontaminer l'intérieur des résidences;
- « Être transparent envers les comités et les résidents, et les informer de la progression des travaux, pour ceux qui le désirent. »

6.2.20 Citoyen(ne) 19

Commentaires

- Immigrant installé à Rouyn-Noranda pour ses études, puis pour son travail et pour sa vie de famille.
- « Avant les démarches d'immigration, des représentants de diverses institutions de la région m'ont parlé de l'Abitibi-Témiscamingue comme un grand territoire où il fait bon

vivre, avec de nombreux lacs, des forêts à perte de vue, de l'air pur et une tranquillité d'esprit... »

- Remet en question son choix de vivre à Rouyn-Noranda « et plus généralement notre présence au Québec ».

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.21 Citoyen(ne) 20

Commentaires

- Mère d'enfants qui ont fréquenté le CPE et l'école situés près de la Fonderie. « Les probabilités que leur santé soit compromise dans l'avenir [...] sont une préoccupation qui pèse lourd dans l'analyse de la situation. »
- « [...] Aucune cible pour l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ n'est prévue dans ce projet.
- « [...] Le gouvernement doit exiger le respect de la norme, et la compagnie prendra la décision de réduire ses activités ou de fermer la fonderie si c'est ce qui doit être fait pour y arriver. Le gouvernement peut contribuer à soutenir la ville dans la période de transition par un soutien financier aux travailleurs et aux travailleuses et aux autres secteurs affectés par le ralentissement ou par la fermeture afin de minimiser les impacts de ceux-ci. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Un fonds de réhabilitation pour réparer les dommages environnementaux causés par les activités de la fonderie. »

6.2.22 Citoyen(ne) 21

Commentaires

- Habite à Rouyn-Noranda depuis le début de ses études postsecondaires, à la suite desquelles elle a eu « le désir de continuer à [s]'impliquer au sein de cette communauté ».
- « J'ai choisi de m'établir à Rouyn-Noranda, car on m'a assurée que je pourrais y planter mes racines, y fonder une famille dans une ville culturellement stimulante. On m'a promis un environnement sain, loin de la pollution des grands centres urbains. »
- Sachant ce qui a été divulgué à l'été 2022, « comment puis-je penser mettre un enfant au monde à Rouyn-Noranda? »
- « Je suis en colère qu'un gouvernement laisse une entreprise [...] dicter sa loi. »
- Dénonce la stratégie de division du gouvernement du Québec : « Ce n'est pas à la population de Rouyn-Noranda de déterminer à quel point elle accepte d'être polluée afin de préserver des emplois. »

-
- « Le gouvernement du Québec doit exiger que [...] Glencore respecte les normes provinciales et offrir son aide aux travailleurs et aux travailleuses et [...] à la communauté de Rouyn-Noranda qui pourraient subir des impacts. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.23 Citoyen(ne) 22

Commentaires

- « Avoir su ce que je sais aujourd'hui, je ne serais jamais venue vivre ici. »
- Se sent « extrêmement mal » d'élever ses enfants « dans un endroit pareil. Mais c'est difficile de se déraciner une fois que notre vie est toute bâtie ici. »
- Se sent mal de dire qu'elle vient de Rouyn-Noranda. « Mes amis de l'extérieur ne veulent plus venir à Rouyn! C'est pas rien... »
- « [...] La santé publique a fait une recommandation "TEMPORAIRE" pour le 15 ng/m³ pourvu que les autres métaux cancérigènes soient réduits immédiatement eux aussi, l'un ne va pas s'en l'autres.
- « [...] Dans le plan de la fonderie qui a été déposé dernièrement, ils ne parlent que de l'arsenic et d'aucuns autres métaux nuisibles à la santé de la population. »

Recommandation

- « En ce qui concerne le délai de cinq ans, c'est une aberration monumentale. C'est tout de suite qu'il faut agir. »

6.2.24 Citoyen(ne) 23

Commentaires

- Résidente de Rouyn-Noranda qui se dit « déçue du manque de soutien de [son] gouvernement ».
- Avait l'impression que les choses s'amélioreraient, mais « hélas, nous apprenons enfin la vérité qui est tout le contraire. Nous découvrons l'immense dégât de l'arsenic et des autres contaminants ».
- « La Ville, des citoyens, des artistes, des entrepreneurs avec le temps amélioreraient notre qualité de vie : pistes cyclables, sentiers de randonnées, pistes de ski de fond, aménagements paysagers, festivals, etc. Où est maintenant mon plaisir à faire des randonnées pédestres, du vélo, du ski de fond, [ou à] marcher tout simplement au bord du lac Osisko? »
- Ses amis de l'extérieur la plaignent maintenant de vivre « avec cette épée de Damoclès au-dessus de la ville qui a perdu énormément de son charme ».

-
- « On ne se plaindra pas que nos enfants aient quitté la région et qu'ils ne veulent plus revenir vivre ici. »

Aucune recommandation.

6.2.25 Citoyen(ne) 24

Commentaires

- Couple vivant à Rouyn-Noranda depuis longtemps, « profondément attaché à ce milieu social et culturel foisonnant », et qui voudrait pouvoir continuer « à vivre sans danger ».
- « L'impact des émanations d'arsenic dans l'air est connu depuis 2004; ça fait donc 18 ans que la population attend des correctifs majeurs de la part de Glencore. Nous n'avons plus confiance en cette entreprise pour apporter des changements notables, à moins que les instances gouvernementales resserrent leurs normes et contrôles. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Glencore peut assainir l'air dès maintenant en modifiant ses intrants, en ralentissant sa production et en consultant des experts en métallurgie pour apporter des correctifs immédiats. Plusieurs experts sont prêts à collaborer. »

6.2.26 Citoyen(ne) 25

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « La captation des "terres rares" issues du recyclage des instruments électroniques. Actuellement, ces matières sont disséminées dans l'environnement. Il s'agit d'une pollution doublée d'un gaspillage quand l'on sait que ces ressources sont en grande demande et risquent éventuellement de manquer. »

6.2.27 Citoyen(ne) 26

Commentaires

- Vit au nord de la fonderie dans un quartier « aussi proche en termes de distance, mais où il n'y a aucun capteur. Quand il vente du sud, 15 % du temps, je deviens un résident du quartier Notre-Dame, mais 100 % du temps, je suis outré du manque de leadership de nos élus et, encore pire, de nos médecins qui travaillent à la santé publique. J'aimerais tellement que tout le monde assis autour de cette table déménage sa famille à Rouyn-Noranda ».

-
- « [...] On a bien appris lors de la pandémie que le principe de précaution doit toujours s'appliquer, qu'il doit y avoir des consensus pour le bien-être du plus grand nombre. »
 - Son principe : pas de passe-droit, les mêmes règles pour tout le monde, il n'y a pas de citoyens de moins bonne classe au Québec, le coût d'une vie est égal.

Recommandations

- « Des méthodes plus sévères, plus justes et plus ouvertes dans le suivi du respect des normes d'émission dans l'air.
- « Imposer la norme de 3 ng/m³ et [...] des sanctions tant que ladite norme n'est pas atteinte. C'est la seule façon [de faire en sorte] que l'industrie mette vraiment et pleinement toutes ses ressources à disposition pour atteindre le plus rapidement possible » la norme.

6.2.28 Citoyen(ne) 27

Commentaires

- Croit que « demander 3 ng/m³ en un aussi court laps de temps est irréaliste, surtout que même à l'arrêt, on a, pour le moment, une valeur plus élevée ».
- Son principe : « Le recyclage du cuivre est nécessaire si on veut sauver la planète. »
- Autre argument : « Lorsqu'un enfant a de la difficulté à l'école, on ne lui impose pas un ultimatum lui demandant d'obtenir 100 % du jour au lendemain. On établit un plan d'intervention personnalisé, établi par des experts, pour l'amener à la réussite. Des objectifs irréalistes ne pourraient que l'inciter à abandonner. »
- Désire l'application des normes les plus sévères, mais désire aussi le maintien des activités à la Fonderie.
- S'inquiète de la désinformation « propagée par des gens n'ayant pas la formation nécessaire pour comprendre la situation. [...] Quelle est la valeur d'une acceptabilité sociale s'appuyant sur de fausses prémisses? »
- Attention à « la majorité silencieuse ».

Recommandations

- « Prendre le temps de comprendre la situation avant d'imposer un seuil, car les solutions ne sont pas si simples. »
- Parmi les documents disponibles pour la consultation, il aurait dû y avoir « une revue rapide des dimensions sociales et psychologiques associées à une éventuelle fermeture ».
- Que l'UQAT et d'autres experts aident la Fonderie à atteindre le 3 ng, « pour identifier et éliminer la source des émanations résiduelles fugitives ».

6.2.29 Citoyen(ne) 28

Commentaires

- Réside dans le quartier Notre-Dame depuis longtemps. Regrette amèrement son installation dans ce quartier et « d'avoir soumis [ses] enfants à des complications de santé ».
- Autrefois très sportive, elle n'ose plus sortir prendre l'air depuis deux ans, après un test d'arsenic.
- Croit que les informations lui ont été cachées, alors que la Fonderie, les gouvernements et la Ville « savaient ». [...] « À qui faire confiance? »
- Croit qu'il faut aujourd'hui « se battre pour avoir droit à des normes respectables ». Se demande « sommes-nous considérés comme des citoyens de second ordre? »

Aucune recommandation.

6.2.30 Citoyen(ne) 29

Commentaires

- « Mes enfants ont participé à l'étude de biosurveillance. » Résultats inquiétants.
- « Il est clair que j'envisage quitter la région si de telles actions [ses recommandations] ne sont pas prises. Pourquoi j'exposerais mes enfants à des risques à leur santé? »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.31 Citoyen(ne) 30

Commentaires

- Intitulé *Transformons cet enjeu sanitaire en opportunité de développement durable*, le mémoire reconnaît qu'« il est [...] fondamental de faire mieux en termes de qualité de l'air et de viser à respecter les normes en vigueur au Québec, et ce, dans les meilleurs délais possibles ».
- Appel au calme cependant : le débat a pris des proportions « catastrophiques ». [...] « Il est inconcevable que des employés de la fonderie se fassent menacer et se fassent traités de tueurs par des extrémistes majoritairement non-résidents du quartier. »
- « Fermer la fonderie n'est pas une solution », car il faudrait alors considérer « les effets sur la santé, même s'il n'y avait plus d'émission, [qui] perdureraient » encore longtemps, les problèmes sociaux du fait de familles sans revenus, la détresse psychologique en croissance, et la « friche industrielle contaminée en plein centre-ville qui continuerait de polluer sans personne pour s'en occuper ».

-
- Autre problème : le Québec serait forcé de « réorienter les résidus recyclables vers d'autres fonderies extérieures au pays, plus polluantes ».
 - Du point de vue recyclage : « Nous ne pouvons plus continuer à nous débarrasser de nos déchets électroniques et de nos déchets industriels en les enfouissant. [...] Nous ne pouvons pas non plus nous en débarrasser en les envoyant dans des pays en développement. »

Recommandations

- Si la norme de 15 ng/m³ est sécuritaire, il faut « mieux expliquer la différence entre cette proposition de la Santé publique et la norme de 3 ng/m³ », car c'est encore flou pour beaucoup de monde.
- Voir « une formidable opportunité collective à saisir » puisque les métaux stratégiques produits par la Fonderie Horne « sont indispensables à la transition énergétique du Québec ». L'accès à ces métaux chez nous assure aussi « d'un approvisionnement adéquat et d'un prix raisonnable ».
- Il faut « tout mettre en œuvre pour développer une expertise de classe mondiale dans le traitement et le recyclage de nos métaux stratégiques ». Les ingrédients de succès sont déjà réunis : les employés spécialisés de la Fonderie, « une université, classée parmi les meilleures au Canada en termes de recherche sur l'environnement et en environnement minier, des entreprises locales renommées mondialement pour leur expertise dans le traitement de l'air et des systèmes de filtration », et une entreprise prête à investir considérablement pour se moderniser.
- S'attaquer au seul ingrédient de réussite manquant, soit la santé globale des citoyens et la revitalisation du quartier Notre-Dame. « Qu'une série de mesures sanitaires soient mises en place au plus vite, afin de rassurer, prévenir, dépister et soigner tant les résidents du quartier que les travailleurs de la fonderie et tous les anciens résidents et travailleurs. »
- « Améliorer les communications entre les ministères, mieux informer la population et rétablir le lien de confiance entre les différents partenaires. [...] Plus de transparence s'impose. »
- « [Il est] aussi absolument nécessaire d'améliorer de manière urgente les systèmes de ventilation dans les écoles et les bâtiments publics et communautaires ainsi que dans les résidences les plus proches de la fonderie. »
- Enfin, « profiter de cette crise pour entreprendre un grand chantier de revitalisation du quartier Notre-Dame avec des mesures audacieuses en termes de logement, de revégétalisation et de transport durable [...], et saisir l'opportunité d'inclure l'art et la culture dans tous les aspects de ce grand chantier de société. »

6.2.32 Citoyen(ne) 31

Commentaires

- Dans son mémoire intitulé *Arsenic City*, ce Rouynorandien qui habite dans le quartier Notre-Dame livre sa déception. Il dit avoir passé, avec sa femme, le test de biosurveillance et que leur taux « est bien supérieur à la moyenne ». Tous les deux sportifs, ils croient

que « faire du sport et prendre l'air sont sûrement considérés comme des bienfaits de la santé partout, mais ici, à Rouyn-Noranda, c'est s'exposer à une mort [...] précoce. »

- Il envisage de quitter Rouyn-Noranda, mais il craint de ne pas trouver d'acheteur pour sa maison. « Qui va bien vouloir acheter une maison pour attraper un cancer? »
- Il croit que « c'est le manque de volonté de la compagnie et du gouvernement qui fait perdurer ce problème ».

Recommandation

- « Relocaliser dans le quartier Notre-Dame tous les travailleurs de la fonderie qui tiennent tant que cela à leur emploi bien rémunéré. Les citoyens du quartier pourraient être relocalisés dans un secteur où l'air est respirable. Ce serait, je crois, un échange de bons procédés. »

6.2.33 Citoyen(ne) 32

Commentaire

- A grandi dans le quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda. « Les gaz de la fonderie avaient un effet direct sur ma santé lors de mon enfance. » Comme pour beaucoup de gens, cela lui causait des difficultés respiratoires.
- Ces problèmes sont à la source de sa décision de quitter sa ville natale « pour un environnement plus sain. J'ai vu une énorme différence sur ma santé ».
- Déjà, à l'époque, beaucoup de gens étaient sceptiques devant les élus qui disaient que « tout était dans les normes ».
- Se dit l'une des victimes de la tolérance du gouvernement « envers des multinationales qui n'ont qu'un seul intérêt : le rendement [pour leurs] actionnaires ».

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.34 Citoyen(ne) 33

Commentaires

- Est née et a passé sa vie « à l'ombre des cheminées ». Ses deux parents travaillaient à la mine. « Mon père a souffert de la silicose au poumon. Dans ces temps-là, les maladies industrielles faisaient partie de la normalité. »
- A travaillé toute sa vie dans le domaine de la santé. S'est intéressée aux avis et aux études de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) depuis 1979. Les faits saillants retenus : « Des concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air ont été documentées entre 1991 et 2018. Ces concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air continueront d'être présentes dans le futur à des niveaux dont l'ampleur demeure

inconnue. [...] Il importe de poursuivre les actions visant l'abaissement des émissions d'arsenic et de cadmium le plus près possible de la norme réglementaire, en particulier pour l'arsenic, en vue de mitiger le risque de cancer attribuable à ces émissions. Ceci est d'autant plus pertinent étant donné que les émissions en question contribuent à la contamination des sols auxquels les jeunes enfants sont particulièrement exposés. [...] L'INSPQ précise que du point de vue sanitaire, une meilleure évaluation de l'exposition de la population à d'autres contaminants d'intérêt est souhaitable, [...] notamment le dioxyde de soufre. »

- Appuie les démarches du comité ARET à Rouyn-Noranda ainsi que celles du groupe Mères au front. « Depuis 15 ans, la population a été maintenue dans l'ignorance et, pire encore, a été endormie par des argumentaires douteux. Le lien de confiance est donc sérieusement ébranlé. La population prend progressivement conscience que l'enjeu est beaucoup plus large que ce contaminant [l'arsenic]. Les effets combinés de l'exposition au plomb, au cadmium et à l'arsenic ont des impacts multiplicateurs négatifs sur la santé. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Le maintien de la station 8006 en place et, advenant la mise en place d'une zone tampon et le déplacement de la station d'échantillonnage légale, la prise en compte du déplacement pour fixer la cible à atteindre (p. ex., si la cible est à 15 ng/m³ à la station légale et que la station est déplacée près de la station 8045 (école), la cible devrait passer à 3 ng/m³ et non être maintenue à 15 ng/m³).
- « Advenant le non-respect des exigences, des conséquences dissuasives et contraignantes doivent, être prévues. »

6.2.35 Citoyen(ne) 34

Commentaires

- Vit dans le quartier Notre-Dame depuis longtemps après y avoir élevé sa famille.
- Vivre près de la Fonderie, c'est supporter des inconvénients : « Environnement bruyant, allées aux poussières salissantes, périodes de gaz et de retombées sur le matériel. [...] La Fonderie reconnaissait sa responsabilité et contribuait à dédommager proportionnellement le matériel endommagé. » Croyait alors que seul le « matériel » était touché.
- « Nous avons été mis au courant, par des regroupements de citoyens et la santé publique, des problèmes potentiels causés par la poussière de plomb. Après évaluation, nous avons considéré qu'en suivant toutes les recommandations et en effectuant toutes les précautions, les risques devenaient acceptables. [...] Depuis qu'ils ont construit l'usine d'acide sulfurique, il y a eu une grande amélioration au niveau des pluies acides, et ce qui paraît le plus aux yeux des citoyens, ce sont les épisodes de gaz beaucoup moins fréquents et moins longs. » Mais Glencore n'a jamais remboursé les prêts gouvernementaux obtenus pour faire ces travaux. Se sent « floué » par cette entreprise « milliardaire ».

-
- Puis vint l'arsenic, dont la contamination est plus difficile à contrôler que le plomb en raison de ses particules « plus fines et très volatiles. [...] Aujourd'hui nous apprenons que, pour remplacer l'arsenic qu'elle s'est vu contrainte d'enlever de ses procédés, la Fonderie s'approvisionne de matières premières » qui en contiennent.
 - « Cette activité économique fait et a fait vivre bien des gens, mais aujourd'hui, elle fait le contraire, elle en tue. [...] Celle qui a fait naître la ville est en train de l'empoisonner. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Cela semble difficile à atteindre, mais [...] je crois que c'est possible par de la production intermittente, par la modification des intrants en utilisant des matières premières moins complexes, par la modification du produit fini moins raffiné et, finalement, si nécessaire, par l'éloignement des populations. »

6.2.36 Citoyen(ne) 35

Commentaires

- A quitté Rouyn-Noranda avec ses enfants, malgré une bonne intégration à cette collectivité dès son arrivée dans les années 2000.
- S'est beaucoup investie dans son milieu de vie. « J'ai embrassé cette ville avec tout ce que j'avais d'énergie et de cœur, et je crois avoir participé à son essor. »
- « Les seules raisons de mon départ, ce sont la présence de métaux lourds dans l'air et l'apathie [...] du gouvernement face à la crise. Je me sentais en danger. Je constatais que je ne serais pas protégée assez vite pour calmer l'anxiété et la culpabilité que je ressentais envers mes enfants de les avoir exposés à ces poisons. »
- Indignée « de voir les élus et hauts responsables des ministères minimiser la situation ». S'est sentie « trahie de voir qu'aucune démarche n'était prise à court terme pour mesurer plus clairement la nature et l'intensité des émissions de métaux lourds ». A été « anéantie par l'aveuglement des autorités face à la possibilité que les émanations dépassent le quartier Notre-Dame ».
- « La raison pour laquelle je vous soumetts ce mémoire aujourd'hui, c'est pour vous dire que le statu quo fait mal; il est anxiogène et génère de la détresse. [...] D'autres personnes comme moi partiront si des actions plus rapides et décisives ne sont pas mises en place. [Elles] partiront avec leur cœur, leur énergie, leur travail, leurs dépenses, leur hypothèque et leurs taxes. Vous ne pouvez pas attendre. Cinq ans, c'est trop long. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.37 Citoyen(ne) 36

Commentaires

- Demeure depuis longtemps dans le quartier Notre-Dame avec sa famille. « À l'époque, il arrivait fréquemment que l'air soit irrespirable, dans le vieux [vieux-Noranda] et au centre-ville aussi. C'était comme ça, à Rouyn-Noranda : l'eau avait mauvais goût et l'air était vicié. »
- « Nous avons eu [nos] enfants et, par les années, nous avons fait avec. Les enfants ont été suivis pour la contamination au plomb; nous avons suivi à la lettre les recommandations de la Santé publique, à savoir : couvrir le bac de sable, nettoyer fréquemment les cadres de fenêtres et les plinthes. De plus, on devait laver fréquemment les planchers. Tu veux t'asseoir dehors? Prends bien soin de nettoyer tes chaises, car elles vont tacher tes vêtements. La maison est sale de retombées noires. C'est ce qui se voit, et qu'en est-il de ce qui ne se voit pas?
- « [...] Nous avons à notre actif [plusieurs] décontaminations [...], nous avons également dû faire refaire la peinture sur tous nos véhicules à plusieurs reprises.
- « [...] Maintenant, c'est avec l'arsenic qu'on doit cohabiter. La valeur de la maison en a pris pour son rhume depuis six mois et ce n'est pas de gaieté de cœur. La Fonderie ne compensera jamais pour cette perte qui représentait, à nos yeux, l'investissement d'une vie.
- « [...] À force de faire prolonger les délais de faisabilité, il ne se passe rien. On étire le temps. »

Recommandations

- « L'évaluation des résultats et les tests devraient être faits par la Ville, l'Université ou le privé, car la confiance est abimée.
- « C'est le moment ou jamais de passer à l'action et de [...] montrer que le gouvernement n'est à la remorque des minières au Québec. »

6.2.38 Citoyen(ne) 37

Commentaires

- Résidents du quartier Notre-Dame. « C'est la proximité du lac Osisko, de la piste cyclable, du centre-ville, de l'école primaire et des services qui nous a attirés dans cette partie de la ville. Bien sûr, on savait qu'il y avait une fonderie à proximité. Mais on se disait, bien naïvement avec du recul, que nous vivions dans un pays développé et que la fonderie se devait de respecter des normes environnementales pour protéger l'environnement et la population. À l'époque, on se sentait en sécurité. »
- Étude de biosurveillance sur les enfants de moins de 5 ans menée en 2018 : résultats inquiétants pour leurs enfants.
- « [...] On avance souvent que la Fonderie est une entreprise établie en 1926, mais cela ne lui donne aucun passe-droit en 2022, d'autant plus que la norme sur l'arsenic de 3 ng/m³ est en vigueur au Québec depuis près de 20 ans. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Le gouvernement du Québec ne doit pas faire preuve de lâcheté devant cette multinationale, dont le siège social est en Suisse, et pour qui la santé des citoyens de Rouyn-Noranda ne pèse pas lourd dans la balance. [...] [Il] doit forcer cette entreprise à changer son modèle d'affaire et à diminuer les intrants toxiques, le temps qu'elle réalise les travaux qui lui permettront de respecter les normes. »

6.2.39 Citoyen(ne) 38

Commentaires

- « C'est au cours des derniers mois que j'ai pris conscience de l'ampleur de la situation », malgré une participation à l'étude de biosurveillance de 2019.
- « [...] Je souhaite que ma communauté retrouve son entrain et sa cohésion sociale. Rouyn-Noranda est une ville où il fait bon vivre, avec une vie culturelle riche et diversifiée. C'est une ville accueillante et chaleureuse. »
- Mêmes commentaires que dans le mémoire modèle.

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « La mise en place de moyens pour restaurer le tissu et la cohésion sociale au sein de la population de Rouyn-Noranda, incluant les travailleurs et travailleuses de la Fonderie Horne. »

6.2.40 Citoyen(ne) 39

Commentaires

- « Résidente de Rouyn-Noranda depuis quelques années, je vis quotidiennement le déchirement d'habiter dans un quartier des plus dynamiques au niveau culturel et social, tout en étant à deux pas d'une bombe à retardement.
- « [...] La grande mobilisation de la population envers ce dossier dans les derniers mois, dont la marche du 23 septembre [2022], où plus de 900 personnes se sont mobilisées, démontre l'inquiétude avec laquelle nous devons vivre depuis plusieurs années.
- « [...] Je m'inquiète sincèrement de l'avenir et de la santé de la population de Rouyn-Noranda. [...] Sans compter les impacts désastreux de cette pollution atmosphérique sur l'environnement en contexte de changements climatiques, qui ne fait qu'aggraver et empirer nos conditions de vie.
- « Ce n'est pas un combat pour la ville de Rouyn-Noranda seule, c'est un combat pour l'humanité et toutes les espèces vivantes de ce monde.

-
- « Je veux pouvoir ouvrir mes fenêtres sans crainte, l'été! Je veux passer l'aspirateur sans me sentir coupable que mon enfant soit dans la maison! Je veux faire un potager et manger la récolte sans avoir peur de m'intoxiquer aux métaux lourds! »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.41 Citoyen(ne) 40

Commentaires

- Résidents du quartier Notre-Dame, venus à Rouyn-Noranda « afin de poursuivre nos carrières [...] et fonder notre famille ».
- « [...] Avec le plan actuel proposé par Glencore, notre demeure ferait partie du 16 % du périmètre urbain pour lequel la norme québécoise ne serait pas atteinte. [...] Le quartier Notre-Dame est habité par une population déjà vulnérable au plan socioéconomique. Cette pollution d'origine industrielle fragilise davantage la population du quartier en la privant des bénéfices d'un environnement sain.
- « [...] Cette consultation aurait dû être une occasion pour que la population, la ville de Rouyn-Noranda et les instances gouvernementales discutent entre elles de l'avenir souhaité pour notre communauté. Elle aurait dû nous permettre de rêver ensemble à un monde sans pollution et de déterminer collectivement les besoins et les limites des personnes qui résident à proximité de la Fonderie. Bien loin de ça, on ne nous propose que de nous exprimer sur un plan conçu stratégiquement par l'équipe des communications de la Fonderie Horne. Les impératifs économiques priment sur ceux de la communauté. Ce projet de renouvellement tente de négocier une acceptabilité sociale sans qu'un réel dialogue ait lieu. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Que les mesures d'alertes et de sécurité déjà en place (Programme AGIR) soient utilisées de manière plus systématique par la Fonderie lors d'événements potentiellement nuisibles pour la santé (comme l'incendie à l'été 2022 ou le nuage de poussière en décembre 2020) et qu'une méthode de communication des risques soit mise en place pour avertir la population lors du traitement de matériaux complexes qui risquent de se rapprocher des limites permises.
- « [...] Qu'un programme de verdissement des espaces collectifs du quartier Notre-Dame soit mis en place.
- « Que les programmes de surveillance s'étendent à tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé, tels que l'arsenic, le plomb, le cadmium, le nickel, les particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀), l'antimoine, le chrome, le dioxyde de soufre, etc. »

-
- Que dans les études de biosurveillance, « une attention particulière soit portée aux enfants fréquentant ou ayant fréquenté le quartier Notre-Dame et que les personnes de partout au Québec ayant quitté la ville puissent faire partie de ces études ».
 - « Que l'on investisse massivement dans les infrastructures culturelles, sportives et communautaires du quartier Notre-Dame, afin d'assurer le maintien de la qualité de vie de la population » qui l'habite.

6.2.42 Citoyen(ne) 41

Commentaires

- Mêmes commentaires que dans le mémoire modèle.

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « La création d'un fonds financé par Glencore afin d'assurer la réhabilitation du site de la fonderie Horne en cas de fermeture. »

6.2.43 Citoyen(ne) 42

Commentaire

- « Je ne peux pas croire qu'on fasse passer les profits avant la santé des citoyens de Rouyn-Noranda et des gens de toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue et ses environs. »

Recommandation

- « J'ajoute ma voix aux autres afin d'atteindre les limites recommandées de 3 ng/m³. »

6.2.44 Citoyen(ne) 43

Commentaires

- Professionnel de l'environnement, natif de Rouyn-Noranda. « J'habite le secteur urbain de la municipalité. »
- « Cette surabondance d'info parfois complexe participe à l'augmentation du taux d'anxiété qui est palpable chez les habitants du quartier Notre-Dame et ailleurs dans la municipalité. La situation en cours participe également à la colère, la frustration et le désespoir collectif. »
- Deux éléments du problème : « 1) Le manque de rigueur et de volonté du gouvernement et des différents ministères, dont celui de l'Environnement, à imposer le respect des

règlements, des normes, des consignes, des directives et des lois; 2) La désinvolture et la délinquance de l'entreprise pour le respect élémentaire du milieu d'accueil. »

- « [...] La division de plus en plus violente au sein de la population semble nous mettre dans un état d'anxiété impossible à vivre.
- « [...] Je comprends également que le respect de la norme des émissions toxiques ne se fasse aussi rapidement que certains le souhaite. La problématique principale, c'est que cela traîne depuis des décennies et que maintenant la situation doit être corrigée dans un délai encore plus rapide.
- « [...] Exiger moins que le respect minimal des normes en vigueur pour les émissions toxiques à l'usine souligne encore une fois l'apparence de complaisance gouvernementale face à l'industrie. »

Recommandations

- « Le gouvernement doit agir immédiatement pour la protection de la santé de tous les citoyens et non seulement pour la santé financière des entreprises, sans contrepartie significative. La situation actuelle dans le dossier de la Fonderie Horne évoque la qualité de vie et la mort. On ne lésine pas avec le risque de mourir, aussi faible soit-il. Jamais. »
- Pas d'autre solution que « d'exiger le respect des normes pour l'ensemble des émissions toxiques avant 2027 ».

6.2.45 Citoyen(ne) 44

Commentaires

- Le citoyen sent, dans son milieu, que le MELCC a « un déficit de légitimité. [...] Les agissements du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec poussent non seulement les gens à sentir que cette institution ne leur appartient plus, mais qu'elle constitue un opposant pour eux (plutôt qu'un facteur de protection) ».
- « [...] Votre institution [...] a permis qu'on intoxique une ville significativement plus qu'une autre pendant des décennies. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- Tenue d'une consultation publique afin de « valider l'acceptabilité sociale du Ministère. [...] Il y a une trop forte proportion de la population pour qui cette institution n'obtient plus l'acceptabilité sociale qui est paradoxalement si chère à cette institution ».

6.2.46 Citoyen(ne) 45

Commentaires

- Le mémoire présente une brève section d'histoire, jugée « pertinente » par son auteur, sur Glencore et sur les déboires internationaux de la compagnie.
- De nombreux détails sont donnés sur les impacts de la pollution sur la santé de la population et de la faune, ainsi que sur l'origine et sur la nature des intrants (provenant souvent de l'étranger), qui dépassent les normes internationales et que d'autres pays, dont la Chine, refusent de laisser entrer sur leur territoire. « La Fonderie Horne a reçu, en cinq ans, plus de 340 000 tonnes de déchets industriels dangereux, venus d'aussi loin que la Russie, Singapour et le Brésil. [De plus,] le modèle d'affaires de la Horne est de plus en plus dépendant des intrants d'outre-mer à la suite des fermetures des mines de cuivre en Amérique du Nord, explique le porte-parole de Glencore, Alexis Segal. » Il aurait aussi dit : « Nous n'envisageons pas de changer de modèle d'affaires. »
- « À titre de comparaison, la Chine interdit l'importation de concentrés de cuivre contenant plus de 0,5 % d'arsenic. Mais le Canada et le Québec ne légifèrent pas en la matière. Ainsi, la Fonderie Horne de Glencore a fait affaire en 2018 avec 10 clients sur 46 qui ont fourni des concentrés avec plus de 0,5 % d'arsenic, dont un qui a atteint une concentration de 6,2 %.
- « [...] Des chercheurs ont récemment découvert de nouveaux contaminants dans l'environnement de Rouyn-Noranda, des terres rares issues de la combustion d'appareils électroniques, qui ne font l'objet d'aucun contrôle et d'aucune norme.
- « [...] Selon le professeur au département de génie chimique de Polytechnique Montréal, Patrice Chartrand, [...] il y aurait "une grande variabilité dans les concentrations d'arsenic dans l'air à Rouyn-Noranda. Par exemple, la station de mesure la plus proche de la fonderie a enregistré en novembre 2018 une concentration maximale de 1 040 ng/m³ d'arsenic, mais la moyenne mensuelle basée sur sept échantillons était de 198,79 ng/m³, et la médiane, de 26 ng/m³". De plus, le professeur Chartrand "estime que les concentrés traités sur le marché mondial contiennent de plus en plus d'arsenic".
- « [...] La surveillance des émissions polluantes par les compagnies minières est inadéquate et non objective. Les données ne sont pas fiables et ne sont pas rapportées de façon systématique et continue en ce qui a trait aux mesures du degré de pollution de l'air, des eaux et des sols.
- « [...] Peu de choses se passent sans la pression des organisations non gouvernementales et de la société civile. »

Recommandations

- « Un moratoire doit être mis en place [...] afin de faire respecter la norme [...] de 3 ng/m³. De plus, les normes associées aux autres métaux lourds, doivent également être respectées.
- « [La Fonderie doit] suspendre temporairement seulement ses activités reliées aux intrants dangereux qui génèrent une pollution au-dessus des normes de l'OMS.
- « [Le gouvernement doit] s'abstenir de subventionner quoi que ce soit au niveau du renouvellement des équipements de la Fonderie Horne, incluant des avantages fiscaux.

-
- « Obliger Glencore à rémunérer la partie des employés de la Fonderie Horne impliqués dans les opérations de fusion des intrants hautement toxiques qui dépassent les normes [...] pour désamorcer ainsi les divisions et les tensions sociales qui pourraient surgir dans la population. »
 - Financer l'UQAT, une institution indépendante, « afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition des équipements spécialisés de surveillance continue de la pollution » et pour la recherche « de solutions de réduction des émissions polluantes et du mécanisme de surveillance continue. [...] L'UQAT, avec ses experts, devront également être en mesure de s'assurer que les équipements de surveillance sont en nombre suffisant. »
 - Appliquer une politique de tolérance zéro sur les dépassements de la norme, en agissant « avec diligence et sans délai ». S'il y a dépassement, forcer la fermeture des opérations polluantes jusqu'à la mise en place « de mesures correctives ».
 - « Établir un plan de monitoring et de diagnostic systématique du taux de contamination aux métaux lourds de la population de Rouyn-Noranda. [...] Il est impératif que l'UQAT, en collaboration avec la Direction régionale de la santé publique, gère le processus de diagnostic et qu'il soit indépendant, et surtout perçu indépendant par la population, et de surcroît près de la région et de sa communauté. » Surtout ne pas recourir au Centre de toxicologie du Québec, qui « a démontré dans des cas précis [qu'il] n'avait pas la compétence d'effectuer ces tests ».
 - « Mettre en place un processus systématique et continu de surveillance de la contamination des eaux et des sols de la région de Rouyn-Noranda.
 - « Une commission parlementaire devrait être mise sur pied afin de réviser la législation du Québec en matière de pollution liée à l'exploitation des ressources minières. »

6.2.47 Citoyen(ne) 46

Commentaires

- Le mémoire intitulé *Métaux lourds à Rouyn-Noranda – La mine Noranda au cœur des débats depuis plus de 50 ans – mais qu'en est-il pour les enfants du quartier Notre-Dame après une élection provinciale?* reconnaît que la mine Noranda « a donné une stabilité financière à beaucoup de familles en assurant un emploi bien rémunéré pour ses travailleurs directs et indirects ».
- L'ancien résident de Rouyn-Noranda fait état du passé particulier d'un enfant dans le quartier Notre-Dame. Il veut aujourd'hui « donner une voix aux enfants » de ce quartier, parce que, dit-il, « je n'ai pas eu une voix à la table de discussions et je dois dire que les décisions prises à cette époque ont et continuent d'avoir un impact sur ma vie ».
- Il croit qu'il ne faut pas se gêner pour mettre de la pression sur Glencore, rappelant que « durant ces années 1980, il ne faut pas oublier que le gouvernement américain mettait beaucoup de pression sur le Canada pour combattre les pluies acides avec son Clean Air Act. Sans cette pression internationale, je ne crois pas que la Fonderie Horne aurait entrepris la construction de l'usine d'acide sulfurique ».
- Il présente un tableau documenté « qui énumère certains effets importants de ces contaminants toxiques sur l'humain ».

Recommandations

Croyant que « tous les intervenants peuvent sortir gagnants de cette conjoncture », et visant à « protéger les jeunes enfants du quartier Notre-Dame et leurs familles », il propose les actions suivantes :

- « Instaurer une zone tampon près de la mine »;
- « [Installer] un bureau de santé indépendant de la compagnie dans le quartier Notre-Dame »;
- « [Établir] un programme de recherche, de sensibilisation et d'éducation pour les gens du quartier », notamment pour « une recherche plus poussée sur les médicaments chélateurs »;
- Veiller à la mise en place par la compagnie d'un programme d'investissement majeur en « recherche et développement » de divers procédés opérationnels visant à la fois une réduction de l'impact sur la santé et l'amélioration du rendement de l'entreprise;
- Établir un programme d'achat d'appareils de climatisation pour les « maisons très âgées »;
- « [Établir un programme de décontamination des sols] »;
- « [Élaborer un plan d'évacuation en cas de débordement des gaz et composantes toxiques de la compagnie », en s'inspirant de ce qui existe notamment à Durham, près de Toronto.

6.2.48 Citoyen(ne) 47

Commentaires

- « OK. Ne pas paniquer, rester rationnel. Dix fois plus d'arsenic dans son corps, dans le mien. [...] Se fier aux autorités, faire confiance. Mais se méfier anormalement de la poussière, jusqu'au chien qui en transporte une quantité infinie... Fermer les fenêtres, passer l'aspirateur. [...] Décontaminer les sols. Oui, mais je ne lèche pas la gravelle. Je respire. Trop peut-être. Déménager? Briser le tissu social, défaire des amitiés, les miennes, les siennes. Fuir est-elle la solution? »
- « [...] Qu'est-ce qui est acceptable sinon que la norme scientifiquement établie? Pourquoi des parents voudraient-ils autre chose? Pourquoi même nous consulter? Le gouvernement n'est-il pas là pour assurer le respect des droits humains fondamentaux, un environnement sain où grandir en sécurité? »
- « Pourquoi serait-ce acceptable de respirer des métaux? [...] Pour une multinationale milliardaire, vraiment? »
- « [...] Alors douter, se méfier. Voir les failles dans la logique, la méthodologie. Sentir le souffle des intérêts économiques prendre le dessus sur la rigueur scientifique, le principe de précaution, la santé. »

Recommandations

- « Retrouver un peu d'humanité, d'éthique, de respect et d'amour.
- « Exiger la norme de 3 ng/m³. Maintenant. »

6.2.49 Citoyen(ne) 48

Commentaires

- A subi les rejets de la mine lorsqu'elle était enfant. « Ça prenait à la gorge quand on jouait dehors. » Aujourd'hui plus âgée, elle se soucie de la santé de ses enfants et petits-enfants qui résident tous à Rouyn-Noranda.
- « Le problème existe [...] depuis longtemps. [...]. L'activité économique et le profit prennent le dessus sur la santé des gens. La Ville de Rouyn-Noranda et les élus ont toujours fermé les yeux, [...] c'est honteux.
- « [...] Le lac Dufault est la réserve d'eau potable de la Ville et il se situe à côté de la Fonderie. Cela aussi m'inquiète, car la Fonderie exploite le lac à 80 % pour son fonctionnement.
- « [...] Ce débat me décourage, car il va à l'encontre de la raison. La population est TROP tolérante. [...] Je souhaite que plus de gens se révoltent et se prononcent. Cette situation a assez duré, on a déjà subi tellement de dommages.
- « Glencore a les moyens de faire mieux, c'est une évidence. »
- Mêmes autres commentaires que dans le mémoire modèle.

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.50 Citoyen(ne) 49

Commentaires

- Arrivé à Rouyn-Noranda il y a plusieurs décennies, il savait qu'il y avait cette fonderie, mais « quand on s'installe à Rouyn-Noranda, on se dit que c'est sûr que cette usine-là est surveillée et soumise à des exigences supérieures à celles imposées aux petits restaurants locaux ».
- « [...] On nous a caché la vérité. [...] non seulement le gouvernement ne surveille pas les activités de cette usine, mais [il] lui a autorisé avec complaisance le droit d'excéder la norme », et ce, malgré l'avis du comité interministériel de 2004, qui « recommandait que la fonderie abaisse ses émissions à 10 ng/m³ en 18 mois et qu'elle respecte la norme de 3 ng/m³ rapidement. Coup de théâtre : en 2007, c'est 200 ng/m³ qui ont été autorisés pour 5 ans, et par la suite, aucune autre exigence supplémentaire de réduction n'a été demandée par notre bon gouvernement les 15 années suivantes ».
- « [...] Et quand on parle de mesures, ce n'est même pas le cas. [Le gouvernement] demande à la fonderie un plan des réductions qui lui conviennent à elle, plutôt que de fixer des objectifs à atteindre.
- « [...] Il est nécessaire que les échantillonnages de contrôle reflètent bien la réalité. Il est totalement aberrant que, depuis 30 ans, ces lectures soient sous le contrôle de la fonderie et réalisées seulement [tous les] trois jours. »

Recommandations

- « Exiger la norme québécoise de 3 ng/m³ au plus tard en 2027 et, d'ici là, [...] établir que le droit d'excéder la norme soit limité à 15 ng/m³ [ce qui est] quand même 500 % plus que la limite permise par la norme québécoise.
- « Une compagnie sérieuse et consciencieuse proposerait, pour la période d'installation des solutions plus techniques, une réduction du traitement des concentrés à très haute teneur en arsenic, comme ça se fait ailleurs dans d'autres fonderies similaires.
- « [Mettre en place] un minimum de 12 stations légales de prélèvements atmosphériques, [...] réparties sur 270° au périmètre du site de la fonderie (partie du périmètre habité). Les lectures des données de ces stations doivent relever d'un organisme indépendant, comme le ministère de l'Environnement ou l'UQAT, et être prise tous les jours et toutes les heures. Le résultat de ces relevés devra être accessible en temps réel à toute la population. »

6.2.51 Citoyen(ne) 50

Commentaire

- Spécialiste de la santé, elle a vécu toute sa vie dans le quartier Notre-Dame.
- Faussement rassurée : en 1989, lors de la mise en service de l'usine d'acide, « car l'air étant enfin respirable, avec beaucoup moins de SO₂ »; en 1990-1991, « où 531 terrains avaient été restaurés pour diminuer l'exposition au plomb »; en 2019, « dans son "Bulletin annuel développement durable" de 2018, le directeur général de la Fonderie Horne [...] [laissait] sous-entendre que l'entreprise était un citoyen corporatif exemplaire », en parlant de « ses belles initiatives » et des « nombreux défis » relevés, « et ce, dans le plus grand respect de la communauté et de l'environnement. [...] Sans compter que plusieurs étaient au courant de l'existence du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (ou du moins de l'existence de normes en matière d'air ambiant) et croyaient, naïvement, que le MELCC veillait à son application ».
- « [...] C'est pourquoi, quand j'ai reçu les résultats de taux unguéal d'arsenic de mes enfants qui avaient participé à l'étude de biosurveillance de 2018, j'étais incrédule, [...] puis l'incrédulité s'est transformée en colère. »
- S'est alors mise à « éplucher la littérature scientifique concernant les effets à la santé d'une exposition chronique à l'arsenic ». Résultats : inquiétudes pour la sécurité de la population, et la peur « s'est transformée en indignation. [...] C'est cette indignation qui m'a poussée à m'impliquer et démarrer, avec d'autres citoyens, le comité ARET (Arrêt des Émissions et Rejets Toxiques de Rouyn-Noranda), pour transformer cette énergie négative en moteur de changement ».
- « [...] Vous avez suffisamment d'avis d'experts pour arriver à la conclusion que même si un niveau d'incertitude persiste, l'exposition actuelle de la population aux contaminants toxiques est inacceptable.
- « [...] Le fait d'insinuer que les deux seules options [...] envisageables sont l'acceptation du plan tel que proposé par la Fonderie Horne ou la fermeture de celle-ci a créé un état d'anxiété généralisé et une scission sociale insoutenable. Alors que demeure possible pour le MELCC d'exiger davantage d'efforts de la part de l'entreprise.

-
- « [...] Plusieurs études ont aussi démontré que la contamination s'étend bien au-delà du périmètre urbain. De plus, le nombre insuffisant de stations de mesure ne permet pas d'avoir un portrait exact de l'exposition des résidents des autres secteurs de la municipalité et ainsi présumer qu'ils ne sont pas surexposés. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Il est impératif que les exigences soient resserrées pour protéger les enfants ou [les] nouveaux arrivants qui n'ont pas encore subi l'exposition à ces différentes substances toxiques. »
- Il faut prendre en compte le concept d'injustice environnementale, selon l'article 46.1 de la Charte des droits et libertés de la personne, « auquel est soumise la population de Rouyn-Noranda ».

6.2.52 Citoyen(ne) 51

Commentaires

- Native de Rouyn-Noranda, a quitté la ville pour aller étudier à l'extérieur. Est revenue s'y établir, alors qu'elle était dans la vingtaine.
- « Je présumais à cette époque [...] qu'au Québec, le gouvernement faisait respecter les normes censées nous protéger. Je sais aujourd'hui que j'avais tort, qu'un climat de peur permanente, de mensonges et de silence, acheté à coup de commandites, a poussé les gens de ma communauté au déni. »
- Mère de trois enfants, elle se dit maintenant « horrifiée » devant ce qu'elle a appris sur les émissions toxiques de la Fonderie.
- « Depuis près de 100 ans, la Fonderie Horne, avec la complicité des gouvernements qui se sont succédé, a empoisonné nos grands-parents, nos parents, nous et maintenant nos enfants.
- « [...] La Fonderie pourrait décider de traiter moins de concentrés à forte teneur en arsenic, le temps d'améliorer ses installations afin qu'elles puissent rencontrer [*sic*] les normes. Ce n'est pas aux gens de Rouyn-Noranda de faire le sacrifice de leur santé, mais à Glencore de sacrifier temporairement ses profits. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « La création d'un fonds de décontamination afin de réhabiliter le milieu », même si cela coûte « plusieurs milliards ».

6.2.53 Citoyen(ne) 52

Commentaires

- Partie d'une autre région du Québec pour venir s'établir à Rouyn-Noranda. S'est installée dans le quartier Notre-Dame et y a fondé sa famille.
- « J'ai toujours trouvé étrange la proximité de ce quartier avec la Fonderie Horne, mais on m'assurait que les problèmes de pollution étaient chose du passé, et je me rassurais en me disant qu'avec les normes qui existaient au Québec, le gouvernement ne laisserait jamais des citoyens habiter un secteur où des émissions atmosphériques sont connues comme toxiques et nocives pour la santé. »
- En 2018, l'étude de biosurveillance sur les enfants lui révèle que ses « enfants avaient des taux d'arsenic anormalement élevés ».
- Éprouve de la colère « contre un gouvernement qui ne protège pas la santé de sa population et contre une industrie qui profite du laxisme du gouvernement pour polluer à outrance sans se soucier du milieu qui l'accueille ».
- Fait partie du comité Arrêt des rejets et émissions toxiques (ARET) depuis sa création.
- « Si j'avais été mise au courant de l'ampleur de la pollution à Rouyn-Noranda alors que j'hésitais à quitter mon patelin, jamais je ne serais venue m'installer ici, jamais.
- « [...] Je me sens méprisée par un gouvernement qui, d'un côté, nous remet entre les mains le fardeau de cette situation intenable, alors que la réelle responsabilité lui incombe et, de l'autre, ramène sans cesse à l'avant-plan que l'entreprise pourrait fermer, que des centaines d'emplois bien payés pourraient être perdus... Pourtant, des solutions existent : un prétraitement des intrants, un ralentissement des opérations, une fermeture temporaire, le temps de moderniser l'usine, ou encore un moratoire sur le traitement des intrants polluants. Rien de tout ça n'est pourtant évoqué...
- « [...] Ça fait 15 ans que la Fonderie Horne sait qu'elle devra un jour atteindre les normes et le plan actuel suggère que nous devons attendre encore 10 ans avant d'y arriver. C'est totalement inacceptable. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Le maintien de la station 8006 en place et, advenant la mise en place d'une zone tampon et le déplacement de la station d'échantillonnage légale, la prise en compte du déplacement pour fixer la cible à atteindre.
- « Des pénalités dissuasives et contraignantes pour l'entreprise advenant le non-respect des conditions établies dans l'autorisation ministérielle. »

6.2.54 Citoyen(ne) 53

L'auteure du mémoire est professeure titulaire dans une université québécoise et chercheure sur des questions environnementales et sanitaires qui affectent les sociétés.

Commentaires

- Mémoire intitulé *La crise de l'air à Rouyn-Noranda*, et sous-titré *Sans règlement satisfaisant, la question de l'arsenic dans l'air ambiant demeurera hypervive*.
- Fait référence au livre *Flint Fights Back* publié en 2019 par Benjamin J. Pauli, « un livre incontournable pour qui s'intéresse aux "histoires vraies" de mobilisations citoyennes et de gestion du risque par l'adaptation (qui transfère aux individus une part importante de la gestion des problèmes de contamination environnementale) ». Ce livre raconte « la crise de l'eau dans laquelle des familles de Flint, au Michigan, ont été plongées ».
- « À Rouyn-Noranda, dans le quartier Notre-Dame, des impacts des activités de la Fonderie Horne sur le corps des citoyens et citoyennes sont précisément identifiés. [...] De nombreux groupes concernés soulignent le caractère inacceptable de l'exposition des résidents à l'arsenic et à d'autres substances.
- « [...] Depuis 50 ans, des domaines de connaissances, des programmes de recherche et des livres ont documenté les risques (et les incertitudes) technoscientifiques, sanitaires et environnementaux ainsi que les modes de gouvernance des dangers posés par les activités industrielles en milieu habité.
- « [...] Autrement dit, la situation à laquelle le gouvernement est confronté n'a rien d'inédit : ce n'est pas une situation orpheline qui justifierait une gouvernance approximative ou éventuellement regrettable pour la population concernée. Le quartier Notre-Dame peut, au moment d'écrire ces lignes, être considéré comme une zone sacrificielle, [...] un cas d'injustice environnementale et sanitaire qui exige un redressement au plus vite.
- « [...] À Rouyn-Noranda comme en d'autres endroits du Québec, deux dispositifs s'opposent. Qualifions-les de citoyen et d'industriel, pour les besoins de cette consultation publique qui a pour objectif d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion. [...] La situation vécue à Rouyn-Noranda constitue une montée en puissance des préoccupations relativement à la qualité de l'air, de l'eau et des sols.
- « [...] On peut aussi douter de la stratégie de report de responsabilités sur les citoyens et citoyennes; leur demander de décider des solutions à privilégier impactera inévitablement le climat social.
- « [...] Les causes de la présence de substances dans l'air à Rouyn-Noranda ne sont pas naturelles. Elles sont politiques et industrielles (François Jarrige et Thomas Le Roux (2017). *La contamination du monde, une histoire des pollutions à l'âge industriel*. Seuil). Elles sont marquées par des rapports de forces asymétriques, des inerties politiques et des prises de consciences collectives. Pour cette raison, le MELCC a la responsabilité de contraindre les industriels à agir au-delà du discours, à réduire les émissions de contaminants. Le temps où l'on pouvait affirmer sans tousoter que la nature et les corps sont capables d'absorber sans effet une quantité quotidienne substantielle d'arsenic ou d'autres métaux lourds est révolu. »

Recommandations

- « Rouyn-Noranda est à un tournant historique » (Mémoire de la Ville de Rouyn-Noranda dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. 19 octobre 2022) « Il faut que la gestion de la crise de l'air passe à l'histoire, et ce, parce que le gouvernement aura fait respecter les normes en vigueur et aura assuré un suivi serré des émissions de contaminants, de la qualité de l'air, de l'eau et des sols ainsi que de la santé des citoyens et citoyennes

-
- « Ainsi, et concrètement, le ministère doit trancher en faveur des recommandations de la Ville de Rouyn-Noranda, des médecins de Rouyn-Noranda et des regroupements représentant les citoyens et citoyennes du quartier Notre-Dame. »

6.2.55 Citoyen(ne) 54

Commentaires

- Résident du quartier Notre-Dame, intéressé par les questions de santé publique.
- « Les sols et les légumes de notre propriété étaient, avant notre arrivée, échantillonnés par la DSPu dans le but de caractériser la contamination dans le cas du sol et dans le but de détecter le transfert de contaminants dans le cas des légumes. L'analyse démontrait que les sols étaient significativement [*sic*] contaminés. Pour les produits potagers, les légumes racines ne présentaient pas de contamination anormale. Les produits en feuillage, comme les fines herbes ou autres feuillages couramment utilisés en alimentation étaient lourdement contaminés et ne devaient pas être consommés.
- « [...] Le changement vers une qualité de l'air adéquate peut se faire rapidement seulement avec la participation bienveillante et honnête du MELCC et de [Glencore] et en collaboration avec la société de Rouyn-Noranda.
- « Constat : Le changement vers une qualité de l'air adéquate est trop lent.
- « [...] Les acteurs qui ont défilé dans le paysage de ce dossier ont presque tous été proactifs en participant à différentes assemblées, en y consacrant du temps, en consultant la documentation, en effectuant des recherches et en réfléchissant à des solutions. [...] Du côté de Glencore, on a pu observer des manœuvres de déstabilisation de certaines personnes sur des comités, des refus d'accorder de la crédibilité aux organisations publiques l'arrêt de travaux d'amélioration, sans explication. [Glencore] semble agir seulement quand elle est obligée; une apparence de proactivité déficiente.
- « Considérant :
 - L'autorisation ministérielle à venir d'une durée de 5 ans, additionnée aux certificats précédents, couvre une période de 20 ans;
 - Pendant la totalité de cette période de 20 ans, les problèmes de santé en lien avec la qualité de l'air à Rouyn-Noranda (RN) sont connus et documentés scientifiquement et des recommandations ont été émises par la DSPu du CISSSAT afin d'améliorer substantiellement la situation;
 - Pendant les précédents certificats d'autorisation, les exigences du MELCC n'étaient pas à la hauteur des recommandations de la DSPu;
 - Le MELCC, au terme de la prochaine autorisation ministérielle, aura eu 20 ans pour exiger le respect des lois et règlements sur l'amélioration de la qualité de l'air de la part de [Glencore];
 - L'amélioration de la qualité de l'air à un niveau attendu et adéquat est trop lente;
 - L'avis du 15 octobre de la DSPu résume avec clarté la situation et l'historique des études des dernières années;
 - La participation proactive des citoyens de RN;

-
- Le manque de rigueur du MELCC dans les exigences qu'il demande à [Glencore];
 - La faible proactivité de [Glencore];
- « Je demande » ce qui suit :

Recommandations

- « Que le MELCC soit rigoureux dans ses engagements envers la population, selon sa Déclaration de services aux citoyens.
- « Que le MELCC soit rigoureux et équitable dans l'application des lois.
- « Que le MELCC exige une démonstration rigoureuse, complète et soutenue de [Glencore pour] la Fonderie Horne dans leurs propositions de solutions.
- « La qualité de l'air adéquate à Rouyn-Noranda doit être obtenue le plus rapidement possible pendant le mandat ou avant l'échéance de la présente autorisation ministérielle.
- « Les échéances de l'autorisation ministérielle doivent être dynamiques en fonction de l'évolution du dossier afin de maintenir une pression vers l'amélioration.
- « La qualité de l'air à Rouyn-Noranda doit s'améliorer selon l'avis de la DSPu du CISSAT, du 15 octobre 2022. »

6.2.56 Citoyen(ne) 55

Commentaires

- Résident de Rouyn-Noranda, féru d'histoire.
- « La Noranda : entreprise hors du commun, née de rien et devenue un empire colossal presque du jour au lendemain, jaillie tout droit du gisement de cuivre prolifique qui courait autrefois sous notre ville.
- « [...] Aujourd'hui, la Fonderie est toujours un symbole inscrit au cœur de notre paysage, fondu et comme coulé à notre identité. [...] Souvent, nous avons dû exiger de cette compagnie qu'elle nous respecte. Ces moments, plus qu'aucun autre probablement, ont participé à faire de nous ce que nous sommes à présent.
- « [...] Elle [La Fonderie] est aux mains d'une compagnie qui nous a trop souvent montré un mépris à peine dissimulé. On ne s'explique tout simplement pas pourquoi cette usine qui nous donna pourtant la vie nous empoisonne encore en toute connaissance de cause. Elle se croise les bras et nous regarde, si lente à nous aider, alors que c'est nous qui l'avons toujours fait vivre.
- « [...] L'heure n'est plus à savoir si notre santé est affectée par les opérations de la Fonderie Horne. Les spécialistes se sont prononcés avec un rare consensus en faveur d'une réduction des émissions d'arsenic et des autres contaminants dans l'air. L'assainissement de l'air à Rouyn-Noranda ne peut plus dépendre de la bonne volonté de Glencore. »
- Dans son mémoire, l'auteur trace une feuille de route détaillée, passée et très actuelle, de « l'Empire Glencore », références à l'appui.

-
- Plus récemment : « Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le géant du négoce n'a pas diminué le moins du monde ses activités dans le pays envahisseur, quoiqu'il se soit engagé pour le moment à ne pas y développer de nouveaux projets. » Aussi, Glencore entretient des liens d'affaires avec Vladimir Poutine. À preuve, l'article suivant : *How the invasion of Ukraine became part of the debate over copper-nickel mining in northern Minnesota | MinnPost.*
 - Encore récemment, « Glencore plaide coupable le 21 juin de cette année devant la Southwark Crown Court de Londres dans une affaire de corruption à grande échelle en Afrique. L'entreprise admet avoir versé plus de 28 millions en pots-de-vin. [...] Selon le procureur de la justice américaine Damian Williams, "Glencore a versé plus de 100 millions de dollars en pots-de-vin à des fonctionnaires au Brésil, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Venezuela. Son système de pots-de-vin s'étendait dans le monde entier. Glencore a agi de la sorte afin d'obtenir des contrats pétroliers, pour éviter les audits gouvernementaux, et afin de faire disparaître des procès. Avec cette stratégie, la compagnie a gagné des centaines de millions de dollars" ».
 - « [...] À la lumière du bref portrait que nous venons d'en dresser, il est difficile de considérer Glencore comme un interlocuteur bienveillant, un citoyen corporatif intègre.
 - « [...] Notre santé dépend d'un leadership gouvernemental clair. Il y a fort à craindre que sans une contrainte politique réelle, Glencore n'agisse jamais dans l'intérêt de notre santé. »

Recommandations

- « Il est irresponsable que notre gouvernement compose avec [Glencore] et se prête à son jeu lorsqu'il est question de transiger sur les délais et les seuils atteignables du point de vue de l'entreprise.
- « [Puisque] la multinationale ne nous donnera jamais l'heure juste sur la faisabilité d'une modernisation majeure et l'atteinte éventuelle de la norme d'arsenic à 3 ng/m³, [...] le gouvernement [doit] agir dans ce dossier et se doter d'évaluateurs externes, impartiaux, afin de juger par eux-mêmes des solutions nécessaires.
- « Notre santé dépend d'un leadership gouvernemental clair. Il y a fort à craindre que sans une contrainte politique réelle, Glencore n'agisse jamais dans l'intérêt de notre santé. »

6.2.57 Citoyen(ne) 56

Commentaires

- Née à Rouyn-Noranda, a grandi au sein d'une famille « dont les valeurs environnementales étaient très fortes ». Est revenue à Rouyn-Noranda après ses études, pour y travailler dans le domaine de la santé. S'y est installée en permanence et a fondé sa famille.
- Malgré sa « confiance qu'un gouvernement des années 2000 protégeait sa population de la pollution avec des normes et des programmes », et comme ses parents auparavant, elle a « fait le choix de [s]'éloigner des émissions diffuses et de ne pas être dans la trajectoire des vents dominants » au moment de choisir sa résidence familiale.

-
- À la sortie des données de l'étude de biosurveillance sur « les conséquences des contaminants des émissions atmosphériques de la fonderie Horne sur la population de ma ville, j'ai été abasourdie ».
 - Dans son travail, elle est témoin des conséquences de ces maladies dans la vie de ses clients-patients. « [Sachant que] la maladie de certains de mes patients aurait pu être évitée si le gouvernement avait fait respecter les normes environnementales des contaminants, je suis bouleversée. »
 - Est également inquiète pour la santé de ses enfants, pour l'avenir de la ville et pour la relève dans son domaine de profession. « Comment allons-nous faire pour attirer des travailleurs de la santé [...] si les normes des contaminants continuent à être dépassées comme dans le plan proposé par Glencore? Qui sera intéressé(e) à prendre [notre] relève? »

Recommandations

- « Un plan beaucoup plus ambitieux pour l'atteinte des normes pour tous les métaux que celui proposé par Glencore.
- « Que le système de contrôle des émanations soit fait par une entité indépendante de Glencore, par exemple l'UQAT, pour assurer une transparence. »
- C'est au « gouvernement de protéger sa population. »

6.2.58 Citoyen(ne) 57

Commentaires

- Professeur-ingénieur retraité qui n'habite pas Rouyn-Noranda mais qui appuie « très fortement l'action de la population et des médecins pour baisser le taux de contamination par l'arsenic dans l'air ainsi que l'impact des autres métaux et contaminants, de même que les mesures qu'ils proposent ».
- « Dans son argumentaire, le premier ministre mentionnait qu'il devait tenir compte que la survie de la compagnie était liée aux emplois bien rémunérés. Il s'agit d'un argument qui montre le peu de considération du gouvernement face au problème de santé de la population lorsque l'on considère les répercussions observées dans la population, à la fois sur les adultes et les enfants.
- « [...] La santé de la population devrait primer sur l'économie. »
- Autre problème : la contamination des sols. Que faire s'ils « ne sont pas décontaminés? »

Recommandations

- « Il est primordial que la Santé publique soit complètement indépendante du gouvernement, cela pour une question de crédibilité face au public. C'est au gouvernement seul d'être imputable pour toute décision politique.
- « Le gouvernement du Québec ne doit pas considérer l'administration de la province comme une gestion comptable, là où priment les profits et la rentabilité. »

6.2.59 Citoyen(ne) 58

Commentaires

- Originaire de l'Abitibi-Témiscamingue, poursuit ses études universitaires ailleurs au Québec. Rêvait de revenir travailler à Rouyn-Noranda, mais en doute depuis le printemps 2022.
- S'inquiète pour le recrutement du personnel « professionnel et compétent » ainsi que d'une nouvelle clientèle étudiante dans les institutions d'enseignement supérieur. S'inquiète des services de soins de santé qui pourraient « se voir de plus en plus privés de médecins et autres professionnels ». S'inquiète aussi pour « l'industrie touristique et les nombreux événements culturels qui font notre fierté », qui sont susceptibles de subir « une baisse d'achalandage ». Ce sont là des « conséquences potentielles du statu quo ».
- « Je me sens profondément abandonnée par les instances politiques censées protéger ma santé et assurer le respect des normes qu'elles ont elles-mêmes imposées. Continuer de laisser la fonderie dépasser les normes, c'est plus que menacer la santé de la population, c'est anéantir, chez plusieurs jeunes en voie de professionnalisation, le rêve d'un avenir sain dans leur ville bien-aimée et provoquer, par le fait même, un deuil identitaire extrêmement difficile.
- « [...] Je suis particulièrement choquée de constater que le gouvernement se déresponsabilise en remettant des décisions entre les mains des citoyens et des citoyennes de Rouyn-Noranda, et en proposant un choix binaire, qui ne peut que diviser la population.
- « [...] C'est un message insensé que le gouvernement et la santé publique envoient à l'ensemble de la population en faisant preuve d'un tel laxisme devant des normes qui devraient pourtant être imposées sans exception, partout au Québec. Il en va de la crédibilité de notre système politique et de la préservation de notre cohésion sociale. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.60 Citoyen(ne) 59

Commentaires

- Mère installée avec sa famille à Rouyn-Noranda, dans le quartier Sacré-Cœur. A vécu ailleurs au Québec où elle a dû composer avec des problèmes de type pollution et bruits d'avion ou d'autoroute.
- Doute fortement que le processus du MELCC « soit adéquat ». Ne se croit cependant pas « en mesure de critiquer avec assurance ce qui est bon ou non dans le plan d'amélioration des installations de la fonderie », n'étant pas « ingénieure industrielle » mais plutôt dans un autre domaine connexe. Elle doute « que le délai de la fin novembre 2022 soit respecté », mais fait confiance au MELCC, espérant « de tout cœur que vous ayez les compétences professionnelles et personnelles pour être dans votre position en ce moment ».

-
- « Une moyenne annuelle d'arsenic dans l'air de 15 ng/m³ est inacceptable puisque la norme au Québec est de 3 ng/m³. Le calcul d'une "moyenne" n'est pas adéquat. La norme à respecter devrait être un maximum à ne pas dépasser, et ce, en tout temps. Malgré l'historique de la fonderie pour la ville, le droit acquis n'est plus en vigueur lorsque la santé des gens est en jeu. »
 - En ce qui concerne la « gestion de projet », le plan de Glencore ne lui paraît pas réaliste. « Ici, on parle d'un projet de type "design build", c'est-à-dire que la construction se fait en même temps que les plans et devis. De plus, dans l'échéancier, la construction débute en même temps que l'étude de faisabilité ainsi que l'approvisionnement, ce qui est, pardonnez mon expression, croire aux licornes.
 - « Je trouve Glencore extrêmement lucide et intelligent d'avoir soigneusement dressé la liste des éléments incontrôlables qui leur permettra assurément de justifier les retards à l'échéancier dans quatre ans.
 - « [...] La mise en service serait assurément moins longue si le projet est adéquatement maîtrisé à partir du début. D'ici à la mise en service, on arrête tout ou on diminue les intrants afin d'atteindre le 3 ng/m³ dès maintenant. Avec les pertes monétaires occasionnées, je suis certaine que l'échéancier du projet de modernisation serait respecté.
 - « [...] Concernant le plan d'action de Glencore pour la réduction des autres contaminants, encore là, je ne suis pas spécialiste. S.V.P., tournez-vous vers des spécialistes ayant les compétences d'analyser les rapports de Glencore avec lucidité, de trouver les incohérences, de voir les erreurs. »

Recommandations

- « Respect des normes en vigueur au Québec dès maintenant.
- « Les employés de la compagnie auront du travail pendant le ralentissement des opérations. Les entrepreneurs qui font des "shut down" (arrêts planifiés pour entretien et réparation) auront d'autres projets pendant ce temps. Exigez le ralentissement des opérations pendant les travaux. »
- Faire appel à la CNESST (Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et la sécurité du travail) dans le dossier, car « tous les travailleurs qui sont en contact avec une qualité d'air ne répondant pas aux normes du Québec devraient porter plainte ».
- « Un projet de loi interdisant le dépassement des limites de concentration permises est requis. Tout comme la loi interdisant l'amiante dans la construction et l'exploitation de mines d'amiante qui nuisait grandement à la santé des personnes en contact avec cette matière, il serait de mise de faire une loi très stricte sur les normes à respecter. »

6.2.61 Citoyen(ne) 60

Commentaires

- Professionnel de la santé retraité, résident de Rouyn-Noranda.
- Présente un long exposé documenté sur l'arsenic et ses effets sur la santé des foetus et de la population en général. On y apprend notamment que « la Fonderie Horne rejette

dans l'air d'importantes quantités d'arsenic principalement sous la forme de trioxyde d'arsenic, qui est extrêmement toxique. Elle est environ 300 à 500 fois plus toxique que l'arsenic élémentaire ».

- « Il est imprudent d'affirmer que le taux maximal de 15 ng/m³ est hautement sécuritaire pour les bébés à naître, pour les jeunes enfants et pour les adultes », selon ce spécialiste.
- Il retrace l'histoire des différents suivis faits depuis 1979 sur la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et sur la pollution engendrée par la Fonderie : les années 1979, 1993 et 2004 ont marqué des jalons importants. « Pendant ces 28 années, la fonderie Horne a émis dans l'atmosphère environnant le double d'arsenic comme moyenne annualisée en comparaison à ce qu'elle rejetait au début des années 1990.
- « Malgré les mises en garde, la direction de la Fonderie s'est permis d'ajouter directement dans ses fours de grandes quantités d'arsenic pure pour atteindre un niveau de purification du cuivre légèrement supérieur et ainsi majorer ses profits. De plus, elle a traité plus d'intrants complexes contenant des hauts pourcentages d'arsenic. »
- L'auteur du mémoire ne souhaite pas la fermeture de la Fonderie, mais il croit que « le délai de cinq années pour atteindre le 15 ng/m³ n'est pas un compromis acceptable comme niveau intérimaire, il est trop long. Un maximum de 18 à 24 mois [lui] semble personnellement plus juste et raisonnable ».
- « Les résultats de l'étude de biosurveillance effectuée à l'automne 2018 par la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue (DSPAT), publiés au début de 2019 [...] démontrent hors de tout doute une imprégnation anormalement élevée d'arsenic dans l'organisme des jeunes enfants habitant le quartier Notre-Dame. »

Recommandations

- « L'atteinte du niveau de 3 ng/m³ devrait absolument être déterminée dans le temps et [ce niveau devrait] être atteint au plus tard dans cinq années.
- « La Fonderie Horne devrait limiter le pourcentage d'arsenic contenu dans les intrants complexes qu'elle traite. [...] Si c'est insuffisant, elle devra peut-être cesser sa production pour une période intérimaire jusqu'à ce qu'elle soit capable de limiter adéquatement l'émission de ses rejets atmosphériques de substances toxiques.
- « L'ajout de normes journalières et de taux journaliers maximaux pour différents métaux.
- « La décontamination des terrains [...] dans le respect strict des normes reconnues et exigées dans le reste du Québec et non édulcorées.
- « Le respect de chacune des normes applicables aux diverses substances toxiques émises dans l'air, ou présentes sur le sol ou dans l'eau.
- « La multiplication des stations de lectures des taux de rejets des différentes substances toxiques, ainsi que des lectures quotidiennes ou de préférence en continu des taux atteints. Les résultats se doivent d'être rapidement accessibles sans frais pour tous. Ces stations se doivent d'être déployées à court terme.
- « [Si la Fonderie] est réellement incapable d'abaisser ses émissions de rejets toxiques à des niveaux suffisamment bas et nécessaires pour protéger adéquatement la santé des personnes qui vivent dans son voisinage, elle devra alors cesser ses activités.
- « Un programme de biosurveillance rigoureux, élargi et à long terme devra être grandement amélioré, ne se limitant pas uniquement à l'arsenic, au plomb et au cadmium,

mais assurant la surveillance de l'ensemble des substances toxiques rejetées par la fonderie.

- « Des programmes à long terme de dépistage reliés à ces substances toxiques pour les divers problèmes de santé présents et futurs devront être mis en place compte tenu de la quantité d'appareils électroniques qui y seront traités. Des nouveaux produits toxiques supplémentaires, dont certains peu connus et peu étudiés, résulteront du passage de ces appareils dans les fours à très haute chaleur. »

6.2.62 Citoyen(ne) 61

Commentaires

- Résidente de Rouyn-Noranda.
- « Je suis de ceux et celles qui doute même du processus de consultation. Il est bien difficile, comme citoyen, de comprendre quel réel impact cette consultation aura réellement sur les prises de décision liées à cette autorisation.
- « Le gouvernement devrait, au lieu de consulter la population sur l'acceptabilité sociale de dépassement des normes, travailler à réaliser des études permettant d'établir des normes pour tous les métaux non réglementés actuellement, comme les terres rares. »
- Doute également « de la validité scientifique des données sur lesquelles se basent les études actuelles et le projet de renouvellement :
 - Pas de mention des intrants – un meilleur contrôle et traitement préalable des matériaux brûlés ne pourraient-ils pas permettre l'atteinte du 3 ng/m³?
 - Les capteurs de la Fonderie Horne [sont] tous situés du même côté, permettant de brûler certains matériaux plus polluants lorsque les vents ne les dirigent pas vers les appareils de mesure.
 - L'étude circonscrite au quartier Notre-Dame ne [permet] pas d'affirmer que la population est protégée à l'extérieur de ce quartier.
 - Le manque d'informations et de transparence [...] fait, qu'encore aujourd'hui, des citoyens moins informés ou mal informés font des jardins et mangent leurs récoltes dans le quartier Notre-Dame et dans les autres quartiers de Rouyn-Noranda.
 - Les recommandations [visent], jusqu'à présent, à conseiller les citoyens en leur demandant d'agir sur les conséquences (fermer les fenêtres, passer l'aspirateur, etc.) plutôt que d'agir sur la source du problème en exigeant le respect de la norme québécoise. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « L'établissement de normes pour tous les métaux non réglementés actuellement, comme les terres rares, afin de protéger la population. »

6.2.63 Citoyen(ne) 62

Commentaires

- Résidente de Rouyn-Noranda, venue d'abord pour y étudier puis s'y est installée.
- Se dit « encore plus inquiète », à entendre « des intervenants fâchés, des médecins épuisés de devoir faire des efforts constants pour ouvrir les yeux de nos dirigeants, des regroupements de professionnels qui exigent tout simplement le respect des normes, des payeurs de taxes qui ne comprennent pas le silence et l'inaction de tous les dirigeants de l'État depuis 1979... Sans parler de la division que c'est en train de créer au sein de notre communauté. Des conflits qui ne devraient pas exister. Des chicanes qui devraient être évitées ».
- Le gouvernement « n'aurait jamais dû mettre le sort économique de notre ville entre les mains des citoyens. Ça ne devrait pas être de notre ressort. C'est aux dirigeants d'imposer les lois, de faire respecter les règles et les normes. »
- Réclame du gouvernement l'imposition d'un état d'urgence sanitaire comme en 2020. « Ça devrait suffire, le "droit acquis" de Glencore de polluer à ce niveau. On est en crise climatique mondiale!! Un état d'urgence permettrait de passer outre ce maudit droit acquis, et serait sûrement en mesure d'ENFIN faire respecter les lois à cette multinationale!
- « [...] Glencore paie des coupons de lavage et de peinture de voitures pour les résidents du quartier Notre-Dame depuis très très longtemps. Quand est-ce qu'ils paieront pour la décontamination de nos organes? Ça ne devrait pas compter plus dans la balance que nos moyens de transport?
- « Pourquoi je dois passer mes soirées à m'informer, à faire des recherches, à essayer d'ouvrir les yeux à mes concitoyens (ce qui, en passant, crée énormément de conflits!), à me déplacer pour des consultations publiques, des marches, déposer des mémoires... Voyons donc! Ce n'est pas le travail de nos dirigeants, de s'assurer de faire appliquer les lois? Vous n'êtes pas supposés [...] protéger la population?
- « Et j'y ai aussi appris autre chose d'aberrant, lors de la consultation publique : quel est le coût annuel que Glencore doit déboursier pour avoir le droit de nous polluer? En 2021, c'est 200 000 \$. Alors qu'ils ont fait des milliards en profits, juste en 2021. Mon conjoint et moi, [...] on a payé plus de [...] en impôts. Et on n'a même pas le droit de RESPIRER, sans causer des risques à notre santé. Je. Ne. Comprends. Pas. »
- Espère que le gouvernement « a prévu de nombreuses ressources pour nous supporter [*sic*] mentalement, parce qu'avec ce qui est en train de se produire à Rouyn-Noranda, on est PLUSIEURS qui devront avoir recours à de l'aide psychologique ».
- « Je ne veux pas concevoir que ce soit encore à la population de faire des sacrifices sur son droit à la SANTÉ, plutôt que Glencore, à son besoin maladif de faire des profits exorbitants.
- « [...] C'est extrêmement anxiogène d'habiter un endroit [que] la main-d'œuvre et les touristes vont éviter comme la peste (ou comme une Zone rouge COVID-19, si ça fait plus de sens pour vous). »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.64 Citoyen(ne) 63

Commentaires

- Habite à Rouyn-Noranda depuis quelques années. « Il m'arrive donc de "goûter" régulièrement la mine. Cette odeur de soufre qui s'infiltré dans votre système respiratoire et qui vous laisse une désagréable sensation de bouche pâteuse et de gorge qui pique. »
- Elle dit avoir « choisi de venir m'installer [ici] pour un meilleur avenir ». Alors quand elle se faire dire « puisque ça ne te convient pas, tu n'as qu'à rentrer chez toi », elle considère que son « chez-soi » est désormais à Rouyn-Noranda, où elle travaille, vit avec sa famille et paie ses impôts.
- Reconnaît que « 15 ng/m³, c'est déjà mieux que les conditions actuelles dans lesquelles nous vivons. Toutefois, ce n'est pas suffisant, vraiment pas suffisant. »
- Croit que Glencore dispose des ressources financières et des technologies « pour atteindre au plus vite les 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air dans les prochains mois, et ensuite les 3 ng/m³ dans les cinq prochaines années. »
- Ne croit pas « nécessaire que le gouvernement du Québec paye pour la modernisation de la Fonderie Horne ».
- « Je reconnais les efforts fournis par la Fonderie Horne dans la proposition du projet Aeries et son accélération dans le temps. Pourtant, il n'est toujours pas prévu d'atteindre les 3 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Or, c'est ce que demandent haut et fort la population et la Ville de Rouyn-Noranda. »
- Dans le projet Aeries, « une zone de transition verte est proposée pour 2024 ». Proposition intéressante, mais cela devrait se faire « dès le printemps 2023. [...] S'associer [à] des institutions présentes en ville, [...] comme l'UQAT par exemple, pour mettre en place cette barrière verte au plus vite ».
- « [Il n'y a rien] dans le projet Aeries qui parle de décontamination du lac Osisko, ou des forêts environnantes dans lesquelles les habitants et habitantes pratiquent leurs activités de loisirs. Oui, il est vrai que la Fonderie Horne s'engage à décontaminer les cours et les sols des particuliers, [...] [mais] la science montre aujourd'hui la gravité de la contamination des environnements forestiers et aquatiques causée par une pollution à l'arsenic dans l'air, et ses répercussions sur la santé des êtres humains. Où sont les propositions d'efforts de recherche pour une décontamination rapide et à long terme de notre environnement?
- « Où sont, également, les propositions d'installation de capteurs de mesures des différents contaminants de l'air en différents points de la ville de Rouyn-Noranda pour s'assurer du respect des normes?
- « [...] Ce n'est pas un combat pour la ville de Rouyn-Noranda seule, c'est un combat pour l'humanité et toutes les espèces vivantes de ce monde. »

Recommandations

- « Le respect des normes indiqués par l’OMS pour tous les contaminants atmosphériques, dont le 3 ng/m³ pour l’arsenic.
- « Imposer des limites journalières de concentration d’arsenic, de cadmium et de plomb dans l’air ambiant à Glencore est nécessaire et indispensable. Encore faudrait-il que ces limites journalières puissent être mesurées et qu’elles respectent les normes de l’OMS.
- « Diminuer les intrants dans un temps rapproché, et donc [...] réduire l’émission d’arsenic dans l’air, tout en maintenant le salaire actuel des travailleurs et travailleuses. »
- Glencore doit étoffer son plan d’action dans le but d’améliorer au plus vite la santé et la sécurité de la population de Rouyn-Noranda.
- Le gouvernement doit « faire respecter la loi à toutes les entreprises et multinationales présentes sur son territoire, en évitant “les passe-droits” quand il s’agit de la santé et de la sécurité de sa population ».
- « Tous les quartiers de la ville de Rouyn-Noranda devraient pouvoir bénéficier d’un air ambiant respectant les normes. »

6.2.65 Citoyen(ne) 64

Commentaires

- Réside dans le quartier Notre-Dame. Est en désaccord avec le projet d’autoriser à Glencore « un délai de cinq ans (donc d’ici 2027) pour atteindre le seuil moyen de 15 ng/m³ d’émissions d’arsenic ».
- Vit « un stress particulièrement important depuis les six derniers mois », en raison de tout ce qui a été dévoilé au sujet des émissions de la Fonderie Horne, de la contamination des sols et des poussières conséquentes à l’intérieur des maisons du quartier Notre-Dame. Surtout depuis qu’un spécialiste « professeur de chimie de l’environnement à l’Université de Montréal [a expliqué] que la pollution dans les sols autour d’une maison a un impact direct sur les poussières et la qualité de l’air de la maison », lors d’une entrevue télévisée, diffusée le 24 août 2022.
- Se référant à un plan du site de la Fonderie Horne, elle fait remarquer que « les sites d’entreposage de matières dangereuses recyclables sont situés dans la partie est du complexe de l’industrie. Ce fait est à mettre en relation avec les informations concernant les taux de contamination des sols des différents blocs résidentiels qui composent le quartier Notre-Dame ».
- « Il est clairement démontré par l’échantillonnage réalisé en 2019 que la partie est du quartier Notre-Dame semble avoir des taux de contamination plus élevés que dans les autres parties, la partie plus à l’ouest étant la zone ayant les taux les moins élevés.
- « [...] La dangerosité de la problématique de la contamination des sols suscite avec raison une grande inquiétude quant à de la présence de métaux lourds à l’intérieur des résidences. »

Recommandations

- Pour protéger la santé de la population, notamment celle qui est la plus exposée « aux émissions de métaux lourds de la Fonderie Horne, le seuil de 15 ng/m³ d'arsenic devrait être atteint dans un délai de 12 mois et la norme provinciale de 3 ng/m³ devrait être une visée d'ici cinq ans ».
- Le gouvernement et ses représentants ont la responsabilité de considérer toutes les informations pertinentes « et de prendre les mesures nécessaires pour minimiser de l'impact sur la santé de la présence de sols contaminés, notamment dans le secteur Centre-Est du quartier Notre-Dame ».
- « Concernant les zones du quartier les plus affectées par les émissions de la Fonderie, que ce soit :
 - 1) par les émissions fugitives, la zone est du quartier résidentiel [étant voisine] des entrepôts de matières dangereuses recyclables;
 - 2) ou celles provenant de la cheminée, cette portion du quartier étant aussi exposée aux vents dominants :
 - Que ces zones critiques soient priorisées quant aux travaux de restauration des sols;
 - Que des interventions (p. ex., financement d'un échangeur d'air, subventions afin de réduire les infiltrations d'air ou autre) soient faites pour assurer une amélioration de la qualité intérieure de l'air des résidences situées dans les parties du quartier qui sont plus exposées;
 - Que, dans le cas d'un éventuel projet d'expropriation ou de rachat de maisons, les résidences situées dans ces zones soient considérées comme le sont celles du quadrilatère Portelance-Carter. »

6.2.66 Citoyen(ne) 65

Commentaires

- L'auteur du mémoire dit présenter ici « un point de vue portant sur le concept de confiance envers les institutions québécoises censées représenter les piliers d'une démocratie véritable ».
- Il remonte au temps précédant l'implantation de la mine à Rouyn, en coiffant cette section du titre *Les débuts : une prise de possession des ressources naturelles marquée par la violence de l'industrie*.
- Il rappelle que « le territoire autochtone (anichinabé) environnant le lac Osisko n'a jamais fait l'objet de traité avec les autorités gouvernementales avant la planification de son peuplement colonial au début du 20^e siècle, et demeure encore aujourd'hui, d'un point de vue légal, un "territoire non cédé". [...] On attribue à Edmund Horne la découverte du riche gisement de cuivre à l'origine de la mine Noranda et de la fonderie Horne, même si, là encore, la tradition orale anichinabée a longtemps été ignorée à ce sujet. Il existe pourtant un récit issu de la communauté de Long Point qui affirme que ce sont les frères anichinabés MacKimoot qui ont découvert le gisement en 1909; l'information se relayant ensuite à d'autres prospecteurs, jusqu'à l'enregistrement officiel du "claim" par Edmund Horne ».

-
- « Dans un article du *Devoir*, daté du 24 février 1926 et rédigé par Émile Benoist, [...] [on] apprenait que d'importantes modifications de la Loi des mines étaient en branle dans la foulée de la découverte de Horne. La loi allait être modifiée pour tenir compte de la construction d'une fonderie en Abitibi. Dans le long extrait [reproduit dans le mémoire], on comprend que le gouvernement québécois d'alors se rangeait sans gêne derrière l'industrie minière. [...] Ce qui ressort de ce compte-rendu du journaliste Benoist, c'est que la compagnie désirant construire la fonderie a eu le beau jeu et l'appui inconditionnel du gouvernement.
 - « [...] Quelques décennies plus tard, dans les années 1970, les préoccupations environnementales prirent de l'importance à la grandeur du globe. [...] Un événement de mobilisation citoyenne [a été] organisé en septembre 1984 afin de manifester pour une meilleure qualité d'air.
 - « [...] Exactement 38 ans plus tard, en 2022, avec l'attention médiatique qui a permis à la population de Rouyn-Noranda et d'ailleurs au Québec de prendre conscience de l'ampleur du fiasco humain et environnemental que représente la fonderie Horne, un renouveau de mobilisation citoyenne a eu lieu. »
 - Pas question de faire ici « l'histoire de la mobilisation citoyenne », précise l'auteur du mémoire. « Notons seulement que le fonds Comité permanent sur l'environnement à Rouyn-Noranda, conservé à Archives et Bibliothèque nationale du Québec, Rouyn-Noranda, contient 2,57 m de documents textuels et des centaines de photographies, dont une grande partie touche le sujet de la Fonderie Horne entre 1974 et 2000.
 - « La similarité de ces deux événements de mobilisation citoyenne, ayant eu lieu à 38 ans d'intervalle, est troublante. Dans les deux cas, ce sont les citoyens qui ont dû se manifester haut et fort pour exprimer leur ras-le-bol devant l'inaction des institutions concernées. Dans les deux cas, la population faisait face à une entreprise menaçant de fermer ses opérations si les exigences devenaient trop élevées.
 - « Les apparences dans ce dossier ne sont pas bonnes du tout. [...] Dans mon cas, le degré de confiance accordé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques est pratiquement nul. La Direction de la santé publique ne récolte pas beaucoup plus de sympathie de ma part. »
 - Par ailleurs, les propos du directeur de la Santé publique du Québec sont difficiles à saisir : « J'ai eu beau tenter de comprendre la teneur des propos du D^r Boileau à Rouyn-Noranda, le 1^{er} septembre dernier, mais rien n'y faisait. En même temps qu'on nous confirmait que la situation actuelle était "inacceptable", on cherchait à nous dire qu'il était acceptable qu'on laisse la "situation inacceptable" perdurer cinq ans de plus. De quoi devenir fou.
 - « Quel message envoie-t-on? Que cinq ans de plus n'est pas dramatique? Le danger ici est de banaliser 95 ans de complaisance dans ce dossier. De demander encore aux gens de faire un compromis sur leur santé, plutôt que de demander à Glencore de faire un compromis sur ses profits pour moderniser son usine. Nous avons assez payé. Le fardeau à porter doit être inversé.
 - « [...] On dit souvent qu'il faut vivre avec le poids du passé à Rouyn-Noranda. Mais on a encore l'impression que ce passé est toujours vivant dans le type de décisions qui sont prises à Québec. L'année 1926 se confond avec l'année 1984, ou 2004, ou 2022... En quelle année sommes-nous vraiment? »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « La mise en place de pénalités financières proportionnées aux infractions environnementales commises (10 000 \$ n'est qu'une bagatelle pour une multinationale comme Glencore; c'est une insulte à l'intelligence de considérer de telles amendes comme étant dissuasives). La révocation du permis d'exploitation de la Fonderie Horne devrait être considérée dans l'éventualité du non-respect des conditions de la prochaine autorisation ministérielle. »

6.2.67 Citoyen(ne) 66

Le mot d'introduction de ce long mémoire (122 pages) se lit comme suit : « Ce gouvernement s'est impliqué à ce sujet à trois niveaux : la Santé publique, l'Environnement et l'Économie. Le document a donc été rédigé sur la base de ces trois niveaux. Il s'agit ici de démontrer l'importance d'imposer des limites claires et des échéanciers précis à une multinationale qui, jusqu'ici, a laissé se détériorer ses installations, a pollué sans contraintes suffisantes ni sanctions, mettant en danger la vie des citoyens qui vivent à proximité. »

Aux fins de synthèse du présent compte rendu, seules les grandes lignes de ce mémoire seront présentées. Pour en connaître le contenu plus en détail, la lecture du document original est suggérée.

Commentaires

- Après les pages d'introduction d'usage, le texte du mémoire débute par un rappel historique de l'implantation de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda, depuis le début de la mine Horne en 1922, « devenue plus tard la mine Noranda », jusqu'à aujourd'hui.
- L'auteure pose la question « Pourquoi des citoyens se sont-ils établis à proximité de la Fonderie Horne? », et y répond comme suit : « La Fonderie Horne a créé littéralement la ville de Noranda pour y établir ses employés et ses cadres intermédiaires. D'où la très grande proximité de l'usine. Certains commerces s'y sont développés, en parallèle avec ceux de la ville-sœur, Rouyn, créée pour un tout autre usage. »
- Il est brièvement question des activités citoyennes « [au regard] du problème de pollution et de ses conséquences », partant de 1977, jusqu'à la démarche de consultation publique qui s'est déroulée du 6 septembre au 20 octobre 2022.
- Le chapitre 2 s'attarde aux « considérations de santé publique » sur la teneur et sur la toxicité des émissions dans l'air de la Fonderie Horne. On y fait d'abord un relevé des études et des recherches sur le sujet, partant encore là de 1977 jusqu'à aujourd'hui.
- Les interventions du CISSSAT, entre 2019 et 2022, sont évoquées (communiqués, comptes rendus des rencontres du Comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance du quartier Notre-Dame et des diaporamas divers), et « les effets sur la santé » des contaminants sont décrits dans une partie du mémoire où est mise à contribution l'expertise du D^r Pierre Vincelette, pédiatre et néonatalogiste à la retraite.
- « Et que dit [...] la Santé publique régionale? » Le mémoire y répond en présentant un aperçu des conseils de l'institution « à l'usage des familles les plus exposées à l'arsenic et autres contaminants », comportant notamment « des mesures concernant la gestion

de l'extérieur de la maison ainsi que la consommation des légumes du jardin », de même que « des mesures suggérées pour les animaux de compagnie ».

- Toujours dans le chapitre 2, on parle de « l'intervention du comité interministériel » et de son rapport daté du 26 mars 2021, ainsi que des « considérations de santé publique » émises par l'INSPQ en juillet 2022, entre autres.
- Le chapitre 3 aborde les questions légales, énonçant les lois et les règlements qui touchent le sujet principal, se référant à quelques éléments de jurisprudence, et reprenant les articles les plus pertinents de la Loi sur la qualité de l'environnement, dont les articles suivants sont surlignés : 49, 70.5.1, 95.1 (paragraphe 4° et 7°) et 118.4.
- Le concept d'« acceptabilité sociale » fait l'objet du chapitre 4. Il y est question du comité ARET, du sondage mené à l'été 2022 par la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! des résidents du quartier Notre-Dame, du point de vue des médecins qui pratiquent à Rouyn-Noranda, des réactions de divers autres groupes de citoyens (Mères au Front, RN – Rebelle, Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue) et de la consultation publique, « une consultation... attendue de pied ferme ».
- Le chapitre 4 se termine par les « points de vue des partis de l'opposition » de l'Assemblée nationale du Québec et par « le point de vue des citoyens favorables au maintien des activités de la fonderie ».
- Le chapitre 5 est celui des « considérations économiques », où sont exposés les « revenus d'exploitation de la mine », « les réelles retombées économiques de la Fonderie, par rapport à la Ville de Rouyn-Noranda », ainsi que « les autres retombées économiques de l'entreprise », soit les emplois, les fournisseurs et les sous-traitants, et les commandites que l'entreprise octroie lors de la tenue d'activités socioculturelles à Rouyn-Noranda.
- Après quelques autres rubriques portant plus précisément sur Glencore – Fonderie Horne, le mémoire se termine en esquissant un « scénario du pire : fermeture de la fonderie ». Dans une telle éventualité, « nous ne serions pas dans la situation d'une mine abandonnée, un "site orphelin" puisque Glencore continuerait d'en être propriétaire. À ce titre, elle aurait l'obligation de décontaminer le site. Cette décontamination, à elle seule, durerait des mois (plus probablement des années) et générerait des retombées économiques pour la région (salaires des consultants, ingénierie, ouvriers, etc.) ».

Recommandations

- « Que l'autorisation gouvernementale [...] soit rédigée en faveur de la protection de la santé des citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda, qu'ils demeurent ou non à proximité des installations de Glencore–Fonderie Horne.
- « À compter du début de la nouvelle autorisation (novembre 2022), [exiger] un maximum de 15 ng/m³ d'arsenic, selon une moyenne annuelle.
- « Suivant les recommandations de l'INSPQ, les autres contaminants (métaux lourds : plomb, cadmium, nickel, etc.) doivent être ramenés aux taux prescrits par les normes. Les émissions de plomb de l'entreprise doivent être réduites, sur une base annuelle, à une concentration maximale de 100 ng/m³, de même que celles de cadmium, à 3,6 ng/m³. Pour ce qui est du nickel, le gouvernement ayant haussé le seuil acceptable en 2022, il faudra minimalement s'y conformer.

-
- « Il faut aussi éviter le piège du pollueur-mesureur. On doit s'assurer que les mesures sont prises en toute impartialité et sur une base journalière. (Les mesures prises [tous les] trois jours par l'industrie polluante n'étaient pas acceptables.)
 - « Toutes les données concernant la qualité de l'air doivent être disponibles, gratuitement, à tout citoyen qui en fait la demande. »

6.2.68 Citoyen(ne) 67

Commentaires

- Travailleur industriel, natif de Rouyn-Noranda. Se souvient très bien du « goût de la mine » dans les années 1990, mais, « comme pratiquement tous les citoyens de la ville », a toujours pensé « que les émanations de la fonderie n'étaient pas si pires. [...] Ça a été un choc lorsque toutes les études sur le sujet ont été publiées ».
- Se réjouit « de voir des nouvelles réglementations qui devraient être exigées par le gouvernement », mais voit « des lacunes et incohérences » dans la proposition actuelle.
- « Je sais très bien que ce n'est pas réaliste de partir de zéro et d'avoir une nouvelle usine après deux ou trois ans sans un effort majeur [...] quand on tient compte des études de faisabilité, de l'ingénierie de détails, de l'approvisionnement et de la construction elle-même.
- « [...] La Fonderie était au courant que leur seuil accepté jusqu'à présent était complètement démesuré et qu'ils auraient assurément à diminuer énormément leurs rejets dans un futur imminent.
- « [...] Pourquoi alors est-ce qu'on dit qu'une usine ne se construit pas en cinq ans, quand les modernisations auraient dû se faire il y a 20 ans. Personne d'autre que la Fonderie n'est à pointer du doigt, mis à part le gouvernement qui a permis à la Fonderie de polluer.
- « [...] La Fonderie Horne n'est pas la première compagnie qui doit faire des sacrifices pour s'adapter aux changements et moderniser ses installations. Certaines entreprises décident d'opérer [*sic*] de façon réduite afin de continuer à avoir certains revenus pendant les travaux, tandis que d'autres décident de fermer temporairement. Ces deux solutions n'ont jamais été abordées ni discutées, pourtant, elles peuvent faire partie de la solution.
- « [...] Il y a plusieurs moyens possibles d'y arriver. [L'entreprise pourrait :]
 1. Diminuer sa production à un minimum pendant la durée des travaux. Même si elle ne fait que peu ou pas de profits pendant ce temps, au moins elle absorbe les dépenses d'opérations fixes. Lorsque les projets seront complétés, la pleine production pourra recommencer en respectant les nouvelles exigences.
 2. Contrôler ses intrants afin de limiter ceux qui ont des hauts niveaux de contaminants. Plusieurs questions ont été posées à ce sujet lors de la rencontre publique d'information de la Fonderie Horne du 12 octobre 2022. La réponse générale était qu'ils ont une recette, qu'ils n'y dérogent pas, mais qu'effectivement, il y a des variations entre les intrants. Ils n'ont pas répondu directement si cela était possible ou pas.
 3. Arrêter ses opérations temporairement. Ce n'est pas la solution souhaitable, mais c'est une option possible. Lors de la construction de toute nouvelle usine ou bâtiment, tout domaine confondu, la phase de construction est une phase de dépenses seulement. Les

opérations recommenceront à la suite de la construction des infrastructures. Si la Fonderie devait recourir à cette option, ce serait sans doute une leçon d'humilité et un rappel qu'elle ne peut pas tout se permettre.

- « [...] Je ne comprends aucunement pourquoi l'atteinte du 3 ng/m³ est simplement mentionnée comme un objectif futur sans précision supplémentaire. [...] C'est inacceptable de ne pas exiger le respect de la norme québécoise dans la prochaine [autorisation]. L'échéance pour atteindre cette cible peut être discutable, mais il faut absolument qu'on y retrouve un échéancier fixe pour l'atteinte de cette norme.
- « De plus, je suis entièrement d'accord avec la prise de position de la Ville de Rouyn-Noranda [...] qui dit qu'"il n'appartient aucunement à la population de Rouyn-Noranda de décider des règles qui doivent être fixées. Remettre cette responsabilité entre les mains de citoyens et citoyennes est inacceptable".
- « Une question a été posée pendant la séance d'information, que j'ai trouvée très pertinente. Un citoyen a demandé à la Fonderie quel était son plan si le gouvernement demandait d'atteindre 3 ng/m³ après cinq ans? Leur réponse, en bref, était que cette exigence était hypothétique et qu'au final, ils n'ont pas de plan pour atteindre le 3 ng/m³.
- « [...] En industrie, quand on parle de gestion de risques, on parle de plan de mitigation afin d'identifier les risques et de prévoir des moyens pour atténuer ces risques. Dans le cas de la Fonderie Horne, un risque économique est lié au resserrement des normes environnementales. [...] Je serais très étonné que Glencore, une compagnie multinationale qui fait des milliards de profits annuellement, qui engage des milliers de professionnels qualifiés, n'ait prévu aucune situation dans [son] plan de mitigation où le gouvernement exigerait de respecter la norme provinciale de 3 ng/m³. Assurément que cette situation a été évaluée.
- « [...] La question n'est pas non plus si l'atteinte est possible ou pas, car le respect de la norme de 3 ng/m³ est réalisable, mais pas nécessairement avec le procédé, le volume de matériel traité et le type d'intrants actuels. La question est donc plutôt à quel prix. Est-ce que c'est parce que notre gouvernement n'a pas le courage d'être plus sévère ou est-ce par [...] manque de transparence de la Fonderie Horne que ce plan n'est pas présenté à la population comme une solution réelle et immédiate? Je crois personnellement que ces deux hypothèses sont vraies.
- « Les citoyens ont perdu confiance en la Fonderie Horne et [dans le] gouvernement. Depuis plusieurs décennies, la Fonderie pollue l'air et conteste le resserrement des normes. Le gouvernement, de son côté, a toujours laissé cette entreprise polluer à des limites qui ne sont tolérées nulle part ailleurs au Canada, le tout sans informer la population.
- « [...] Une autre question qui a été posée par une citoyenne lors de la séance d'information mérite d'être discutée. On demandait à la Fonderie Horne si elle reconnaît que ses rejets peuvent avoir des effets sur la santé des citoyens. La réponse était qu'ils ne peuvent pas se prononcer sur cette question, car ils ne sont pas des experts en santé. Je n'en reviens toujours pas de cette réponse, qui m'a laissé sans mot. La Fonderie n'a même pas l'humilité de reconnaître ce que la communauté scientifique a déjà prouvé unanimement maintes fois. Il n'y a aucun débat sur cette question, ce sont des faits prouvés.
- « [...] On parle souvent de l'impact économique de la fermeture de la fonderie comme une histoire d'horreur d'une ville fantôme que deviendra la ville de Rouyn-Noranda. [...] Je ne crois pas que l'impact serait aussi dramatique que certains le laissent sous-entendre. [...]

La ville de Rouyn-Noranda ne compte plus uniquement sur la Fonderie pour survivre économiquement, et ce, depuis longtemps.

- « [...] Malgré ces données et opinions personnelles, je ne souhaite pas nécessairement la fermeture de la Fonderie Horne. Cependant, je ne veux, en aucun cas, que la menace de fermeture de la Fonderie Horne soit un argument pour lui permettre de continuer à polluer excessivement. La Fonderie Horne n'a plus le pouvoir de négociation qu'elle avait auparavant. »

Recommandations

- Essentiellement les mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.
- Autre recommandation : « Une surveillance accrue par le gouvernement sur le respect des normes et le recours à des conséquences significatives pour la fonderie en cas de dépassement des limites permises. »

6.2.69 Citoyen(ne) 68

Commentaires

- Citoyennes de Rouyn-Noranda, professionnelles de la santé, et également mères de jeunes enfants. « Nous ne sommes pas natives de Rouyn-Noranda, mais avons rapidement été charmées par l'ensemble des attraits que cette ville comporte. »
- Étaient au courant, en s'installant à Rouyn-Noranda, « de l'existence de la fonderie et de ses activités. [...] Au sein de la communauté, l'idée était fortement véhiculée que la pollution problématique à Rouyn-Noranda était de l'histoire ancienne et que ce n'était plus un enjeu d'actualité. [...] Nous partions de l'idée que des normes sont exigées par le gouvernement et que ces normes étaient respectées par la fonderie ».
- Tout un choc pour elles « au fur et à mesure que les médias détaillaient l'ampleur des polluants » auxquels la population était exposée « en vivant à proximité de la fonderie ». Ont alors éprouvé « des sentiments de colère, d'indignation, de peur et de perte de confiance ». Autre choc en apprenant « que des informations pertinentes ont tardé à nous être transmises et que la Fonderie Horne n'a jamais été forcée de se conformer aux normes qui sont pourtant applicables ailleurs en province ».
- « Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement n'impose pas d'exigences plus strictes à l'égard de cette entreprise, ni pourquoi la Fonderie n'a pas de son propre chef pris les moyens pour tenter de respecter les normes de sécurité en vigueur. Nous ne sentons pas que notre santé et notre sécurité [sont] la priorité du gouvernement et nous craignons un manque de transparence et de bienveillance de la multinationale Glencore.
- « [...] Nous avons peur également pour l'attractivité de la ville. [...] Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, nous avons peur pour l'avenir de la ville et pour ses commerces, ainsi que pour les services offerts à la population. [...] Nous craignons également que cette prise de conscience collective ait un impact sur la santé mentale des Rouynnorandien(ne)s. »
- Elles se retrouvent devant un choix difficile. « D'une part, nous adorons notre qualité de vie, notre réseau social et tous les attraits de la ville. D'autre part, nous avons un important sentiment de culpabilité : soit l'impression de ne pas prioriser la santé de nos enfants en

faisant le choix de rester, soit le sentiment d'abandonner notre employeur et notre clientèle si au contraire nous choisissons de partir.

- « Qu'en est-il de ceux qui ont une liberté de choix limitée par différents facteurs et qui devront vivre avec les risques qui sont maintenant bien connus? Nous voyons ici une grande injustice qui va à l'encontre de nos valeurs.
- « [...] Lorsque nous regardons le plan proposé par la Fonderie pour réduire ses émissions, nous reconnaissons le travail ambitieux, la créativité et les efforts fournis par les travailleurs. Nous comprenons que des délais sont requis pour moderniser leurs installations. [Toutefois], nous déplorons [...] l'absence de précision sur les démarches qui seront faites pour éventuellement se conformer à la norme de concentration moyenne annuelle d'arsenic de 3 ng/m³.
- « [...] Nous tenions à formuler notre opinion, à laisser une trace, mais nous craignons tout de même que notre voix ne soit pas entendue et que les décisions à l'égard de la Fonderie Horne aient déjà été prises.
- « [...] Nous remettons en question l'ensemble de ce processus de consultation publique : les citoyen(ne)s de Rouyn-Noranda ne devraient pas avoir à décider du niveau de pollution auquel ils jugent acceptable d'être exposé. La majorité des citoyens, dont nous faisons partie, ne possèdent ni l'expertise ni les connaissances pour consentir de façon éclairée et bien peser les risques d'un tel choix.
- « Nous croyons que le rôle du gouvernement devrait être de faire appliquer les normes qui ont déjà obtenu un consensus scientifique, soit les normes qui sont appliquées partout ailleurs en province.
- « [...] Nous jugeons qu'il est inacceptable que les citoyen(ne)s de Rouyn-Noranda continuent à compromettre leur santé, leur sécurité et l'attractivité de leur ville. De même, nous estimons que la Fonderie Horne n'a pas été confrontée à suffisamment d'exigences en matière de protection de l'environnement et de santé publique au fil du temps. Il semble qu'une forte pression sociale et politique soit nécessaire pour faire comprendre à la multinationale Glencore l'urgence d'agir. »

Recommandations

- Essentiellement les mêmes recommandations que dans le mémoire modèle.

6.2.70 Citoyen(ne) 69

Commentaires

- Citoyen de Rouyn-Noranda, revenu dans sa ville natale après des études à l'extérieur de la région, avec sa conjointe qui « a accepté de quitter [...] pour venir s'installer et vivre ici ».
- « À la lumière des informations dont nous disposons, il est clair que la situation actuelle est inacceptable et nécessite des actions concrètes et immédiates. Bien que leur crédibilité ait été mise à mal dans les dernières années, [...] les institutions gouvernementales [doivent prendre] leurs responsabilités et [agir] fermement pour contraindre Glencore–Fonderie Horne à respecter les normes québécoises en vigueur de façon à protéger la santé et la sécurité des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda. »

-
- L'objectif premier d'une multinationale comme Glencore est de « générer un maximum de profits pour ses actionnaires. Pour arriver à cette fin, les dirigeants de ces entreprises mettent à l'œuvre tous les moyens légaux et bien souvent illégaux à leur disposition. »
 - « Le passé de ville mono-industrielle de Rouyn-Noranda est marqué par des événements déplorables trop souvent oubliés. [...] Tout porte à croire que "la Noranda" a pris bien davantage qu'elle n'a donné à la communauté de Rouyn-Noranda pendant un siècle d'existence.
 - « [...] Il est frappant que constater que, depuis quelques années, des cas de pollutions de l'eau et de l'air par la fonderie dénotent des infrastructures vieillissantes qui s'avèrent inadéquates pour assurer la sécurité des citoyens et des citoyennes. La plupart des catastrophes industrielles ayant eu cours depuis le [début du] 20^e siècle sont précédées par des mesures visant à réduire les coûts d'exploitation qui se traduisent principalement par une négligence dans l'entretien des infrastructures et une réduction des mesures de sécurité. L'incendie de la plateforme de forage Deepwater Horizon (2010) dans le golfe du Mexique, l'explosion dans le port de Beyrouth (2020) ou celle de l'usine de Bhopal en Inde (1984) sont autant d'exemples. Plus près de nous, la tragédie de Lac-Mégantic (2013) est le fruit de circonstances très similaires à celles qui ont actuellement cours à Rouyn-Noranda.
 - « [...] Les événements des dernières années ont dévoilé à quel point le gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement, de même que les services de Santé publique agissent systématiquement de manière à faciliter les activités industrielles de l'entreprise Glencore. Application à géométrie variable des normes environnementales, atténuation et dissimulation de données, discours complaisants et malhonnêtes, incapacité de faire appliquer les lois en vigueur : voilà ce à quoi les citoyens et citoyennes sont maintenant habitué(e)s.
 - « Il est évident que ceux et celles qui suivent de près le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda ont perdu toute confiance envers les élu(e)s et les institutions gouvernementales. Les gestes posés et les discours [...] tenus au cours des dernières années ont tout pour accentuer le cynisme et la démobilisation citoyenne, ce qui sert une fois de plus les intérêts de Glencore.
 - « Certains politiciens et les dirigeants de la Fonderie ont recouru massivement à la menace de la fermeture de l'usine dans le cas où elle serait contrainte de se soumettre aux normes en vigueur. [...] En réalité, la ville de Rouyn-Noranda dispose maintenant d'une économie diversifiée, d'autant plus que le contexte de pénurie de main-d'œuvre offre un grand nombre d'opportunités pour quiconque se retrouverait au chômage. D'ailleurs, la situation actuelle entache sérieusement la réputation de la ville de Rouyn-Noranda et les conséquences d'une mauvaise qualité de l'air ont et continueront de générer des difficultés de recrutement pour plusieurs entreprises et organismes rouynorandais.
 - « [...] En somme, il faut faire preuve d'aveuglement volontaire ou d'ignorance pour se montrer conciliant et chercher à adoucir les exigences envers Glencore, une entreprise voyou et plusieurs fois milliardaire. La littérature démontre clairement que le laxisme à l'égard de ce type d'entreprise coûte davantage aux sociétés qui les hébergent qu'il ne leur en rapporte.
 - « [...] J'en appelle à la lucidité et à la rationalité de ceux et celles qui ont le courage et le pouvoir de mettre fin à une injustice qui dure depuis trop longtemps. Les résidents et résidentes de Rouyn-Noranda méritent autant que tous les Québécois et Québécoises de

bénéficier d'une qualité de l'air à la hauteur des normes provinciales et que leurs représentant(e)s prennent leurs responsabilités. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Que les manquements à ces exigences soient sévèrement punis, à la hauteur des capacités financières de Glencore et qu'advenant l'incapacité d'atteindre ces normes, [...] l'usine soit fermée temporairement ou définitivement. Le cas échéant, que les travailleurs et travailleuses soient dûment supporté(e) [*sic*] par le gouvernement sur le plan financier et sur le plan de la réorientation professionnelle.
- « Qu'une commission indépendante soit mise sur pied pour piloter le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et pour évaluer le potentiel de catastrophe industrielle que représentent les activités industrielles de la fonderie. »

6.2.71 Citoyen(ne) 70

Commentaires

- Établi à Rouyn-Noranda depuis peu, l'auteur du mémoire se dit une personne « engagée dans son milieu » et pour qui « la santé est plus importante que l'argent ».
- Plusieurs facteurs l'ont attiré à Rouyn-Noranda, dont « la proximité de la nature ». S'est installé dans sa nouvelle ville « sans connaître l'ampleur des émanations polluantes émises par la Fonderie Horne ».
- Croit que « le MELCC en demande trop peu » à Glencore, « et que le 15 ng/m³ d'arsenic est une demi-mesure ». Un délai pour l'atteinte du 3 ng/m³ devrait être imposé à l'entreprise « puisque c'est cette valeur qui est la norme québécoise ».
- Souligne « la lâcheté du gouvernement [...] de s'en remettre à la population [au] regard de cette décision. [...] C'est un grand manque de leadership ».

Recommandations

- Pour bonifier le plan de la Fonderie Horne, cette personne propose de déplacer en partie le quartier Notre-Dame. « On parle d'une action concrète pouvant être mise en action rapidement pour assurer que personne ne réside dans le rayon où l'émission est à 15 ng/m³. De plus, comme c'est un quartier à faible revenu, il pourrait y avoir une [contribution] financière gouvernementale dans ce projet. Ceci pourrait aussi :
 - Faciliter la décontamination des sols;
 - Permettre l'érection de structures pouvant réduire la pollution sonore de l'activité industrielle. »
- « [Que] le gouvernement fasse preuve de bonne foi et de leadership dans le dossier. »

6.2.72 Citoyen(ne) 71

Commentaires

- Le mémoire s'intitule *Analyse critique du rapport du 11 mai 2022 du Comité consultatif de biosurveillance de l'état de santé de Rouyn-Noranda et recommandations sur le renouvellement de l'attestation ministérielle des émissions de la Fonderie Horne*.
- Selon l'auteur de ce mémoire, le Comité consultatif a produit « une compilation de données présentant certains indicateurs de santé de Rouyn-Noranda qui ont provoqué une onde de choc considérable dans la population de Rouyn-Noranda et dans tout le Québec. Ces données ont brossé un portrait extrêmement défavorable de l'état de santé de la population de la ville de Rouyn-Noranda, mais celui-ci se démarque de façon étonnante du Portrait de santé de la ville de Rouyn-Noranda (CISSSAT) présenté en 2021 ».
- « Après une étude approfondie des différentes données disponibles, il m'apparaît que le portrait de santé de la ville de Rouyn-Noranda est beaucoup plus nuancé et plus positif que celui présenté par le Comité consultatif de biosurveillance du CISSSAT dans son rapport du 11 mai dernier.
- « Pour établir le portrait de santé plus juste, il est important, à mon avis, de tenir compte de ces trois facteurs :
 - Il faut absolument tenir compte des publications antérieures pour être en mesure d'éviter de surpondérer les résultats d'une compilation donnée [...];
 - Il est fortement suggéré de tenir compte également de plusieurs indicateurs interreliés pour confirmer une tendance sur un élément donné [...];
 - Il est préférable de comparer également les données de santé à la moyenne régionale (Abitibi-Témiscamingue), parce que les données socioéconomiques de la population sont plus homogènes qu'avec celles de l'ensemble du Québec [...]. »
- Tenant compte de ces trois facteurs, l'auteur a refait l'analyse de trois éléments du rapport du Comité consultatif :
 - L'espérance de vie à Rouyn-Noranda;
 - La grossesse et les naissances;
 - La santé pulmonaire et cancer du poumon.
- Ses conclusions se résument comme suit : « Malgré les mises en garde initiales concernant les différents facteurs pouvant expliquer les inégalités observées, il n'en demeure pas moins que la présentation [du rapport du Comité consultatif] a été structurée comme si toutes les inégalités de santé observées à Rouyn-Noranda pointaient vers la Fonderie Horne. C'est du moins ce que les médias, les politiciens ainsi que le grand public ont retenu. » Des titres de nouvelles des médias sont donnés en exemple.
- « En réalité, le portrait de santé de la ville de Rouyn-Noranda est beaucoup plus positif que celui présenté dans le rapport du Comité de biosurveillance et, en ce sens, une rectification des faits est nécessaire, bien qu'il soit très difficile de réparer après coup les dommages qui ont été causés à la réputation de la ville de Rouyn-Noranda. Les conséquences sur la population de Rouyn-Noranda sont nombreuses et bien réelles. »

Recommandations

- « Après revue de toutes les données disponibles et des travaux réalisés par l'INSPQ, **je suis en accord avec le projet présenté par la compagnie Glencore relativement au renouvellement de l'autorisation ministérielle pour ses émissions.** » (Le « gras » est de l'auteur.)
- La section des recommandations que l'auteur a présentée dans son mémoire n'appelle pas à des actions particulières. Cependant, après la prise de position affirmée ci-dessus, il énumère ici plutôt des arguments à l'appui de sa position. En voici des extraits :
 - « Les citoyens de Rouyn-Noranda ont cohabité avec la présence d'une fonderie depuis 95 ans. [...] »
 - « Le directeur de l'Institut national de la Santé publique du Québec, le Dr Luc Boileau, a clairement expliqué que le seuil de 15 ng/m³ constitue un seuil sécuritaire pour les jeunes enfants, même en posant comme hypothèse très conservatrice une exposition à l'extérieur pendant 24 heures par jour. [...] »
 - « Les chercheurs associés à l'INSPQ viennent de publier récemment un rapport (oct. 2022) et viennent encore réaffirmer que la norme de 15 ng/m³ constitue un seuil protecteur pour la population. [...] »
 - « Il est bon de signaler que les normes concernant l'arsenic ne sont pas uniformes à travers le monde. [...] »
 - « Dans le même ordre d'idée, le concept de l'évaluation du risque acceptable aux États-Unis, pour une situation similaire à la Fonderie Horne, est de 3 sur 100 000, tandis que le risque acceptable au Québec est de 1 sur 1 000 000. [...] »
 - « L'échéancier de cinq ans présenté par Glencore peut apparaître long aux yeux de certains, mais la réalisation d'un tel projet d'ingénierie aussi complexe dans un délai de cinq ans représente déjà un défi en soi. »
- L'auteur termine son mémoire sur ce propos : « Je demeure convaincu que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques saura faire la part des choses entre les revendications bruyantes d'une minorité opposée au projet proposé par Glencore et celles de la majorité silencieuse. »

6.2.73 Citoyen(ne) 72

Commentaires

- « Le gouvernement doit remplir son rôle de protection de la santé de l'ensemble des Québécois et [...] la population de Rouyn-Noranda, particulièrement celle du quartier Notre-Dame, ne doit pas être considérée comme des citoyens de seconde zone. »
- Après avoir énoncé d'emblée « sa position », l'auteur du mémoire explique son propos en faisant d'abord état des « inquiétudes et demandes des citoyens et des spécialistes ». Elle fait référence ici à une série de lettres ou de mémoires rendus publics, présentés par les groupes ou personnes qui suivent, entre autres : un collectif de médecins et de professionnels de la santé de la région de Rouyn-Noranda, l'Association des spécialistes en médecine préventive du Québec, trois médecins du comité IMPACTE (Initiative médicale pour une action contre la toxicité environnementale), le pédiatre

Pierre Vincelette, un collectif de 126 personnes ayant signé une lettre publiée dans *Le Devoir* du 29 septembre 2022, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, la mairesse de Rouyn-Noranda.

- L'auteure aborde ensuite brièvement les « coûts pour la santé des citoyens et le système de santé » ainsi que les « autres coûts associés à la présence de Glencore », soit, pour ce dernier élément :
 - Les coûts environnementaux (« déversement des eaux usées dans lac Osisko, nombreux contaminants dans l'air (As, Cd, Pb...), une soupe dont on ne connaît pas les effets cumulatifs, contamination des sols »);
 - Les coûts sociaux et économiques (« Ça freine le développement, ça engendre des coûts et ça agit sur l'attractivité de la région. »);
 - Les subventions accordées.
- Enfin, elle fait état d'un « manque de transparence », exposant « les tribulations de *La Presse* pour obtenir de l'information du MELCC » ainsi que « la gestion des intrants et le manque de transparence de l'entreprise ».

Recommandations

- « Le gouvernement a le devoir d'exiger des dirigeants de l'entreprise Fonderie Horne qu'elle se conforme à la norme sécuritaire de 3 ng/m³ d'arsenic d'ici cinq ans, et qu'elle atteigne la norme intermédiaire de 15 ng/m³ d'ici un an.
- « [Le gouvernement doit également] s'assurer du respect des normes pour tous les contaminants émis, en réponse aux demandes de nombreux organismes et intervenants.
- « Il doit rendre disponible le registre des exemptions environnementales accordées aux entreprises, tel que le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement depuis 2017 et qui n'est toujours pas accessible.
- « Le gouvernement devra aussi faire preuve de plus de rigueur et de transparence.
- « [...] Il doit oublier son idée de référendum. »

6.2.74 Citoyen(ne) 73

Commentaires

- Malgré son titre, le mémoire intitulé *Le monde selon Horne et les conditions de la désobéissance civile*, « encourage plutôt à la réflexion et au dialogue » qu'à l'« activisme violent ». De plus, dans sa pratique pédagogique, l'auteur « vise en partie à développer cette vertu » qu'est l'impartialité, « un idéal à chérir dans cadre d'une délibération éthique ».
- Il s'attarde d'abord à « décrire le genre "d'intellectuels" que sont ces jeunes entre 17 et 20 ans. [...] Ils sont comme des "idéalistes lucides" », donnant en exemple Greta Thunberg. « Comparativement à l'enracinement socioéconomique et historique d'un adulte, mes étudiant(e)s ont un potentiel d'impartialité nettement supérieur à ce dernier », affirme-t-il.

-
- « Notez aussi que ces jeunes ont connu un contexte de crise jamais envisagé par leurs parents. Ils sont venus au monde avec la crise climatique; ils ont vécu la crise sanitaire; ils envisagent la possibilité d'une troisième guerre mondiale depuis la crise ukrainienne et, enfin, ils auront, et ils le savent, à gérer la crise démographique qui frappe le Québec. Mes étudiant(e)s ont le sens des responsabilités. Je l'ai observé à de multiples reprises en contexte de pandémie. »
 - L'auteur parle ensuite de dilemme, de trilemme et de « quadrilemme ». « On définit la notion de dilemme comme une alternative à l'arbitrage compliqué, voire douloureux, entre deux possibilités, deux idéaux, deux solutions exclusives l'une de l'autre. Le trilemme constitue une notion plus complexe que le dilemme : il fait intervenir trois termes, trois possibilités, trois objectifs qui ne pourront pas être atteints simultanément, qui ne sont donc pas compatibles, pas conciliables. [Exemple :] le trilemme du consommateur qui veut acheter un produit beau-bon-pas cher. [...] Ce qu'on peut dire du "quadrilemme", c'est que la compatibilité entre les termes visés est plus complexe et la solution qui respecte l'ensemble des quatre idéaux est moins probable ou pratiquement irréalisable. [...] Les dilemmes sont infernaux. »
 - L'auteur du mémoire fait de la situation actuelle à Rouyn-Noranda un quadrilemme, expliqué au moyen d'une illustration. Les quatre éléments sont, dans l'ordre circulaire présenté :
 - « Les droits et libertés individuelles, par exemple, l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés;
 - La santé publique, ou l'atteinte rapide du 3 ng/m³;
 - L'acceptabilité sociale, ou la tolérance citoyenne au regard de l'échéancier commun et des risques acceptables : 5 ans et 15 ng/m³? (Tolérance à l'écoanxiété);
 - L'utilité économique, notamment la prospérité privée et publique (650 emplois directs et 1 800 indirects).
 - « Donc, dans l'ensemble, nous avons quatre idéaux. Et il va sans dire que le respect de chacun maximise le "bien commun". [...] La tension sociale qui règne à Rouyn-Noranda s'effectue au niveau de cet idéal démocratique qu'est l'acceptabilité sociale : 15 ng ou 3 ng et pendant combien de temps.
 - « La question posée [aux étudiants] : Serait-il moralement acceptable d'effectuer des actions de "désobéissance civile" non violente sur les installations de la Fonderie Horne, événements analogues au blocage de la mine de charbon de Hambach en Allemagne? [...] Dans le cadre de cet exercice, les revendications du comité ARET serviront de mobile à la désobéissance civile.
 - « Dans le cas de la Fonderie Horne, les actions de désobéissance civile visent à ce que le gouvernement respecte le droit, sa loi et sa norme. La désobéissance civile est un appel public adressé à la majorité et à ceux qui ont le pouvoir politique. Pour Rawls (John Rawls, philosophe américain), ce mouvement de contestation doit impérativement s'inspirer de principes supérieurs de justice [...] et] la désobéissance civile est un moyen de dernier recours. »
 - L'auteur conclut ainsi son mémoire : « Mon désir profond serait de diffuser ces travaux dans le cadre de cette consultation afin que vous puissiez comprendre qu'une jeune génération souhaite ardemment un monde meilleur et une ville enfin émancipée de son historique de Capitale nationale de la pollution. [...] Je souhaite que nos élus ne fassent pas de Rouyn-Noranda le prochain "Love Canal" de par sa notoriété négative et

historique. Ne faisons pas de Rouyn-Noranda un modèle international de gestion irresponsable de la Santé publique comme le fut tristement Walkerton. »

Recommandations

- « Le respect de la parole du ministre de l'Environnement : "Nous l'avons maintes et maintes fois répété : nous ne ferons aucun compromis sur la santé des citoyens. [...] On le réitère, si Glencore ne réussit pas à se conformer aux exigences gouvernementales, la Fonderie Horne devra fermer ses portes".
- « L'atteinte rapide de la norme de 3 ng/m³ d'As [arsenic] pour tous les citoyens.
- « Que la Ville de Rouyn-Noranda considère dès maintenant les travaux inhérents au déménagement complet des quartiers visés par le dépassement de la norme nationale de 3 ng/m³ d'As [arsenic] à l'instar des travaux effectués à la ville de Malartic.
- « Que les pouvoirs publics, municipaux et gouvernementaux, y compris la Sureté du Québec, soient tenus de faire tout leur possible pour respecter et protéger le droit à la vie, à la sécurité et à la santé des désobésisseurs. [...] La non-violence est une visée commune. »

6.2.75 Citoyen(ne) 74

Commentaires

- Ancien citoyen de Rouyn-Noranda. Se dit reconnaissant de pouvoir se faire entendre, mais avoue manquer de confiance au regard des consultations publiques. Craint « que les dés ne soient déjà joués et que, indépendamment de la volonté de la population de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi, l'on octroiera un nouveau sursis de cinq ans à Glencore ».
- Craint « terriblement que l'INSPQ ne soit devenu (ou n'ait toujours été) qu'une organisation de façade derrière laquelle se cachent nos élus qui ne souhaitent assumer ni avouer les raisons motivant certaines décisions ». Il croit « essentiel » que cette institution « assume pleinement son rôle de défenseur de la santé publique en se rangeant du côté de la population et en recommandant, voire en exigeant du gouvernement, qu'il impose le respect de la norme de 3 ng/m³ d'ici 12 mois ». De son côté, le MELCC « nourrit forcément l'illusion que les décisions seraient prises en fonction de ce que dit l'INSPQ ».
- S'est intéressé « aux informations contenues dans le Registre des lobbyistes du Québec (le Registre) » et aux « cuillérées de glaçage que sont ces formulations de mandat ». « Je retiens plutôt de cette recherche l'ampleur de l'inégalité du pouvoir d'influence régnant entre une multinationale et la population dont elle cherche à profiter au meilleur de ses capacités. » Il fait état des mandats de lobbyistes à la charge de Glencore, dont il a pris connaissance dans le Registre : Madame R, l'Association minière du Québec et, « chose surprenante », la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN), qui « se lève également à la défense indirecte de l'entreprise, bien qu'elle en reconnaisse clairement les impacts négatifs ».
- Conclut ainsi l'exposé de cette section du mémoire : « Face à la pression de tels groupes et individus, aux moyens qu'ils sont en mesure de déployer et à la position durable et préférentielle dont ils bénéficient auprès des décideurs, il m'apparaît douteux d'affirmer

que la voix inquiète d'une population entendue dans un court délai d'un mois et demi ait une portée égale à la leur. »

- Suit un « bref historique de la fonderie et évolution de ses crachats ». « Jamais dans l'histoire de la Fonderie, cette dernière n'a cherché à réduire ses émissions de polluants par sa seule bonne volonté. »
- En novembre 2004, à la suite de la publication par l'INSPQ, d'un Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda, la Fonderie Horne a réagi. Graphiques à l'appui, « on relève en effet qu'en dépit d'un discours voulant qu'elle ne soit techniquement pas capable de réduire ses émissions de polluants aux seuils demandés, l'amélioration est quasi instantanée entre 2004 et 2005 pour un grand nombre de polluants. Les sceptiques ont de quoi être confondus : la fonderie était et est donc encore parfaitement capable de réduire ses émissions lorsque c'est exigé d'elle ».
- Par ailleurs, « des employés et d'ex-employés l'affirment, des études le démontrent et les données historiques le prouvent : la gourmandise de la Fonderie en intrants rentables, mais ô combien contaminés, résulte en [sic] des émissions aussi fortes qu'optionnelles ».
- Dès lors, « il est non seulement réaliste, mais carrément nécessaire d'exiger de la Fonderie qu'elle agisse dans l'immédiat puisque nous savons que c'est techniquement faisable, ne serait-ce qu'au niveau des intrants ».
- La section du mémoire intitulée *Caution contre précaution* débute par ce commentaire de l'auteur : « S'enrobande de la robe verte du "greenwashing" en affirmant contribuer à la lutte aux changements climatiques par le biais [sic] de ses activités de "recyclage" de matériaux électroniques, la Fonderie ne cherche ni plus ni moins qu'à diviser les opinions à son sujet et à se mériter une apparente vertu qu'elle ne mérite de toute évidence absolument pas.
- « [...] Il m'apparaît impératif de reconnaître dès aujourd'hui que la Fonderie Horne n'est ni plus ni moins qu'un grand pollueur ne se méritant pas plus de permissions spéciales qu'un petit producteur et qu'elle doit donc se conformer aux normes et, notamment, à la norme de 3 ng/m³ pour l'arsenic d'ici cinq ans. Afin de ne pas nous retrouver avec les mêmes problèmes de santé subis par la population en raison de l'émission de terres rares ou d'autres contaminants, dans 40 ans, et comme c'est actuellement le cas avec nos erreurs passées concernant les émissions d'arsenic, de cadmium et de plomb, il m'apparaît plus qu'essentiel d'assujettir la fonderie au respect des lois et des normes actuelles (au minimum) et à venir (moyennant une vigilance et un contrôle accru sur cette industrie de la part de nos dirigeants). »
- La dernière section du mémoire porte sur l'entreprise multinationale : « Glencore n'est – comme tous ses partenaires et concurrents, ce qui n'a évidemment rien de surprenant – qu'une énième pieuvre internationale dont les tentacules s'infiltrèrent dans les paradis fiscaux et les failles du système.
- « [...] Il est donc clair, ici, que non seulement Glencore possède-t-elle largement les moyens financiers pour assumer seule la réduction de l'empoisonnement qu'elle fait subir à la population et à l'environnement abitibiens, mais encore, il est absolument impératif que les gouvernements du Québec et du Canada n'offrent pas un dollar de soutien à cette entreprise cumulant les activités [...] dans le seul but de maximiser ses profits pourtant déjà astronomiques et pour des activités susceptibles d'empirer directement l'ampleur et les conséquences des changements climatiques. »

Recommandations

- Mêmes recommandations que dans le mémoire modèle et, en sus :
- « Suivant le principe du “pollueur-payeur”, voire “empoisonneur-payeur” dans le cas présent, Glencore devrait être le seul acteur à déboursier [sic] pour l’application de chacune de ces demandes. »

6.2.76 Citoyen(ne) 75

Commentaires

- Professionnel de la santé qui réside dans « la deuxième ville la plus polluée du Canada ». Sa formation particulière lui a permis d’intégrer la « Méthode scientifique », « capable d’analyser dans les détails un sujet, avec une perspective cartésienne de doute fondamental des données précédentes, afin de travailler à élaborer une théorie qui permettrait de bâtir un modèle non seulement explicatif, mais surtout prédictif du phénomène étudié. Le but : faire avancer notre capacité à améliorer quelque chose ».
- Croyait alors que le problème de pollution à Rouyn-Noranda était réglé puisqu’on ne voyait plus « la fameuse brume verte qui étouffait les citoyens [...] depuis la construction du plan [de l’usine] d’acide. [...] Comme tout le monde, je parlais du principe que puisque j’agissais de façon responsable comme [...] citoyen, les autres faisaient de même : la fonderie, la mairie, la santé publique, le gouvernement provincial. [...] À ma grande honte, il a fallu le cri du cœur du D^{re} Marie-Pier Lemieux pour que je me réveille. La lettre, appuyée par les médecins de Rouyn-Noranda, a produit un choc local et national. Tout le monde connaît la lettre. »
- Appuie les positions des comités ARET et IMPACTE puisqu’il a participé à la rédaction ou la révision de leur mémoire respectif.
- Dans la section intitulée *Impacts sur la santé : le passé* du mémoire, l’auteur revient sur le rapport BEST de 1979 du gouvernement du Québec (BEST, pour Bureau d’étude sur les substances toxiques), puis sur celui du comité interministériel de 2004 réunissant l’Environnement et la Santé.
- La section suivante, intitulée *Impacts sur la santé : le présent*, évoque les quatre campagnes de biosurveillance entre 1989 et 1999, et s’attarde plus longuement sur le rapport de biosurveillance de 2019 qui « changea la donne en raison des préoccupations sérieuses pour la santé émises par les auteurs de la DSPu régionale. Leurs conclusions étaient sans appel : “Considérant l’importance du potentiel toxique et cancérigène de l’arsenic et du fait que certains des effets qui lui sont associés sont sans seuil, il importe de diminuer le plus possible l’imprégnation de la population du QND à ce contaminant, et ce, spécialement si l’exposition est continue dans le temps ou amplifiée synergiquement avec d’autres métaux, tels que le plomb et le cadmium, comme c’est le cas dans ce quartier” ».
- Dans la dernière section du mémoire, avant la conclusion, l’auteur aborde les projections de l’Institut national de la santé publique du Québec sous le titre *Projections de l’INSPQ : le risque de l’évaluation du risque* ». Il rappelle qu’en juin dernier, l’INSPQ a produit le document intitulé *Évaluation du risque cancérigène attribuable aux concentrations d’arsenic et de cadmium dans l’air de la ville de Rouyn-Noranda*. Il commente cette analyse de son point de vue de spécialiste, références à l’appui.

-
- Il conclut comme suit : « Mon exposé n'est aucunement une remise en question de la compétence des auteurs de l'étude, car je ne suis pas toxicologue, mais un constat des importantes limitations des modèles de prévision toxicologiques sur les populations tels qu'utilisés actuellement. Les scientifiques sont limités par la capacité des modèles théoriques disponibles au moment où on leur demande de répondre à une question qui engage le futur, et rien n'est plus incertain que le futur. Les auteurs expriment d'ailleurs cela à la fin de leur document : "Pour conclure, les émissions historiques d'arsenic et de cadmium de la Fonderie Horne sont associées à un risque estimé accru de cancer dépassant le seuil de risque considéré comme négligeable au Québec. Bien que, comme pour tout processus similaire, l'évaluation du risque toxicologique réalisée ici comporte des incertitudes, ce dépassement des balises convenues au Québec incite à agir rapidement pour réduire les émissions, en particulier celles d'[arsenic]. [...] Toutes les actions visant la réduction des émissions auront un impact positif sur le risque cancérigène futur des plus jeunes et des prochaines générations" (Valke, juin 2022).
 - « On ne peut que louer leur recommandation à une action rapide. Le problème historique à Rouyn-Noranda est que le MELCC a toujours peu ou pas suivi les recommandations des spécialistes en Santé publique, ce qui est encore actuellement le cas. »

Recommandations

- Précédées du titre *Puisqu'il faut proposer quelque chose*, les recommandations de l'auteur reprennent intégralement celles du comité IMPACTE, telles qu'elles ont été résumées et inscrites dans le mémoire de ce regroupement.
- « Bien que le plan proposé permette certains gains sur la santé, les délais pour l'atteinte des cibles sécuritaires apparaissent trop longs. Nous recommandons donc :
 1. Le respect de la norme québécoise de 3 ng/m³ dans l'air pour l'arsenic et le respect des normes québécoises officielles pour tous les métaux et contaminants au courant de l'autorisation ministérielle à délivrer en novembre 2022, soit d'ici cinq ans maximum;
 2. L'atteinte de la cible intermédiaire de 15 ng/m³ avec toutes les contraintes associées (respect des seuils quotidiens, respect des seuils pour tous les métaux) au cours de la prochaine année;
 3. La décontamination des sols touchés par l'activité industrielle de l'entreprise en visant les seuils les plus protecteurs.

Recommandations supplémentaires en lien avec le maintien d'un environnement sain et sécuritaire et la prestation de soins de santé adaptés : surveillance accrue de l'état de santé, évaluation de la pertinence d'un programme de dépistage du cancer du poumon, surveillance accrue de l'exposition environnementale, davantage de transparence de l'entreprise et des instances de régulation, [soutien] gouvernemental pour des soins de santé adaptés à la population. »

- L'auteur termine son mémoire sur cette réflexion. « Quand j'ai choisi le titre du mémoire, je me suis inspiré du principe logique du rasoir de Hanlon : "Ne jamais attribuer à la malveillance ce que la bêtise suffit à expliquer". Je préfère cela, à croire que tant de bureaucrates depuis tant d'années aient intentionnellement décidé de soumettre la population de Rouyn-Noranda à un tel risque pour la santé. »
- Et sur ces commentaires : « Le contenant de la consultation n'est pas le problème. Le problème, c'est le contenu. [...] Beaucoup de personnes qui maîtrisent très bien le dossier

s'attendent à ce que, malheureusement, quelle que soit la qualité et la quantité de la preuve amenée par les mémoires déposés, le contrat de Glencore soit renouvelé selon les termes proposés par le MELCC, sans plan précis [ni contraintes] de surveillance pour la réduction de l'arsenic et autres contaminants, avec un objectif de 15 ng/m³, dans cinq ans. [...] Nos mémoires posent très bien la problématique de Rouyn-Noranda et pointent du doigt ceux qui en ont été responsables et continuent à aller dans le même sens. Les "décideurs" qui liront (peut-être) nos mémoires doivent commencer à comprendre qu'ils ont affaire à des gens très informés, très solidaires et qui ne "lâcheront pas le morceau" avant d'avoir gain de cause, car la "cause" est simplement la survie de leur communauté. La consultation publique n'est pas la fin de notre combat. Elle en est le début. »

7. Les audiences publiques

Deux audiences publiques ont été tenues le 18 octobre 2022, à Rouyn-Noranda. Une quarantaine de personnes ont assisté à la séance de l'après-midi et, en soirée, elles étaient près d'une centaine. Plusieurs personnes se sont présentées aux deux séances.

Au total, 52 personnes se sont exprimées au micro au cours de ces deux séances, et plusieurs d'entre elles l'ont fait plus d'une fois, l'emploi du temps le permettant. La liste des intervenants est présentée en annexe 9.

Les personnes qui se sont fait entendre s'opposaient presque toutes à la proposition de Glencore, et elles l'ont exprimé, pour certaines, avec émotion. La présente section résume les commentaires, les questions et les recommandations recueillis lors de ces deux séances de consultation en présentiel.

Mentionnons que les recommandations présentées en audience publique au nom de regroupements n'ont pas été consignées dans la présente section. Elles sont plutôt inscrites dans la section 6.1, dans les comptes rendus propres à chaque regroupement.

7.1 Le résumé des commentaires

Sur la proposition de Glencore

- Glencore n'est pas une usine exemplaire. Il faut lui imposer des pénalités et des délais plus contraignants pour qu'elle agisse. Par exemple, une réduction annuelle des émissions au cours des cinq prochaines années.
- Quelle est sa vision? Glencore veut-elle vraiment devenir un leader mondial en matière de recyclage des métaux? Son discours est centré sur la capacité technologique et sur une menace de fermeture. « On évite la question des intrants. »
- « Glencore a un passé et un présent [...] qui font en sorte qu'il est impossible de négocier des arrangements ou accommodements raisonnables en matière de conformité à des normes environnementales. [...] [Il est] important de comprendre c'est qui Glencore et pourquoi on ne peut pas négocier avec [elle]. » On ne doit pas lui demander de monitorer ses propres émissions.
- C'est une très grosse compagnie : pourquoi ne daignerait-elle pas investir à la hauteur nécessaire pour arriver à des résultats concrets rapidement?
- « On ne peut pas dire que la Fonderie maîtrise très bien ses rejets d'arsenic. » Ce n'est pas seulement l'arsenic, le cadmium ou le plomb qu'elle rejette, mais aussi d'autres métaux déclarés au fédéral comme rejets (une longue liste est donnée avec des explications sur les méfaits de chaque métal pour la santé). Il y a aussi d'autres particules non déclarées, mais ajoutées, d'après leur rapport.

- Pourquoi Glencore a-t-elle présenté le même plan, avec les mêmes mesures qu'en 2007 : parce que les actions n'ont pas été réalisées ou par manque d'imagination? Il y avait des conditions pour le 15 ng qui ne sont pas respectées dans le plan. Rien sur la norme visée de 3 ng/m³. Par contre, le plan détaille « les origines physiques et mécaniques des émissions diffuses d'arsenic ». Rien de nouveau, puisque « ça fait 40 ans que ça fuit, les événements du toit ». Beaucoup de détails, mais rien sur les intrants. « C'est là qu'il faut agir » pour passer de 100 à 3 ng. Que sont les intrants? « Des matières contaminées qui sont en amont [du] procédé, les sources premières des émissions toxiques. » Dans le plan d'action de Glencore, il est question d'une « étude sur les intrants » dans une petite phrase. Elle reste introuvable. Elle semble être gardée secrète. « L'avenir de l'usine se discute présentement, mais on ne parle pas des intrants. » Aucune information n'est disponible aux citoyens à ce sujet. D'après un compte rendu du CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec), en 2019, « ils se sont fait dire que les intrants de la Fonderie, c'est à peu près 35 % de cuivre dit vert, donc pas trop contaminé ou pas du tout ». Tout le reste, ce sont « des déchets industriels ou des concentrés complexes, dans lesquels on retrouve notamment beaucoup d'arsenic. [...] La Fonderie Horne est une des cinq seules fonderies au monde qui accepte des concentrés complexes, hautement contaminés à l'arsenic, des concentrés que même les usines chinoises refusent. [...] Importer des intrants hautement contaminés dont personne ne veut sur la planète, parce qu'ils ne coûtent pas cher, cela leur permet d'augmenter considérablement leurs profits ».
- « Les émissions de la Fonderie dans l'air ne sont pas ou sont très peu caractérisées et le suivi effectué est plus qu'insuffisant. [...] Les résultats de ce suivi inadéquat servent aussi de mesures de base à toutes les modélisations et simulations présentées dans le plan de diminution des émissions de la Fonderie... Ceci permet de réaliser l'ampleur de l'incertitude des prévisions sur les futures émissions et, par conséquent, sur la santé de nos enfants. »
- Le plan de Glencore va mener à une aggravation de la crise sanitaire, de la crise sociale, et à une augmentation des risques économiques.
- Les propositions de Glencore sont trop au-dessus de la norme. « C'est outrageusement indécent de nous proposer cela. [...] Je trouve le mépris du gouvernement envers notre communauté insoutenable. »
- Certains gains ont été observés dans le plan d'action, « oui, mais c'est insuffisant ».
- Toutefois, « personne ne veut vraiment fermer l'usine. »

Sur la santé (physique ou mentale) de la population de Rouyn-Noranda

- Le plan préparé par la Fonderie est fait pour optimiser ses revenus et non pour protéger la santé. Ils ont dit, lors de la présentation de leur plan, que « la santé, ils ne connaissent pas ça. Ils n'ont pas d'opinion là-dessus ». À Rouyn-Noranda, un comité de 80 médecins, constituant « notre santé publique régionale », tire la sonnette d'alarme pour les enfants et pour les gens qui vivent ici. Eux, « ils connaissent la santé ».
- On parle de décontamination du sol? Mais qu'en est-il de la décontamination de la population? Rien n'a été entendu sur l'importance de ce sujet.
- « C'est un drame qui se vit ici pour la santé de la population. »
- À cause de la situation inquiétante, « les médecins ne vont pas rester ».

-
- Au contraire de ce que dit la Santé publique, le problème à Rouyn-Noranda n'est pas l'anxiété mais « les métaux lourds qui nous empoisonnent depuis des générations ».
 - Le modèle mathématique utilisé pour le calcul du 15 ng est celui utilisé par des actuaires en assurance pour calculer les risques. Il est faux ce modèle, parce qu'on n'a pas mesuré le degré de contamination cumulative des personnes. Il part d'une base 0 et ne tient pas compte du fait que la population de Rouyn-Noranda a déjà un fond de contamination. « C'est défaillant, ça. »
 - Les experts le disent : les effets combinés à faible dose des métaux lourds sont exponentiels, plus élevés que la somme des effets de chacun de ces métaux.
 - L'impact sur la santé aura des répercussions économiques. Tout cela va mener à une dévitalisation « comme un gradateur qu'on tourne vers la fermeture tranquillement ». Toutefois, la dévitalisation s'accélère dans le temps. « Grave erreur pour notre économie de ne pas [s'attaquer à] la situation de notre santé qui nécessite une main forte au niveau de ces normes. »
 - « On se réfère souvent au 15 ng [...] comme étant un seuil acceptable. » En retenant ce niveau, l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec) se référerait à une étude californienne. Or, l'intervenant a lu cette étude. On y dit, certes, qu'il n'y a pas de risque pour l'enfant à naître, pour la femme enceinte, mais l'étude dit clairement que, « sur une base de 70 ans, un seuil de 15 ng [...] ne protégera pas une population contre les risques de [développer] un cancer ».
 - Des gens quittent la ville parce que leurs enfants ont « un taux anormalement élevé d'arsenic ». Cela met de la pression sur d'autres parents de jeunes enfants. « Le jugement et le regard des autres sont difficiles à supporter. [...] On est sur le point de craquer. »
 - « On ne peut parler des deux côtés de la bouche » : être pour la santé d'un côté, et de l'autre, accepter un plan de la Fonderie « qui ne présente aucun échecancier pour l'atteinte du 3 ng ».

Sur la santé économique de la ville

- Un groupe de PME de Rouyn-Noranda, représentant ensemble 450 emplois, croit « irréaliste de faire passer la santé après les profits d'une multinationale », mais ces PME veulent aussi bien croire en la bonne foi de Glencore. Elles jugent cependant que la population de Rouyn-Noranda a le droit de respirer « la même qualité d'air » qu'ailleurs au Québec et que leur « activité économique est directement menacée par le risque de dévitalisation qui guette notre communauté si le problème de pollution n'est pas réglé ». Pour ces PME, le plan d'action de Glencore est insuffisant et met en péril « nos efforts de développement, d'expansion, de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre ». Cependant, elles gardent espoir et souhaitent le maintien d'un bon voisinage à Rouyn-Noranda.
- La valeur de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda n'est pas la même pour tous. Certains la trouvent essentielle, d'autres n'y voient aucun intérêt.
- En comparaison des salaires payants, il faut tenir compte des coûts de santé « assumés individuellement et collectivement » : coûts sociaux, santé mentale, dévitalisation. En mettant tout cela dans la balance, ce n'est peut-être pas si profitable que ça.

Sur l'information qui circule

- « Je capote en écoutant les nouvelles. »
- « On nous a caché la vérité. » En 2004, un comité ministériel recommandait que l'usine abaisse ses émissions à 10 ng en 18 mois et respecte la norme de 3 ng rapidement. C'est finalement 200 ng qui ont été autorisés pour les cinq ans. Aucune autre exigence pour les 15 années suivantes.
- Avec l'étude de biosurveillance en 2018, une intervenante a cru que « nos préoccupations seraient entendues et que, rapidement, des actions concrètes seraient mises en place ». Elle s'est sentie trahie l'été dernier en apprenant que la population de Rouyn-Noranda était plus à risque de développer des cancers et que les enfants pouvaient naître de façon prématurée et avec un petit poids. Comment choisir de donner naissance dans un tel contexte?
- « Tout ça manque un peu de vulgarisation. » L'intervenant n'a aucune idée de ce que veut dire 3 ng. Des explications seraient nécessaires. (Explications données sur place.)
- On vient nous parler de santé, « mais il n'y a aucun spécialiste de la santé à votre table ». Ce serait différent si on avait un BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) : il y aurait présence d'experts de différentes disciplines.
- Une intervenante se dit indignée d'avoir entendu, lors d'une entrevue à Radio-Canada, de la bouche du docteur Boileau, que « le principal problème actuellement à Rouyn-Noranda n'était pas les émissions mais l'anxiété de la population ».
- Une intervenante ne voit pas de solution au problème et ne voit pas de garantie qu'on se dirige vers des opérations sécuritaires.
- Il y a perception du public que rien n'est fait du côté gouvernemental « pour nous rejoindre pour qu'on puisse atteindre un scénario de gagnant-gagnant ». La norme du 3 ng/m³ est-elle atteignable? La population est prête à comprendre que non, et à « se tourner en mode solution ».
- Une intervenante a subi de l'intimidation lors de la présentation de la Fonderie Horne à laquelle elle a assisté la semaine dernière. Elle craint la désinformation : « Ça divise, les mensonges. »
- Une intervenante avisée constate beaucoup de désinformation et reçoit des menaces dans les réseaux sociaux en tentant de rectifier le tir.
- L'intervenant est un immigrant français qui se sent trahi. Il sait qu'il est contaminé, mais ne sait pas jusqu'à quel point. Il a le sentiment de mettre sa vie et celle de son enfant en danger. Il s'inquiète qu'on informe bien de la situation les infirmières qu'on souhaite recruter en France. Il remet en question son projet de vie à Rouyn-Noranda et même au Québec.

Commentaires adressés au gouvernement

- Pourquoi ne pas avoir eu recours au BAPE au lieu de la présente consultation, ce qui aurait permis à tous les citoyens du Québec d'intervenir?
- La responsabilité « odieuse » de trancher la question est remise entre les mains des Rouynorandiens. Cela divise la population.

-
- « Agaçant pour un citoyen de se retrouver devant un tel choix binaire : fermer ou supporter la pollution. »
 - Pourquoi ne pas établir à 15 ng la norme pour tout le Québec?
 - Il existe des lacunes de caractérisation des sols et de l'eau, sur lesquelles le MELCCFP devrait avoir agi depuis longtemps.
 - Difficile de penser que mon gouvernement se soucie vraiment des populations qui vivent sur des territoires où il y a des mines. Il y a un manque de volonté politique. C'est du « patinage artistique ».
 - La situation est tellement grave, qu'on n'a plus confiance en l'entreprise et en nos institutions.
 - « Le gouvernement du Québec n'a pas hésité, dans les deux dernières années, [à] utiliser des décrets ministériels pour protéger la population d'un virus qui avait une virulence de moins de 0,01 % de létalité. Il n'a pas hésité; [il] n'a pas consulté la population » pour les masques, pour la distanciation sociale; il a fait des démarches concrètes en se basant sur la science.
 - Une intervenante cite l'article 95.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement : « Le gouvernement peut adopter des règlements pour... 4° déterminer pour toute catégorie de contaminant... etc. Ça fait partie de vos prérogatives », dit-elle.
 - « La population de Rouyn-Noranda, elle a le droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire, et c'est au gouvernement de faire appliquer le principe de pollueur-payeur, à la hauteur des dommages qui auront été causés autant à la population qu'à l'environnement, et ce, afin de répondre à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement [qui stipule que...] "Nul ne peut..." »
 - « Les gouvernements successifs ne nous ont pas protégés. » Les gouvernements se lancent la balle.
 - Une intervenante raconte avec émotion qu'à la suite d'une prise de parole récente, elle a subi du harcèlement et de la violence verbale dans les rues de Rouyn-Noranda. La ville se déchire. « Pourquoi vous nous demandez de décider alors que la loi existe, elle est là [...] Ce n'est pas sujet à débat. »
 - Une intervenante expose sa désillusion : « Ça fait longtemps qu'on se fait polluer, très, très longtemps. [...] Y'a rien qui avance. »
 - Jamais une ville n'accepterait une telle situation ailleurs au Québec. À Rouyn-Noranda, il y a de l'arsenic, du plomb, du cadmium, plein de métaux lourds, du dioxyde de soufre, des lanthanés [...] « et [on] se dit encore : on va encore attendre cinq ans? » sans même atteindre la norme québécoise. Rappel de l'engagement du ministre Charette sur l'acceptabilité sociale. « Il n'y en a pas d'acceptabilité sociale, c'est clair. »
 - « On se perd dans les chiffres [...] On ne devrait même pas être là aujourd'hui. [...] Quand la plomberie "pète", j'appelle le plombier, puis il fait sa job. Vous, vous êtes le ministère de l'Environnement : faites votre job! »
 - Pourquoi le gouvernement a besoin de nous? On n'est pas des experts, on se sent utilisé et exténué de toutes ces consultations. Si le plan ne tient pas compte de la population, « à quoi on sert [...] sinon qu'à trouver une validité à votre plan? Vous êtes une équipe de scientifiques. Pourquoi avez-vous besoin de nous, si c'est la science qui prime? »

- Il y a pénurie de main-d'œuvre dans le réseau de la santé, partout au Québec. On nous met beaucoup de pression. On nous demande de faire beaucoup d'efforts parce qu'on veut que le système de santé aille mieux. « Pourquoi on ne demande pas à Fonderie de faire aussi des efforts? »
- « Devant l'unanimité exprimée ici face au plan proposé » qui n'a pas de bon sens, si le gouvernement refuse le plan proposé et renvoie Glencore à la table à dessin, il ne faudrait pas que cela prolonge encore d'un an ou deux ans l'atteinte de la norme. « Ça fait trois ans que ça coule, le gaz au boutte. »
- « Allez-vous conclure que l'acceptabilité sociale, il n'y en a pas à Rouyn-Noranda? [...] Allez-vous considérer les biais cognitifs des personnes qui ont peur pour leur emploi? »
- Pourquoi mettre « sur un pied d'égalité » l'opinion d'une personne « qui a une 5^e année », qui a certes le droit de s'exprimer, et celle d'un médecin qui a des connaissances scientifiques?
- Le syndicat des travailleurs de la Fonderie n'a pas vraiment appuyé la population. Est-ce qu'à la Fonderie, ils vont inviter les employés à remplir massivement le questionnaire? On se questionne sur la validité d'une telle chose.
- Une équipe multidisciplinaire au Ministère doit travailler sur ce dossier. « Y a-t-il des experts en métallurgie [...] dans ce groupe? Qui sont ces gens? » Il faudrait « déborder de ce cercle-là pour aller consulter des experts qui sont à l'extérieur », par souci d'objectivité, pour éviter les pressions des patrons qui sont souvent vendus à l'industrie. « Acceptabilité sociale » et « environnement » sont des mots tabous dans ces milieux. Les spécialistes sont très peu nombreux, mais ils surveillent tout ce qui se fait partout dans le monde, dans les fonderies. Il y a des spécialistes externes au gouvernement en prétraitement des concentrés qu'il faudrait consulter.
- Une intervenante enseigne à ses élèves la nécessité d'agir et d'être cohérents. Or, à la suite du problème de CO₂ (dioxyde de carbone) dans les écoles, on a conseillé à ces dernières d'ouvrir les fenêtres. Que fait-on à Rouyn, face à la Fonderie qui est juste à côté de l'école? « Je vous demande de la cohérence et je vous demande d'agir. »
- « Une consultation sans engagement de la part du gouvernement à soutenir financièrement les travailleurs, peu importe l'issue de cette crise-là, c'est une stratégie de division. Personne ne devrait avoir à choisir entre son emploi ou la santé de ses enfants. »

7.2 Le résumé des recommandations

Pour Glencore

- La Fonderie devrait fermer immédiatement jusqu'à ce qu'elle puisse atteindre la norme de 3 ng. Les salaires aux travailleurs devraient néanmoins être versés d'ici là, afin que l'usine conserve son droit d'exploitation.
- La Fonderie devra assumer elle-même la suite. Elle va devoir décider si elle produit autant et choisir ses intrants.
- Que la Fonderie procède, « pendant la période d'installation des solutions techniques, [à] une réduction du traitement des concentrés à très haute teneur en arsenic, comme cela se fait ailleurs. Ces concentrés représentent seulement 7 % de ce que la Fonderie traite ». Il n'y aurait aucune perte d'emploi dans ce scénario, seulement une réduction des

« surprofits ». De plus, il s'agit, pour la compagnie, d'un incitatif pour qu'elle s'active à réaliser « des travaux de modernisation lui permettant de retrouver son niveau souhaité de surprofits. » Sans incitatif, la compagnie ne changera pas son comportement des 20 dernières années.

- Être plus sévère, exiger l'atteinte de la norme, pas nécessairement dans un an, et ainsi forcer la Fonderie à agir sur ses intrants. « Le 15 ng/m³ n'est pas suffisant. » Le Ministère « ne peut pas ordonner à un industriel de changer ses intrants. Ce n'est pas ça qui se retrouve dans une [...] autorisation ». La recette pour atteindre la norme appartient à l'entreprise. Mais exiger la norme du 3 ng/m³ forcerait l'entreprise à réfléchir aux intrants, puis à changer son modèle d'affaires.
- Il faut que Glencore accepte de faire un peu moins d'argent l'an prochain, soit pendant la période d'installation des outils techniques pour abaisser les émissions, une période pendant laquelle l'entreprise doit réduire les intrants « ou baisser la production tout court en attendant que s'orchestre le technique. »

Pour le gouvernement, à l'égard de Glencore

- La compagnie devrait être contrainte par le gouvernement d'aller plus rapidement vers la norme de 3 ng. « La loi, c'est la loi. C'est pour tout le monde. »
- Il faut mettre en place tout de suite des mesures et obliger Glencore à les respecter.
- Il faudrait que la surveillance soit journalière, car la Fonderie produit des dépassements excessifs quotidiennement, prend du temps à réagir et à analyser la situation, et ne veut pas déclarer ses écarts.
- « Vous avez la responsabilité de faire respecter les normes qui sont en vigueur au Québec. »
- « Que Glencore et toutes les entreprises polluantes du Québec respectent toutes les normes pour tous les métaux lourds. »
- L'objectif commun doit être la santé publique, pour la compagnie et pour le gouvernement.
- Il faut voir à indiquer, dans le permis, des recommandations exigeant des seuils pour l'ensemble des métaux.
- Il faut imposer la norme de 15 ng pour très bientôt (janvier ou mars 2023), sinon imposer à la Fonderie de fortes pénalités.
- Le gouvernement doit faire respecter la norme de 3 ng/m³, et ce, le plus rapidement possible. « Et le maximum, c'est 2027. »
- Une intervenante demande au gouvernement d'inclure, dans les obligations relatives à la norme, une réduction à la source des contaminants qui entrent à la Fonderie. « Ce serait une façon de réduire [la contamination] et de protéger les gens. »
- Il faut amener Glencore à réviser ses positions, en éliminant de son modèle d'affaires les 15 % d'intrants qui sont des matières dangereuses.
- Si l'entreprise peut fonctionner avec des intrants qui ne sont pas polluants, c'est parfait, sinon, imposer un moratoire sur les activités jusqu'à ce que l'entreprise puisse se mettre à niveau et se conformer à la norme de 3 ng/m³. Que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) fasse cette surveillance de façon indépendante et objective. « La Glencore ne peut s'autoévaluer, c'est une règle de base en vérification. »

-
- Si l'entreprise récidive, décréter l'arrêt des activités, comme ce fut le cas pour la COVID lorsqu'il s'agit de préserver la santé d'une population.
 - Dans le prétraitement de concentrés, il y a des avancées techniques qu'il faudrait explorer, comme à Aurubis, une concurrente de Glencore (qui n'est pas encore rendu là). Des éléments sont à valoriser dans le « E-Waste », dont des minéraux critiques et stratégiques à récupérer.
 - Il faut exercer un suivi environnemental serré et en continu, en plusieurs endroits tout autour de la Fonderie. Prévoir également des mécanismes d'information de la population relativement à la situation dans laquelle les citoyens doivent vivre.
 - « Il faut se fier aux professionnels du ministère de l'Environnement et non à l'entreprise. »
 - Le gouvernement ne doit pas investir dans cette Fonderie très riche pour « les dommages faits depuis 100 ans », comme il l'a fait dans les années 1980 pour l'acide sulfurique. Ce serait une « indécence », une « injustice ».
 - « L'entreprise ne doit pas étudier le sol de mon terrain contaminé. » Dans la prochaine attestation, elle ne devrait pas avoir le choix de le décontaminer ou non.
 - « On vous demande de faire votre travail, d'assurer la sécurité du citoyen, la sécurité financière, et de [ne] pas choisir une multinationale. »

Pour le gouvernement, en complément

- C'est « votre » responsabilité de rétablir la confiance qu'on devrait avoir en nos institutions.
- Ça prend un décret immédiatement. Le gouvernement a la capacité de déclarer une urgence sanitaire à Rouyn-Noranda, qui l'autorise à imposer, par décret, une « tolérance zéro » pour tous les métaux lourds. « C'est tolérance zéro pour tous les métaux, pas que l'arsenic. La combinaison des métaux crée la contamination. »
- « L'État a à la fois la légitimité et la possibilité de modifier le cadre réglementaire pour [faire] atteindre des normes acceptables. »
- « Il faut agir maintenant et c'est au gouvernement d'agir. »
- « Les intrants dangereux qui entrent au Canada, c'est terminé. » Il y a des matières dangereuses qui entrent ici à plus de 19 % d'arsenic. « À plus de 0,5 %, ça ne rentre même pas en Chine. » Ça rentre ici en raison de notre législation défailante en ce qui concerne les pourcentages acceptables de matières dangereuses.
- Les amendes imposées par le gouvernement sont ridicules.
- L'idée du gouvernement de laisser la population décider du « degré d'empoisonnement » ou de tenir un référendum, c'est imposer « un choix cornélien : la job ou la santé? » C'est inacceptable que ça continue.
- Le gouvernement pourrait même intervenir financièrement pour soutenir les travailleurs pendant cette période, en attendant que les normes soient atteintes.
- Il serait important de tester tout de suite le niveau de contamination des personnes pour obtenir un meilleur calibrage de départ dans la modélisation des données, et avant de décider de l'autorisation.

-
- Diagnostiquer l'état de contamination de la population, au moyen de « tests capillaires », et mettre en place un plan de décontamination des personnes contaminées au-dessus des normes.
 - Il faudrait disposer de statistiques sur les maladies diagnostiquées à Rouyn-Noranda pour dresser un portrait par rapport à la population générale au Québec.
 - Le gouvernement doit prévoir l'installation de stations de mesure tout autour de la Fonderie et à divers endroits stratégiques dans la ville et voir à réaliser des mesures quotidiennes, 24 heures sur 24, accessibles au public.
 - Le gouvernement a la responsabilité de protéger les citoyens, et ce, sur le plan de la santé, sur le plan de l'économie et au regard de tous les autres enjeux auxquels la population fait face.
 - Ne pas respecter les normes est une erreur.
 - La prochaine fois, confier la consultation au BAPE qui permet une discussion avec des experts sur place, qui répondent directement aux questions des citoyens.
 - « Que le gouvernement nous aide à passer cette épreuve [...] en soutenant les travailleurs et travailleuses de l'usine qui sont placés dans un dilemme. [...] Qu'il soutienne aussi les personnes malades [...], la reconstruction sociale et économique de notre milieu, la mise en place de solutions pour régler notre problème de passif environnemental accumulé, issu des 100 ans d'opérations polluantes. »
 - Il faudrait caractériser les sédiments du lac Dufault qui sert de bassin d'eau potable pour Rouyn-Noranda.
 - Il faudrait voir à fournir des purificateurs d'air, des systèmes de traitement de l'air ambiant intérieur (maisons, lieux de travail, écoles, garderies, etc.).
 - Il serait important d'étanchéifier les fenêtres et les portes, toutes les entrées possibles.

Autres recommandations

- À la population de Rouyn-Noranda : former une entité juridique populaire si le gouvernement se soustrait à ses obligations, qui demanderait une injonction interlocutoire ou qui déposerait une requête en jugement déclaratoire afin de faire respecter la norme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Rouyn-Noranda.
- « La Ville de Rouyn a reçu 6,5 M\$ [millions de dollars] pour verdir le quartier. [...] C'est une occasion ratée d'avoir une réelle consultation publique. Et c'est sur ce genre d'enjeu-là que la population pourrait se prononcer. Non pas sur une norme à faire appliquer, mais vraiment sur un aménagement, un milieu de vie, notre cadre de vie, ce serait vraiment beaucoup plus pertinent. »
- Un intervenant souhaite que les compagnies et la population en général travaillent ensemble à trouver des solutions qui vont rapporter aux deux parties. « Les deux parties ont quelque chose à faire. »

8. La consultation des communautés autochtones

Lors de la séance particulière du 12 octobre 2022, seule la Première Nation d'Abitibiwinni était représentée. Winneway a informé le Ministère le matin même qu'aucun représentant ne serait présent à la séance parce qu'elle n'était pas satisfaite du processus de consultation proposé. À cet effet, les communautés de Winneway, de Timiskaming et de Kebaowek ont exprimé leur mécontentement face au processus de consultation proposé par le MELCC à quelques reprises. Elles auraient souhaité convenir d'un cadre de consultation spécifique à chaque communauté, lequel devait notamment inclure du financement et des délais supplémentaires à ceux prévus dans le cadre de la consultation publique. Concernant l'aspect du financement, l'ensemble des communautés algonquines concernées ont été invitées à contacter le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (autrefois le Secrétariat aux affaires autochtones) afin d'obtenir de l'information concernant l'accès au Fonds d'initiatives autochtones IV – volet Soutien à la consultation.

Au cours de cette séance, M^{me} Proteau a présenté le contexte du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), un historique du dossier ainsi que certains constats relatifs aux préoccupations dont ont fait part les communautés concernant les impacts de la Fonderie Horne sur la faune terrestre et aquatique. M^{me} Proteau a également précisé que le Ministère a amorcé des démarches en vue de documenter davantage les impacts de la Fonderie Horne sur la faune et la flore, et qu'il s'est engagé à mettre en place des mécanismes de suivi auprès des communautés autochtones.

La Première Nation d'Abitibiwinni a fait part de plusieurs préoccupations lors de la séance, dont certaines sont réitérées dans une correspondance transmise le 1^{er} novembre 2022. De façon générale, elle est inquiète de la situation actuelle qui, pour elle, représente une menace pour la santé et l'environnement, mais aussi la survie de sa culture, de ses pratiques et de ses traditions. Elle précise que la Fonderie Horne se situe sur le territoire traditionnel de sa communauté, l'Abitibiwinni Aki, sur lequel ses membres pratiquent un « mode de vie unique fondé sur la chasse, la pêche, la cueillette et le piégeage ». La nation est donc grandement préoccupée par les contaminants consommés par ses membres et leurs effets sur la santé. Elle a notamment référé à un avis de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue afin de prévenir la population des risques liés à la consommation d'abats d'originaux pour la santé en raison des concentrations de cadmium qui y sont observées, et ce, dans un rayon de 50 km autour de la ville de Rouyn-Noranda. Elle demande donc que soit menée une « étude approfondie des impacts de la consommation d'animaux, de poissons et des plantes contaminés » sur la santé et précise qu'elle souhaiterait y collaborer.

De plus, la Première Nation d'Abitibiwinni souhaiterait que soit réalisée une étude des impacts cumulatifs des différentes activités qui ont des effets sur le territoire, tels que l'industrialisation, l'industrie minière, la foresterie et l'agriculture, qui s'ajoutent à la pollution causée par la Fonderie Horne.

Elle a également fait part de préoccupations concernant les risques pour la santé humaine au sein même de la ville, notamment pour les étudiants de la communauté qui y fréquentent les écoles. Si la situation ne s'améliore pas, la communauté pourrait être amenée à envoyer les étudiants ailleurs. Dans le même ordre d'idée, la Première Nation d'Abitibiwinni s'est dite inquiète des répercussions de la Fonderie Horne sur l'attractivité de la région, notamment pour les médecins, ce qui pourrait exacerber les problèmes et nuire à son développement économique.

Enfin, la communauté considère que la norme annuelle d'émission d'arsenic de 15 ng/m³ recommandée par la Santé publique n'est pas suffisante et demande que Glencore soit immédiatement tenue de respecter la norme de 3 ng/m³. Elle demande également que Glencore soit tenue de respecter les normes environnementales en ce qui a trait à tous les polluants émis par la Fonderie Horne.

À l'exception de la correspondance du 1^{er} novembre 2022 d'Abitibiwinni, aucune autre communauté autochtone n'a déposé un mémoire ou rempli le formulaire en ligne accessible par l'entremise de la plateforme de consultation. Les communautés de Winneway, de Timiskaming et de Kebaowek ainsi que le Conseil tribal de la Nation algonquine ont pour leur part réitéré leur insatisfaction relativement au processus de consultation dans une correspondance datée du 25 octobre 2022 adressée au premier ministre, M. François Legault, et dans une correspondance datée du 17 novembre 2022 adressée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette.

9. Conclusion

Le volume et la qualité de la participation à la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne ont démontré la pertinence même de la tenue cette consultation, et ce, en dépit du fait que plusieurs personnes aient indiqué ne pas se sentir à l'aise d'y participer et qu'elles aient renvoyé la balle dans le camp du gouvernement, en l'invitant à faire son travail. Au-delà de ces réactions légitimes et compréhensibles, il reste que la consultation publique a été en soi un exercice utile, pleinement libre et démocratique, et que ce genre d'exercice citoyen, si important dans nos sociétés d'aujourd'hui, doit pouvoir se répéter.

Dans son processus décisionnel, le ministre aura pris en considération le présent compte rendu de la consultation publique ainsi que les avis des experts du gouvernement, notamment ceux de son propre ministère et ceux des autorités de la Santé publique. Quelle qu'elle sera, cette décision marquera un jalon dans la poursuite d'un encadrement serré de l'évolution de la situation et donnera lieu, dans une volonté commune, à une meilleure constance et à une plus grande fluidité dans les communications entre les différentes parties concernées, ainsi qu'à un partenariat accru entre une entreprise et des experts locaux, tous de bonne foi, qui ne demandent qu'à collaborer.

Annexes

ANNEXE 1 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 1.1

Rappel de la question 1

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m³), conformément aux repères fixés par les autorités de Santé publique. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Rappel de la sous-question 1.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Introduction

En général, les commentaires inscrits à la sous-question 1.1, complémentaires à la question 1, se ressemblaient beaucoup et étaient assez succincts. Ils insistaient pour la plupart sur l'accord ou le désaccord exprimé en réponse à la question 1, sans trop de détails additionnels.

Les commentaires présentés ci-dessous ont été retenus parce qu'ils donnent un aperçu assez représentatif des opinions émises dans les différents « camps » (entièrement ou plutôt d'accord; entièrement ou plutôt en désaccord; je ne sais pas/je préfère ne pas répondre).

Parmi les commentaires des répondants entièrement ou plutôt d'accord avec l'énoncé :

- « Je crois qu'un bond de 100 à 15 ng/m³ par la fonderie est déjà très exceptionnel et serait une très grande baisse. »
- Quelques répondants se demandent si la norme de 15 ng/m³ est vraiment dangereuse :
« Pourrait-on supporter 50? 60? Personne ne semble avoir la réponse à cette question. »
« On ne sait pas si le taux de 15 est trop sévère. Même la santé publique avait de la misère à se prononcer. Pourquoi pas 20? 25? 30? »
- D'autres font référence aux normes en Ontario ou ailleurs dans le monde :
 - « La norme devrait être plus près de celle du Canada et de l'Ontario [qui est] de 60 ng/m³ par année. »
 - « 20 ng aurait été satisfaisant considérant les normes européennes. »
 - « Les limites en Europe et aux États-Unis sont supérieures à 15 ng/m³. »
- Bien qu'ils se disent entièrement ou plutôt d'accord avec l'énoncé de la question 1, plusieurs répondants y mettent des conditions :
 - « [Ce serait] acceptable seulement s'il y a un plan pour atteindre la norme de 3 ng/m³ dans un délai déterminé ».
 - « Avec un suivi journalier du Ministère et non de l'entreprise. »

-
- « Cette intervention doit inclure la décontamination des sols et l'atteinte d'une émission minimale d'arsenic ET des autres métaux lourds aussi. »
 - « On devrait imposer une diminution progressive. »
 - « Mais on devrait viser [l'atteinte de] ce que prévoit la loi le plus rapidement possible. »
 - « L'atteinte de la limite de 15 ng/m³ d'arsenic (ainsi que le respect des limites pour les autres métaux de l'annexe K [du] RAA [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère] permettra de diminuer le risque théorique d'affecter la santé des résidents du quartier Notre-Dame et de l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda. Bien que la limite pour l'arsenic reste supérieure à celle indiquée dans le RAA, il est important de savoir que sans activité industrielle, on observe déjà l'atteinte de cette limite dans les agglomérations urbaines (où une majorité des habitants du Québec réside). Donc, en incluant une activité industrielle qui génère de l'arsenic comme le traitement de concentré de cuivre, il est normal de retrouver une concentration supérieure à 3 ng/m³. À 15 ng/m³, on se situe à un risque de développer un cancer du poumon de 3,3 sur 100 000, ce qui est inférieur au risque considéré comme inacceptable (10 sur 100 000). La synergie avec les autres contaminants sera minimisée par le respect de leurs limites respectives [plomb, cadmium, nickel]. »
 - Plusieurs commentaires portent sur les concentrations d'arsenic dans l'air ambiant, selon la distance de la fonderie :
 - « Ce seuil [de 15 ng] n'est pas clair quant à la distance de la fonderie de ce seuil. »
 - « Une très petite partie de la ville sera effectivement à 15 ng. La très grande majorité serait en bas de 7 ng. »
 - « La limite, c'est une chose, la localisation de cette limite en est une autre. Je suis d'accord d'imposer une limite de 15 ng/m³ aux limites de la propriété de l'entreprise. Toutefois, il serait important de mettre l'accent sur le fait que la limite de 3 ng/m³ est déjà atteinte sur la majorité du territoire périurbain. »
 - « De nombreux choix individuels ont un impact beaucoup plus important que la différence entre 15 ng/m³ et 3 ng/m³. De plus, l'atteinte du 15 ng à la station légale amène l'atteinte de la norme dans la majorité du périmètre urbain. »
 - D'autres répondants abondent dans le même sens, avec plus de précision :
 - « En étant bien informé, les 15 ng se trouvent aux limites du terrain de la fonderie, donc 84 % de la zone urbaine va être à 3 ng et 97 % à 7 ng. »
 - « Le 15 ng est à la limite de la propriété de l'industrie. La population sera exposée en partie à 7 ng, 5 ng et 3 ng. L'OMS est à 6,6 ng pour ce critère. Tout est une gestion du risque des probabilités. »
 - « Ces seuils sont sécuritaires puisqu'il faut y être énormément longtemps exposé pour qu'il fasse une différence (70 ans sans arrêt) et encore là, les chances sont très faibles. De plus, cette norme de 15 nanogrammes est mesurée directement aux limites du terrain de l'affinerie. Il n'y a que quelques maisons qui sont affectées par des niveaux de cette échelle. Si nous allons seulement à quelques dizaines de mètres plus loin, le niveau baisse rapidement. Les conséquences d'une fermeture d'une usine de cette envergure sont plus dommageables au niveau social et même au niveau de la santé de ce quartier que le faible risque de maladie (pauvreté, dépendance, maladie mentale, dépression, divorce). J'ai personnellement vécu une fermeture d'une usine ailleurs et eu connaissance
-

de suicides et plusieurs dépressions d'anciens collègues de travail dans les années suivant la fermeture. »

- « Le risque zéro n'existe pas. [...] Il y a plusieurs sociétés [et] pays aussi avancés que le Québec qui ne vont pas intervenir dans ce niveau de risque faible comme le 15 ng/m³. [...] Si l'on commence à vouloir éliminer tous les risques aussi faibles [qu'ils soient], on n'aura pas fini. Je pense qu'il faut qu'il soit connu le risque et graduellement tendre vers le mieux, mais à mes yeux, fermer la Fonderie Horne fera plus de tort que le 15 ng/m³. »
- « La dernière étude [publiée] par la santé publique régionale ne démontre pas clairement de cause à effet et, de plus, utilise un facteur de risque trop conservateur qui ne représente pas la réalité, soit une exposition 24 heures sur 24 à des concentrations correspondant à la proximité de la fonderie, ce qui n'est pas la réalité de la population. Toutes les études précédentes qui étaient beaucoup plus robustes avec des biomarqueurs bien documentés comme l'urine (contrairement aux ongles comme la dernière étude) n'ont pas démontré d'effet sur la santé, même à des concentrations plus élevées qu'actuellement (100 ng/m³). Le 15 ng est donc même plus que conservateur et est une norme déjà beaucoup plus exigeante que bien des législations mondiales déjà réputées comme étant à l'avant-garde sur les normes environnementales, telles que plusieurs pays d'Europe. L'Ontario est d'ailleurs à 300 ng/m³. »
- « Il est important de relativiser les risques reliés à ces contaminants. Les études sur l'impact de l'arsenic sur la santé tiennent compte d'une exposition en continu pendant 70 ans, ce qui est loin d'être réaliste. Le risque considéré par la Santé publique est beaucoup plus élevé que pour les autres acteurs mentionnés (2,75 fois la moyenne des autres organismes reconnus, dont 4,3 fois plus que l'OMS), ce qui porte à croire qu'il est surestimé. Au quotidien, nous faisons tous des choix et [posons] tous des actions qui sont beaucoup plus néfastes sur notre santé et amènent beaucoup plus de risques que ce qui est présenté. »
- « Dans les faits, qu'est-ce qu'on observe? Il y a une différence entre le calcul théorique du risque et la réalité. Y a-t-il réellement (c'est-à-dire [est-ce] que l'on peut démontrer une différence statistique) plus de cancer du poumon chez les "non-fumeurs" n'étant pas exposés à de la fumée secondaire et n'exerçant pas dans des domaines à risques (asphaltage, couverture de toit, mines, etc.) à Rouyn-Noranda par rapport au reste du Québec? Même chose pour les naissances de faible poids. Il s'agit d'un quartier défavorisé, comparativement aux données des autres villes pour des quartiers défavorisés, y a-t-il réellement une différence statistique? »
- « L'important, c'est d'imposer une limite qui est atteignable. [...] Si la limite est inatteignable dans un périmètre rapproché de la mine, je pense que c'est au gouvernement de faire de la place autour de la mine. »
- « Un programme d'aide pour faciliter le déménagement aux personnes habitant le quartier Noranda devrait être mis en place. Il devrait être envisagé de déménager l'école et les garderies du quartier. »
- « Considérant le niveau de contamination des sols en arsenic à l'échelle régionale, lequel a été causé par le rôtissage du minerai à la mine Beatty dans le milieu du siècle passé, la moindre activité humaine susceptible de faire lever les poussières (véhicules, etc.) sera susceptible de causer un dépassement de la norme. Bien que cette contamination soit ultimement d'origine anthropique, elle n'est pas imputable aux activités de la fonderie. Elle s'additionne, sans pouvoir être discriminée, aux émissions de la fonderie. Il est ainsi

difficile d'entrevoir, peu importe les mesures préventives de la fonderie, que les normes puissent être respectées. »

- « La faisabilité du projet est importante pour déterminer le taux à exiger. Il faut tenir compte que la technologie n'existe pas encore pour se rendre là et que des contraintes de main-d'œuvre et de pénuries de matériel peuvent également mettre des bâtons dans les roues aux différents projets sur le site. À ces concentrations, de ce que j'en ai compris, c'est très peu impactant pour la santé, comparé à ce que la ville a déjà connu par le passé. La santé de la population serait plus grandement affectée par la fermeture de l'usine puisque la santé mentale des gens touchés impacterait grandement dans la ville. »
- « Va pour le court terme, toutefois à moyen terme, c'est-à-dire d'ici moins de cinq ans, le 3 ng/m³ devra être visé et atteint par Glencore par divers moyens successifs à envisager : amélioration (QA/QC) [assurance qualité et contrôle de la qualité] du projet une fois démarré, diminution des concentrés ou alimentation des recyclables riches en arsenic au réacteur Noranda, étanchéisation des événements des bâtiments industriels permettant un meilleur contrôle des émissions dites fugitives, installation d'électrofiltres correspondant aux BAT (best available technologies) d'aujourd'hui et amélioration des procédés électrochimiques à l'Affinerie CCR de Montréal pour accueillir des anodes de cuivre plus pauvres en arsenic. »
- « La modernisation d'une usine telle que la Fonderie Horne ne peut se faire du jour au lendemain. Avec son plan d'action et d'investissement, l'entreprise prouve qu'elle veut améliorer la situation, mais on doit lui laisser le temps de le faire. »
- « La ville a été construite après la fonderie, il faut laisser le temps à la fonderie de s'adapter sans causer un risque de fermeture. C'est la seule fonderie de cuivre au Canada et c'est important de la garder en vie pour la transition électrique. »
- « Garder l'expertise de Glencore au Québec. »

Parmi les commentaires des répondants entièrement ou plutôt en désaccord avec l'énoncé :

- Plusieurs répondants déplorent l'absence d'un plan et d'un échéancier pour atteindre le 3 ng/m³.
- « Je n'aime pas le fait que ce soit une moyenne annuelle, la période est trop longue et ce n'est pas assez précis. »
- « Je pense qu'on devrait viser d'atteindre ce que prévoit la loi le plus rapidement possible. »
- « L'accent devrait clairement être mis sur l'atteinte des normes en vigueur pour tous les polluants. »
- « La norme de 3 ng doit être appliquée. On ne peut pas tuer de gens pour sauver des jobs. »
- Attention aux termes utilisés : « La Santé publique n'a pas fixé le 15 ng/m³ comme repère, mais bien comme une cible INTERMÉDIAIRE acceptable, en attendant d'atteindre le 3 ng/m³. »
- « Je souhaite une fermeture de la fonderie jusqu'à ce qu'elle soit en mesure d'atteindre la norme provinciale d'une limite de concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant de 3 ng/m³, plus la limite de concentration des autres métaux (plomb, cadmium),

plus le dépistage actif et préventif des cancers respiratoires auprès des [Rouynorandiens]. »

- Des commentaires qui reviennent souvent :
 - « Immense sentiment d'injustice et d'iniquité par rapport aux autres municipalités du Québec; par un tel double standard, force est de constater que le présent gouvernement considère la population de Rouyn-Noranda comme des citoyens de seconde zone. »
 - « Je ne vois pas pourquoi une cible serait cinq fois supérieure au reste du Québec. »
- « La population de Rouyn-Noranda a le droit à un environnement sain selon l'article 46.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, et actuellement ce droit n'est pas assuré. »
- « Selon l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, en leur permettant un dépassement de la sorte, ça empêche tout autre développement industriel qui émettrait de l'arsenic dans l'air, même à des concentrations plus que minimales, puisque la concentration maximale du contaminant est déjà atteinte. Un projet comme celui de Ressources Falco ne pourrait donc pas voir le jour, et ce, même si on leur [imposait] une norme de 3 ng. On peut donc en conclure que la Fonderie empêche en quelque sorte une possibilité du développement économique. »
- « La santé de la population et les problématiques environnementales sont les enjeux prioritaires et doivent être pris en compte les premiers dans une démarche visant à fixer les modalités et les normes de fonctionnement de n'importe quelle industrie. Aucune entreprise ne devrait avoir accès à des normes exceptionnelles, sous aucun prétexte. De nombreuses solutions sont possibles pour permettre une activité industrielle qui respecte l'humain et la nature. Ces solutions devraient être évaluées avec efficacité, pour une vision à long terme. Les gouvernements et les entreprises doivent agir plus efficacement dans les luttes contre les changements climatiques et les déséquilibres sociaux. Ces choix et ces actions ne reviennent pas aux seuls citoyens. Je considère que, actuellement, le gouvernement et l'industrie Horne n'œuvrent pas en dialogue avec les citoyens québécois, ce qui polarise le débat et nous entraîne tous vers des solutions trop drastiques qui manquent malheureusement de justesse et de bon sens. »
- « Je crois que le laxisme a assez duré, et que notre savoir-faire technologique ainsi que les profits de Glencore permettent amplement d'être plus exigeant. Pour nous prouver que notre santé est aussi importante que celle des décideurs de Montréal ou de Toronto, pour nos gouvernements, il faut exiger l'atteinte de la norme de 3 ng/m³. »
- « Je ne comprends pas pourquoi le MELCC n'a pas d'entrée de jeu demandé à la Fonderie de proposer un plan pour l'atteinte de la norme plutôt que de laisser la population se prononcer sur un seuil qui n'est pas la norme. Tout ceci n'est pas sans causer une division au sein de notre communauté, division qui aurait pu être évitée si le gouvernement prenait ses responsabilités et mettait son pied à terre devant Glencore, qui est loin d'avoir besoin qu'on lui accorde quelconque privilège. »
- Un répondant rapporte un extrait de l'article du *Devoir* paru le 2 juillet 2022 où les pratiques de Glencore ailleurs dans le monde qui y sont décrites démontrent, selon le répondant, que ce « citoyen corporatif [...] n'a pas dans ses valeurs la protection et la préservation de la santé des communautés qui côtoient leurs installations ».

-
- « Il s'agit d'une moyenne annuelle, ce qui implique des dépassements à certains moments. Pour moi, cette norme de 15 ng est déjà trop élevée et ne devrait plus être dépassée en tout temps. La fonderie devrait cesser ses activités dans ce cas et elle devrait payer des pénalités importantes à la ville de Rouyn pour chaque jour de dépassement. »
 - Plusieurs répondants n'apprécient pas le fait que le gouvernement place la population de Rouyn-Noranda face à un dilemme : la santé ou les emplois. Ce répondant résume bien un sentiment partagé par plusieurs répondants : « Il y a des lois qui doivent être respectées, y compris par les multinationales. Si on disait, aux citoyens de Rouyn : si vous désirez ne plus faire vos panneaux d'arrêt, on va faire une consultation et si elle vous est favorable, vous ne serez plus tenus de les faire, mais vous vivrez avec votre choix et les blessés ainsi que les morts que cela occasionnera. C'est au gouvernement de trancher, pas en relayant ce rôle aux citoyens. Les terrains ont déjà été décontaminés par le passé, ne refaites pas jouer la cassette, de grâce. Qu'ils ferment le temps de se civiliser et ils ouvriront par la suite. »
 - Quelques répondants font référence au passé, dans le sens de ce commentaire : « En 2004, un groupe de travail interministériel, Santé et Environnement, a suggéré au MENV [ministère de l'Environnement] d'exiger de la Fonderie Horne plusieurs actions, entre autres :
 - Diminuer ses émissions de telle sorte que les concentrations d'arsenic dans le quartier Notre-Dame atteignent une concentration moyenne sous 10 ng/m³ d'ici 18 mois;
 - Présenter un plan d'intervention au MENV d'ici deux mois qui devra comprendre les moyens qui seront mis en œuvre et les échéanciers pour atteindre un objectif de 3 ng/m³ dans le quartier Notre-Dame (référence : Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda, novembre 2004, ministère de l'Environnement, ministère, de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique).« Pourquoi, en 2022, la norme imposée serait de 15 ng/m³ alors qu'en 2004, on suggérait 10 ng/m³? Si la problématique d'arsenic dans l'air était connue en 2004, pourquoi en 2022 elle est toujours aussi alarmante? »
 - « Des industries similaires et aussi vieilles existent en Europe et elles respectent des normes souvent plus sévères que celles du Québec; donc, c'est possible de réduire davantage les émissions polluantes. »
 - « En fait, une moyenne annuelle de 15 ng/m³ permettrait de protéger les femmes enceintes, les enfants à naître ainsi que les jeunes enfants des effets neurotoxiques. Ce seuil ne permet toutefois pas de protéger l'ensemble de la population du risque cancérigène. Au Québec, un comité scientifique s'est déjà positionné pour établir le risque que l'on jugeait acceptable sur notre territoire. Il s'agit de 3 ng/m³. Près de 98 % de l'arsenic émis au Québec est émis à Rouyn-Noranda. La Fonderie Horne est la principale concernée par cette norme, elle doit y être assujettie. [...] De plus, consulter la population sans engagement de la part du gouvernement à soutenir financièrement les travailleurs, peu importe l'issue de cette crise, n'est rien de plus qu'une stratégie de division, à la faveur de la compagnie, empêchant les gens de parler d'une seule et même voix. [...] Personne ne devrait avoir à choisir entre protéger son emploi et protéger la santé de ses enfants. »
 - « L'achat de maisons dans la zone critique par la Glencore serait une bonne façon d'agir adéquatement et sécuritairement. »
-

- « Le MELCC devrait et aura à défendre son approche à d'autres industriels ayant effectué des investissements majeurs pour l'atteinte des normes sur ce paramètre ou d'autres paramètres couverts par la réglementation. »
- « L'imposition n'est pas immédiate, mais dans cinq ans, trop peu trop tard pour notre santé. Limiter les intrants et ils atteindront le 3 ng/m³ rapidement. Nous sommes les seuls à accepter des taux d'arsenic dans les intrants aussi élevé, encore inacceptable. Il y a plein d'autres fonderies de cuivre qui n'ont pas besoin de l'arsenic dans les intrants pour le raffiner. Je ne comprends pas leur raisonnement. »
- « Le désaccord exprimé provient du fait qu'une moyenne annuelle peut-être facilement biaisée par des variables quantitatives : le nombre de jours d'ouverture, la pression atmosphérique qui intensifie l'effet des polluants dans les couches inférieures de la troposphère, etc. En d'autres mots, une moyenne est une donnée mathématique qui fragilise la réalité et qui peut exprimer ce qu'on veut lui faire dire. Statistiquement, il serait préférable d'établir des critères à modalité plus restreinte avec correctif démontrable pour le prochain échantillon. Exemple : limiter la concentration avec une supervision mensuelle en fonction de la médiane qui est plus représentative d'un échantillon mensuel. Lorsque la médiane est au-delà de la limite permise, trouver les causes de la constante et corriger les facteurs problématiques afin de solutionner de manière durable. »
- « Ce qui n'a pas été encore mentionné, c'est que les fonderies de Sudbury rejettent des métaux aussi et que les vents les amènent à Rouyn-Noranda. Alors 15 ng, plus le rejet des métaux lourds de la fonderie, plus ceux de Sudbury, c'est assez. Il est sûr qu'il y a un impact sur la santé. Nous respirons un sacré cocktail Molotov! »
- « Ne protège pas contre les risques de cancers. La protection est donc franchement incomplète puisque le cancer est le plus sensible effet détecté de l'arsenic. Par principe de prévention des effets déjà connus, nous nous devons d'imposer une norme scientifiquement reconnue pour protéger contre tous les risques liés [aux matières toxiques]. Nombreuses limites scientifiques à la norme de 15 ng/m³. Elle n'a pas été validée. Elle est dérivée d'une étude de seulement 201 enfants au Bangladesh qui étaient exposés à l'arsenic dans l'eau. Je trouve difficilement extrapolable cette norme au contexte de Rouyn-Noranda où l'on parle d'arsenic dans l'air. »
- « We need better monitoring before even beginning to put a ceiling on the emissions. »

Commentaires d'anciens ou d'actuels travailleurs à l'usine :

- « Je suis travailleur de la fonderie et je vois depuis les cinq dernières années que mon employeur a mis en place le projet Velox, qui est le prototype du projet Phénix pour réduire nos émissions. Donc, le projet prototype est en place et opéré [*sic*] présentement et les résultats sont très intéressants, donc je vois que Glencore va poursuivre le projet. »
- « J'y ai travaillé pendant [...] ans, et je vous assure qu'ils n'ont rien fait de façon volontaire, juste sur des pressions qui ont été apportées par les travailleurs et le syndicat dans le temps. J'ai été membre actif du syndicat et de la pression, nous en avons mis, et cela, pour le respect de la santé [et de la] sécurité des travailleurs et travailleuses... Donc, je suis totalement en désaccord en ce qui concerne le 15 ng/m³ et je veux que la norme régie par le gouvernement de 3 ng/m³ soit respectée comme partout à la grandeur du Québec. »
- « En ayant travaillé plusieurs années, [...] le côté santé de la population est secondaire. [À] preuve, je travaillais sur un projet de réduction de poussière, soit arsenic, plomb et

autres métaux, sur l'électrofiltre ESP5 (équipement majeur au fonctionnement) et dû à la pandémie, l'arrêt général de production a coûté plus cher, alors ils ont annulé ou retardé les projets pour respecter leur budget; tout est brisé ou défoncé, les murs sont tout pourris et ils ne font rien pour réparer et on ne parle pas de tout l'amiante qu'il y a à l'intérieur. Je crois qu'il serait important de faire une inspection avec des experts neutres! »

Commentaire d'un répondant neutre, ayant coché « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » à la question 1 :

- « En fait, il faut faire confiance en ces modèles extrêmement complexes. Quand j'ai entendu l'explication de ces modèles et l'impact qu'auraient 3 nanos ou 15 nanos ou 60 nanos sur la santé des gens, ça me rappelait les modèles développés par l'industrie forestière et le gouvernement pour déterminer les possibilités de coupe. À la suite du film *L'Erreur boréale*, je pense que nous avons convenu collectivement que le modèle n'était pas bon. [...] Là où je veux en venir, c'est que le modèle n'était pas bon, malheureusement la réalité était pire. Le modèle que l'on tente de démontrer avec l'arsenic est peut-être pire, mais il est peut-être mieux que la réalité. Permettez-moi de douter de ces modèles et permettez-moi de vous enjoindre d'en douter aussi, malgré le travail que vous avez à faire. »

Des messages sont adressés à la Santé publique :

- « Vos données sur les cancers ne tiennent pas compte des effets cumulatifs des émissions de métaux lourds. Adoptez le principe de précaution. »
- « La Santé publique a stipulé que cette limite devait être temporaire, qu'elle ne considérait pas les cas de cancers et la pollution des sols. Elle fait l'hypothèse que les sols sont tous immédiatement décontaminés, ce qui réalistement ne sera pas le cas. »
- « Vous ne tenez pas compte des effets des autres contaminants : SO₂, H₂L, Hg, etc. [dioxyde de soufre, le mercure, etc.] Il y a beaucoup plus que deux ou trois contaminants en présence et qui ont potentiellement des effets négatifs sur la santé. La proposition de la fonderie est de diminuer l'As [arsenic] à 15 ng/m³ à l'été 2027, et c'est seulement à ce moment qu'ils pensent respecter les normes des autres contaminants, pas avant. Et vous ne considérez pas le cancer du poumon : grave erreur. »
- « Le 15 ng/m³ [...] ne prend en considération que les femmes enceintes et les risques sur le fœtus. [...] Dans une entrevue avec Paul Arcand, le directeur de Glencore avoue n'avoir aucune idée comment ils arriveront à respecter cette norme de 3 ng/m³ mondiale. C'est impensable que le gouvernement en place abandonne les citoyens de Rouyn-Noranda, en leur demandant de choisir. Les répercussions sont déjà inquiétantes, et les débats corsés et l'intimidation de certains travailleurs de Glencore sont déjà fort inquiétants. Le directeur de la Santé publique n'a jamais parlé des gens ayant déjà un taux de contamination extrême, il ne fait que répéter [le risque] pour les nouveaux fœtus, sans accorder la moindre importance [aux autres] enfants. Il ne considère pas non plus que les citoyens de Rouyn-Noranda ont 30 % plus de cancers que la ville d'Amos, par exemple, ni qu'ils ont 50 % de plus de maladies pulmonaires obstructives qu'ailleurs dans la région. »

ANNEXE 2 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 2.1

Rappel de la question 2

Le MELCC propose d'imposer à Glencore, pour la Fonderie Horne, un délai de cinq ans pour atteindre la concentration moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec cette proposition?

Rappel de la sous-question 2.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Introduction

Comme la question 2.1 était une question ouverte, elle a effectivement ouvert la porte à une grande diversité de commentaires, d'opinions et de nuances. Certains répondants se sont prononcés sur le délai, d'autres ont plutôt insisté sur le niveau de concentration annuelle d'arsenic, et plusieurs ont émis des opinions, des commentaires et des suggestions complémentaires.

Regrouper ces nombreuses réponses, exprimées sans cadre imposé, a représenté un certain défi. Il fallait rendre compte de la substance de ces multiples réponses d'une façon ordonnée, qui soit éclairante pour le lecteur. Le tableau qui suit tente de répondre à cet objectif, en présentant une compilation succincte et la plus juste possible des réponses à la sous-question 2.1.

TABLEAU DES PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 2.1

Sur les 1 161 personnes ayant répondu à la sous-question 2.1 :

	N ^{bre}	Total	%
271 personnes ont exprimé leur accord avec l'énoncé de la question 2, ou leur désaccord au sujet du délai, jugé trop serré ou trop court. Elles se répartissent comme suit :			
Ont réaffirmé leur accord avec la norme de 15 ng/m ³ dans un délai de cinq ans.	238	271	23,3 %
Ont jugé le délai trop court, plutôt court, ambitieux, ou croient qu'il faut laisser plus de temps, si nécessaire, à la Glencore.	33		
872 personnes ont exprimé leur désaccord avec l'énoncé de la question 2. Elles se répartissent comme suit :			
Jugent le délai simplement « trop long » sans donner ou en donnant peu de précision;	352	429	
Disent vouloir n'accorder aucun délai, parlent d'urgence d'agir le plus vite possible, ou encore jugent la proposition inacceptable, inconcevable, irrecevable, souvent sans se prononcer explicitement sur la norme de 15 ng ou sur de 3 ng).	77		
Demandent précisément l'imposition de la norme de 3 ng/m³ :			
En n'accordant aucun délai ou sans préciser un délai	113	362	75,1 %
D'ici 1 an ou 18 mois	19		
D'ici 2, 3 ou 4 ans	12		
D'ici 5 ans	99		
Demandent précisément l'imposition de la norme de 15 ng/m³ :			
Immédiatement	15	81	
D'ici 1 an	57		
D'ici 2, 3 ou 4 ans	47		
Expriment un désaccord, mais demeurent imprécis quant au délai ou au niveau de nanogrammes par mètre cube, ajoutant des commentaires divers, des conditions, des suggestions, etc.	81	81	
18 personnes ont donné des réponses imprécises, ou difficiles à regrouper, par exemple :			
« Pourquoi cinq ans? », « On ne croit pas que l'objectif sera atteint en 2027 », « 7 ng en cinq ans », etc.	18	18	1,6 %

Rappelons en terminant qu'un peu plus de la moitié (57 %) des répondants qui sont entièrement ou plutôt **d'accord** avec l'énoncé de la question 2 n'ont pas répondu à la sous-question 2.1. Par contre, près de 82 % des répondants se disant entièrement ou plutôt **en désaccord** avec l'énoncé de la question 2 **ont insisté sur leur désaccord** en répondant à la sous-question 2.1. Pour ces raisons, il était prévisible que le tableau ci-dessus présente un très fort taux de désaccord.

ANNEXE 3 – TRAITEMENT DES RÉPONSES À LA QUESTION 3

Rappel de la question 3

Globalement, que pensez-vous du plan d'action déposé par Glencore en vue du renouvellement de son autorisation ministérielle pour l'exploitation de la Fonderie Horne et des propositions de réduction des rejets de contaminants dans l'air qu'il contient?

Introduction

Les commentaires ci-dessous ont été retenus pour tenter de rendre compte, le plus objectivement possible, des différentes idées, opinions, références, propositions, etc., qui ont été formulées, parfois similaires, mais sous différents angles. Un court sommaire est présenté à la fin de chaque partie.

Méthodologie

Pour en arriver à établir des données sur les taux d'accord ou de désaccord des répondants à la question 3, toutes les réponses inscrites ont été lues une à une en vue d'être classées, en fonction de leur teneur, selon le choix habituel : entièrement en accord, plutôt d'accord, entièrement en désaccord, plutôt en désaccord, je ne sais pas/je préfère ne pas répondre. Le classement des réponses « entièrement d'accord » et « entièrement en désaccord » a été assez facile à établir. Les réponses « plutôt en accord » et « plutôt en désaccord » sont celles qui, étant plutôt positives ou négatives, étaient assorties d'un « mais... » ou d'un commentaire équivalent. Par exemple, une réponse formulée comme suit, « Je juge insuffisantes les mesures de ce plan d'action, mais c'est mieux qu'une fermeture » a été classée dans les répondants « plutôt en désaccord ». Par contre, une réponse qui disait « C'est bien, mais Glencore aurait pu faire davantage d'efforts » a été associée aux répondants « plutôt d'accord ».

Lorsqu'un doute s'installait devant une réponse ambiguë, les autres réponses au questionnaire données par le répondant devenaient un repère, l'objectif étant de respecter l'intention générale du répondant tout au long du parcours de son formulaire.

Le lecteur peut considérer les données chiffrant les réponses à cette question comme fiables, mais avec une certaine marge d'erreur étant donné le caractère non fermé de la question, ou l'absence d'un choix balisé de réponses.

Commentaires de répondants « entièrement ou plutôt d'accord »

- « Un pas dans le bon sens pour assurer l'avenir de la fonderie à Rouyn-Noranda. »
- « Plan ambitieux, de gros efforts ont été mis. »
- « Plan ambitieux qui nécessite l'engagement de tous les employés et entrepreneurs de la région. Ce sera un projet innovant et mobilisateur qui rayonnera bien au-delà de la région. »
- « Un cadeau sur tous les plans! 500 millions de dollars pour l'Abitibi! Et après 84 % du périmètre de Rouyn-Noranda sera en dessous de 3 ng... Et cinq ans plus tard, sûrement 100 % de la ville sera en-dessous de 3 ng. Donc, c'est parfait! Ça fait 95 ans que la mine

est là. Les terrains et les maisons où habitent les personnes les plus exposées (entre la fonderie et la rue Carter) appartenaient à la mine jusqu'aux années 1980. La minière a vendu chaque terrain un dollar (certaines maisons aussi pour le même prix). Et aujourd'hui les gens qui les possèdent réclament la fermeture de l'usine. C'est à n'y rien comprendre! »

- « Je vis à Rouyn-Noranda depuis [...] ans, nous vivons avec cette pollution depuis toujours et maintenant que la fonderie veut s'impliquer pour réduire en cinq ans, je ne peux que me réjouir de ce plan d'action. »
- « Le plan me semble être honnête et juste. La norme de 3 ng/m³ au Québec est plus sévère que la majorité des autres endroits. Il faudrait que les gens le réalisent. Ontario [et] [Nouveau-]Brunswick, 300 ng, Alberta, 15 ng, les Pays-Bas, 1 000 ng/m³ !! Faudrait que le monde réalise que 15 ng est très acceptable. »
- « Le plan attaque sous plusieurs angles la problématique. Des premières mondiales en technologie sont développées pour atteindre les objectifs fixés. »
- « On voit qu'il y a eu une réflexion sur l'origine et la provenance de l'As [arsenic] et que les projets proposés permettent de répondre adéquatement à la problématique. »
- « La Fonderie Horne est capable de relever le défi, car en 95 ans d'histoire, elle a investi plusieurs millions de dollars pour des projets d'amélioration, notamment au niveau de l'environnement. Étant née dans le quartier Notre-Dame et ayant passé près de [...] ans dans ce quartier, j'ai vu de gros progrès depuis les années 1980. Quand on [entend] dire que Glencore ne fait rien, c'est totalement faux. »
- « Le plan consiste entre autres à transformer fondamentalement le procédé de la Fonderie, qui sera une première mondiale. Ceci requiert du temps, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, et à l'aube d'une ère inflationniste. »
- « L'entreprise continue de vouloir s'améliorer. En termes d'émission, les gens oublient trop vite que, pas plus tard qu'en 2004, les rejets en arsenic étaient de 1 000 ng, soit une réduction de [plus] de 90 % depuis ce temps. Et si je me permets un comparatif au sport : si vous courez un 100 m en 30 secondes, c'est beaucoup plus facile [de] s'améliorer que [pour] celui qui le court en 9 s 88. Il vient un moment où ça prend beaucoup d'effort pour aller chercher quelques grenailles. »
- « Laissons la chance à la Fonderie de faire ses preuves, c'est un employeur majeur pour Rouyn-Noranda et beaucoup d'autres sous-contractants. Ce serait une catastrophe si ça devait fermer. »
- « Très bon plan, beaucoup de création d'emplois sur cinq ans. »
- « L'ampleur des projets est énorme. Imaginer remplacer [les trois quarts] d'une usine par une technologie inconnue! Ces changements prennent du temps. La mise en place d'une usine pilote est absolument nécessaire pour mitiger les risques opérationnels. »

En accord, mais... (avec quelques réserves ou avec l'ajout de suggestions de pistes d'intervention)

- « En autant que la fonderie respecte les normes de la santé publique. »
- « Les échéanciers semblent un peu serrés. »

-
- « Il faut être réaliste et comprendre que tout ne peut être fait en même temps, mais Glencore doit être tenue responsable de respecter ses échéanciers. »
 - « Le plan manque de détails au niveau des intentions de Glencore après 2027. »
 - « Plan réaliste, mais comportant des difficultés techniques et des risques d'événements imprévus. »
 - « Je trouve que leur plan est stratégique mais j'aimerais que le ministère et la compagnie développent ensemble un plan interconnecté pour optimiser la partie capitaliste et sociale d'une réalité d'usine localisée dans le centre d'une ville et de sa population. C'est une opportunité hors du commun pour faire un beau grand projet "win-win" (social et rentable/capitaliste). Également pour montrer la force d'une petite communauté/peuple face à un géant qui veut s'investir. »
 - « Si possible faire les travaux avant le 100^e anniversaire de Rouyn-Noranda en 2026. »
 - « On souhaite que les objectifs soient atteints. »
 - « Il faut des mesures contraignantes, en particulier financières, pour nous assurer de l'atteinte des objectifs, et peut-être même des récompenses financières si la minière dépasse les attentes. Par exemple, remboursement de 25 % de l'argent investi si Glencore réussit à atteindre les 3 ng/m³ d'ici cinq ans. »
 - « J'espère que l'accent sera aussi mis sur les autres contaminants, pas seulement l'arsenic. Que les normes québécoises seront respectées à la lettre. »
 - « C'est dans la bonne voie, mais pas suffisamment rapide. Des analyses plus approfondies devraient aussi être faites pour évaluer l'effet combiné des contaminants et l'incidence des terres rares. Je crois aussi que des modernisations pourraient être effectuées pour qu'il y ait un triage des matières à l'étape du déchetage afin de limiter les matières à fondre, comme c'est le cas dans d'autres fonderies. Le plastique et l'aluminium, par exemple, pourraient être acheminés vers d'autres usines où ils seraient récupérés au lieu d'être fondus et perdus ici. Cela pourrait maximiser le recyclage et limiter les rejets de contaminants dans l'air. Qu'en est-il des microparticules de plastique qui se retrouvent dans l'environnement? »
 - « Bien mais viser le plus rapidement possible. C'est la santé des résidents du [quartier] Notre-Dame qui est en jeu. »
 - « Étant donné que la Fonderie s'engage à faire tous les efforts de réduction, je crois qu'il serait bon de lui faire confiance. Cependant la vigilance est primordiale! »
 - « Aussi je suggère à la Fonderie de rénover les infrastructures extérieures, car on voit encore la tôle d'il y a 95 ans! »
 - « Le plan proposé semble bien structuré et propose différentes approches pour réduire les émissions d'As [arsenic]. La responsabilité du gouvernement sera par contre d'assurer un suivi serré de l'état d'avancement de ce plan. Le gouvernement doit amener Glencore–Fonderie Horne à respecter leurs engagements, les étapes proposées au plan et surtout les échéanciers. »
 - « Entièrement d'accord, mais je crois [que l'objectif] sera difficile à atteindre avec la manutention des concentrés qui contiennent de l'arsénopyrite (concentré fourni par industrie minière au Québec, associé au sulfure). »

-
- « S'attaquer à la question par ses diverses facettes donnerait de meilleures chances d'atteindre l'objectif (concentration d'arsenic des intrants, approvisionnement, procédés certifiés et contre validés, disposition des contaminants récupérés sur le site, etc. »
 - « À condition que la compagnie assume l'ensemble des coûts liés au projet. Le gouvernement n'a pas à subventionner une compagnie internationale. »
 - « Très bon projet, par contre j'aurais "expatrié" les maisons à partir de 7 ng. »
 - « S'il est possible de détruire d'autres maisons et [de] relocaliser les occupants plus loin des installations afin que la zone tampon soit élargie. »
 - « Je suis très inquiète de la page parlant des circonstances hors de leur contrôle pouvant entraîner des délais dans les changements... Ma confiance en cette compagnie est très faible et j'ai fort l'impression que ces arguments seront utilisés, et qu'on sera encore à plus de 50 ng dans cinq ans. »
 - « Est-ce qu'ils ont fait des analyses de sols? Est-on sûr que l'arsenic présent dans l'air ne s'est pas déposé et [n'a pas été] absorbé par les sols qui sont dans le rayon de l'usine? Je crois qu'il serait bien de prendre des échantillons afin d'éviter des problèmes futurs pour nos agriculteurs. »
 - « Bien que la station légale serait déplacée à la limite du terrain industriel soi-disant agrandie par la zone de transition, il serait pertinent d'y installer une station identique afin de mesurer l'éventuelle amélioration de la qualité de l'air à cette station historique; ou du moins, d'y échantillonner l'air ambiant quelques fois avec une station mobile. »
 - « Passablement d'accord. Personnellement, même s'il y a des risques, je crois au compromis raisonnable. Je comprends mal la position de ceux qui tiennent mordicus aux 3 nanogrammes. Je suis né ici [...] et j'ai toujours vécu ici, dont 14 ans dans le quartier Notre-Dame. Ma santé est encore excellente. Je m'explique mal l'esprit de panique soudain qui afflige certains de mes concitoyens, particulièrement les médecins qui ont maintenu le silence pendant 95 ans et qui visent maintenant la perfection. Le débat me semble relever davantage de la politique que de la science. J'ai assisté hier soir à la consultation présentielle. J'ai préféré m'abstenir [d'intervenir] plutôt que d'affronter directement une assemblée "paquetée". Remarquez que je ne conteste pas le droit de s'exprimer de ceux qui ne partagent pas mon opinion. Ils y ont droit et s'en sont prévalu. Tant mieux pour eux, mais je ne voulais pas participer à une confrontation sans issue ou à une réaction hostile. Je ne suis pas médecin mais j'ai quand même plus qu'une 5^e année. »
 - « Ça commence à ressembler à de l'acharnement de la part de certains groupes. C'est vraiment inquiétant et très stressant. »

Commentaires récurrents de répondants « entièrement ou plutôt d'accord »

- L'importance du rayonnement international à venir.
- Laissons le temps qu'il faut à Glencore pour s'ajuster.

Mais... (pour les répondants plutôt d'accord)

- Chercher plus rapidement des résultats, c'est une question de santé.
- Assurer le suivi des engagements, le respect des normes et des échéanciers.
- Que le gouvernement assume sa responsabilité dans l'encadrement des travaux.

Commentaires de répondants « entièrement ou plutôt en désaccord »

- Pour un très grand nombre de répondants, le plan est insuffisant et imprécis : « Aucune limite d'émission journalière et aucune limite pour certains métaux lourds (cadmium) ».
- « Le plan déposé par Glencore leur laisse trop de latitude. Le gouvernement doit exiger un plan plus précis, comprenant des dates de mise en place pour chacune des étapes de transformation de l'usine. Le gouvernement doit exiger la mesure quotidienne des émissions et la diffusion en simultané au citoyen. »
- Trop long avant d'atteindre 15 ng. Décevant également de ne jamais mentionner l'atteinte possible de la norme de 3 ng, que plusieurs répondants exigent.
- Plusieurs répondants exigent l'atteinte immédiate ou rapide de la norme de 3 ng/m³ : « Il faut dès maintenant exiger le respect des normes dans un délai d'un an. »
- Un bon nombre de répondants réclament la fermeture temporaire de l'usine, le temps que soient effectués les ajustements qui permettront à l'usine de fonctionner dans le respect des exigences de santé et de sécurité des travailleurs et de la population. « Jamais nous n'entendons parler d'une réduction des opérations en attendant de pouvoir atteindre des seuils acceptables. »
- Plusieurs répondants sont d'avis que Glencore n'en a que pour ses profits, car elle n'inclut pas la santé de la population dans ses plans, dans ses objectifs. Aussi, elle est muette sur la gestion de ses intrants.
- « La Fonderie tente de gagner du temps pour éviter d'impacter ses profits. Le contrôle des intrants ne requiert aucune technologie et pourrait avoir un impact immédiat sur la qualité de l'air. Encore faut-il qu'elle accepte une diminution temporaire des profits, le temps de mettre en place les mécanismes permanents de réduction des émissions. »
- « Ça ne fait aucun sens que des intrants refusés partout ailleurs puissent continuer d'être fondus tant que ces installations n'auront pas la capacité de capter tous ces rejets toxiques. Oui, c'est probablement ces intrants qui font que la fonderie a une belle rentabilité. »
- « Avec le seuil de 15 ng/m³ que le MELCC souhaite imposer à Glencore, celle-ci ne fait que bénéficier de cinq ans de plus pour faire encore plus de profits et, qui sait, mettre définitivement la clé dans la porte au terme de ces cinq années en affirmant qu'il est impossible pour elle d'atteindre la norme québécoise. La confiance entre la Fonderie Horne et la population est inexistante. L'opacité avec laquelle elle opère [sic] depuis plusieurs années nous rend extrêmement méfiants. Les demandes d'accès à l'information faites par le comité ARET (composé de plusieurs experts de différents secteurs) depuis 2019 dans ce dossier et l'analyse faite de ces documents mènent à des constats alarmants. »
- « La compagnie agit en bon gestionnaire et démontre que la santé de la population est plus une chose à négocier qu'une priorité et vérifie les limites de l'acceptabilité sociale. »
- « Les intérêts de la population ne sont pas au cœur de ce plan. »
- « Les contribuables n'ont pas à payer la facture d'une multinationale basée en Suisse qui accumule les plaintes et les transgressions des lois. »
- « Je n'ai pas confiance en Glencore. C'est une des pires multinationales. Paradis fiscaux, [...] pollution, impunité, etc. »

-
- « Ce qu'ils proposent n'est que de l'entretien qu'ils auraient dû faire depuis longtemps. Ils ne tiennent d'ailleurs pas compte que leur plan d'acide est également désuet depuis maintenant 10 ans. Ils perdent également beaucoup de temps en concept et pré faisabilité, faisabilité, d'autant plus que les "éléments incontrôlables" impliquent déjà des enjeux réels, ce qui laisse entrevoir les excuses qu'ils nous donneront au bout du délai prescrit pour n'avoir pas terminé. »
 - « C'est du réchauffé. Déjà plusieurs de ces mesures ont été annoncées en mai 2019. Puis dans le plan d'action de décembre 2019. Ensuite en février 2022. Les courbes d'atténuation des émissions d'As [arsenic], de Cd [cadmium] et de Pb [plomb] (2022-2027) se ressemblent étrangement, seuls les chiffres changent. On a définitivement mis beaucoup d'attention à la présentation, mais il y a matière à s'inquiéter : certaines mesures "sans accélération du processus" se seraient terminées en 2029 ("cas de base"), alors que la présentation d'août 2022 ne traitait que des projets avec échéance en 2027. L'"accélération" en est-elle une? Également, la page 27 montre un grand nombre de contaminants jamais encore avoués ouvertement dans leurs plans d'action ou dans leurs demandes d'attestation d'assainissement. On dirait un plan de match revu par une firme spécialisée en communication. On mentionne également beaucoup de retard "à cause de l'ingénierie non complétée". Que faisait donc l'équipe d'ingénierie de GFH [Glencore–Fonderie Horne] depuis ces dernières années, sachant qu'il y avait un seuil d'émission d'arsenic à passer de 100 à 3 ng/m³ "dans les meilleurs délais"? Par ailleurs, le coût global n'a pas changé (520 M\$ [millions de dollars]), alors que, supposément, il y a plus de projets à compléter pour un meilleur "gain". De plus, plusieurs projets n'en sont qu'à l'étape Concept ou Ingénierie, même dans un horizon de 2022 à 2024. Seront-ils seulement réalisés d'ici 2027 ou l'entreprise aura-t-elle d'autres retards, qui ne permettront [pas] les réductions attendues des émissions toxiques? »
 - « J'aurais aimé que ce plan soit davantage vulgarisé et synthétisé pour le commun des mortels. Il est long et contient plusieurs notions que je ne connais/comprends pas. Mais je peux dire que je n'ai pas confiance en Glencore et que, sur ce que je comprends, je ne crois pas à ce plan. Respectez les normes! Je pense que "pour meilleur gain environnemental" ne devrait pas être dans le titre de leur plan. Un gain? On gagne quoi? De se faire moins empoisonner? Juste par le choix de ce mot, j'ai l'impression de faire rire de moi. Je pense aussi qu'on doit cesser de nous parler des vents dominants. Ce ne sont pas les vents qui nous polluent l'existence. Je pense que la liste "d'éléments incontrôlables" vient justifier pourquoi ce plan ne me rassure pas du tout. Après tant d'années à savoir que l'on dépasse les normes, le travail effectué pour s'améliorer semble minimal. »
 - « Avec l'expérience que j'ai avec cette entreprise, de Noranda à Glencore, je n'ai aucune confiance en elle. Je m'explique : dans le passé, ils ont promis tellement de choses pour améliorer l'atmosphère à l'intérieur de la fonderie, et au bout de la ligne, ils n'ont jamais tenu leurs engagements, pas plus de captation, pas de systèmes d'aspiration adéquats, "dust collectors" déficients et pas réparés, des opérations de maintenance repoussées pour ne pas arrêter la production, opération de nuit à plein régime... etc. etc. »
 - « Je suis intéressé de savoir quelles sanctions le Ministère imposera au cas où la société ne serait pas en mesure de respecter son plan, ainsi que les recours juridiques dont disposera Glencore en cas de sanction. »
 - « Pour avoir travaillé à la Fonderie Horne pendant [...] ans, je sais pertinemment qu'ils sont en mesure de réduire l'ensemble des émanations par le contrôle des intrants. Aucune technologie n'est donc nécessaire pour rendre les opérations sécuritaires. Ils doivent

seulement accepter de diminuer les profits, le temps de mettre en place les projets visant à filtrer davantage les rejets. »

- « L'information sur le plan financier manque de transparence, car on parle uniquement des montants investis, mais sans les remettre en contexte avec les bénéficiaires de la fonderie. [Je n'ai] pas confiance en eux, [ils] n'ont pas respecté la précédente entente et il semble n'y avoir aucune conséquence lorsqu'ils n'atteignent pas leur cible. Je crois plutôt que le plan sur cinq ans n'est pas une question de technologie mais plutôt de finances et une façon de ne pas toucher aux profits des actionnaires. Ça aurait déjà été plus transparent de parler de pourcentage d'investissement par rapport aux bénéficiaires pour que nous ayons une meilleure idée de la vraie raison de l'investissement sur cinq ans. »
- « Ils feront le minimum exigé par le gouvernement. Ils n'investissent pas dans la ville. Pourquoi plier à leur demande? Nous n'avons pas besoin d'une fonderie pour que Rouyn-Noranda prospère. Nous sommes dans une pénurie de main-d'œuvre, les employés de la fonderie peuvent se trouver un aussi bon emploi dans les mines environnantes. »
- « Le plan d'action ne comprend rien de nouveau et n'amène rien de positif à la communauté. Les projets technologiques pour augmenter le captage des émissions sont annoncés depuis plusieurs années déjà. L'imposition de la zone tampon telle que proposée n'est rien d'autre qu'un prétexte pour augmenter la capacité de leur stationnement. S'il y avait un talus surplombé d'un écran végétal, ce serait un bon début. »
- « Il y a encore beaucoup d'amélioration à faire, et ce, pas juste au niveau des contaminants atmosphériques, mais également directement sur le site de la Fonderie Horne : à certains endroits, c'est carrément des dépotoirs à ciel ouvert. »
- « Claude Bélanger de la Fonderie Horne a mentionné en juin qu'ils étaient prêts à faire tout ce qui était "techniquement possible" pour diminuer les émissions. Or, il a également affirmé par la suite que leurs investissements leur permettraient de doubler leur capacité de production. La Fonderie fait donc miroiter des investissements faramineux, en les associant à l'amélioration de leurs émissions, tandis qu'une bonne partie de ces investissements sont pour des améliorations de productivité. »
- « L'atteinte des normes le plus rapidement possible doit être l'objectif prioritaire. La Fonderie doit aussi être plus transparente. Elle devrait mettre en place un plan de communication sur l'avancement des travaux, les résultats obtenus. »
- « Le plan d'action ne prend pas en considération toutes les sphères qui subissent des impacts des émissions de la Fonderie Horne. Le plan d'action doit prendre en compte l'aspect environnemental, l'aspect social et l'aspect économique. »
- « Premièrement, c'est un document très peu étoffé dans sa présentation, sa vulgarisation dans son ensemble (des figures et tableaux qui ne sont pas renvoyés dans le texte, aucune présentation dans son ensemble du procédé antérieur). Ce n'est probablement pas l'objectif premier d'un plan d'action, mais comme c'est la seule documentation disponible pour la consultation "publique", on aurait pu s'attendre à beaucoup plus de contenu pour que le public s'y retrouve, au lieu de défiler à outrance des abréviations et noms de projets accrocheurs dont la clarification n'est faite qu'en surface. Le fil conducteur est difficile à suivre. Moi-même étant ingénieur, j'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre clairement la démarche technique présentée, nous laissant souvent seulement avec des chiffres et pourcentages de réduction sans référence technique à l'appui de leurs hypothèses. Mais ce qui est le plus inquiétant dans le document présenté, c'est le niveau de sérieux accordé à l'échéancier, qui est en soi la pierre angulaire de

l'autorisation. D'abord, la nouvelle version du plan présenté n'est que les mêmes projets, mais présentés avec un échéancier optimiste et sans aucune marge de manœuvre. D'ailleurs, il est souvent souligné dans le texte que, s'il y a quoi que ce soit qui ne rentre pas dans la séquence, l'échéancier ne tient plus. En étant dans le domaine, en voyant ce plan sans contingence et une gestion du risque qui n'est pas prise au sérieux, c'est une déclaration ouverte que l'échéancier de cinq ans ne sera pas respecté et [ils] se serviront de multiples causes de retard (prévisible ou "anticipable" avec contingence réaliste) pour justifier de ne pas avoir respecté le seuil cinq ans plus tard (ou même avec un suivi annuel). En gros, le plan est : on va essayer de travailler plus vite qu'à l'habitude, mais si ça ne fonctionne pas, ce n'est pas de notre faute. Il y a aussi un ton particulier dans le plan que je ne me serais pas attendu d'une entreprise qui doit convaincre un ministère (et le public) de leur bonne volonté pour avoir le droit de polluer plus qu'ailleurs. Il y a souvent plus d'emphase [*sic*] sur leur désaccord avec la façon de prendre les mesures (station légale) les pénalisant, que de démonstration qu'ils ont le désir de faire mieux dans les conditions actuelles. C'est une insulte ouverte aux fonctionnaires du Ministère qui analysent le plan ainsi qu'au citoyen touché par cette permission de polluer. Bref, ce plan ressemble à un travail de cégep où l'étudiant cherche simplement à obtenir la note de passage, tant dans sa présentation que dans son contenu. »

- « 520 M\$ [millions de dollars] sur cinq ans, c'est 104 M\$ par année. [...] Des 14 projets proposés sur cinq ans, seulement 2 seront mis en exécution pour un total de 3 M\$. Tous les autres projets sont en phase de conception ou d'étude de faisabilité. »
- « J'aurais aimé en savoir plus sur la zone de transition qui y est prévue. 10 M\$ [millions de dollars] sont alloués à cette partie du plan. En quoi ça consiste, exactement? Il n'y a pas de précisions ni d'échéancier à ce sujet dans le plan de la page 25, à part pour le déplacement de la station de mesure et, à la page 38, pour la plantation d'arbres. »
- « Ce plan ne fait qu'apaiser l'anxiété des employés et des fournisseurs mais n'est assurément pas assez ambitieux pour calmer le reste de la population et l'image de notre extraordinaire ville dans l'ensemble du Québec. »
- « On dirait plus un plan d'affaires pour garantir de très gros revenus que des actions sérieuses concernant la santé et l'environnement. »
- « Nous pourrions faire de la fonderie un modèle. Il y a une opportunité à saisir pour gagner une victoire dans la lutte pour la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique. »
- « Ce sont les prémisses à la base du dépôt de ce plan d'action amélioré qui sont questionnables [*sic*]. [...] On peut supposer que le MELCC est persuadé que le 3 ng/m³ ne peut pas être atteint en cinq ans. Pourtant, nous n'avons pas connaissance que des avis scientifiques (extérieurs à Glencore) aient été demandés par le MELCC. »
- « Ils omettent également d'aborder les deux solutions les plus prometteuses qui pourraient permettre de réduire les émissions à très court terme : une gestion plus serrée des intrants (pour diminuer la quantité de contaminants traités à la source) et une réduction temporaire du volume de production pour arrimer leurs opérations avec la capacité technologique de l'usine. »
- « Il ne mentionne pas les enjeux de contamination des sols. »
- « Paver des voies d'accès et des zones de transvidage de concentré, augmenter les zones d'entreposage dudit concentré à l'intérieur, installer des dépoussiéreurs, c'est un minimum pour diminuer l'impact environnemental. [...] Il me semble que c'est élémentaire

pour contrôler les poussières provenant de ce site industriel très contaminé depuis presque 100 ans. »

- « Il devrait y avoir également un plan pour verdir la ville et améliorer la captation des polluants par la végétation et diminuer le bruit. »
- « L'aménagement de la zone de transition me laisse perplexe, le mur sera très près de la station légale, voir [la] page 38 du plan d'action. Les vents pourraient être déviés près du mur, pouvant possiblement fausser les mesures de la station légale pouvant laisser croire [à] une réduction des contaminants, alors que, dans les faits, à l'exception d'une très petite zone au pied du mur, l'écran n'aurait pas d'incidence sur la qualité de l'air du reste du quartier ou de la ville. »
- « La zone de transition proposée est tout simplement l'agrandissement de leur stationnement pour [les] employés, avec une haie de cèdres le long du stationnement (ils parlent d'arbres dans leurs documents, mais les dernières informations que j'ai eues sont qu'il s'agira plutôt d'une haie de cèdres, car la bande de végétation qu'ils prévoient n'est pas assez large pour y planter des arbres et ils refusent d'agrandir cette bande de végétation, car ils ne veulent pas perdre quelques précieuses cases de stationnement. »

Commentaires récurrents de répondants « entièrement ou plutôt en désaccord »

- Plan peu ambitieux, insuffisant.
- Comment expliquer le mutisme de Glencore quant à l'atteinte éventuelle de la norme de 3 ng/m³?
- La norme de 3 ng/m³ doit être atteinte rapidement, quitte à fermer l'usine temporairement pour permettre les mises à niveau.
- Il y a une autre façon d'atteindre la norme : ralentir la production ou mieux contrôler les intrants, ou les deux.
- Pourquoi ne pas contrôler les intrants, lesquels seraient la principale source des émissions toxiques?
- Pour Glencore, la quête de profits semble avoir plus d'importance que la santé de la population.
- La confiance de la population envers Glencore est érodée.
- Glencore fait le minimum requis et gagne du temps.
- Le gouvernement doit imposer ses attentes et non suivre ce que propose Glencore.

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Un certain nombre de répondants (27 en tout) se sont dit incapables de porter un jugement sur le plan d'action, leur propos se résumant comme suit :

- « Assez technique et mes connaissances en la matière sont limitées. »
- « Ce plan n'est pas suffisamment vulgarisé pour un public peu familier avec les termes qui y sont présentés. »
- « Ni Glencore, ni le gouvernement, ni les citoyens ne sont à même de juger de la faisabilité et de la solidité du plan d'action proposé, des experts indépendants devraient se prononcer [sur celui-ci] et présenter publiquement leur avis. »

ANNEXE 4 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 4.1

Rappel de la question 4

Afin de s'assurer de la réduction progressive des émissions de la Fonderie Horne au cours des cinq prochaines années, le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites annuelles de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action (au besoin, consultez les pages 29 et 30 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Rappel de la sous-question 4.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Introduction

Les commentaires présentés ci-dessous ont été retenus parce qu'ils donnent un aperçu assez représentatif des opinions émises dans les différents « camps » (entièrement ou plutôt d'accord; entièrement ou plutôt en désaccord; je ne sais pas/je préfère ne pas répondre).

Commentaires de répondants « entièrement ou plutôt d'accord »

- « Cela me semble parfait. »
- « Ça permettra d'encadrer la diminution, et assurera que cette amélioration [sera] faite le plus rapidement possible », ce qui est souhaitable de l'avis de plusieurs répondants entièrement ou plutôt d'accord.
- « Cela reflète le fait que des projets d'envergure doivent être accomplis en étape. »
- « C'est bien que l'on considère plus que l'arsenic. »
- « Le fait de rajouter ce contrôle apporte une protection supplémentaire pour la population. »
- « Compte tenu du caractère de développement technologique, il est possible d'avoir des variations incontrôlables, mais dans l'ensemble le modèle semble solide. »

Mais :

- « Il faut imposer d'énormes pénalités financières lorsque la Fonderie dépasse les limites permises. »
- « [La Fonderie] ne doit pas profiter des temps nuageux ou de la nuit pour émettre de la fumée à volonté. »
- « [Il faut] essayer de respecter les valeurs limites acceptées par la santé publique pour tous les métaux dégagés par la Fonderie. »
- « Une sélection de matériaux à raffiner contenant moins de contaminants aiderait à court terme. »

- Les données devraient être prises au quotidien pour ne pas permettre trop d'écarts.
- « Des limites annuelles oui, mais si les lois fédérales évoluent en matière de responsabilités environnementales, il faudra en tenir compte et agir avec souplesse envers la fonderie. »
- « L'école [où] je travaille aura toujours une concentration d'arsenic d'au moins 15 ng/m³. Mes élèves et moi-même travaillons dans cet air. Nous n'avons aucun moyen de purification dans l'école. »
- « Ce n'est pas présenté comme des limites annuelles, mais plutôt comme des cibles de la fonderie. Est-ce que ces limites seront réellement imposées? »
- « J'ai appris qu'à l'interne les employés devaient parfois débrancher la sonde de lecture des émissions toxiques pour empêcher la station légale de faire de lecture durant certaines périodes de la nuit alors que la productivité était réalisée avec les matériaux les plus contaminés. »

Commentaires de répondants « entièrement ou plutôt en désaccord »

- L'exigence souhaitée de 3 ng/m³ est réitérée par de nombreux répondants, et ce, dès cette année pour certains, et d'ici cinq ans pour d'autres. « Aucun dépassement de la norme provinciale ne devrait être autorisé. »
- Le délai de cinq ans est jugé trop long par au moins 25 % des 819 répondants à la sous-question 4.1, selon un relevé des commentaires signifiant clairement⁷ cette opinion.
- Plusieurs répondants sont d'avis que « des limites annuelles permettent des pics d'émission/concentration de polluants et ceci est fortement nuisible pour la santé. Les normes doivent être respectées en tout temps, pas juste selon une moyenne annuelle. »
- « Une exposition plus intense par moment n'est pas plus tolérable. »
- « [Il faut] se rappeler qu'à l'usine de CCR dans Montréal-Est, la Santé publique et le gouvernement ont forcé l'usine à diminuer ses émissions moyennes annuelles de 5,7 ng/m³ pour atteindre la norme de 3 ng/m³. »
- « On n'a pas besoin de réduction progressive, mais bien d'une réduction immédiate et rigide. Vous jouez avec la santé des gens. On ne peut pas se permettre d'être "progressifs". On doit être "agressifs" et s'attaquer directement au problème. »
- « Aucune mention dans le document des conséquences du dépassement des cibles. »
- « Le gouvernement prévoit imposer des limites (sans le faire) et Glencore produit un document avec des limites arbitraires. »

⁷ Seules les réponses jugeant trop longue l'atteinte de la norme de 3 ng/m³ ont été prises en compte dans ce relevé non paramétré. Ces réponses utilisaient clairement des termes ayant une connotation de durée, tels que « délai inacceptable », « trop long », « devrait être atteint plus rapidement », « maintenant », « urgence », etc.

-
- « Davantage de stations de vigilance doivent être installées, les valeurs doivent être évaluées et vérifiées de façon quotidienne et ces dernières doivent respecter les normes provinciales quotidiennement. Glencore a le contrôle des chiffres et peut en faire ce [qu'elle] veut. La compagnie joue aussi sur les heures et des moments pour émettre davantage de polluants dans l'air ambiant. Nous n'avons pas confiance en cette entreprise qui n'en a que pour son profit! »
 - « Ils [Glencore] devraient se conformer pour tous les polluants qu'ils produisent, et il devrait [y] avoir des amendes croissantes pour les dépassements. »
 - « Il est intéressant d'imposer une limite, mais si c'est la Fonderie elle-même qui mesure les taux, cela ne sert à rien. »
 - « Beaucoup de risques de manipulation des données. »
 - « Mais comment, qui, quand, où se font les vérifications? Prennent-ils les vents en considération, l'indice barométrique de l'air? »
 - « On n'a pas encore parlé des autres métaux qui ont été détectés dans les environs par un chercheur de l'UQAM [Université du Québec à Montréal], pour lesquels il n'existe même pas de plafond d'émission. »
 - « [Glencore] doit pouvoir nommer, qualifier et quantifier toutes les composantes issues de ses activités, et ce, dans l'air, dans l'eau et dans le sol. On parle dans ce document d'arsenic, de cadmium et de plomb, mais connaît-on vraiment tous les minéraux et tous les gaz résiduels des opérations de la fonderie? »
 - « Les intrants devraient être choisis au lieu de traiter tous les métaux. [Glencore] ne semble pas avoir de plan pour les parcs à résidus. »
 - « Je souhaite des exigences de réductions immédiates par le contrôle des intrants. »
 - « Le périmètre montré par Glencore n'est pas réel. C'est tout le quartier Noranda, et même plus, qui demeure à 15 ng/m³, ce qui est beaucoup plus loin que 450 m de la fonderie! Si on compte en plus que cela peut aller jusqu'à 10 fois plus que la moyenne annuelle, ça signifie qu'ils se donnent le droit d'atteindre jusqu'à 1 000? C'est une manière détournée de nous demander le droit de polluer tout autant qu'avant. »
 - « Si c'est pour imposer des limites qui concordent avec les graphiques présentés dans le rapport de GFH [Glencore–Fonderie Horne], ce serait une bien drôle de coïncidence!!! »
 - « Étant un employé d'une entreprise polluante les normes doivent être respectées à chaque heure et si une donnée environnementale est manquante, il nous est impératif de justifier cette absence de donnée. Une seule heure constitue une non-conformité environnementale pour la journée entière. Glencore doit en être tenue aux mêmes standards. »
 - « Ils ne proposent aucune station de mesure de bruit comme plusieurs minières font proactivement dans la région. Ils ne proposent pas de construire de bâtiment autour de leur procédé comme le font les plans de transformation modernes. Aucune mention d'amélioration des émissions causées par le transport des matières importées. »
 - Ne pas attendre la pression médiatique pour faire bouger les choses.

Quelques désaccords exprimés, mais pas pour des raisons opposées

- « Il faut permettre à la Fonderie de mettre en place son plan d'action, mais ne pas imposer de sanctions si [l'objectif n'est] pas atteint. »
- « Laissez-les faire leurs preuves avant de leur imposer des restrictions. »
- « Vu le temps d'exécution de travaux de cette ampleur, je trouve trop serrés les délais de réduction. »
- « Il ne faut pas oublier que c'est la ville qui s'est construite autour de la fonderie et non la fonderie qui est venue s'installer en ville au départ. »

Commentaire d'un ancien travailleur à l'usine

- « Les mesures des contaminants faites par Glencore sont, selon moi, biaisées, car ce sont eux qui choisissent le moment du prélèvement, alors ils ajustent leur production en fonction des résultats souhaités. Je suis un ancien employé de la Fonderie Horne [...] et je suis au courant de cette pratique. »

Des pistes de suivi

- En cas de non-respect de la cible annuelle, « que la production soit réduite l'année suivante jusqu'à l'obtention des bons taux, sans quoi le retard d'une année justifiera le retard de l'année suivante, jusqu'au non-respect de la norme après cinq ans. Comme dans tout contrat, il devrait clairement [y] avoir des clauses de pénalité, évidentes et connues du public, pour rassurer du sérieux de la démarche du Ministère. »
- « Des limites d'émission doivent être imposées sur des mesures de plus courtes durées : quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles. Le plus court, le mieux pour éviter de fausser les données avec de fortes pointes d'émission et des périodes à très faible émission. »
- « Le MELCC devra être très transparent et rigoureux. Le lien de confiance avec la population est à rebâtir. Le succès du plan repose en grande partie sur la communication de résultats fiables. Il est important que les contrôles soient effectués par le MELCC et non [par] Glencore. »
- « Demander aux citoyens de décider, c'est élargir le fossé qui les sépare déjà. »

« Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre »

Certains répondants à la sous-question 4.1 ont exprimé leur incapacité à se prononcer sur la question 4 (voir les deux commentaires qui suivent, assez représentatifs).

- « Encore là, je ne suis pas ingénieure, comment pourrais-je me prononcer sur des notions aussi techniques? [...] C'est n'importe quoi de demander à la population de se prononcer sur ces notions, allez-vous vraiment vous fier à ces réponses?? »
- « Je ne détiens pas les qualifications requises pour répondre à cette question et je ne comprends pas comment le MELCC peut se permettre de demander aux citoyens de se prononcer sur une question aussi techniquement complexe. »

C'est aussi ce qui explique, on le présume, qu'un nombre relativement élevé de personnes ont choisi de cocher « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre » ou de ne pas répondre du tout aux questions 4 et 5 (respectivement 80 et 97 personnes), comparativement au nombre restreint de personnes ayant fait ce choix pour les questions 1 (11 personnes) et 2 (7 personnes).

ANNEXE 5 – PRÉCISIONS DONNÉES À LA SOUS-QUESTION 5.1

Rappel de la question 5

Le MELCC prévoit imposer à Glencore des limites journalières de concentration d'arsenic, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant. Quel est votre degré d'accord avec la proposition faite à cet effet par Glencore dans son plan d'action, sachant que la variabilité journalière, selon la Fonderie Horne, serait de 0 à 10 fois la moyenne annuelle, selon les données historiques (au besoin, consultez la page 25 de la version complète du plan d'action ou les pages 32 à 35 du résumé préparés par Glencore)?

Rappel de la question 5.1

Précisez votre réponse, si vous le désirez.

Introduction

Les commentaires présentés ci-dessous ont été retenus parce qu'ils donnent un aperçu assez représentatif des opinions émises dans les différents « camps » (entièrement ou plutôt d'accord; entièrement ou plutôt en désaccord; je ne sais pas/je préfère ne pas répondre).

Commentaires de répondants « entièrement ou plutôt d'accord »

- « La limite journalière permet d'empêcher des abus, bonne initiative. »
- « Le fait de mesurer régulièrement est un gage de suivi et d'amélioration permanente. »
- « L'impact des vents étant aléatoire, il faut accepter une certaine variation tant que la moyenne est respectée. Je fais confiance au MELCC pour établir les critères. »
- « Il est nécessaire d'imposer des limites journalières ainsi qu'un nombre de journées qui peuvent être dépassées. Sachant qu'il n'est pas possible pour la fonderie de réagir [en] temps réel devant des risques de dépassements. »

Mais :

- « Bien que largement insuffisante, la limite journalière me semble être nécessaire. »
- « D'accord avec la limite journalière mais pas 10 fois la limite annuelle. »
- « Bien surveiller les rejets 24 heures sur 24 pour ne pas que la nuit, ce soit non respecté. »
- « Ces plafonds doivent correspondre aux seuils sécuritaires. Les autres polluants (p. ex., nickel) devraient aussi être plafonnés. »
- « En autant que cela respecte les barèmes qui indiquent que ce n'est pas nuisible [à] la santé humaine ni [à] la santé des écosystèmes ».
- « C'est bien, mais il faudrait tenir en compte des conditions atmosphériques. Si le vent fait lever de la poussière hors de leur terrain, il doit y avoir de l'arsenic dans cette poussière. »
- « Dans la mesure où il est possible de mesurer et contrôler [quotidiennement] les émissions. »

-
- « [Il doit y avoir] une conséquence immédiate quand la norme n'est pas atteinte. Conséquence intelligente et non une petite amende. Par exemple, fermeture de deux jours chaque fois que les lectures ne sont pas conformes. »
 - « Encore une fois, le MELCC doit s'assurer que les mesures de ces métaux sont faites de façon totalement indépendante et impartiale, payées par Glencore, mais pas faites par Glencore. »
 - « Il serait bien de ne plus jamais avoir de journée avec des concentrations extrêmement élevées. »
 - « Les valeurs maximales d'émission doivent être imposées par le gouvernement sans se fier aux documents [publiés] par Glencore. Ces valeurs doivent être basées sur les seuils respectant la santé de la population et non sur ce qu'il est technologiquement possible de faire. »
 - « Dans la mesure où ça peut être communiqué afin de laisser aux gens du quartier le choix de sortir ou non (par exemple, la garderie et l'école) ». »
 - « Des captations journalières peuvent cacher des pics, il sera important de les mesurer à intervalles réguliers. »

Commentaires de répondants « entièrement ou plutôt en désaccord »

Les répondants sont très nombreux à dire que, comme limite journalière, 10 fois la moyenne, c'est beaucoup trop haut.

- « Il est important que des cibles quotidiennes soient imposées, mais il est inconcevable que ce soit jusqu'à 10 fois la moyenne annuelle. »
- « Si la limite est de 15gng en moyenne, cela signifie qu'une journée pourrait atteindre 150 ng... l'économie prime sur la santé. »
- « Cela laisse place à des écarts trop importants, exposant la population à des concentrations intolérables. »
- De très nombreux répondants sont d'avis que « la norme quotidienne de 3ng/m³ doit être imposée. »
- « Dans le plan, il est simplement indiqué que ce sera de 0 à 10gfois, mais pourquoi? Je ne suis pas contre l'idée d'imposer des limites journalières, au contraire, mais un plan devrait contenir des explications par rapport aux chiffres présentés. Est-ce que les jours où la concentration sera 10 [fois] pire, il y aura des impacts sur la santé des citoyens? »
- « Les normes journalières [...] devraient être établies selon les recommandations de la Santé publique et ce, pour l'ensemble des métaux lourds émis. Elles devraient être mesurées par un acteur neutre et indépendant. »
- « Il est impératif d'imposer des limites journalières pour le cadmium, le plomb, l'arsenic, le nickel et peut-être d'autres métaux et particules (antimoine, chrome). »
- « La Santé publique doit imposer des cibles maximales [toutes les] huit heures. Car des cibles journalières cachent des pics. Le cadre doit être le plus serré possible. »
- « Comment s'assurer du respect de ces normes journalières et quelles seront les mesures dissuasives? »

-
- « Dernièrement, les relevés du centre-ville démontrent clairement que Glencore est très loin de respecter les normes quant au niveau de SO₂ [dioxyde de soufre] qui ont franchi des seuils où la qualité de l'air était très mauvaise, alors qu'ils sont censés filtrer ce soufre à 98 % et le récupérer. [...] En plein centre-ville, la qualité de l'air [est] exécration sur presque 10 heures en continu. Ils sont loin de gérer ce qui sort de leurs cheminées. Il n'y a pas suffisamment d'acteurs dans le dossier pour réglementer cette manière qui ouvre les vannes sans se soucier de la qualité de l'air des citoyens. »
 - « Glencore doit immédiatement filtrer ses intrants afin de respecter dès maintenant les normes pour tous les métaux. La compagnie pourra faire ses améliorations nécessaires par la suite pour accueillir de nouveau les intrants très pollués [...] pour assurer le respect des normes pour tous les métaux. »
 - « Le gouvernement devrait obliger Glencore à réduire [ses] intrants contenant trop d'arsenic, de plomb et de cadmium. »
 - « Il faut des capteurs à plusieurs endroits, car [c'est Glencore qui a] le contrôle. Quand les vents sont en direction opposée, [la fonderie y va] à fond les cheminées. »
 - « Il faut minimiser les variations. Ils connaissent et utilisent [la certification] Six Sigma. Ça éviterait qu'ils traitent par "batch". »
 - « Je suggère une tolérance quotidienne de cinq fois la norme (15 ng/m³ pour l'arsenic) la première année et une tolérance dégressive pour les quatre années subséquentes pour en arriver à 3 ng/m³ dans cinq ans. »
 - « Pourra-t-on prédire quand cette limite sera dépassée jusqu'à 10 fois la moyenne annuelle, afin que je coordonne ma sortie à vélo autour du lac Osisko en conséquence, ou afin que j'empêche mes enfants de sortir rejoindre des amis dehors ou jouer au parc? On régresse! Dans les années 1980, on avait un accès direct avec des représentants de la Fonderie quand l'air "goûtait la mine", par téléphone. Au-delà d'un certain nombre d'appels, l'entreprise ralentissait ses activités. Maintenant, au-delà des grands "projets d'assainissement" aux noms pompeux couchés sur des documents officiels tapés à Toronto, je n'ai pas l'impression que cette écoute et cette souplesse subsistent. Tout est super opaque. »
 - « Un système d'alerte de confinement devrait être mis en place pour les journées où il y a dépassement des cibles. Les gens ont le droit de savoir et de choisir à quoi ils s'exposent. »
 - « Ce que le rapport ne dit pas, c'est que la nuit, les équipes poussent au max la production, parce que personne ne voit ce qui sort de cet enfer. »
 - « Cette question devrait être [adressée à] des métallurgistes et [à] des professionnels en environnement. »
 - « Exiger une moyenne est un non-sens pour moi parce que ça voudrait dire que si la Fonderie est fermée une semaine pour son "shutdown", elle pourrait émettre deux fois plus de polluants la semaine suivante et être en règle. La norme québécoise de 3 ng/m³ devrait être appliquée en tout temps. »
 - « Il est de la responsabilité de Glencore de se doter d'une technologie de production qui permet de se conformer en tout temps, chaque jour, aux normes de la Santé publique sur les contaminants industriels. »

Plusieurs autres désaccords exprimés, mais pas pour des raisons opposées

- « Des limites annuelles, c'est suffisant. »
- « Des limites journalières seraient très difficiles à respecter. Dû à l'inconstance de l'émission des gaz de procéder (?), ces limites laisseraient peu de marge de manœuvre aux opérateurs. De plus, il faut savoir que les vaisseaux continuent d'émettre du gaz même à l'arrêt, alors je ne crois pas que ce serait bénéfique. Des limites hebdomadaires pourraient [être] plus adaptées. »
- « Glencore fait déjà des efforts, et travaille déjà sur un gros projet de réduction d'émission. »
- « Je crois que ça peut causer des problèmes sur la gestion du travail et la gestion des employés. »
- « Les concentrations journalières dépendent beaucoup de la direction des vents, une limite journalière à ce stade pourrait être beaucoup trop restrictive par rapport au bienfait réel sur la communauté. C'est d'ailleurs pour cette raison que la législation demande une moyenne annuelle. Il devient non pertinent de demander une moyenne annuelle si, quotidiennement, c'est respecté. De plus, pourquoi demander une limite journalière à une seule entreprise et non aux autres? »
- « Les résultats peuvent changer en fonction des conditions météorologiques. Aucune norme journalière n'est mentionnée dans le RAA [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère] pour aucun polluant. Ceci serait une condition injuste à imposer à la Fonderie. »
- « Les effets des métaux lourds sont des effets chroniques à la santé et non des effets aigus. Un objectif de concentration annuelle est donc parfaitement adéquat afin de prévenir ces effets à la santé. »
- « Les pics ne sont pas représentatifs d'une exposition constante. Ça ne représente pas un enjeu réel pour la santé, à mon avis. »
- « Il n'y a pas grand-chose à faire si ça dépasse, [par] exemple [le] mardi. Les données sont collectées par le MELCC quand? Elles sont vérifiées quand? Et combien de temps avant de rejoindre quelqu'un? Les ressources humaines requises pour gérer chaque jour des dépassements potentiels [feraient] mieux de travailler à suivre le plan [à] long terme et de mettre des jalons avec la Fonderie. Exemple : construction des bâtiments d'ici le 11 janvier. Bien allouer des ressources pour aller faire des "spot check", et continuer de mettre de la pression de cette façon au lieu d'attendre que Glencore agisse. »

« Pour imposer une limitation journalière, à mon avis, ça va prendre pas mal de ressources et d'équipements qui devront être entretenus de façon régulière et coûteuse. [...] Or, ce qui est émis par la fonderie à la station légale, bien que parfois bien au-delà de la norme légale annuelle, est très loin d'un seuil qui peut porter atteinte à la santé à court terme. [...] Présentement, la technologie en place à la fonderie ainsi que l'effet de la direction des vents ont un important effet sur les concentrations en métaux lues aux stations. [...] La fonderie a décidé que cette réduction passerait par l'amélioration du procédé de traitement de cuivre. [...] Ce nouveau procédé (Phénix) sera opérationnel seulement en 2027 (avec les autres projets d'AERIS). C'est à ce moment que les éventuelles cibles journalières, s'il est pertinent d'en mettre, pourront être respectées. »

-
- « Cela ne fait pas de sens. Selon les études que la Santé publique présente, c'est l'exposition prolongée qui est problématique dans ces plages de concentration. La norme de la CNESST [Commission des normes, de l'éthique salariale, de la santé et la sécurité du travail] est d'ailleurs de 0,01 mg/m³, ce qui représente 10 000 ng/m³. Il est important de rester raisonnable et logique dans les demandes faites à l'entreprise et dans les réglementations. »
 - « Il a été prouvé que les impacts possibles aux concentrations actuellement observées sont à long terme. Des limites journalières ne sont donc pas indiquées. »

Commentaire d'un ancien travailleur à l'usine

- « Ayant travaillé près de [...] ans sur le "plant" [à l'usine] et ayant demeuré [...] ans [dans le quartier Notre-Dame], où les poussières étaient présentes avant toutes les étapes [d'amélioration] que l'usine a apportées, ayant eu des contaminations au plomb, et après six mois, le tout était disparu de mon organisme, élever mes enfants dans le quartier, je ne peux voir les effets sur [ma] santé. Maintenant à [la] retraite, je devrais avoir quelques séquelles. J'aimerais être utilisé comme cobaye, pour vos tests comparatifs. »

Des pistes de suivi

- « Il faut travailler ensemble, [le] gouvernement et la compagnie pour sécuriser la population. »
- « De plus, [il faut] qu'on étudie les effets synergiques entre les rejets nocifs. »
- « Ne serait-il pas possible d'éviter certaines opérations lors des journées où les vents dominants sont problématiques? »
- « Les tableaux présentés par Glencore donnent des chiffres impressionnants, surtout suivant l'accomplissement des projets. Encore s'il est possible de bonifier, le MELCC peut modifier les cibles. Par contre, l'échantillonnage du nickel PM₁₀ à la station AG semble montrer une tendance [à la hausse pour la période] de 2019-2021, cela requiert peut-être une attention particulière. »
- « Permettre cinq fois la norme en vigueur comme variabilité journalière. La première année d'une limite à 15 [ng], le maximum journalier devrait être de 75 [ng]. Lorsque la norme sera atteinte, le maximum journalier devrait être à 15 [ng/m³]. »
- « Une justification des dépassements pourrait être demandée [et] les actions [pourraient être] planifiées (au plan [à l'usine] ou pas) pour éviter ce type de dépassement. »
- « Une exposition ponctuelle à des seuils plus élevés que la norme est somme toute de faible impact, si la fréquence demeure exceptionnelle. La fréquence devrait être comptabilisée ou la crête journalière pondérée. »
- « Le débat ne doit pas s'articuler et se construire autour d'une norme annuelle avec ses multiples pour qualifier une norme journalière acceptable; il faut partir des normes de la plus petite unité temporelle (jour) pour bâtir une norme mensuelle moyenne acceptable et ainsi diminuer la variabilité statistique. Oublions la norme annuelle qui n'est qu'un portrait statistique complaisant qui peut cacher certaines distorsions quotidiennes. En diminuant la taille statistique de 365 jours à 31 jours pour les normes à fixer, ceci contraint à un contrôle opérationnel plus serré du procédé. »

-
- « Compte tenu du caractère de développement technologique, il est possible d'avoir des variations incontrôlables, mais dans l'ensemble le modèle semble solide. »
 - « Glencore est-[elle] vraiment en mesure de pouvoir respecter les normes journalières du Ministère? Je ne crois pas. Il faudrait [que la compagnie] arrête les activités de la mine régulièrement et fréquemment pour respecter les demandes du ministère. Probablement, trop variable quotidiennement. Ça demanderait toute une gestion des opérations et des travailleurs. Tant qu'à ça, [c'est] probablement plus rentable de fermer... »

ANNEXE 6 – TRAITEMENT DES RÉPONSES À LA QUESTION 6

Rappel de la question 6

Avez-vous d'autres préoccupations à formuler?

Introduction

La question posée invitait les répondants à exprimer librement d'autres préoccupations autres, au sujet du projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. Le traitement des réponses à une telle question ouverte est une opération délicate puisque, par nécessité de synthèse, toutes les réponses, qui portent sur une diversité de thèmes, ne peuvent être retenues.

Dans le relevé ci-dessous, les principaux éléments distincts qui étaient exprimés en approbation ou en désapprobation du projet, ont été retenus et ont souvent été repris textuellement. Mentionnons que la récurrence des commentaires n'a pas été mesurée comme telle, mais elle a été soulignée lorsqu'elle paraissait évidente.

Enfin, les réponses ont été regroupées par thème pour en faciliter la lecture.

Préoccupations quant à l'information de la population

- On craint la désinformation. On souhaite plus de transparence de la part du gouvernement.
- Selon des répondants, l'information donnée est alarmiste et crée de l'anxiété au sein de la population.
- Glencore devrait mieux informer la population sur l'avancement de ses travaux et sur les intrants qu'elle traite.
- « Payer une firme indépendante pour la biosurveillance et être plus transparent. »
- « Ce dont on ne parle jamais, ce sont les résidus et la gestion des matières utilisées pour les opérations normales de la fonderie. Des tonnes de cartons, [de] bois, [de] sacs de nylon, [de] métal contaminé sont acheminées à l'extérieur du site pour aller contaminer d'autres communautés et, à la limite, d'autres travailleurs qui ne sont pas sensibilisés aux risques associés à ces matériaux. »
- « [Il faut] que l'ensemble des métaux soient mesurés, ainsi qu'une étude concernant les dangers de ceux-ci combinés. »
- « J'apprécie que l'opinion publique soit demandée, car actuellement une minorité de la population occupe une grande place dans les médias et peu de place est laissée pour les faits et la science. »
- « Les valeurs calculées devraient être rendues publiques à la fin de chaque lecture. »
- « [Il faut que] toutes les données soient accessibles en très peu de délai et qu'une vigie soit imposée. »

-
- « Je souhaite connaître l'étendue géographique des contaminations passées, actuelles et futures. »
 - « J'aimerais avoir plus de renseignements sur tous les autres contaminants et les risques-conséquences du mélange de tous les rejets de contaminants dans l'air. J'aimerais aussi qu'il y ait davantage d'études concrètes faites dans le quartier. Qu'en est-il des risques de boire un verre d'eau laissé sur ma table de chevet pendant une nuit? Quelles sont les conséquences chez mes animaux? »
 - « Avant, la Santé publique locale convoquait des rencontres régulières avec les représentants du quartier Notre-Dame, les représentants de la Fonderie et les porteurs du dossier à la Santé publique [locale] qui avaient comme philosophie "Villes et villages en santé". Les échanges sur la problématique ont résulté en [sic] la naissance de l'usine d'acide qui permet de capter les gaz (acide sulfurique) et de les liquéfier. Cette amélioration s'est faite progressivement, sans nuire à la réputation de la Fonderie ni à la ville de Rouyn-Noranda. Actuellement, les gens modérés comme moi ont peur de s'exprimer, car ils se font boycotter haut et fort par les groupements pro-environnement. »
 - « The media keeps reporting the views of a very few extremist people and groups. »
 - « La Fonderie n'est vraiment pas bonne en communication. Elle est plus propre aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été et elle le sera davantage avec les prochains investissements. J'habite cette ville depuis ma naissance et sacrifier cette industrie serait renier tous les efforts mis par nos parents pour la maintenir en fonction. La désinformation et la campagne de peur présentées dans les médias [représentent] une plus grande menace en polarisant notre société comme chez nos voisins du Sud. »
 - « Plus de transparence avec la population, rapport trimestriel des émissions journalières et plus de détails sur les conséquences des dépassements. »
 - « Rendre publiques les données de mesure (par semaine ou mois). Comme Hydro le fait pour le débit de certains cours d'eau liés à ses installations. »
 - « Le gouvernement devrait les financer [l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue] pour qu'ils étudient la question et nous reviennent avec un diagnostic crédible, réaliste et surtout, surtout apolitique. »
 - « Quel est l'impact à long terme, non seulement pour ceux qui résident à Rouyn en ce moment, mais également ceux qui ont grandi à Rouyn et ont quitté [la région] plus tard. Est-ce que ce taux de concentration peut "s'évacuer" du corps ou reste sans décontamination humaine naturelle? »
 - « Quels sont les effets de la concentration [des contaminants] dans les maisons, dans les parcs, dans les cours d'eau? »
 - « La Santé publique régionale et les médias ont favorisé ce climat néfaste en publiant des données incomplètes, sans références, sans contextualisation et sans analyse statistique raisonnable (aucun écart type, par exemple). »
 - « L'étude [publiée] par la Santé publique régionale doit être expliquée davantage à la population et devrait faire l'objet d'une revue scientifique par des experts en toxicologie. Beaucoup de groupes paraissant crédibles, tel le Collège des médecins, se prononcent, mais ceux-ci ne sont pas des experts en toxicologie, mais la population les écoute. »

Préoccupations quant à la réputation et l'avenir de la ville

- Plusieurs répondants craignent un exode des travailleurs qui fuient la pollution. Aussi, ils appréhendent des difficultés dans le recrutement de travailleurs, notamment les professionnels de la santé et de l'éducation.
- « Tolérer des émissions au-delà des normes, cela détruit complètement l'attractivité de notre ville pour les jeunes professionnels et autres travailleurs. »
- La réputation de la ville a été salie.
- Certains ont peur que la ville ne devienne une ville fantôme, ont peur « des suicides, des détresses psychologiques et bien des mariages détruits ».
- De très nombreuses personnes affirment qu'elles vont quitter la région si la situation ne s'améliore pas plus rapidement (le « 15 ng/m³ d'ici cinq ans » est insuffisant, selon elles), dont plusieurs professionnels de la santé.
- « Dans un contexte de manque de main-d'œuvre généralisé, le fait de surexposer le sujet crée un mouvement de panique qui laissera des traces pour des décennies sur l'image de la région. »

Préoccupations quant à la santé et au bien-être des enfants, de la population et des travailleurs

- La santé des enfants inquiète de très nombreux répondants. On mentionne notamment les enfants qui fréquentent l'école Notre-Dame-de-la-Protection près de la fonderie, ainsi que le CPE L'Anode magique. « Les écoles et les services de garde touchés doivent être au centre du plan d'action en ce qui concerne l'assainissement de l'air, le nettoyage professionnel rigoureux (journalier) et [les] surfaces de jeu extérieures. »
- « J'ai peur lorsque les enfants jouent dans le sable, je n'ose pas faire un jardin, ça sent la mine parfois jusque dans ma cour. »
- « L'emphase [*sic*] est mise essentiellement sur les résidents du quartier Notre-Dame alors que ceux du quartier Sacré-Cœur sont aussi très concernés. »
- « Je me demande à quelle exposition font face les employés qui y travaillent présentement? »
- La présente situation crée du stress et de l'anxiété chez les personnes et « une crise sans retour dans le tissu social ».
- « [Je suis] préoccupée par tous les autres contaminants produits par la Fonderie Horne qui ne sont pas nommés dans la prochaine autorisation ministérielle. [...] Il conviendrait d'en mesurer les taux annuels et d'imposer les mêmes normes qu'ailleurs au Québec » pour tous ces métaux.
- « Il devrait y avoir plus d'études sur les effets croisés des divers contaminants. »
- « Les cibles pour chaque contaminant ne considèrent que les effets néfastes d'une exposition à l'un ou l'autre de ses contaminants pris individuellement et ne protègent pas contre les effets synergiques d'exposition à plusieurs contaminants à la fois. »
- « J'ai d'énormes préoccupations pour la santé de mes enfants, [de] ma famille et [de] ma population. Je m'attends à ce qu'en matière de santé de la population, le principe de précaution et le risque 0 soient appliqués. »

-
- « Et là, on ne parle que de l'air, mais que dire de l'eau, de nos sols, de la faune et la flore... mes préoccupations sont grandes! »
 - « Comme l'eau potable de Rouyn-Noranda provient du lac Dufault qui est près (particulièrement par l'air), des installations de la fonderie, j'ai des préoccupations sur les taux des métaux dans l'eau que nous buvons. »
 - Un très grand nombre de répondants s'inquiète des sols. « [Il faut] faire une étude de la qualité des sols environnants afin de protéger la population qui utilise, vit sur ce sol. »
 - « Un plan de décontamination [des sols] devrait être mis en place selon des normes protégeant des risques pour la santé les populations vulnérables (12 ppm [parties par million]) plutôt que 30 ppm qui ne protègent que les adultes. »
 - « Pour rassurer la population, un service pourrait être offert à l'hôpital de Rouyn pour la détection et la prévention que pourrait occasionner la fonderie, et ainsi prévenir ou guérir, et surtout rassurer la population. [...] Les médecins refusent de nous les prescrire [les tests], à moins de maladie en lien avec les taux élevés de métaux. Certains médecins mentionnent à demi-mot qu'ils ont des pressions pour ne pas prescrire les tests. »
 - « [Je suis] préoccupée par l'impact sur le réseau de la santé de ce surcroît de maladies dans notre population. [...] 14 cas de cancer du poumon de plus PAR ANNÉE (et on ne parle que d'un type de cancer!); 1 100 patients excédentaires souffrant de MPOC ([maladie pulmonaire obstructive chronique] [avec] effets variés pouvant aller de l'incommodation jusqu'au décès); 25 % de chances de plus d'avoir un bébé de petit poids. »
 - Outre les données sur le cancer, « il faudrait davantage d'études comparatives pour vérifier s'il y a plus de cas d'allergies, d'eczéma, d'asthme, de TDAH [trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité], de fausses couches et autres au sein de la population de Rouyn-Noranda par rapport aux autres villes de la province. »
 - « La pollution sonore : les bruits émis par la fonderie, en particulier la nuit, sont très dérangeants pour les gens demeurant dans les quartiers près de la fonderie (nous sommes importunés par ceux-ci jusque dans le quartier Sacré-Cœur). » Des barrières anti-bruit et anti-poussière sont à considérer. Ce problème est souvent mentionné.
 - Autre préoccupation qui revient souvent : la santé mentale. Selon plusieurs répondants, la pollution, les pertes d'emplois appréhendées, l'exode de travailleurs et de familles, les dévaluations de maison sont susceptibles de causer des dépressions, des déchirements familiaux, voire des suicides.
 - « La santé économique de la population fait partie de la santé globale. »
 - Quelques répondants s'inquiètent des travailleurs : « Le stress des derniers mois que les employés directs et indirects ont vécu est énorme. » Il faut leur offrir une protection et des mesures de soutien pendant la transition, mentionne-t-on.
 - « L'entreposage de l'arsenic sous forme solide est aussi préoccupant. »
 - « Je me questionne sur les parcs à résidus, la gestion de ceux-ci. » Quelques répondants sont du même avis.
 - « Je ne comprends toujours pas pourquoi une étude de biosurveillance n'est pas effectuée avec une méthodologie bien documentée (urine et non sang) avec des échantillons fréquents (tous les mois) sur une période de 1-2 ans. »

-
- Mettre en place « un programme de caractérisation environnementale des autres quartiers de la ville de Rouyn-Noranda, [parce que] « les émissions de la Fonderie dans l'air que nous respirons ne sont pas ou [sont] très peu caractérisées [et que] la liste des paramètres suivis à ces stations ne rencontre [sic] pas la totalité des contaminants potentiels émis par la Fonderie. [...] Il est important de rappeler que les résultats provenant de ce suivi inadéquat servent aussi de mesure de base à toutes les modélisations et simulations présentées dans le plan de diminution des émissions de la Fonderie, et par extension, dans les simulations du risque sur la santé effectuée par la DSPu [Direction de la santé publique]. Ceci permet de réaliser l'ampleur de l'incertitude des prévisions sur les futures émissions et, par conséquent, sur la santé des citoyens. »
 - Quelques répondants demandent d'avoir accès gratuitement à des purificateurs d'air pour leur résidence.

Préoccupations quant au respect ou à l'imposition de la norme de 3 ng/m³

- « Les résidents de Rouyn-Noranda sont les grands perdants tant que les normes ne seront pas atteintes. Nos maisons vont perdre énormément de valeur et qui voudra venir s'établir dans cette ville? »
- « Des exigences trop sévères et trop ambitieuses pourraient mener à une opération réduite de la fonderie ou même à sa fermeture. »
- « La loi, c'est la loi pour tout le monde et les normes devraient être respectées pour le bien de tous les citoyens. »

Préoccupations quant aux priorités du MELCC ou du gouvernement

- La santé et la sécurité des personnes devraient être les seules priorités du Ministère.
- La santé de l'environnement passe avant l'économie.

Préoccupations quant au suivi du gouvernement dans ce dossier

- Perte de confiance et déception à l'égard de la Santé publique et du gouvernement, ce dernier semblant s'inscrire davantage « comme médiateur que comme protecteur de la santé publique ».
- Déception que le gouvernement n'ait pas agi plus tôt, depuis 2018.
- Le gouvernement devrait effectuer le prélèvement et l'analyse des sols afin de quantifier de manière claire et précise la contamination dans toute la ville.
- Les suivis d'analyse devraient être faits par le gouvernement et non par Glencore, en raison de la perte de confiance des citoyens à l'égard de cette entreprise.
- « Monitorer [...] en temps réel et à plusieurs endroits la qualité de l'air. Des pénalités monétaires coûteuses devraient être mises en place en cas de dépassement » cet argent devrait à « 100 % être distribué à la communauté. »
- « Obliger une population à choisir entre des emplois et un air sain est irresponsable. »
- « Ma principale préoccupation concerne les ressources dont disposent les ministères pour contraindre une entreprise à respecter les réglementations existantes. »
- « S'assurer que les échéanciers proposés sont rigoureusement respectés, voire devancés. »

-
- « Prendre les moyens d'imposer des limites et surtout de les faire respecter. »
 - « Le non-respect des limites. Les conséquences [ne] sont pas claires et peu persuasives. »
 - « Bien évaluer tous les impacts (positifs et négatifs) : économique, santé (incluant santé mentale), environnement (émissions vs recyclage), occupation du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, autonomie canadienne vs production cuivre et autres métaux précieux indispensables à notre vie moderne, etc. »
 - « Il doit y avoir un changement agressif et direct. On ne veut pas de progressif. On a les moyens d'être plus sévères en matière d'environnement. »
 - « Des visites surprises s'imposent! Il y a carrément des dépotoirs à ciel ouvert avec plusieurs contaminants de différentes natures (poches avec matériel, palettes de bois contaminées, vieux métaux rouillés et contaminés) et ça, près de certains cours d'eau/bassin autour de la fonderie. »
 - « La Ville de Rouyn-Noranda devrait se faire imposer par notre gouvernement, bien avant la fonderie, de retirer ces cadastres autour de la fonderie et [...] de relocaliser ces gens démunis dans des logements sociaux », car selon ce répondant, c'est pour une question de « pauvreté » que des personnes (une centaine, selon le répondant) et des familles habitent près de la fonderie.
 - « Mettre la Ville de Rouyn-Noranda sous tutelle. »
 - « Il n'y a pas deux choix (15 ng ou la fermeture) comme certains politiques semblent le présenter, mais bien une multitude de possibilités pour améliorer la santé, l'environnement, la qualité de vie et l'essor de la ville. »
 - « Il est nécessaire de considérer tous les aspects rattachés à ce dossier, par exemple, les volets sociaux-économiques du QND [quartier Notre-Dame], de l'économie en général, de la société, de la main-d'œuvre, des difficultés d'approvisionnement, des impacts [de] la filière [du] cuivre nord-américaine, de l'emploi ([emplois] directs et indirects régionaux et [à plus grande échelle] – Amérique du Nord), des précisions analytiques autant pour les données chimiques que des études de biosurveillance et du positionnement stratégique pour l'avenir. »
 - « Innovations environnementales, ingéniosité de recyclage, de régénération et d'optimisation de l'environnement, gestion responsable, développement durable : voilà ce qui m'impressionnerait du MELCC. »
 - « Comment le gouvernement serait-il présent pour la suite? Les militants seront encore présents sur toutes les tribunes médiatiques, le gouvernement devra s'assurer d'accompagner la ville dans ce dossier. »

Des avis partagés quant à la fermeture de l'usine

- Plusieurs répondants craignent des pertes d'emplois si l'usine ferme. Ils souhaitent le maintien de la mine « moteur économique de ma ville », qu'elle puisse demeurer ouverte même s'ils ne sont pas d'accord avec le plan de Glencore, avec l'assurance « que les dirigeants demeurent proactifs pour réduire leurs émissions atmosphériques ».
- Par contre, si l'usine devait fermer, d'autres sont d'avis qu'« avec la pénurie de main-d'œuvre actuelle et de nombreux autres projets qui sont dans les plans en région, la totalité de ces travailleurs devrait pouvoir trouver un emploi facilement ».

-
- « [Il faut que l'usine] suspende ses activités jusqu'à ce qu'elle soit en mesure d'opérer [sic] dans le respect de la loi et de la santé des Rouynorandiens qui ont les mêmes droits que l'ensemble des citoyens du Québec. »
 - Il faut arrêter d'agiter le drapeau de la fermeture de l'usine, « un discours démagogique », car « le contexte de pénurie de main-d'œuvre est propice à la mise en place d'exigences fermes pour que Glencore se conforme à toutes les normes en vigueur ou stoppe momentanément ou définitivement ses activités ».
 - « Fermer la Fonderie Horne serait une catastrophe pour notre ville. Beaucoup de gens et entreprises seraient touchés. »
 - « Dans le long terme, la fermeture de la Fonderie fera moins mal à notre ville que si elle poursuit ses activités en ne respectant pas les normes environnementales. »
 - « Puis une fermeture ne serait pas la catastrophe annoncée, il y a tout un secteur d'expertise à développer autour de la réhabilitation des sites contaminés. Une filiale de BP (ARCO) s'y active depuis la fin des années 1980 au Montana. La somme investie à ce jour est de 650 M US\$ [millions de dollars américains]. »
 - « En plus de plusieurs suicides et dépressions à prévoir, une fermeture de la fonderie entraînerait assurément l'exode de ma famille, comprenant deux adultes et quatre enfants. »
 - « La fonderie est un énorme moteur économique en Abitibi. Sa fermeture engendrera le chemin vers une région fantôme. »
 - Plusieurs répondants entrevoient une perte de la valeur des maisons à Rouyn-Noranda.

L'aspect financier

- Plusieurs répondants insistent à dire au gouvernement de ne pas aider financièrement Glencore dans ses travaux de mise aux normes. De même, un bon nombre s'attendent à ce que Glencore investisse dans la santé de la population de la ville, décontamine les sols, investisse dans les infrastructures sportives, etc. Exemple : Glencore devrait « payer l'installation et l'entretien d'échangeurs d'air avec filtre EPA à tous les résidents incommodés ».
- « Pourquoi la minière ne paierait pas les soins de santé occasionnés par les rejets? Exemple : une compensation financière de 50 000 \$ par citoyen demeurant à Rouyn-Noranda depuis 1970, 40 000 \$ depuis 1990, et ainsi de suite. »
- « Au lieu de soutenir Glencore à partir des deniers publics, il vaudrait mieux dédommager les travailleurs, le temps que l'entreprise se conforme advenant une cessation temporaire de ses activités. »

L'aspect économique

- « Nous produisons ici, au Québec, la tonne de cuivre la moins polluante au monde. »
- Il ne faudrait pas « priver l'Amérique du Nord d'un de ses plus gros producteurs de cuivre et de recyclage de matériaux modernes ».
- « Est-ce qu'on veut vraiment dépendre des autres pays pour nos ressources? »
- Il faut évaluer les impacts économiques pour l'Abitibi-Témiscamingue en cas de fermeture de l'usine, la seule au Québec et au Canada, et l'état de dépendance future.

-
- « Cette industrie est nécessaire dans la vie d'aujourd'hui (téléphone intelligent, auto électrique, etc.) et les gens qu'on entend le plus semblent oublier ceci. Si la fonderie n'est pas là, le cuivre proviendra des EU [États-Unis], [de la] Chine, [de la] Russie, [des pays] dont nous ne voulons pas être dépendants. »
 - « On devrait aussi penser au moteur économique local qu'est la fonderie et à son positionnement dans la chaîne de valeurs des minéraux stratégiques à l'échelle nationale. [...] La fonderie gère des matières beaucoup mieux que n'importe quelle installation ne pourrait le faire au pays et recycle également de l'électronique à l'échelle industrielle. »
 - « Comme nous sommes dans une économie circulaire du recyclage, il faut comprendre que son rôle [celui de la Fonderie] dans le monde est capital. Si on veut des circuits électroniques, des fils électriques, des voitures plus vertes, il faut trouver du cuivre de qualité et en quantité. La Fonderie tient à ce rôle et il va servir tout le monde, ce cuivre produit à Rouyn-Noranda. »
 - « D'un point de vue environnementaliste, il est préférable de garder une fonderie de cuivre au Québec et [de]contrôler [ses] émissions que d'expédier nos matières recyclées dans d'autres pays où les normes environnementales sont moins sévères. Surtout que dans l'avenir, beaucoup de produits électroniques contenant du cuivre et des métaux précieux devront être recyclés. »
 - « La Fonderie Horne est un moteur économique pour la région. Mais elle n'est pas le seul, et il est temps qu'elle se comporte comme un citoyen corporatif responsable. Rouyn-Noranda est aussi une ville universitaire, et plus de 40 % du corps professoral provient de l'extérieur de la région (j'en suis). Ce sont là aussi des emplois payants, soit dit en passant. »
 - « La Fonderie Horne est une des fonderies de cuivre émettant la quantité de GES la plus basse au monde. [...] L'expertise développée au Québec en performance environnementale deviendra une référence dans l'industrie métallurgique. C'est une révolution du procédé de traitement du cuivre qui se développe à Rouyn-Noranda et je suis fier de participer à cette révolution! »
 - « La récupération des métaux est la clé pour une réduction de l'empreinte écologique de l'industrie minière. Aussi, l'exportation de cuivre favorise notre balance commerciale et impact indirectement la valeur du CAN\$ [dollar canadien], tous les produits importés coûteront un peu plus cher aux Canadiens. »
 - « Sans la Fonderie Horne, [que] sera la ville de Rouyn-Noranda ([le] manque de 30 millions et plus en salaires annuellement aura un impact très négatif sur la ville)? »
 - « Ils ont su démontrer par le passé et encore aujourd'hui un leadership dans le développement et l'amélioration continue, par le développement de plusieurs technologies toujours plus efficaces et ayant moins d'impact sur l'environnement (Réacteur Noranda, Convertisseur Noranda et maintenant Velox/Phénix). La Fonderie est un atout stratégique important pour le Québec. »

Pistes d'intervention proposées

- Décontaminer les terrains dans le quartier Notre-Dame.
- Fournir de l'aide aux travailleurs.
- « On veut des limites pour tous les métaux qui sortent de ces cheminées. »

-
- « Comment les échantillonnages vont être effectués sachant qu'un échantillonnage sur filtre dure 24 h? »
 - Référence faite au rapport du D^r Lacombe qui mentionne les impacts importants de la fermeture de la Fonderie sur la population, sans en donner les détails.
 - « Il devrait y avoir plus de capteurs dans la ville [...] et moins de résidences près de la Fonderie. »
 - « Il manque clairement de stations légales tout autour du site. »
 - « Il est très surprenant de voir, dans toutes les discussions, que la solution de réduire les émissions à la source, donc en produisant moins d'anodes de cuivre, et en traitant moins de matériaux, a été très peu abordée, alors qu'il s'agit de la solution à prioriser dans le domaine de l'environnement (3RV-E, réduire). »
 - Le contrôle des intrants. « Nous savons tous que les matières qui entrent et qui entreront dans le réacteur dans l'avenir seront toujours de plus en plus contaminées. Il est impératif que Glencore prenne la décision morale de réduire [ses] profits et [ses] émissions en cessant de traiter ces concentrés hyper contaminés. C'est la seule manière de régler le problème rapidement, le régler à la source. »
 - « Une partie de Noranda devrait être rachetée par la Fonderie Horne, et surtout l'école devrait être déplacée dès cette année. Une zone tampon d'une plus grande superficie serait bénéfique pour la population. »
 - « Je demande qu'une évaluation de la santé de toutes les personnes formant la population de Rouyn-Noranda soit effectuée dans le but de connaître l'état de santé actuel de toute la population suite à l'exposition de celle-ci aux retombées [des polluants atmosphériques] reçues jusqu'à présent. Cette étude populationnelle devra être effectuée par la Santé publique du Québec. »
 - « Je vis dans le quartier [...]. Je travaille à l'usine également. Ma famille et moi faisons partie de l'étude de biosurveillance et les résultats [sont inquiétants]. Nous avons une grande cour et travaillons souvent dans le jardin. Clairement les dépôts au sol se retrouvent dans notre organisme. Je pense qu'il faudrait imposer des nettoyages par la Fonderie des résidences et des vérifications annuelles des contaminations des sols. »
 - « À quel niveau devrions-nous être inquiets? Peut-être [que] Glencore pourrait financer des recherches indépendantes par rapport à ceci dans d'autres pays. Essayer d'aller nourrir l'aspect scientifique qui pourrait potentiellement sauver des vies ou au contraire prouver qu'il n'y a pas de risque en bas de tel niveau de concentration. Advenant des dépassements par la suite, offrir des services de relocalisation temporaire, par exemple le temps que les taux dans l'organisme diminuent. Il y a moyen de gérer les habitants du quartier, car pour la plupart, honnêtement, nous trouvons que nous avons un bon voisin et tenons à notre quartier. Les arbres, la proximité, la qualité de vie, ce serait difficile, voire impossible de retrouver ceci ailleurs. »
 - « La mise en œuvre [d'une] zone tampon, d'aide au déplacement de citoyens à proximité, ainsi que [la] revitalisation de l'image de la ville (subvention au sport étudiant, complexe sportif, etc.) permettraient d'atteindre les objectifs de santé publique... »
 - « Faire preuve d'une très grande transparence et s'engager à faire de cette usine l'une des plus modernes et des plus performantes au monde quant aux normes environnementales. »

-
- « Déplacer le quartier du Vieux-Noranda ne devrait pas non plus être une option; c'est un secteur important de notre ville, à proximité d'un lac, comprenant un patrimoine bâti important et un historique fondamental. »
 - « Acheter les résidences près de la fonderie pour éloigner les résidents insatisfaits. »
 - « Le quartier Noranda devrait être déplacé. [...] Malartic a déplacé un quartier au complet. »
 - « Ça serait intéressant d'imposer à Glencore la mise en place d'une entente de cohabitation avec les citoyens un peu comme ce qu'a fait le partenariat Canadian Malartic à Malartic. »
 - Créer une zone tampon. Suggestions : « ... jusqu'à la rue Carter, [la] 4^e [rue], [la rue] Saguenay ». Un autre répondant suggère d'« enlever les maisons jusqu'à la rue Carter ».
 - « Une zone tampon pourrait être créée en relocalisant les habitants à une distance respectable de la Fonderie (en dehors de la zone supérieure à 3 ng/m³) suite à l'application du plan de la Fonderie (1,2 km selon les modélisations). Le quartier Notre-Dame est un quartier défavorisé à Rouyn, on dit qu'il manque de logements sociaux, voici une belle opportunité pour la ville de développer des logements plus convenables. »
 - « Nommer un ombudsman ou protecteur du citoyen pour le dossier de la Fonderie Horne ».
 - Appel au leadership universitaire : « Développer une chaire de recherche universitaire pour améliorer encore plus la performance des fonderies ou autres industries polluantes. »
 - « Saisir cette opportunité et voir à long terme. »
 - « Comme le disait si bien Vincent Rousson, recteur de l'UQAT, le 3 septembre dans *La Presse* : "À l'image de ce qui s'est fait lors de la création de l'UQAT et de sa région, unissons nos forces, comme les personnes qui nous ont précédés, ces bâtisseurs qui ont permis notre développement. Rappelons-nous qu'au départ, plusieurs étaient sceptiques et doutaient même du bien-fondé de notre existence. Nous les avons confondus. Mettons fièrement en commun nos expertises respectives et travaillons une fois de plus à démontrer toute la créativité, le courage et la solidarité dont peut faire preuve notre population vers l'atteinte d'un objectif commun. Ensemble, nous avons tous les ingrédients pour inventer un modèle exemplaire. Nous l'avons déjà fait, pourquoi pas aujourd'hui?" »
 - « La fonderie devrait soutenir la recherche pour les nouveaux métaux (terres rares notamment). »
 - « Les émissions de terre rare comme le cérium devraient être étudiées et possiblement réglementées. »
 - « La prochaine étude sur l'impact de la fonderie sur les niveaux de métaux dans les citoyens devrait revenir à une étude mixte incluant l'urine (As [arsenic] et Cd [cadmium]), les ongles et le sang (Pb [plomb]). Avec la décision de prendre uniquement les ongles, nous avons perdu la comparaison avec les données historiques. Si l'urine avait été gardée pour faire un lien avec les études antérieures, l'étude de 2018 aurait eu un impact scientifique moins mitigé, et nous aurait permis de voir les impacts des améliorations déjà entreprises par Glencore avec les attestations d'assainissement existantes. »

-
- « La nationalisation de la fonderie et des mines éviterait que nous nous retrouvions dans ce genre d'impasse. »
 - Envisager « la plantation d'arbres » ou encore « planter des résineux à haute densité au nord accordant un excellent rempart pour toute propagation de poussières émanant de la fonderie ».
 - « Un guide de cohabitation devrait être élaboré et mis en œuvre en collaboration avec les parties prenantes du dossier. »
 - « J'ai assisté à la présentation et à la discussion de la Santé publique le jeudi de la fin de semaine de la fête du travail. Malgré la bonne volonté des représentants, on voit bien que vous ne connaissez rien aux méthodes de production, il vous faut absolument créer une équipe multidisciplinaire avec des métallurgistes, des experts en procédé, des chimistes, pour avoir l'heure juste sur ce que Glencore avance. Pour ce faire, il y a des personnes retraitées qui connaissent ce procédé, [dont] Peter Godbehere, Marcel Faucher, Denis Pinard, Éric Belleau. »

Autres préoccupations

- La polarisation du débat. « L'idée d'un référendum » effraie.
- Souhait que l'opinion des citoyens soit réellement prise en compte.
- Peur « que toute cette consultation publique ne serve strictement à rien ».
- « Que le fardeau décisionnel » soit remis à la population.
- « L'aspect esthétique de la fonderie », entre autres.
- « Les gaz de dioxyde de soufre et autres émanations aussi toxiques ne sont pas considérées ici. »
- « La question de la qualité de l'eau à Rouyn-Noranda devrait être abordée également. »
- « On n'entend pas assez la majorité silencieuse qui est derrière les employés de Glencore. »
- « Je demeure dans le quartier Sacré-Cœur et mon terrain est contaminé à l'arsenic, au cadmium et au plomb, selon l'analyse des terrains faite par le DSP [directeur de la santé publique] en 2019. La Fonderie refuse de le décontaminer. Que faire? Interdire à mes petits-enfants de jouer sur mon terrain? Le faire [décontaminer mon terrain] moi-même? Avertir la ville? »
- « Plusieurs bâtiments sur le site de la fonderie sont laissés à l'abandon. »
- Quelques répondants ne comprennent pas pourquoi la Ville persiste à développer du côté est de la mine. On suggère d'étudier les vents dominants.
- « Comment seront divulgués les résultats du sondage et surtout, s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale à un pourcentage suffisant, que se passera-t-il avec le plan présenté? »
- Si le plan de Glencore n'est pas accepté, les gens craignent que cela ne repousse « les dates d'entrée en vigueur et d'échéance de l'attestation d'assainissement à venir. »
- Notre legs aux générations futures.
- L'avenir des PME à Rouyn-Noranda qui peineront à attirer des travailleurs.

-
- Phrase du grand biologiste français Jean Rostand : « Défendre la nature sur tous les fronts est une chose malaisée car on se heurte à l'indifférence, à l'ignorance, au scepticisme et surtout l'on a contre soi, plus ou moins ouvertement, tous ceux qui donnent aux convoitises personnelles le pas sur l'intérêt commun, tous ceux qui, prêts à compromettre le futur pour un avantage immédiat, ne font pas objection au déluge pourvu qu'ils ne soient plus là pour y assister. »

ANNEXE 7 (liée à la section 6.1)

Liste des institutions, organismes, entreprises et regroupements ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

Action boréale
Association des travailleuses et des travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue
Association minière du Québec
Association québécoise des médecins pour l'environnement
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (avec le Centre technologique des résidus industriels)
Centre de femmes du Témiscamingue
Chambre de commerce de l'Est de Montréal
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada
Collectif Les Métronomes de l'Espoir
Comité ARET – Arrêt des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda
Comité du Vieux-Noranda
Comité IMPACTE – Initiative médicale pour l'action contre la toxicité environnementale
Conseil du patronat du Québec
Conseil patronal de l'environnement du Québec
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
Coopérative d'habitation Boréale
Corporation Cité étudiante de Rouyn-Noranda
ÉCART, centre d'artistes autogéré en art actuel en Abitibi-Témiscamingue
GÉCO (Groupe écocitoyen)
Glencore – Fonderie Horne
Groupe de gens d'affaires de Rouyn-Noranda
Mères au front Rouyn-Noranda
Mouvement Mères au front – National
Mosaïque : association interculturelle d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes en Abitibi-Témiscamingue
Regroupement des organismes communautaires de Rouyn-Noranda
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue
Ressources Falco Ltée
RN Rebelle – Santé et prospérité
Société canadienne du cancer
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Ville de Rouyn-Noranda
Ville et villages en santé Rouyn-Noranda

ANNEXE 8 (liée à la section 6.2)

Liste des personnes signataires des mémoires du public déposés dans le cadre de la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

M ^{me} Johanne Alarie	M ^{me} Arlyne Dubé
M ^{me} Christine Allen	M. Christian Dubé
M. Maurice Asselin	M. Michel Dubé
M. Jean-François Aubin	M ^{me} Marie-Marcelle Dubuc
M ^{me} Karine Aubin	M ^{me} Marie-Ève Duclos
M. Maurice Aubin	M. Maurice Duclos
M ^{me} Véronique Aubin	M. Raoul Duguay
M ^{me} Jocelyne Audet	M ^{me} Anne Falardeau
M ^{me} Mychelle Bachand	D ^r Catherine Falardeau
M. Martin Baril	M ^{me} Julie Fortier
M. Martin Baron	M ^{me} Isabelle Fortin-Rondeau
M ^{me} Guylaine Barrette	M ^{me} Valérie Fournier
M. Michael Bastien	M ^{me} Josée Frenette
M ^{me} Marie-France Beaudry	M ^{me} Daphnée Gagnon
M. Mathieu Beauséjour	M ^{me} Zoé Gagnon
M. Marc-Antoine Bélanger	M. Louis-Philippe Gélinas
M. Fernand Bellehumeur	M ^{me} Valérie Germain
M. Nicolas Bergeron	M. Kevin Gervais
M ^{me} Murielle Berrouard	M ^{me} Frédérique Godefroid
M ^{me} Mireille Boisvert	M ^{me} Annie Goulet
M ^{me} Suzanne Boisvert	M. Maxime Guilbault
M ^{me} Anaïs Bonin-Lance	M. Dario Izaguirre
M. Clément Boulet	M ^{me} Gabrielle Izaguirré-Falardeau
M. Claude Boutet	M. Pascal Jacob
M. Maurice Carré	M. Denis Jacques
D ^r Éric Chaize	M ^{me} Marthe Julien
M. Miguel Charlebois	M. Pierre-Yves Kusion
M ^{me} Amélie Choquette	M ^{me} Camille Lalancette
M. Marc-Olivier Clouâtre	M ^{me} Jolyne Lalonde
M. Robert Cloutre	M ^{me} Sarah Lamothe
M. Émile Cloutier-Brassard	M ^{me} Sophie Lance
M ^{me} Liette Constant	M ^{me} Annick Langlois
M ^{me} Clémentine Cornille	M. Marc Langlois
M ^{me} Marianne Cusson	M ^{me} Maïka Lanteigne
M. Yannick Daigle	M. Maxime Lanteigne
M. Jean-Lou David	M ^{me} Océanna Lanteigne
M ^{me} Gardénia Daye	M ^{me} Cynthia Lapensée
M ^{me} Danielle de la Chevrotière	M ^{me} Laurence Lapointe
M. Martin Desbiens	M. Yves Lapointe
M ^{me} Frédérique Descôteaux	M ^{me} Alice Laporte
M. Benoit Desrochers	M. Danik Laporte
M ^{me} Denise Dion	M. Jean Laporte
M ^{me} Stéphanie Dontigny	M ^{me} Olivia Laporte
M ^{me} Geneviève Dostie	M ^{me} Adeline Laquerre

M. Guillaume Laquerre
M^{me} Annie Larouche
M. Guy Leclerc
M. Jean Lelièvre
M. Pierre Lemieux
M^{me} Manon Lessard-Bélanger
M. Olivier Lessard
M^{me} Maude Letendre
M. Jessy Létourneau-Cliche
M^{me} Jacqueline Lévesque
M. Patrick Mainil
M. Guillaume Marcotte
M. Philippe Marquis
M. Étienne Martin
M^{me} Marie-Hélène Massy Émond
M^{me} Geneviève Mc Graw
M^{me} Suzanne Ménard
M. Danny Mercier
M. Jacques Mercier
M^{me} Julia Morarin
M^{me} Isabelle Morasse
M^{me} Nancy Nadeau
M^{me} Sylvie Nicole
M^{me} Caroline Nolet
M. Paul Williams Nourry
M^{me} Andrée-Anne Ouellet
M^{me} Geneviève Paiement-Paradis
M^{me} Laurie Paquin
M^{me} Isabella Pasinato
M^{me} Julie Pelletier
M^{me} Audrey Pépin
M^{me} Valérie Plante Lévesque

M^{me} Alexie Pomerleau
M^{me} Chantal Pouliot
M^{me} Lise Pronovost
M. Guillaume Proulx
M^{me} Sonia Provencher
M^{me} Alyssa-Pierre Rancourt
M^{me} Jennifer Ricard Turcotte
M. Louis Riopel
M. Jean-Philippe Rioux-Blanchette
M^{me} Mathilde Robitaille-Lefebvre
M^{me} Marianne Saucier
M^{me} Caroline Savard
M^{me} Denise Stewart
M^{me} Fanny Thériault
M. Lawrence jr (Larry) Thériault
M^{me} Sandrine Thibault
M. François Trépanier-Huot
M^{me} Geneviève Trudel
M. Guy Trudel
M. Charles Turcotte
M^{me} Pénélope Valcourt
M. Yannick Valiquette
M^{me} Johane Veillette
M. André Vincelette
M. Bernard Vincelette
M^{me} Luce Vincelette
M^{me} Mireille Vincelette
D^r Pierre Vincelette
M. Arnaud Warolin
M^{me} Aude Weber-Houde
M. Louis-Paul Willis

ANNEXE 9 (liée à la section 7)

Liste des intervenants lors des audiences publiques du 18 octobre 2022

M ^{me} Joanne Alary	M ^{me} Staifany Gonthier
M. Conrad Bernier	M. Henri Jacob
M ^{me} Amélie Bertrand	M ^{me} Marthe Julien
M. Marc Bibeau	M ^{me} Maude Labrecque Denis
M. Dany Bonapace	M ^{me} Jolyne Lalonde
M ^{me} Julie Bonapace	M. Guy Leclerc
D ^r Frédéric Bonin	M. Pascal Le Houillier
M ^{me} Lyne Bouchard	D ^r Marie-Pier Lemieux
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	M ^{me} Manon Lessard Bélanger
M ^{me} Joanne Boulay	M. Daniel Martin
M. Luc Boyer	M ^{me} Marie-Hélène Massy Émond
M ^{me} Gabrielle Bruneau	M. Williams Nourry
M ^{me} Julie-Anne Charbonneau	M ^{me} Laurie Paquin
M ^{me} Jacinthe Châteauvert	M. Michel Pigeon
M ^{me} Clémentine Cornille	M ^{me} Valérie Plante-Lévesque
M ^e Louis Cossette	M. Guillaume Proulx
M ^{me} Julie Côté	M ^{me} Jennifer Ricard-Turcotte
M ^{me} Lise Côté	M. Jean-Philippe Rioux-Blanchette
M ^{me} Nicole Desgagnés	M ^{me} Émilie Robert
M ^{me} Marie-Ève Duclos	M ^{me} Marta Saenz
M ^{me} Maurice Duclos	M ^{me} Marianne Saucier
M ^{me} Francine Dupuis	M ^{me} Jeannie Savard
M ^{me} Anne Falardeau	M. Noël Savard
M ^{me} Claire Firlotte	M. Michel Scultéty-Ouellet
M. François Gagné	M. Larry Thériault
M. Jacques Gagné	
M. Michel Gauthier	

Au total, 52 personnes.

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec  
 

